

PROCES-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LA VILLE DE MONS
DU 21 MARS 2017

Le Conseil communal est réuni à la suite d'une convocation datée du 10 mars 2017, accompagnée d'un ordre du jour comportant 104 objets et d'un ordre du jour complémentaire daté du 17 mars 2017 comportant 10 objets.

La séance publique s'ouvre à 18 heures avec 34 présents :

Présidence de M. Nicolas MARTIN, Echevin-Président

~~M. Elio DIRUPO, Bourgmestre-Président~~

Présents : M. MARTIN, Mme MOUCHERON, Mme HOUDART, M. SAKAS,

~~M. LAFOSSE~~, M. DARVILLE, Mme OUALI, Échevins

M. Marc BARVAIS, Président du CPAS

M. DUPONT, M. TONDREAU, ~~M. DEPLUS~~, Mme KAPOMPOLE, ~~M. MILLER~~,

~~M. ROSSI~~, M. MANDERLIER, M. LECOCQ, M. X. DUPONT, Mme NAHIME, M. G.

HAMBYE, M. JACQUEMIN, Mme BRICHAUX, Mme JOB, Mme BOUROUBA,

Mme WAELPUT, M. BOUCHEZ, M. POURTOIS, M. KAYEMBE KALUNGA, M. MELIS,

~~Mme DE JAER~~, M. JOOS, M. ANTONINI, Mme WUILBAUT-VAN HOORDE,

~~Mme JUDE~~, M. ANDRE, M. DUFRANE, M. BERNARD, ~~Mme LAGNEAU~~,

~~M. BONJEAN~~, ~~Mme DEFRISE~~, ~~Mme URBAIN~~, Mme MEUNIER, Mme MARNEFFE,

M. BEUGNIES, M. Fr HAMBYE, Conseillers communaux

et Mme Cécile BRULARD, Directrice générale f.f.

M. Nicolas MARTIN, Echevin-Président : Non sans avoir salué au préalable notre collègue, Charlotte DE JAER qui nous a amené son petit Marcel qui va déjà baigner dans la démocratie locale, qu'on peut saluer. Mes chers collègues, je vous prie pour débiter ces travaux, d'excuser le retard de notre Bourgmestre qui nous rejoindra en cours de séance et excuser également l'absence de Mme la Conseillère Caroline JUDE, M. le Conseiller Bruno ROSSI, vous signaler comme de coutume que le projet de procès-verbal de la séance du Conseil du 14 février dernier sera approuvé si aucune remarque n'est formulée avant la fin de la séance de ce jour. Vous indiquer également que la date du prochain Conseil Communal est arrêtée au 25 avril prochain à 18h00. Quant à l'ordre du jour, je voudrais vous signaler que le point 103 relatif au Parc Communal de Jemappes est remis, c'est un point du huis clos, vous dire également qu'il y a une demande d'inscription en urgence d'un point concernant la surveillance des festivités liées à la Cavalcade de Jemappes, édition 2017 par un système de caméras urbaines amovibles, ce point fera l'objet d'un passage au 13^e point de l'ordre du jour, est-ce que je peux avoir l'accord de l'ensemble des Conseillers pour l'urgence liée à ce point ? Cela ne pose pas de difficultés,

donc, accord unanime, donc, le point sera intégré à l'ordre du jour au bénéfice de l'urgence.

PAR URGENCE OBJET : Surveillance des festivités liées à la cavalcade de Jemappes 2017 par un système de caméras urbaines amovibles - Inscription à l'ordre du jour par urgence

ADOPTE à l'unanimité

M. Nicolas MARTIN, Echevin-Président : Vous indiquez également que des points complémentaires sont portés à l'ordre du jour, les points sont les suivants, il s'agit du 25^e bis qui porte sur l'ordonnance de police de la Ducasse 2017 et les modifications qui y sont afférentes, le point 43 bis qui porte sur l'appel à candidature relatif au projet commune zéro déchet. Le 46^e Objet, point 1 qui est une motion, la motion zéro déchet qui est inscrite à la demande de Mme la Conseillère Catherine MARNEFFE du groupe Ecolo. 46^e Objet, point 2, une proposition de motion également qui est inscrite à l'ordre du jour de notre Conseil et qui propose l'anonymisation des communications, c'est un point inscrit à l'ordre du jour par M. le Conseiller MR Georges-Louis BOUCHEZ. 46-3, une autre proposition de motion inscrite à l'ordre du jour et qui porte sur l'audit de l'ensemble des intercommunales et structures para-communales inscrite à la demande de M. le Conseiller Communal MR, Georges-Louis BOUCHEZ. 46-4, une proposition de motion qui porte quant à elle sur la communication des PV de Collèges aux Chefs de Groupe du Conseil Communal inscrit également à la demande de M. BOUCHEZ. 46-5, une proposition de motion qui porte sur le dossier PRIMARK et qui est inscrite à la demande de M. BOUCHEZ. 46-6, enfin, au niveau des motions, avec une motion qui est inscrite à la demande de M. BOUCHEZ relative à une nouvelle stratégie pour Mons Divertissement. Si vous êtes d'accord, je vous proposerai dans le cadre de l'ordre du jour d'évoquer conjointement les points 24, 29 et 46 qui portent sur le rééchelonnement de la dette à la fois de la Ville, du CPAS et de la Régie Foncière, de sorte que comme les débats porteront sur un point relatif à un principe, que nous puissions les aborder de manière globale et cohérente. Je vous informe, par ailleurs, qu'il y a également dans le huis-clos des points complémentaires, il y a une proposition de motion qui est ajoutée à l'ordre du jour de notre Conseil qui porte sur les relations entre la Ville, le CPAS et l'ASBL Garance et qui est portée par le Conseiller M. BOUCHEZ et enfin, un point qui porte sur la démission et le remplacement d'un administrateur au CA de Mons Expo, qui sera inscrit au 105^e Objet, le point précédent étant inscrit au 46^e Objet, numéro 7. Nous avons, comme de coutume également des questions et interpellations. Nous avons une question, c'est une question qui a été déposée par M. le Conseiller

Communal PS, Xavier DUPONT et qui porte sur la mise en place de bulles à verres sur la Place de Maisières, il sera répondu au nom du Collège par Mme l'Echevine des Travaux, Mélanie OUALI. Les interpellations, quant à elles, nous en avons 7. La première porte sur les résultats de l'intégration sociale des minimexés, Article 60 et 61 qui émane de M. le Conseiller CDH, Guillaume HAMBYE et à laquelle, il sera répondu par le Président du CPAS, M. BARVAIS. Une interpellation relative à la sécurisation du Parking Rachot de Mme Catherine MARNEFFE à laquelle M. DARVILLE répondra au nom du Collège. Une troisième interpellation relative à l'arrivée de PRIMARK à Mons mais également à d'autres sujets travaux Rue Masquelier, en bas de la Grand Rue et Passage du Centre, c'est une interpellation de M. TONDREAU à laquelle je répondrai au nom du Collège. Quatrième interpellation, c'est celle du Conseiller Florent DUFRANE qui porte sur le transport public par véhicules électriques autonomes, il y sera répondu par M. l'Echevin de la Mobilité, Pascal LAFOSSE. Une cinquième interpellation qui émane de M. le Conseiller Lionel BONJEAN et qui porte sur le Comité des Fêtes de Spiennes, à laquelle il sera répondu par M. l'Echevin SAKAS. Une sixième interpellation qui porte quant à elle sur la situation de l'ASBL Jardin Suspendu qui émane de M. BOUCHEZ et à laquelle il sera répondu par M. DARVILLE et enfin, une dernière interpellation qui a été déposée par M. BOUCHEZ et qui porte sur la gestion de l'argent liquide dans les structures du CPAS, il y sera répondu par M. BARVAIS, Président du CPAS. Mes chers collègues, je vous propose donc, de démarrer notre ordre du jour avec le point 1, vous m'arrêtez si vous avez des difficultés, est-ce que le point 1 peut être approuvé ? Unanimité, je vous remercie.

1^{er} Objet : PERSONNEL NON ENSEIGNANT - Fixation montants indemnité pour frais funéraires - Révision au 01.01.17

ADOPTE à l'unanimité

2^e Objet : Remplacement d'un Directeur Général - Détermination de la procédure

M. Nicolas MARTIN, Echevin-Président : M. BOUCHEZ, M. Frédéric HAMBYE. M. BOUCHEZ, je vous en prie.

M. Georges-Louis BOUCHEZ, Conseiller : Merci M. l'Echevin qui doit remplacer au pied levé son Président qui a été soutenir un autre candidat pour une élection dans un pays étranger, c'est toujours intéressant de voir le sens des priorités des uns et des autres mais effectivement, Benoît HAMON est socialiste, donc, ça, ça le change et c'est incontestable, peut-être qu'il reviendra convaincu d'ailleurs par l'allocation universelle, ce qui serait

également une bonne nouvelle mais sur le dossier qui nous intéresse, le remplacement du Directeur Général, le thème peut paraître finalement anodin puisqu'on parle de déterminer la procédure mais cela va beaucoup plus loin puisque dans le projet de décision, il est indiqué clairement un considérant selon lequel, on considère la mise à la pension de M. Pierre URBAIN, alors, on connaît la situation du Directeur Général, je ne vais pas m'étendre ici.

M. Nicolas MARTIN, Echevin-Président : M. BOUCHEZ, si je puis me permettre, donc, on est ici, en séance publique, donc,...

M. Georges-Louis BOUCHEZ, Conseiller : Si vous voulez décréter le huis-clos vous pouvez le faire mais en tout cas, la situation du Directeur Général doit être évoquée à partir du moment où c'est un considérant de la décision.

M. Nicolas MARTIN, Echevin-Président : De deux choses l'une, soit, nous évoquons la procédure qui est le point qui est à l'ordre du jour aujourd'hui et donc, nous pouvons le faire en séance publique et évoquer les modalités de cette procédure ensemble en séance publique, soit, nous en venons à un autre sujet qui est la situation du Directeur Général suspendu et là, cela se fera alors à huis-clos mais donc, je vous laisse le choix de votre intervention.

M. Georges-Louis BOUCHEZ, Conseiller : Moi, je vais vous renvoyer un autre choix, M. l'Echevin, c'est de retirer le considérant de la mise à la retraite de M. Pierre URBAIN qui n'a jamais été décidé, sauf erreur, si vous retirez ce considérant et que vous lancez juste une procédure, alors, il n'y a plus de question de personne, si vous laissez ce considérant, je peux alors évoquer également la mise à la retraite du Directeur Général et auquel cas, s'il faut demander le huis-clos, alors, nous procéderons au huis-clos.

M. Nicolas MARTIN, Echevin-Président : Pour répondre tout à fait factuellement, si on s'en tient à cet élément factuel qui est sa mise à la retraite et qui correspond effectivement à une demande qu'il a introduite auprès de l'Administration Communale, il n'y a pas de difficulté, on peut l'évoquer en séance publique, cela fait d'ailleurs partie des attendus de la décision du Collège mais je suis intervenu pour vous indiquer que si vous vouliez aller plus loin dans ce débat-là, il faudrait le renvoyer en huis-clos mais si vous souhaitez vous concentrer sur cet aspect-là des choses, je n'y vois pas d'inconvénient.

M. Georges-Louis BOUCHEZ, Conseiller : De toute façon, M. l'Echevin, à partir du moment où sa mise à la retraite fatalement, est conditionnée ou en tout cas, il peut y avoir des répercussions par rapport à la situation qui est connue puisqu'elle s'est retrouvée dans la presse, si vous estimez qu'évoquer sa situation et les différentes décisions qui ont été

prises par le Conseil Communal depuis lors, impliquent le huis-clos, alors, je préfère qu'on passe directement au huis-clos.

M. Nicolas MARTIN, Echevin-Président : Ecoutez, je vous propose, pour éviter des allées et venues inutiles au niveau du public, de reporter ce point au huis-clos et de l'évoquer en même temps que les autres points de l'ordre du jour au huis-clos. Nous évoquerons le point tout à l'heure et M. HAMBYE pourra alors intervenir également dans le cadre du huis-clos.

3^e Objet : GRH/ Plan Communal de Formation 2017

ADOPTÉ à l'unanimité

4^e Objet : Réglementation de la circulation - Rue du Moulin d'Havré à Havré

M. Nicolas MARTIN, Echevin-Président : Mme MARNEFFE, je vous en prie.

Mme Catherine MARNEFFE, Conseillère : Oui, je vous remercie. Il s'agit d'un problème de circulation au niveau de la Rue du Moulin d'Havré suite à l'affluence liée au club de tennis, si je ne m'abuse et la proposition qui est faite, c'est de faire passer la rue en sens unique pour résoudre ce problème de stationnement. A priori, je n'ai rien contre le passage en sens unique, ce qui peut éviter effectivement des croisements hasardeux néanmoins, s'il y a un problème de stationnement sauvage, je pense qu'il faut aller plus loin et essayer de peut-être faire un règlement de stationnement pour éviter par ailleurs le stationnement sauvage, ce n'est pas uniquement le passage à sens unique de la rue qui va résoudre un problème de stationnement sauvage et donc, je voulais savoir si vous vouliez aller plus loin dans cette direction.

M. Nicolas MARTIN, Echevin-Président : Il faut savoir que tout ceci émane d'une demande des riverains et que tant l'Echevin Marc DARVILLE que le Chef de Cabinet du Bourgmestre, M. MAUCCI, se sont rendus sur place avec la Police Administrative, ce qui était convenu compte tenu des problèmes qui ont été constatés sur place, c'est que l'on puisse travailler par le biais d'une phase-test, phase-test qui a été mise en œuvre, qui a duré 3 mois, celle-ci a été jugée concluante et donc, suite à une concertation avec les riverains, aujourd'hui, on propose effectivement de la pérenniser et de passer par le biais de ce règlement de police compte tenu des résultats positifs constatés conjointement avec les riverains, donc, c'est ce qui explique la proposition qui vous est formulée ce soir.

Mme Catherine MARNEFFE, Conseillère : Je ne suis pas convaincue qu'il n'y aura plus de stationnement sauvage, ce qui se passe, c'est qu'il n'y aura plus de problème de

croisement de voitures mais les voitures qui sont mal garées, le seront toujours et vous avez décidé d'accepter de tolérer cela étant donné que la mobilité est arrangée, je pense quand même qu'il faut aller plus loin parce que c'est aussi une question de respect parce que le stationnement sauvage, c'est aussi en général, au détriment des piétons et des usagers faibles et donc, je pense, ne pas aller plus loin et bien, c'est laisser potentiellement cette situation mettre en danger des utilisateurs des modes doux, voilà, je regrette un peu mais je ne voterai évidemment pas « contre » ce point.

M. Nicolas MARTIN, Echevin-Président : si je puis me permettre, Mme MARNEFFE, donc, c'est un des aspects mais ce n'est pas le seul, l'importance du flux lié au trafic est également un deuxième aspect mis en avant par les riverains et donc, vous avez raison sur les aspects liés au stationnement sauvage, on va les relayer bien entendu comme de coutume quand il y a un débat de ce type au Conseil Communal auprès des Services de Police qui interviennent dans la mesure de leur possibilité mais en l'occurrence, ce n'était pas le seul aspect, donc, c'est ce qui nous a motivé conjointement avec les riverains à vous faire cette proposition. J'en retiens en tout cas qu'il y a sauf erreur, de ma part, une unanimité sur ce point. Je vous en remercie.

ADOPTE à l'unanimité

5^e Objet : Réglementation du stationnement - Place des Grands Prés à Mons

M. Nicolas MARTIN, Echevin-Président : Vous avez la parole, Mme MARNEFFE, je vous en prie.

Mme Catherine MARNEFFE, Conseillère : Ici, il s'agit d'abroger le caractère piéton d'une zone au niveau de la place des Grands Prés, on a tout à fait conscience d'un problème d'accès des secours au bâtiment, un problème aussi de sécurité d'accès du personnel, également un problème évident de livraison, néanmoins, on peut regretter qu'après un PCA qui tentait de nous faire croire que la priorité était donnée à la mobilité douce, on revient aux vieilles habitudes, à peine un an après l'ouverture de l'extension, c'est une démonstration que quand on fait des parkings gigantesques, on ne fait que favoriser la voiture, les attirer comme un aspirateur et engendrer des embouteillages et clairement, ce point montre que c'est la conséquence de tout cela. L'inauguration de Rive Gauche à Charleroi, a montré exactement le même problème et on peut s'attendre d'ailleurs à la même chose à l'ouverture de PRIMARK quand les travaux seront terminés. Donc, les

problèmes ne font que s'accroître finalement aussi quand on réduit les investissements dans les transports en commun, les gens qui venaient en bus gratuits, ont maintenant, le choix de venir en voiture ou en transport en commun payant mais la conséquence de cela, c'est qu'il y a plus de voitures. C'est aussi la démonstration que quand on fait de l'investissement dans l'immobilier commercial, les promoteurs ont une vision court-termiste, ils veulent avoir le permis d'urbanisme, ils sont donc, pleins de bonnes intentions, pleins de choses intéressantes, on dit qu'on va faire une place piétonne, qu'on va faire des piétonniers, etc... et puis, après, on n'a plus à faire à ces promoteurs, on a à faire à des commerçants, donc, la Ville de Mons, elle a cet autre acteur face à elle qui lui demande de revoir à la baisse les engagements pris par le promoteur. Soit la Ville accepte ou si elle refuse, c'est la Ville qui a le mauvais rôle parce qu'en disant « non », ce serait bloquer le développement commercial et donc, l'emploi, etc... Je pense que c'est quelque chose qui pourrait être vite fait. Moi, j'ai vraiment la crainte que finalement, pour le moment, c'est vrai que la place n'est pas énormément utilisée mais c'est un axe de développement important, il va bientôt y avoir plus de logements dans ce quartier, plus de bureaux, cela va être aussi une vraie connexion entre le pôle des Grands Prés et le centre-ville via la nouvelle gare, donc, cela pourra dans le futur poser problème que ce passage qui était spécifiquement prévu pour la mobilité douce voit revenir une mobilité automobile et de camions et au-delà de cela, on a aussi une crainte que finalement, on fasse la même chose avec le Plan Communal de Mobilité, donc, on a besoin d'engagement volontariste pour une autre mobilité à Mons sur lequel, on ne pliera pas au premier embouteillage, au premier problème de livraison venu. On pourrait accepter ceci mais je pense qu'il faut imposer des compensations pour essayer que cette autre mobilité que vous défendez notamment dans le projet de Plan Communal de Mobilité où vous voulez donner la priorité aux piétons, aux vélos, aux transports en commun et puis seulement, aux voitures, donc, pour pouvoir aller dans ce sens-là et pour pouvoir que même si on fait sauter finalement ce piétonnier, on continue quand même à avancer vers cette autre mobilité, je vous propose différentes compensations et notamment de limiter la vitesse dans cette zone à 10 km/h, donc, 10km/h, c'est vraiment très, très lent mais c'est vraiment pour faire en sorte que ce soit une zone piétonne dans laquelle la voiture est uniquement tolérée. Une autre possibilité, ce serait de limiter les périodes d'accès dans la mesure du possible et à définir avec les utilisateurs et enfin, dernière chose et je pense que cela, c'est vraiment une priorité, c'est de négocier et de soutenir la mise en place d'un plan de déplacement inter-entreprises, cela se fait dans d'autres centres-commerciaux, j'ai notamment vu l'exemple de la Ville de Chambéry qui

fait un plan de déplacement inter-entreprises pour favoriser l'usage des transports en commun, celui des modes doux, le covoiturage, l'auto-partage, d'améliorer aussi l'information, la communication, l'animation sur le site pour les salariés et valoriser l'adhésion du personnel à une autre mobilité comme nous le souhaitons pour la Ville de Mons. Faire sauter un piétonnier dans une ville, ce n'est pas un acte anodin et donc, il ne doit pas être juste accepté comme cela même si comme je l'ai dit au préalable, il y a des problèmes effectivement de livraison, d'accès au secours et de sécurité du personnel. Voilà, je vous remercie.

M. Nicolas MARTIN, Echevin-Président : Merci Mme MARNEFFE. Quelques éléments de réponse simplement pour vous dire qu'il ne s'agit pas de faire disparaître l'esprit qui prédominait lors de l'approbation du PCA, simplement, ici, il y a un problème très concret qui se pose au niveau des livraisons qui engendrent potentiellement des problèmes de sécurité, donc, la Police relaie à juste titre, cette demande de l'exploitant des Grands Prés qui vise simplement à faire en sorte que les bornes puissent être effectivement gérées de manière telle que les camions puissent avoir accès plus directement à proximité des Grands Prés et uniquement eux. Quant à votre demande, nous allons y donner suite puisqu'effectivement, il est prévu que l'on puisse négocier avec les exploitants des horaires liés à la gestion de ces bornes pour évidemment éviter qu'il n'y ait comme cela, un trafic qui se développe à toute heure du jour et de la nuit mais donc, c'est déjà envisagé et la Police prendra contact, elle attendait évidemment que le point soit approuvé aujourd'hui au Conseil Communal avec les exploitants pour dialoguer avec eux dans ce sens. Je vous en prie.

Mme Catherine MARNEFFE, Conseillère : Je suis satisfaite par votre réponse et rassurée. Un dernier élément, donc, c'était la demande de pouvoir limiter la vitesse à 10 km/h, je pense que c'est vraiment quelque chose d'important pour une zone qui était à priori prévue comme piétonne.

M. Nicolas MARTIN, Echevin-Président : Ecoutez, on va relayer votre demande, sincèrement, je ne me sens pas la capacité de dire si c'est cela est pertinent ou faisable mais en tout cas, on va relayer aux Services de Police, vous pouvez faire confiance dans le Chef de Cabinet du Bourgmestre pour en discuter directement avec eux.

Mme Catherine MARNEFFE, Conseillère : Merci.

M. Nicolas MARTIN, Echevin-Président : Moyennant cela, le point peut être approuvé à l'unanimité ?

ADOpte à l'unanimité

6^e Objet : Création d'un emplacement pour personnes handicapées - Avenue de l'université à Mons

ADOPTE à l'unanimité

7^e Objet : Réglementation du stationnement - Rue de Malplaquet à Mons

M. Nicolas MARTIN, Echevin-Président : M. BEUGNIES, je vous en prie.

M. John BEUGNIES, Conseiller : Il s'agit, ici, de réserver un emplacement de stationnement à la rue de Malplaquet pour faciliter le stationnement des vans aux abords du Commissariat de Police, donc, toutes les nuits du vendredi 18h00 au samedi 07h00 et cela, en cas de renfort policier et notamment quand on fait appel à la cavalerie de la Police Fédérale. Nous, on estime qu'étant donné déjà les problèmes de parking, la question, c'est pourquoi chaque vendredi, on ne fait pas appel à la cavalerie de la Police Fédérale chaque vendredi, on ne fait pas appel à des renforts policiers chaque vendredi, c'est quelque chose de très utile, en effet, lorsqu'il y a des festivités où là, on a vraiment besoin d'un renfort policier mais sinon, franchement, on va encore supprimer des places de parking et notamment, à tous les riverains, là, qui ne pourront plus garer leur véhicule la nuit alors qu'il n'est pas nécessaire que ces stationnements soient effectivement réservés chaque vendredi soir jusque samedi matin. Nous, on propose plutôt qu'il y ait des panneaux mobiles qu'on place peut-être quelques jours avant en spécifiant que les emplacements sont réservés pour tel ou tel évènement mais pas à chaque fois. Merci.

M. Nicolas MARTIN, Echevin-Président : Merci M. BEUGNIES. Comme vous l'indiquez, à juste titre, il s'agit bien des nuits du vendredi de 18h00 à 07h00 le samedi matin. Les appels à la cavalerie se font assez réguliers et donc, c'est une demande qui émane, effectivement des Services de la Police Fédérale qui souhaite pouvoir entreposer leur camion pour chevaux à cet endroit. De notre point de vue, c'est un quartier qui le soir venu, ne fait pas face à une pression automobile en termes de stationnement extrêmement significative, il y a d'ailleurs une place située juste à proximité qui à elle seule recense 260 emplacements de parking qui peuvent accueillir les véhicules des riverains qui le souhaitent et donc, cela ne nous pose pas de problème sachant ici, qu'on ne parle que de quelques emplacements supprimés dans un quartier qui en comprend de nombreux autres inutilisés à cette période-là de la semaine, c'est la raison pour laquelle, nous vous avons proposé de marquer accord sur ce règlement. Je ne sais si vous souhaitez vous opposer ou

vous abstenir ? Vous vous abstenez. Pour les autres groupes, est-ce qu'il y a une difficulté ? Non.

L'Assemblée passe au vote

PTB : ABSTENTION – ECOLO : OUI – CITOYEN : OUI – MR : OUI – CDH : OUI – PS : OUI

Et qui donne le résultat suivant : Par 33 voix pour et 1 abstention.

ADOPTE

8^e Objet : Réglementation du stationnement - Rue Hector Lhoir à Nimy

ADOPTE à l'unanimité

9^e Objet : Création d'un emplacement pour personnes handicapées - Rue du Gouvernement à Mons

ADOPTE à l'unanimité

10^e Objet : Création d'un emplacement pour personnes handicapées - Allée des Oiseaux à Mons

ADOPTE à l'unanimité

11^e Objet : Abrogation d'une zone de chargement/déchargement - Rue Lamir à Mons

ADOPTE à l'unanimité

12^e Objet : Création d'une zone de chargement/déchargement - N556 - Rue des Archers à Mons

M. Nicolas MARTIN, Echevin-Président : M. BOUCHEZ.

M. Georges-Louis BOUCHEZ, Conseiller : Simplement, on avait demandé la possibilité d'avoir un cadastre des zones de chargement et de déchargement, je sais que ce sont les stewards urbains souvent qui donnent l'information mais de voir un tout petit peu leur évolution et le nombre qui existe au niveau de la Ville et aussi en ce qui concerne l'adaptation des horaires de ces zones de chargement et déchargement qui parfois couvrent toute la plage horaire de la journée, alors, je sais que c'est très compliqué parce qu'on ne sait pas nécessairement quand les livraisons vont intervenir mais de voir s'il y a une possibilité quand des zones de déchargement sont proches l'une de l'autre, peut-être

d'alterner les horaires pour qu'au moins, une moitié de la journée, la place reste libre. Je vous remercie.

M. Nicolas MARTIN, Echevin-Président : Je vous remercie pour votre intervention. Simplement vous indiquer que dans le cadre de l'opération du parking rotatif à courte durée qui a été mise en place par le Collège, il y a déjà tout un travail qui a été fait au niveau de l'analyse de ces zones de chargement et de déchargement. Certaines ont d'ailleurs été supprimées. A l'ordre du jour de ce Conseil, il y a à la fois création et abrogation de certaines d'entre elles mais nous allons relayer votre demande à l'Echevin de la Mobilité pour qu'il puisse l'instruire avec ses services. J'imagine que vous n'avez pas de difficulté sur le fond, quant à celle-ci, il s'agit d'un horaire de 08h00 à 18h00.

ADOPTE à l'unanimité

13^e Objet : Abrogation d'un emplacement pour personnes handicapées - Rue Marcel Beaufays à Hyon

ADOPTE à l'unanimité

14^e Objet : 3.2017.2 Règlement communal des primes à la sécurisation des logements - PSSP (actualisation 2017)

ADOPTE à l'unanimité

Entrée de M. BONJEAN = 35 présents.

15^e Objet : 3.2017.6 Dossier d'évaluation finale PSSP 2016 (rapport d'avancement, diagnostic local de sécurité actualisé) et demandes d'avenants

M. Nicolas MARTIN, Echevin-Président : Mme MARNEFFE souhaite intervenir. Mme MARNEFFE, je vous en prie.

Mme Catherine MARNEFFE, Conseillère : On tient d'abord à saluer tout le travail des équipes de prévention et notamment le rapport très complet et pertinent qui nous permet de bien voir le travail. Au niveau de certaines actions, on peut cependant regretter peut-être le manque de moyens qui permettraient de déployer davantage certaines actions qui nous paraissent notamment pertinentes. En ce qui concerne la sécurité routière, on a pu voir dans le dossier qu'il y avait l'intervention du personnel dans les écoles pour aborder le problème de la dangerosité des abords pour les écoliers et j'imagine les éduquer sur la manière dont on peut gérer sa propre sécurité. Je pense que ce type d'intervention était limité et que toutes les écoles n'étaient pas concernées, donc, je voudrais un tout petit peu avoir un petit

bilan sur cette question-là, savoir si on ne pourrait pas essayer d'étendre le nombre d'écoles touchées chaque année parce que je pense que chaque enfant doit être sensibilisé une fois lors de son parcours scolaire. Idem, pour ce qui concerne la violence en milieu scolaire....

M. Nicolas MARTIN, Echevin-Président : Mme MARNEFFE, est-ce que je peux vous demander de préciser votre question sur la sécurité dans les écoles.

Mme Catherine MARNEFFE, Conseillère : C'est par rapport à la sécurité routière, donc, il y a une campagne de sensibilisation sur la sécurité routière. Alors, pour ce qui concerne également le harcèlement en milieu scolaire, je trouvais également cela tout à fait pertinent d'aborder ce problème du harcèlement qui est un problème malheureusement assez fréquent, donc, je vois que vous êtes intervenu d'après le rapport dans 6 écoles, là, je pense aussi que c'est une action à déployer davantage, alors, je ne sais pas si c'était en phase de test ou s'il y a moyen de pouvoir avancer et déployer cela davantage dans d'autres écoles ? Dernière remarque concernant les projets alternatifs aux amendes administratives pour tout ce qui concerne les incivilités, je trouve vraiment que c'est un projet tout à fait pertinent et j'ai vu qu'il y avait 17 prestations qui avaient eu lieu, je pense que c'est un bon début. Je voudrais avoir un retour sur la manière dont cela se passe et sur le type de projet dans lequel, on demande que ces peines alternatives soient mises en place, je pense qu'on avait déjà évoqué la possibilité d'avoir des projets alternatifs autour du contrat de rivière, je pense que là, l'appel à projet « zéro déchet » pourrait être aussi ou en tout cas, cette réflexion autour du « zéro déchet », pourrait être aussi une piste d'actions pour ces peines alternatives. Je ne sais pas si vous avez les éléments de réponse par rapport à ces questions mais en tout cas, on salue le travail des équipes. Merci.

M. Nicolas MARTIN, Echevin-Président : Merci Mme MARNEFFE. D'autres interventions des Conseillers ? Non. Quelques éléments de réponse. D'abord, je voudrais au nom du Collège et avec vous, saluer le travail qui est mené par les équipes du Service de Prévention qui est représenté d'ailleurs dans la salle ce soir par ses deux responsables que je salue. On a plus de 120 personnes qui travaillent au quotidien dans le cadre des actions prévention de la Ville qui sont extrêmement nombreuses et variées comme en témoigne les rapports d'activité qui vous sont présentés ce soir. Bien entendu, sur le plan budgétaire, on voudrait toujours pouvoir faire plus et mieux, simplement vous indiquer que par rapport aux obligations qui sont celles de la Ville de Mons en termes de cofinancement des subsides qui nous sont alloués par les pouvoirs subsidiaires, on est déjà bien au-delà même si on voudrait faire mieux puisque normalement, on est dans une clef 75-25, 75 %

de subsides, 25 % de parts communales et la Ville met l'équivalent de sa propre part, c'est-à-dire de 25 %, elle met une double part, si je puis dire puisqu'on rajoute l'équivalent de ce montant-là en budget dans le cadre de nos investissements dans le Service de Prévention, donc, vous dire qu'un effort certain est déjà déployé malgré notre plan de gestion sur ce sujet. Quant à vos questions précises qui portent sur des sujets effectivement très intéressants, la première porte sur la sécurité routière aux abords des écoles, effectivement, comme vous le savez, le Service de Prévention intervient à cet égard par le biais de la mise à disposition de gardiens de la paix qui sont répartis dans l'ensemble du territoire communal auprès des écoles, tous réseaux confondus, en fonction d'une analyse qui est établie par lui-même avec la Police, je pense et sur base des demandes des écoles pour objectiver les besoins en la matière en fonction des difficultés de dangerosité et de flux de circulation qui sont constatés sur le terrain. Pour ce qui concerne le cyber-harcèlement, il y a 6 écoles qui se sont portées, effectivement, volontaires pour pouvoir travailler sur le sujet mais comme vous l'aurez remarqué, il y a une étude qui a été menée dans l'ensemble des écoles secondaires notamment les classes de 2^e, qui a touché 1.518 élèves, donc, il y a vraiment une vaste opération qui a été menée avec tous les partenaires, l'Université de Mons, avec le tissu associatif et bien entendu, pilotée aussi par le Service de Prévention et donc, je pense, c'est vraiment un accent majeur qui a été mis cette année et qui continuera à l'être sur ce sujet, oh combien sensible. Quant à la question des projets alternatifs que vous évoquez et à l'utilité de pouvoir mettre l'accent sur la politique « zéro déchet » notamment dans le cadre des peines alternatives, c'est l'un des axes majeurs qui va être développé dans le cadre des peines alternatives que le service va mettre en place et donc, votre souhait sera pleinement rencontré à cet égard. Je ne sais pas si vous souhaitez ajouter quelque chose ? Je vous en prie.

Mme Catherine MARNEFFE, Conseillère : Au niveau du cyber-harcèlement, je ne sais pas la manière dont cela se passe en pratique sur le terrain et je pense qu'il y a évidemment une responsabilité directement du personnel enseignant également pour accompagner cela mais en ayant déjà eu des échos sur ce qui peut parfois se passer, je pense que parfois, que ce soit les enseignants ou même les enfants eux-mêmes, il y a parfois un manque de prise en compte de la question mais aussi de comprendre de quoi il s'agit pour les enfants et avoir vraiment des espaces de paroles et des espaces où on aborde ce sujet, je pense que cela doit vraiment être une priorité sur le territoire parce que c'est un problème qui devient vraiment préoccupant, je pense.

M. Nicolas MARTIN, Echevin-Président : Vous avez mille fois raison. Les espaces de paroles que vous évoquez, sont prévus dans le projet, c'est ce qu'on appelle les espaces de parole régulés qui seront régulés par du personnel de l'Université de Mons dans le cadre du projet qui avait été développé avec l'ensemble des directions des écoles secondaires concernées qui doivent elles-mêmes désigner une personne de référence qui sera mise à disposition du projet tout comme le Service de Prévention par ailleurs l'a fait de son côté et l'Université a travaillé sur le dépouillement, si je puis dire, d'un questionnaire qu'elle a elle-même établi et qui a été transmis à l'ensemble des 1.518 étudiants qui ont été associés à la démarche après des animations en classes, donc, il y a un énorme travail qui a été réalisé sur le sujet, qui va se poursuivre et qui va donner lieu à la création d'une application spécifique qui sera téléchargeable donc, sur les smartphones puisque bon nombre d'étudiants déjà à cet âge-là, en disposent. On peut considérer le point comme approuvé à l'unanimité ? Je vous remercie.

ADOpte à l'unanimité

Entrée de M. LAFOSSE et Mme LAGNEAU = 37 présents.

16^e Objet : 3.2017.8 PCS- Approbation des rapports d'Activités et Financier 2016 et Perspectives financières 2017 + Modifications du Plan 2014-2019

M. Nicolas MARTIN, Echevin-Président : M. BOUCHEZ et Mme MARNEFFE. M. BOUCHEZ.

M. Georges-Louis BOUCHEZ, Conseiller : Merci M. l'Echevin. Ce rapport est extrêmement intéressant puisqu'on évoque souvent dans cette salle et lors du Conseil Communal, la question de savoir si la politique communale qui est menée est efficace ou pas par rapport aux critères qui sont les critères traditionnels pour estimer le développement d'une ville, c'est-à-dire la création d'emplois, le nombre de touristes, le nombre de nuitées, la création de richesse, etc... et ici, finalement, il y a plusieurs chiffres qui sont intéressants concernant un public très spécifique qui est celui des sans-abris. C'est un sujet qui est extrêmement sérieux et qui atteste à la fois de difficultés sociales et également de régulation sociale par après, j'y reviendrai mais ce qui est le plus frappant, c'est quand même l'évolution en matière de chiffres puisqu'on était aux alentours de 80 personnes signalées en 2013 pour arriver à 362 personnes en 2016, on est donc, sur une

explosion colossale de la pauvreté qui se manifeste par ce nombre de sans-abris. Deuxième élément qui est extrêmement important, c'est l'augmentation des signalements puisque les signalements, qu'est-ce que c'est ? C'est finalement quand un citoyen, un riverain téléphone à la Police pour des difficultés concernant des personnes qui sont sans-abris ou marginales, que ce soit des bagarres, que ce soit du bruit ou par exemple des états d'ébriété et là, on est passé de 41 cas en 2015 à 76 cas en 2016 et donc, fondamentalement, on se rend bien compte qu'il y a un échec dans cette gestion puisqu'on est face à une recrudescence du phénomène et surtout à une absence de prise en charge, alors qu'est-ce que cela veut dire et d'une certaine manière, je suis content de pouvoir m'adresser à vous, M. l'Echevin puisque lorsque vous étiez Bourgmestre ff, vous avez adopté un règlement communal et je rappelle quand même que la Gestion du Territoire et la Police Administrative est une compétence exclusive du Bourgmestre, je préfère le préciser avant que le petit jeu habituel, de vous étiez là, vous avez décidé de tout, machin, blabla, n'interviennent comme cela, cela permettra de fluidifier le débat et vous aviez adopté en vue de Mons 2015, un règlement pour interdire l'accès à certaines zones du territoire, à certaines personnes d'un public spécifique, alors, le règlement peut se défendre à un certain point de vue, à mon sens, il est hautement critiquable si vous ne mettez pas en place une politique de prévention à la hauteur, alors, je sais que les services de la Ville font un travail important mais ils obéissent également à des directives communales, alors, on le sait, il y a eu toute une période où l'idée était de se dire, on va criminaliser d'une certaine manière la pauvreté et donc, envoyer la Police, je me souviens très bien lorsque j'étais Président de l'ALE, n'est-ce pas M. DARVILLE, quand j'étais à cette fonction, il y avait un espace au rez-de-chaussée qui était disponible et que j'avais mis à disposition d'une ASBL qui prend en charge les sans-abris, pourquoi je l'avais fait ? Parce que je considérais que la gestion policière du problème n'était certainement pas une réponse ni humaniste ni efficace et que donc, dans ce cas, il valait mieux travailler avec des spécialistes, des gens qui côtoient, qui connaissent le milieu et qui dans un dialogue, dans un échange, pourront finalement réguler socialement cette situation, réguler socialement, cela veut dire quoi, c'est apporter de l'aide mais également indiquer qu'il y a des comportements qui ne peuvent pas se faire en rue parce que cela engendre un sentiment d'insécurité ou en tout cas, un malaise dans l'espace public et suite à cela, il y avait des démarches qui avaient été menées, je me souviens que je n'avais pas nécessairement obtenu l'adhésion ou l'enthousiasme de mes collègues à l'époque mais donc, M. l'Echevin, se pose, ici, la question de savoir qu'est-ce que vous comptez faire face à cette situation ? Quels sont les

services mis en place, le collègue John JOOS avait révélé, il y a quelques semaines, un fameux questionnaire qui avait été distribué aux commerçants dont les questions effectivement puisqu'on avait demandé la copie de ce questionnaire, les questions étaient quand même quelque peu tendancieuses et pouvaient impliquer des réponses dirigées, ce qui prouve bien encore une fois, la vision traditionnelle du pouvoir politique sur ces questions qui est finalement de criminaliser la pauvreté et donc, de faire en sorte qu'on ne voit plus les pauvres mais le fait de ne plus les voir, ne fait pas qu'ils n'existent plus et donc, finalement, c'est l'idée de les renvoyer sur d'autres zones du territoire pour que surtout, la Grand Place soit préservée mais en la matière, M. l'Echevin, il faut envisager une réponse avec les associations, avec le secteur et des réponses concrètes par rapport aux structures qui peuvent les prendre en charge et les encadrer. A ce titre, il y a quand même à mon sens un acteur qui est totalement sous utilisé dans notre commune, ce sont les gardiens de la paix. On a une Police qui se plaint d'avoir un travail colossal, de ne pas avoir assez d'heures ni assez d'effectifs et qu'est-ce qu'on voit au quotidien dans la gestion de l'espace public, on voit des policiers en uniforme qui expliquent à des enfants de 5 ou 6 ans, la manière dont il faut traverser en rue, je pense que les gardiens de la paix pourraient effectuer cette mission et on demande également aux policiers de passer des heures, que ce soit dans la gestion du problème mais dans le traitement administratif qui s'en suit avec des sans-abris ou des marginaux, cela n'a pas beaucoup de sens en sachant que et ça, c'est du vécu, c'est une scène que moi je trouvais assez surréaliste, c'est de se dire qu'on a les gardiens de la paix qui sont logés à la rue de la Seuwe juste en face de l'ALE où sur les marches il y a souvent des sans-abris qui se réunissent et finalement, les gardiens de la paix n'ont aucune formation, aucune habilitation pour simplement avoir un dialogue, permettre d'avoir une direction et de pouvoir aider le public défavorisé, ce qui d'ailleurs pose encore plus question puisque la Ville a pris la décision récemment de placer des centres qui sont plutôt en extérieur de ville, du côté de l'avenue d'Hyon plutôt que de maintenir finalement, une concentration de difficultés en centre-ville, est-ce que par exemple, les gardiens de la paix ne pourraient pas accompagner ce public et donc, je dis bien des gardiens de la paix pour qu'il n'y ait pas l'aspect de force, pour qu'il n'y ait pas l'aspect de contrainte mais qu'on soit véritablement dans un dialogue, c'était d'ailleurs pour cela que le service des gardiens de la paix avaient été mis sur pied au départ, cela leur donnerait une utilité sociale et cela permettrait d'avoir finalement, une exploitation de leur fonction qui est beaucoup plus utile et visible également dans la société car ces gardiens de la paix sont des gens formidables qui veulent travailler, qui voient cette fonction comme une chance mais j'ai

parfois le sentiment qu'on ne leur donne pas toujours des tâches très valorisantes. Enfin, M. l'Echevin, une note d'avril 2016 du Service Prévention indiquait également que des irréductibles, c'est le terme qui avait été employé par vos soins, que des irréductibles refusaient l'aide proposée, c'est d'ailleurs cela qui justifiait à l'époque le règlement communal que vous aviez adopté et donc, que ces irréductibles refusaient toute aide, tout encadrement, quand est-il en la matière ? Quelles sont les dispositions légales qui existent et surtout quel accompagnement spécifique alors avons-nous mis sur pied sur cette question surtout que ce qui est particulièrement choquant dans notre ville, c'est d'après ce qui nous a été rapporté et donc, je suis bien prudent parce que je ne suis pas certain qu'on ne peut pas vous poser la question et évoquer le fait, il semblerait qu'il y ait une exploitation de cette misère, on le sait que des mafias rackettent certains sans-abris, certains marginaux dans le cadre par exemple, de la mendicité et qu'apparemment, des zones seraient réservées à certains et pas à d'autres, des bagarres et des règlements de compte auraient eu lieu et ont lieu, cela, on peut l'affirmer avec certitude, auxquels certains d'ailleurs des Conseillers Communaux de mon groupe ont assistés, où il y a véritablement une répartition du territoire entre des personnes fragilisées, exploitées par ce qu'il semblerait être des mafias ou du moins de la traite des êtres humains, est-ce que vous avez des informations en la matière, si oui, est-ce qu'il y a des mesures qui sont prises pour lutter contre ce phénomène d'exploitation de la misère. Je vous remercie.

M. Nicolas MARTIN, Echevin-Président : Merci M. le Conseiller. Mme MARNEFFE.

Mme Catherine MARNEFFE, Conseillère : Ce Plan de Cohésion Sociale, il est indispensable dans une métropole comme la nôtre et a fortiori, vu les problèmes qu'il peut y avoir dans certaines catégories de la population, certaines fiches sont vraiment indispensables et permettent clairement de toucher autour de thématiques qu'elles soient culturelles, qu'elles soient intergénérationnelles ou autres avec un Plan de Cohésion Sociale pour vraiment aller vers plus de vivre-ensemble. D'année en année, on voit cependant, ce projet se réduire avec des fiches qui disparaissent, alors, vous allez me répondre que vous n'en êtes pas responsable, que c'est le pouvoir subsidiant qui est responsable de cela et effectivement, au Gouvernement Wallon, la majorité a décidé de réduire les budgets pour la cohésion sociale et de la limiter à la lutte contre la précarité, donc, il va y avoir encore diminution de tout ce qui concerne l'inclusion sociale, l'inter générationnel et tout ce qui concerne le vivre-ensemble. Ici, on voit concrètement déjà les effets, donc, avec le projet « Passeur de Culture » qui est supprimé et vraiment, c'est quelque chose que nous, on trouve interpellant mais même si cela ne dépend pas

entièrement de notre niveau de pouvoir, on ne peut que le regretter. Par ailleurs, une étude de faisabilité par rapport à la garde d'enfants qui a été également supprimée étant donné la création de la crèche au niveau du CPAS, oui, on peut se réjouir effectivement qu'il y a création de places supplémentaires d'accueil pour les jeunes enfants, néanmoins, on reste à Mons avec un taux de couverture largement insuffisant, donc, est-ce que cette réflexion sur le déploiement de places supplémentaires d'accueil pour les enfants en bas âge ne reste pas tout à fait d'actualité et donc, pourquoi est-ce qu'on supprime cette étude de faisabilité, on s'interroge un petit peu. Merci.

M. Nicolas MARTIN, Echevin-Président : Merci Mme la conseillère. Plusieurs éléments tout d'abord par rapport à l'intervention de M. BOUCHEZ. Quant aux chiffres qui ont été communiqués, pour s'en tenir aux chiffres qui sont repris dans le rapport, le nombre de personnes accueillies étaient de 362 en 2016, c'est le chiffre que M. BOUCHEZ a d'ailleurs évoqué, quant à l'évolution de ce nombre de personnes, si je m'en tiens aux années antérieures, de 362 en 2016, nous étions partis de 483 en 2015 et de 384 en 2014, il se peut qu'il y ait eu une augmentation statistique significative à un moment donné entre l'année de référence qui est celle que M. BOUCHEZ a choisi de prendre à savoir 2013 et les années suivantes, c'est tout à fait possible et il y a une explication fort logique à cela, au-delà, des difficultés de terrain que l'on peut connaître et sur lesquels, le Président du CPAS ne manquera pas de revenir dans un instant, c'est simplement le fait que le Collège Communal, souvenez-vous, M. BOUCHEZ, a, à l'époque, pris acte de la difficulté qui était celle des personnes sans-abris de pouvoir se rendre sur la Place d'Obourg pour être accueillis si loin du centre-ville alors qu'on le sait, les cœurs de ville sont généralement fréquentés prioritairement par ces personnes et donc, le Collège a, à l'époque, choisi de transférer ce lieu dans la première couronne de la Ville, dans un endroit qui est situé à proximité des Restos du Cœur et qui a, bien entendu, automatiquement généré une fréquentation accrue de ce site. Deuxième considération, la situation que vous évoquez est une situation qui humainement, est évidemment toujours un drame et nous prenons cette situation avec toute l'importance qu'il se doit et c'est d'ailleurs la raison pour laquelle, nous avons demandé à notre Service de Prévention de faire un travail conséquent sur ce sujet. C'est un travail qui est un travail de l'ombre et qui est malheureusement souvent méconnu à la fois par la population, à la fois par les Elus et même souvent aussi par des collègues au sein de nos propres services. C'est un travail qui est mené par notamment une dizaine de travailleurs qui sont des travailleurs formés, qualifiés pour ce faire, qui ne sont pas les gardiens de la paix, qui sont des professionnels de la prévention et qui font partie

des équipes du Service de Prévention qui organise notamment les maraudes et le travail de réinsertion socio-professionnelle avec les personnes sans-abris, c'est un travail extrêmement complexe parce que chacune de ces personnes a un parcours personnel qui est souvent très difficile et leur réinsertion nécessite souvent beaucoup de détermination à la fois des personnes concernées mais également du personnel communal qui travaille dans le cadre de la prévention à cette réinsertion et je voudrais encore une fois saluer ce travail qui est réalisé dont la philosophie est donc, fondamentalement à l'opposé de ce que j'ai entendu, c'est-à-dire d'une criminalisation de ce type de personnes puisque notre volonté est au contraire de travailler dans le cadre d'une réinsertion. Des travailleurs de rues sont donc, disponibles et formés, ils font leur travail, les gardiens de la paix, quant à eux travaillent en synergie et en collaboration avec le personnel du Service de Prévention, essentiellement pour ce qui concerne les signalements, chacun doit faire le travail qui est le sien, les gardiens de la paix font le travail qui leur est fixé dans le cadre de leur mission par le pouvoir subsidiant qui est supérieur donc, à la Ville de Mons, en l'occurrence le pouvoir fédéral, si je ne dis pas de bêtise et ces gardiens travaillent essentiellement sur le signalement des faits ou des personnes qu'ils rencontrent là où ils se situent sur le terrain. Autre élément que je voudrais évoquer et que vous avez mentionné, c'est le travail qui est réalisé en synergie avec les associations sur le terrain. Vous nous dites, est-ce qu'il n'y a pas moyen de travailler avec des associations, c'est effectivement, une excellente remarque, c'est d'ailleurs ce qui se fait. Le Service de Prévention et son responsable me le signalait il y a un instant, travaille notamment au côté des sans-abris avec une ASBL qui est extrêmement présente et dynamique sur le terrain qui est l'ASBL Mini Solidarité et qui travaille aux côtés de ces sans-abris et donc, au-delà du Service de Prévention lui-même, il y a un travail qui est fait avec des bénévoles qui s'engagent dans cette cause qui est celle de l'accompagnement et de la réinsertion des personnes sans-abris. Enfin, toujours pour M. BOUCHEZ, vous avez fait référence à plusieurs reprises à cet Arrêté communal qui a été adopté en octobre 2014 si j'ai bonne mémoire, fin octobre 2014 puisque c'était à la transition entre mes fonctions de Bourgmestre et le retour de M. DI RUPO dans sa qualité de Bourgmestre, c'est un texte qui pour être tout à fait clair avec chacune et chacun d'entre vous, pour celles et ceux qui en ont oublié le contenu, était un texte qui était d'une grande prudence mais qui se voulait répondre à une problématique de terrain qui était rencontrée à la fois par des commerçants mais aussi par des Montoises et des Montois ou des visiteurs qui se rendaient dans notre Ville. Le texte visait, je vous le rappelle et je parle de mémoire, des comportements problématiques à l'entrée des établissements commerciaux. Ils

n'interdisaient en rien contrairement à ce que d'autres villes ont fait, la mendicité et ils n'avaient en aucun cas la volonté de stigmatiser ces personnes, simplement de permettre à la Police d'intervenir lorsqu'à l'entrée d'un établissement commercial, d'un commerce, il y avait un comportement problématique qui pouvait être constaté, un comportement problématique, cela veut dire quoi, cela veut dire, avoir un chien qui n'est pas tenu en laisse et qui peut être dangereux, cela peut être tenir des propos agressifs, cela peut être, avoir des boissons alcoolisées à disposition, etc... et donc, il appartient aujourd'hui à la Police de mettre en œuvre cet Arrêté communal. Quant aux zones de répartition d'influence que vous évoquez, je n'en ai pas connaissance pour ma part puisque je ne suis pas Bourgmestre, des rapports de Police néanmoins, à la connaissance du Service de Prévention, pour vous donner l'information la plus complète qui est à notre disposition ce soir, il n'y a pas ce type de phénomène qui se développe sur notre territoire, en tout cas, ce n'est pas connu des acteurs de la prévention et je viens de le demander à Mme DAVID qui est à nos côtés ce soir. Pour ce qui concerne les interventions qui ont été faites par Mme MARNEFFE, je comprends que vous fassiez ces interventions, Mme MARNEFFE, puisqu'elles se reflètent effectivement ce qui se trouve dans le dossier, peut-être avons-nous manqué de pédagogie dans la manière de présenter les choses mais aussi nous devons faire face à des contraintes qui s'imposent à nous, par exemple, pour la première action que vous évoquez qui est celle de passeur de culture, nous avons dû simplement faire face à la fin de la subsidiation du fonds social européen qui effectivement à notre plus grand regret, nous a conduit à mettre un terme à cette initiative qui avait été développée et portée par notre Service de Prévention, le projet a été redéposé par le Manège dans le cadre d'une nouvelle programmation FSE et malheureusement, les critères de sélection n'étant plus les mêmes, il n'a pas été retenu. Pour ce qui concerne et j'en terminerai par-là, l'étude de faisabilité d'un projet de garde d'enfants dans le cadre d'un processus d'ISP, ce projet n'est pas abandonné, il est en fait transféré au CPAS. Pour compléter la réponse que je viens de vous donner, je vous propose de passer la parole au Président du CPAS, M. BARVAIS.

M. Marc BARVAIS, Président du CPAS : Merci le Président de séance. Quelques renseignements complémentaires mais qui vont de toute façon dans le même sens que ce qu'on a déjà évoqué. La particularité est quand même je crois à Mons, dans tout le travail social qu'on réalise, c'est le travail par réseau, donc, ici, évidemment, c'est le Relais Social, c'est le Service de Prévention, c'est le Plan de Cohésion Sociale, c'est le CPAS et on l'évoquait, c'est aussi l'associatif mais c'est vraiment une caractéristique de tout le

travail social qu'on fait sur Mons. Quelques précisions, ce qu'on voit à l'abri de nuit correspond à ce qu'on a vu au niveau de l'Escale, on a aussi 320 personnes différentes qui ont participé au niveau de l'abri de nuit, on est passé de 70 % de taux d'occupation l'année passée en moyenne à cette année des pics d'occupation de 130 %, donc, j'ai d'ailleurs eu une réunion ce midi avec les personnes qui ont travaillé cet hiver puisque le Plan Hiver vient de se terminer et on est en train de réfléchir à la manière dont on va pouvoir gérer cela l'année prochaine. Il faut savoir que 70 % des gens qui fréquentent l'abri de nuit, sont des gens identifiés Montois, les 30 autres pourcents, viennent généralement 20 % pour le Borinage et le reste de la Wallonie, donc, cela veut dire aussi que la prise en charge des communes en périphérie de Mons par rapport à la politique des sans-abris est aussi une donnée sur laquelle on veut intervenir pour que chacun évidemment prenne ses responsabilités. D'autre part, quand même, comme amélioration qu'on a eu cette année au niveau de l'abri de nuit, actuellement, nous acceptons les chiens et on aura encore une structure complémentaire qui viendra compléter le dispositif d'ici quelques semaines. Quand on parle d'accompagnement des personnes dans la rue, je crois qu'on peut dire à Mons que ceux qui se trouvent dans la rue par accident et qui sont dans un processus d'intégration sont suivis et ont des sorties positives, je prends comme exemple, le fait que l'on est déjà actuellement, ce qu'on appelle un capteur logement. Le capteur logement est celui qui accompagne les situations les plus difficiles pour retrouver un logement et aussi pour les accompagner dans la gestion du logement parce qu'il ne suffit pas de trouver un logement, de mettre la personne dans le logement, il y a toute une éducation, tout un suivi à faire pour qu'évidemment, il reste dans le logement de manière évidemment équilibrée par rapport à leurs responsabilités et par rapport au voisinage et d'ailleurs de cette expérience-là, il y a des grandes chances, on aura bientôt l'Arrêté, nous serons subsidiés aussi pour la politique que l'on appelle le Housing First. D'autre part, pour ce qui est du travail dans la rue même, je rappelle quand même qu'on a énormément de maraudes, on a 242 maraudes, donc, que le travail de rues est connu mais qui a malheureusement des lois de la rue et qu'effectivement, il y a des partitions de territoire à ce niveau-là, par contre, pour ce qui est de l'organisation de mendicité type mafieuse, là, objectivement, moi, je n'ai pas de donnée de répartition à ce niveau-là, donc, cela, c'est une question que l'on pourrait poser au niveau de la Police. En complément concernant les gardes d'enfants, il faut savoir qu'on travaille aussi en collaboration avec une ASBL dans la périphérie de l'Université de Mons qui doit bientôt ouvrir et qui aura une structure de garde d'enfants spécialisée non seulement pour les étudiants mais aussi pour les parents qui sont en formation ou qui ont

des examens de sélection, ce serait une halte-garderie qui serait en périphérie de l'Université de Mons et qui devrait ouvrir d'ici quelques mois.

M. Nicolas MARTIN, Echevin-Président : Merci M. le Président. Est-ce qu'il y a des répliques ? M. BOUCHEZ, Mme MARNEFFE. M. BOUCHEZ.

M. Georges-Louis BOUCHEZ, Conseiller : Merci M. l'Echevin. Vous avez dit que vous n'étiez pas Bourgmestre et c'est vrai qu'on regrette l'absence du Bourgmestre pour discuter de ces points puisqu'en matière de Police, c'est quand même lui qui a la donnée mais bon apparemment.

M. Nicolas MARTIN, Echevin-Président : Les questions de Police, ne sont pas discutées au Conseil communal, M. BOUCHEZ.

M. Georges-Louis BOUCHEZ, Conseiller : Oui mais c'est vous-même qui avait dit, je ne peux pas vous donner les chiffres puisque moi, je n'ai pas accès au rapport de police.

M. Nicolas MARTIN, Echevin-Président : Vous pouvez toujours interroger en Conseil de Police, vous le savez.

M. Georges-Louis BOUCHEZ, Conseiller : Vous savez, votre conception de la séparation des pouvoirs entre la Zone de Police et la Ville de Mons, cela vaudra un jour qu'on vous l'explique parce que si...

M. Nicolas MARTIN, Echevin-Président : C'est la Loi.

M. Georges-Louis BOUCHEZ, Conseiller : Non, ce n'est pas la Loi, vous racontez n'importe quoi, le Conseil de Police à vocation à gérer la Zone, je l'ai déjà dit 10 fois mais cela reste l'autorité communale qui est compétence pour la sécurité sur son territoire. Si cela n'était pas le cas, un Bourgmestre ne pourrait pas interdire un rassemblement sur son territoire et devrait passer par sa Zone de Police pour le faire et d'ailleurs, je plains, Mme LECOMPTE qui n'est pas Présidente de la Zone de Police pour gérer la sécurité sur son territoire puisqu'à apparemment, vous faites une confusion permanente entre le Président de la Zone et le Bourgmestre, d'ailleurs, je tiens juste à attirer votre attention sur une chose, c'est que dans le Police Mag, le Bourgmestre ne signe pas comme Président de la Zone mais il signe comme Bourgmestre, donc, il faudrait savoir à un moment donné

M. Nicolas MARTIN, Echevin-Président : Tout ceci nous éloigne de notre ordre du jour, M. BOUCHEZ, je vous invite à revenir sur le point inscrit à l'ordre du jour.

M. Georges-Louis BOUCHEZ, Conseiller : Mais en tout cas, la question de la compétence de Police, relève du Bourgmestre mais aujourd'hui, il a préféré jouer les supporters de Benoît HAMON, chacun ses choix.

M. Nicolas MARTIN, Echevin-Président : Je pense que chacun aura compris vos allusions sur le sujet, pas besoin de s'étendre sur le sujet.

M. Georges-Louis BOUCHEZ, Conseiller : Surtout que c'est vraiment dommage, c'est lui qui fixe la date des Conseils communaux, donc, c'est un petit peu bête. Son absence me manque toujours, vous le savez mais je suis content de vous avoir également. Je trouve quand même un petit peu particulier d'invoquer le lien avec l'ASBL SDF Solidarité qui peut-être travaille sur le terrain et cela je n'en doute pas mais on ne peut pas dire que ce soutien soit équivalent dans le chef du Collège, je ne vais m'étendre au-delà mais je crois que l'ASBL pourra en parler elle-même. Le règlement communal que vous évoquez, c'est un règlement communal pour la circonstance par rapport à Mons 2015, faut arrêter de se mentir, il y avait véritablement une priorité par rapport à une date bien précise et on voit bien qu'après Mons 2015, finalement les choses évoluent différemment. Moi, il y a plusieurs choses extrêmement concrètes qui dans votre réponse me paraissent manquantes. Le premier élément, vous n'avez pas du tout répondu sur la question des fameux irréductibles que j'évoquais initialement et de savoir finalement, que peut-on faire face à un public qui ne veut pas rentrer dans cette logique d'aide, qu'existe-t-il peut-être ailleurs ou en tout cas, que faisons-nous parce qu'un simple constat n'est pas suffisant en la matière. Sur l'histoire des mafias, vous nous dites, il n'y a pas de difficulté en la question, il y a quand même des bagarres, il y a des règlements de compte, je vous l'ai dit, certains élus de mon groupe y ont assistés, donc, ce serait quand même intéressant de pouvoir avoir des données en la matière mais ce qui me choque beaucoup plus, c'est qu'il y ait autant de services qui travaillent sur cette question sans qu'il y ait une Task Force, un groupe de pilotage, quand on voit le nombre, c'est quand même colossal, 362, je ne vais pas m'éterniser sur les chiffres par rapport à 2013, cela aurait été intéressant que par exemple, le Relais Social qui dispose de ces chiffres puissent communiquer sur une période plus longue mais en tout cas, ce serait quand même bien que ces services travaillent sous la même houlette qui est un seul pôle pour pouvoir mener de bonnes politiques, surtout que dans le rapport, on découvre par exemple que les entretiens individuels, donc, à chaque fois, un psychologue rencontre des marginaux, rencontre des sans-abris, pour pouvoir les aider au mieux, les encadrer parce que dans le rapport, on découvre quoi ? Que la psychologue était malade cette année et que donc, les entretiens n'ont pas pu avoir lieu, résultat des courses, elle n'a pas été remplacée, donc, pendant un an, il n'y a pas eu ce genre d'entretien pour diriger ces personnes en difficulté, or, on sait très bien qu'il y a énormément de maladie mentale, il y a énormément d'addictions qui touchent ce public et

donc, la présence d'un ou d'une psychologue est fondamentale. Si on avait travaillé peut-être dans le cadre de ce pôle commun ou en tout cas, d'avoir une Task Force ou un service spécifique dédié à ce public particulier et bien, on aurait certainement pu remplacer cette psychologue qui je crois est importante sauf si vous m'expliquez l'inverse, je pense que sa mission est fondamentale, donc, M. l'Echevin, trois questions extrêmement précises, la première, vous dites « travailler avec les associations et les Gardiens de la Paix » mais je crois que les Gardiens de la Paix, on peut renforcer leur rôle, vous parliez du Fédéral, effectivement, il y a un cadre qui existe au niveau Fédéral mais le Fédéral n'interdit certainement pas d'avoir par exemple, des Gardiens de la Paix qui accompagnent des personnes en difficulté à l'Escale ou dans d'autres lieux de la Ville, premier aspect, donc, quel est le lien, quelle est la façon de fonctionner. Deuxième élément, quid des irréductibles, ce n'est pas nous qui en parlons mais c'est dans une note d'avril 2016 du Service Prévention que la question a été évoquée et enfin, troisième aspect, quid en ce qui concerne un pôle commun, une Task Force, un groupe de pilotage, on appelle cela comme on veut mais en tout cas, un organe dans lequel, on peut mener une politique globale par rapport à cette question qui est fondamentale dont les réponses ne sont pas simples, donc, je ne suis pas, ici, ce soir en train de vous dire que tout est de votre faute, qu'il n'y qu'à, qu'il faut que, c'est très difficile de savoir dans quelle mesure on doit à la fois faire respecter l'ordre public et donc, avoir une mesure répressive, prendre des dispositions répressives et dans quelle mesure, il faut être dans le dialogue, dans la régulation sociale, dans l'échange et ce n'est pas simple d'avoir une réponse magique en la matière mais néanmoins, je crois qu'il y a moyen de faire beaucoup mieux que ce qui est fait maintenant, c'est-à-dire, j'ai le sentiment que pour le moment, c'est le service qui le fait du mieux qu'il peut mais qu'en tout cas, au niveau du Collège, cela ne reste pas une priorité. Je vous remercie.

M. Nicolas MARTIN, Echevin-Président : Mme MARNEFFE, je vous en prie.

Mme Catherine MARNEFFE, Conseillère : Merci pour les précisions que vous avez apportées. Au niveau de tout ce qui est lutte contre la précarité, je me réjouis des autres projets que vous avez évoqués notamment le développement du projet Housing First auquel moi, j'adhère complètement et je pense que c'est vraiment une priorité dans laquelle on doit s'investir dans ce qui est lutte contre la précarité. Que ces missions soient remplies par le CPAS ou par le Plan de Cohésion Sociale, cela nous importe peu et que ce travail se fasse en réseau ou aussi en partenariat avec les associations, c'est tout à fait positif, néanmoins, il y a des volets qui disparaissent d'année en année et cela, on ne peut

que le déplorer même si c'est dû à la disparition de subsides parce que finalement, qu'est-ce qu'il reste de ces politiques-là, c'est le dernier filet, c'est celui qui est là pour ramasser ceux qui finalement sont arrivés au bout de leur course et qui se retrouvent dans la rue, donc, vraiment, il faut essayer de retravailler sur l'amont et sans budget et donc, effectivement, au niveau du Gouvernement Wallon, je vous invite à nouveau à faire le relais auprès de vos députés pour refinancer le Plan de Cohésion Sociale pour pouvoir mener à nouveau ces actions qui ne sont pas seulement la lutte contre la précarité mais toutes les actions aussi en amont qui permettent de travailler sur ces thématiques et d'éviter d'en arriver à des situations humaines vraiment difficiles. En amont, ce n'était pas un mauvais jeu de mot mais de travailler en amont pour travailler sur ces thématiques. Je vous remercie.

M. Nicolas MARTIN, Echevin-Président : Mme MARNEFFE, nous souscrivons tout à fait à cette philosophie. Pour répondre aux questions de M. BOUCHEZ, M. BOUCHEZ, vous ne semblez pas disposer de toute l'information requise puisque vous affirmez des choses qui ne sont pas correctes et je m'en suis assuré tant j'en étais surpris auprès de Mme DAVID qui m'a confirmé que les informations dont je disposais étaient bien justes contrairement à ce que vous avez affirmé, il y a bien évidemment une coopération et des synergies entre l'ensemble non seulement des services qui travaillent sur le sujet mais également avec le tissu associatif et le comité de pilotage que vous appelez de vos vœux, vous voyez que c'est une belle journée puisque vous êtes exhaussé d'ores et déjà à ce stade du Conseil Communal ; cela existe bel et bien, cela rassemble notamment le Relais Social, le CPAS, l'Escale, toute une série d'associations locales actives notamment également dans la question des dons alimentaires, c'est un comité qui se réunit, qui est effectif et au sein duquel, il y a un dialogue efficace entre les différentes parties pour savoir comment appréhender, je dirais, les parcours individuels des uns et des autres au mieux, compte tenu de la difficulté qui est celle que j'évoquais tout à l'heure par rapport à ce type de public extrêmement précarisé. Deuxième élément puisque vous m'avez posé des questions précises, je vous réponds par des réponses précises. Vous évoquez la question des entretiens individuels, la problématique d'une personne qui aurait été absente pendant un an ou qui n'aurait pas été remplacée, la personne n'a pas été absente pendant un an et elle a été remplacée durant sa période d'absence plus courte que l'année que vous avez évoqué. Quant à la troisième question qui est celle de l'accompagnement par les Gardiens de la Paix que vous appelez également de vos vœux, je vous réponds également par l'affirmative puisque les Gardiens de la Paix font d'ores et déjà ce que vous souhaitez qu'ils fassent.

Enfin, avant-dernier élément, vous parlez des irréductibles, tout en ayant la précaution, en fin d'intervention de dire qu'il n'y a pas de recettes magiques sur cette question, bien entendu, qu'il n'y a pas de recettes magiques, sans quoi, l'ensemble des communes de ce pays et du continent, s'en serait évidemment saisi. Ces personnes sont généralement des personnes qui sont touchées par une pathologie psychiatrique, il n'y a pas aujourd'hui, dans notre pays, de structures capables d'accueillir durablement ces personnes en dehors de l'hôpital, c'est à déplorer, c'est un manque et donc, effectivement, c'est une difficulté dans la prise en charge qui revient sur les épaules des communes et des CPAS et en l'occurrence, ici, notamment du Service de Prévention. Enfin, vous avez évoqué le fait que le service travaille indépendamment d'une volonté du Collège, je vous rappelle que dans toute ville qui se respecte et c'est le cas, à la Ville de Mons, si le Service de Prévention met en œuvre cette politique, c'est précisément à la demande du Collège et il n'est pas question de créer une dichotomie entre les deux. Vous avez le dernier mot, donc, je vous propose de faire votre réplique.

M. Georges-Louis BOUCHEZ, Conseiller : Merci M. l'Echevin. Simplement pour vous dire que par rapport aux entretiens, ce n'est pas moi qui le dit, c'est dans le rapport qu'il y en a eu moins et pendant une période, il n'y en a pas eu à cause de cette situation. En ce qui concerne la Task Force, on n'a peut-être pas la même façon de voir les choses, vous aviez vous-même indiqué que vous n'aviez pas les informations de la Police, l'idée, ce n'est pas nécessairement de se voir et de discuter, c'est véritablement d'avoir un lieu où on décide d'une politique en commun et où on a vraiment un organe qui gère, ici, on n'a beau se voir même régulièrement, on est quand même sur des organes qui travaillent chacun dans leur coin et on se demande parfois quel est l'intérêt en la matière. Quand vous nous dites pour les irréductibles, il y a beaucoup de maladie mentale, etc... oui mais malgré tout il y a quand même de la gestion de l'espace public en la matière, donc, est-ce qu'à un moment donné, il n'y a quand même pas une prise en charge spécifique, est-ce qu'il y a d'autres expériences dans les villes, on n'aura pas la réponse aujourd'hui, je l'ai dit qu'il n'y pas de remède miracle mais on ne peut pas non plus se contenter de la fatalité. On ne peut pas de dire « bon, voilà, il y a des gens qui ont une maladie mentale, on ne sait pas les prendre en charge, donc, on ne fait rien », je crois qu'on doit quand même à ce niveau-là, allez plus loin, voire peut-être même mobiliser, vous avez parlé tout à l'heure, d'un autre niveau de pouvoir, que ce soit le Fédéral ou la Région, moi, je n'ai aucun problème avec cela mais si à un moment donné, au niveau des acteurs de terrain, au niveau des structures de la Ville, on dénonce une série de manquements, la Ville de Mons peut très bien en être

également le porte-parole et établir clairement un constat si même il faut mobiliser des niveaux de pouvoir dans lequel ma formation politique est présente et la vôtre ne l'est pas, cela ne me pose aucune difficulté. Enfin, dernier point, M. l'Echevin, en ce qui concerne la gestion de la problématique sur les bagarres, les règlements de compte, etc... moi, je vous invite simplement à vérifier ces informations, elles sont revenues de différents canaux, je vous l'ai dit, je vous le dis pour la troisième fois, un de nos élus a été confronté à la situation et donc, je pense qu'il serait intéressant de relayer au Bourgmestre quand il sera revenu de son escapade bruxelloise, de savoir s'il peut envoyer ou en tout cas, poser des questions spécifiques à la Police pour que celle-ci étudie cette question de manière approfondie, s'il y a la garantie qu'on n'a pas de problème de mafia, de bandes, etc... pas de souci mais en tout cas, cela ne vient pas de nulle part et cette répartition territoriale, je vois avouer est quand même un petit peu particulière, donc, je crois qu'on doit être attentifs à cela et au moins vérifier cette information pour ne pas dire qu'on ne savait pas. Je vous remercie.

M. Nicolas MARTIN, Echevin-Président : Merci. On pourrait encore débattre longuement sur le sujet mais je pense que le point a été largement évoqué. Sur ce point, est-ce qu'on peut passer au vote ? Est-ce qu'il y a un vote contraire par rapport au projet qui vous est proposé en termes de délibération ? C'est l'unanimité ? Oui, donc, le point est approuvé.

ADOPTE à l'unanimité

Entrée de Mme URBAIN = 38 présents

17^e Objet : CTX/CULTURE/Biennale 2018 - Contrat cadre - approbation

M. Nicolas MARTIN, Echevin-Président : Abstention du PTB. M. BOUCHEZ.

M. Georges-Louis BOUCHEZ, Conseiller : En l'absence du Bourgmestre et vu l'importance du point, je crois qu'il faudrait quand même attendre son retour puisqu'il a à la fois traité la question au sein de la Fondation et il le traite ici, cela fait partie de ses compétences, cela fait apparemment partie de son projet de ville, on ne s'y retrouve pas trop effectivement entre la biennale et Mons 2025 qui devait être le projet de ville et maintenant la consultation populaire mais quoi qu'il en soit, je pense que ce serait plus sage d'attendre son retour pour qu'on ait un débat politique sur cette question fondamentale qui est d'ailleurs traitée au niveau du Parlement, donc, on le voit, cela dépasse les frontières de notre Ville.

M. Nicolas MARTIN, Echevin-Président : Merci M. BOUCHEZ. M. TONDREAU.

M. Emmanuel TONDREAU, Conseiller : J'ai exactement la même réflexion que mon chef de file, M. BOUCHEZ, surtout que M. le Bourgmestre, on a déjà eu des discussions avec lui à ce sujet en Conseil d'Administration et je crois qu'il connaît le dossier d'une manière approfondie et j'ai peur et je ne veux pas non plus croire que ce n'est pas par rapport à vous mais je crains que vous ne puissiez pas répondre à toutes les interrogations et interpellations à ce sujet. Voilà, c'est cela que je voulais dire en plus.

M. Nicolas MARTIN, Echevin-Président : Ce serait dommage mais nous allons pourtant nous livrer à cet exercice. Je propose aux uns et aux autres de prendre la parole, pour celles et ceux qui le souhaitent. M. TONDREAU puis M. BOUCHEZ et j'ai cru entendre M. BEUGNIES dire qu'il s'abstenait, c'est bien cela ? Il n'y a pas d'autres interventions de la part des Conseillers ? M. TONDREAU, vous avez la parole.

M. Emmanuel TONDREAU, Conseiller : Tout d'abord, je regrette qu'il n'y a pas de présentation de ce dossier en séance publique comme cela au moins la presse et en tout cas, le public présent auraient pu savoir exactement ce qu'il en est dans ce dossier. C'est une tradition que le Collège a perdu complètement mais je peux vous dire que lorsque j'étais jeune Conseiller Communal, tous les Echevins et le Bourgmestre en tête présentaient leurs dossiers, d'ailleurs, cela se fait au Parlement, je rappelle simplement qu'au Parlement, les Ministres présentent leurs dossiers avant de les faire voter. Je reviens donc, à ce dossier et qu'est-ce que je constate, la lecture de ce projet de contrat qui devrait lier en principe, la Fondation 2025 et la Ville de Mons ainsi que Mars d'ailleurs est assez étonnant. Tout d'abord, sur la forme, je vais aller doucement comme cela, M. l'Echevin, vous pouvez prendre note de toutes les interpellations et les questions que je désire vous poser.

M. Nicolas MARTIN, Echevin-Président : Ne vous inquiétez pas, j'ai encore une certaine dextérité au niveau de mon cerveau.

M. Emmanuel TONDREAU, Conseiller : C'est très bien. Il apparaît tout d'abord que l'organisation de cette biennale est une astuce juridique en vue d'éviter le recours à des marchés publics. Je tiens à rappeler justement à ce sujet-là que la Fondation Mons 2015 avait fait un marché public avec à l'époque Le Manège, donc, le Manège avait concouru un marché public. Ici, je ne sais pas pour quelle raison, tout d'un coup, ce comité de pilotage n'entre pas dans la possibilité de pouvoir réaliser un marché public. C'est la première interpellation, première question que je désire poser, pourquoi n'y a-t-il pas de marché public ? Deuxième question, pourquoi ce comité de pilotage ne respecte-t-il pas le pacte culturel, je voudrais quand même vous dire que le financement de ce comité de pilotage

vient presque en totalité de fonds de la Fondation qui est même une organisation culturelle, vient aussi en grande partie aussi de la Ministre de la Culture, je rappelle le montant, 2 x 1,5 million pour 2017 et 2018 et des petites sommes de la Ville de Mons : 250.000 euros et de la Province : 250.000 euros. Dès lors, la représentation politique qui devrait faire l'intérieur de ce comité de pilotage ne devrait pas être celle qui est proposée parce que la représentation politique actuelle qui est proposée, c'est deux PS et un CDH, je parle uniquement pour les politiques et trois PS pour ce que j'appellerais les hauts fonctionnaires, donc, je trouve que normalement, en appliquant cette clef D'Hondt qui devrait s'appliquer dans le cas présent, nous devrions avoir deux PS et un MR avec des observateurs CDH et Ecolo de manière parallèle à la représentation politique de la Fondation, je tiens à vous rappeler qu'à l'intérieur de la Fondation 2025, c'est une répartition politique reprenant l'entièreté de tous les partis, donc, de la plus totale pluralité alors qu'ici, ce qu'on veut appliquer, c'est un système purement majoritaire. Quant au fond, cela, c'est sur les deux questions de forme que je voulais vous poser, quant au fond, historiquement, puis-je vous rappeler la décision de notre Conseil en automne 2015 où sur la lancée réussie de Mons 2015, nous avons décidé de créer une suite à celle-ci notamment à travers une biennale, c'est à ce moment-là, qu'on a décidé de la biennale et pas récemment, qui donnait à la Fondation, une mission d'organisateur de celle-ci. Elle devait prendre en charge la communication de toutes les institutions culturelles et touristiques montoises pour créer une image commune à l'extérieur et surtout vu l'expérience réussie de cette Fondation, pérenniser l'image de celle-ci qui était une excellente initiative, donc, c'était la Fondation qui chapeautait ce comité de pilotage, cela, c'était une excellente initiative, d'ailleurs, il y a eu une première réunion, cette première réunion à laquelle, j'ai eu la possibilité de participer et qui a eu lieu en novembre 2015 devait permettre la création de ce comité de pilotage dans le sens voulu par les décisions du Conseil Communal. Et très vite, j'ai pu constater les vives réticences des institutions car chacune désirait rester maître de son territoire, aussi bien l'Office du Tourisme que le Pôle Muséal, que les Orchestres, etc... et chacun gardait ses petits pouvoirs et puis, plus rien, sauf les réunions peut-être qui ont eu lieu mais auxquelles je n'ai pas été invité et cela jusqu'à ce jour et aujourd'hui, proposé par – on ne sait pas très bien – si cela vient de la Ville, en tout cas, pas de la Fondation, on présente aujourd'hui, aux différentes instances, Comité de Direction et Conseil d'Administration de la Fondation, Conseil d'Administration de MARS et Conseil Communal, le projet de comité de pilotage qui nous est déposé aujourd'hui dans le dossier. Quelle première conclusion pouvons-nous tirer ? A travers, la non prolongation des

missions attribuées à la Fondation qui avait été attribuée par le Conseil Communal en 2015, apparaît l'échec et c'est cela qui est important et qui est grave, l'échec de la volonté de garder les valeurs issues de Mons 2015. Celles-ci avaient apporté une fierté aux Montois et étaient situées au-dessus et en dehors de la politique et je sais qu'ayant eu un entretien à ce moment-là avec M. le Bourgmestre et c'est cela que je lui avais rappelé qui était la force justement de Mons 2015, c'était d'une certaine façon en dehors et au-dessus de la politique. Aujourd'hui, ce qui est proposé, ce n'est pas du tout cela dans la réalité, c'est le partage du solde financier de Mons 2015 plus ou moins 5,6 millions d'euros et ainsi que les quelques institutionnels que j'ai cités tout à l'heure, pour financer une biennale prévue en automne 2018, je précise bien en automne 2018, que certains déjà appelle, tout le monde aura compris, la biennale, l'élection communale 2018, puisque cela se passe exactement à la même date. Cela permettra à la Ville de financer les activités de son Pôle Muséal qui n'aurait pas pu réaliser puisque financièrement, la Ville ne peut plus le réussir et faire en sorte que MARS qui est exsangue financièrement, d'organiser quelques spectacles de plus labellisés avec une étiquette biennale parce que ses finances, lui aussi, n'auraient pas permis de les réaliser. Et quant à la Fondation, elle prendra la charge financière de tout grâce à une grande partie au solde bien géré du budget de Mons 2015 avec en plus, les fonds venant de la Ministre et avec une minime importance de la Ville et de la Province. Je réexplique puisque le dossier n'a pas été présenté et à travers des animations dénommées « Territoire », semblables à celles réalisées en 2015, elle attribuera quelques subsides à des associations qui sont souvent peu culturelles mais souvent plus événementielles et je prends comme par exemple, Déjeuner sur l'herbe, Dimanche Toqué, etc... La Fondation n'aura plus aucun droit de regard sur celle-ci et en même temps, d'après les rumeurs qui me viennent, les décisions viennent directement du Cabinet du Bourgmestre et en son temps, la Fondation Mons 2015 pourtant avait créé un Comité de Sélection complètement pluraliste, je rappelle complètement pluraliste, aujourd'hui, cela est supprimé et remplacé par ce Comité de Pilotage. Bref, la Fondation sera vidée de son sens et ne jouera plus qu'un rôle de collecteur de subsides, de boîte aux lettres financière qui financera ainsi le Pôle Muséal de la Ville et quelques activités programmées par MARS mais je voudrais revenir aussi plus longuement sur le Pôle Muséal parce que cela nous concerne plus. Celui-ci est le gagnant, financièrement, il permet à la Ville de financer ses musées, ses expositions grâce aux moyens financiers de la Fondation, je vais aussi rajouter puisque cela a été cité, l'anniversaire 2018 de l'Armistice 1918 qui sera payé par d'une sorte façon, la Fondation 2025, c'est quelque chose d'assez incroyable, d'ailleurs,

c'est pour cela que la Ministre GREOLI s'étonne d'ailleurs. Je continue, bref, tous les pouvoirs sont réunis dans les mains de ce Comité de Pilotage sans contrôle démocratique. En effet, c'est lui qui propose tous les budgets aux trois parties avec un seul contrôle démocratique annuel et ses institutions ne peuvent rien proposer mais seulement approuver. Il gère seul ce Comité de Pilotage, assure la gestion et soumet à l'avis et non pas à l'approbation et rend les instances des trois parties uniquement consultatives, bref, aucun contrôle permanent des instances et aucun contrôle financier régulier. Pour la Fondation qui en principe est le financier de l'ensemble, rien dans le suivi des finances, aucun contrôle du trésorier, du comité de direction ni du Conseil d'Administration. Personnellement, pour terminer, je peux vous dire ayant eu la chance de vivre de près la réussite de Mons 2015, combien ma déception est grande, par la tournure prise par cette biennale. Les moyens financiers conservés laborieusement, si facilement bradés avec le refus de ce consensus qui avait été un des moteurs de la réussite de Mons 2015. Enfin puisque le texte que je viens de vous lire avait été prévu pour janvier de cette année-ci puisque pour deux raisons différentes, on a reporté ces points, il y a deux éléments nouveaux que je désire rajouter, c'est la réaction de la Ministre. J'avais déjà interpellé avec Georges-Louis BOUCHEZ au dernier Conseil d'Administration, donc, au sujet de la réaction de la Ministre, face à cette situation et on a eu l'impression que M. le Bourgmestre qui était présent, n'a pas réagi de la façon la plus – je ne vais pas dire élégante – en tout cas, la meilleure réaction que l'on pourrait avoir par rapport à ce que la Ministre nous avait fait savoir, d'ailleurs, la Ministre a encore réagi récemment dans la presse, il suffit de lire La Libre Belgique de vendredi dernier et que dit la Ministre, elle dit ceci à peu près, elle dit « vos projets ne sont pas vraiment culturels », c'est ce que j'ai lu dans la presse, Mme MOUCHERON et en même temps, elle dit que les retombées culturelles sont beaucoup trop uniquement montoises et cette interpellation de la Ministre est quelque chose qu'il ne faut pas avoir peur d'aborder, moi, cela me frappe très fort, déjà en Conseil d'Administration, on a dit « non, ce n'est pas important », ce que la Ministre a dit, ce n'est pas important, quand la Ministre revient encore une seconde fois, après ce Conseil d'Administration à travers la presse, c'est important et je m'étonne beaucoup, elle va quand même vous donner 2 x 1,5 million, si vous commencez à vous distancer de ce que dit la Ministre, moi, je vous signale, en tout cas, que normalement, elle va vous verser 2 x 1,5 million en 2017 et 2018. Il y a autre élément qui est apparu aussi et c'est le dernier que je voulais dire, c'est la réaction de la population par rapport à cette situation et l'opinion publique ressent très mal la date de cette biennale. Elle a compris tout de suite,

l'opinion public a compris tout de suite pourquoi comme par hasard, on fixe cette date durant l'automne 2018 et d'ailleurs située bien sûr, en pleine période électorale des communales et elle considère, l'opinion publique, il faut bien comprendre, bavardez avec les gens en rues, c'est cela qu'ils vous disent, ils vous disent, c'est une sorte de détournement de fonds culturels au profit de la majorité qui gouverne la Ville et cela, ça ne va pas. Pourquoi dès lors et c'est cela la proposition que j'ai envie de vous faire, M. MARTIN, comme cela, il n'y aura aucun problème, comme cela, on verra si vous êtes vraiment de bonne foi, si vraiment ce que je viens de vous dire n'est pas quelque chose qui est acceptable, pourquoi dès lors, ne pas reporter cette biennale de 6 mois, il n'y aura aucun problème, tout le monde trouvera cela très élégant de votre part et considérera à ce moment-là que vous ne voulez pas faire en sorte que cette biennale serve pour les élections communales, donc, voilà ce que j'avais envie de dire, donc, reporter cette biennale de 6 mois, cela permettra de calmer les esprits à cet effet et en outre, l'opinion comprend encore moins et cela a déjà été publié que la grande fête d'ouverture, c'est la deuxième quinzaine du mois d'août qui correspond exactement à l'ouverture de la campagne électorale, je voudrais savoir, est-ce que nous avons déjà eu cette situation-là ailleurs et ne venez pas me dire que vous ne savez pas, cela a déjà été publié dans la presse. Voilà, merci de nous répondre à toutes ces interrogations, j'espère que vous pourrez le faire et remplacer le Bourgmestre dans ce sens. Merci beaucoup.

M. Nicolas MARTIN, Echevin-Président : Merci M. TONDREAU. M. BOUCHEZ.

M. Georges-Louis BOUCHEZ, Conseiller : Merci M. l'Echevin. Je vois que l'intervention de M. TONDREAU a emporté les rieurs à un certain moment mais moi, à votre place, je ne rirai quand même pas beaucoup parce que c'est un fait, que vous êtes dans la période suspecte, alors, je sais qu'il y a eu trois versions différentes dans cette histoire. La première version, c'était que et ça, ça a été la réponse qui a été faite par la Fondation que les dates n'étaient pas arrêtées, alors, je vais vous dire, moi, si les dates ne sont pas arrêtées, je suis vraiment inquiet parce que comment vous allez faire à moins d'un an d'un événement, de réserver des expos, de mobiliser des sous-traitants extérieurs, à moins d'un an vu l'ampleur en plus, alors, que vous ne connaissez toujours pas la date, donc, je sais qu'on a une tendance à prendre dans le chef de certains, les autres pour des idiots, j'y reviendrai tout au long du Conseil Communal, les propos peu agréables, le côté « moi, je sais, lui, il ne sait pas, heureusement que je suis là pour gérer la Ville », il suffit d'ailleurs de regarder le résultat de cette Ville pour se rendre compte à quel point, on a de la chance d'avoir des gestionnaires d'élite mais à un moment donné, il faudrait arrêter de raconter des

carabistouilles surtout que vous avez été démenti par la Ministre elle-même, c'est-à-dire que la Ministre GREOLI en commission de la Culture du Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles, en réponse à une question du Député Olivier DESTREBECQ, elle lui dit clairement « effectivement, M. le Député, la biennale aura lieu en août et novembre 2018 », alors, quand on dit cela, là, c'est la deuxième version qui rentre en ligne de compte, celle-là, c'était une de mes préférées d'ailleurs, je vois encore une responsable de la Fondation qui me dit, « oui, effectivement, c'est la période qui est souhaitée par le personnel culturel », comme si le personnel culturel considérait que selon l'équinoxe, il faudrait peut-être faire plutôt des activités à telle période de l'année plutôt qu'à d'autres mais que le Conseil d'Administration de la Fondation peut toujours refuser, eh bien oui, quand on voit la composition du Conseil d'Administration, cela, c'est certain qu'il va refuser, moi, à votre place, je tremblerais avant une réunion du Conseil d'Administration, on n'est pas sûr, c'est comme au Conseil Communal que le point passe, faudrait quand même pas se faire peur. Troisième version, c'est l'idée, le MR a accepté la période, je commence à être habitué, moi, je me dis qu'avec tout le pouvoir que j'avais à l'époque où j'étais dans le Collège, c'est vraiment dommage que je ne m'en sois pas rendu compte parce qu'à vous écouter, je décidais de tout, donc, c'est vraiment con d'en être arrivé à une situation pareille alors que j'avais finalement autant de marches de manœuvre. Qu'on soit un peu sérieux, déjà, s'il y en a un qui pense qu'on nous a demandé notre avis pour savoir la période, il est déjà bien heureux mais surtout à l'époque, on avait fixé 2018, excusez notre naïveté mais moi, j'ai le souvenir que Mons 2015 avait commencé en janvier, donc, on pourrait penser qu'il y a quand même 6 mois en 2018 avant la période suspecte même bien plus mais on va dire qu'on ne vas pas commencer une activité le 1^{er} juillet et que donc, de janvier à juin 2018, il y a toujours l'occasion de mener cette biennale surtout qu'on va pousser la logique jusqu'au bout, biennale, cela veut dire tous les deux ans, Mons 2015, donc, dans un raisonnement un tout petit peu, vous savez, moi je suis « ras de pâquerettes », je n'ai pas votre hauteur d'esprit, moi, pour moi, une biennale, 2015 + 2, cela fait 2017, bon, voilà, finalement à Mons, biennale, cela fait 2018, ok, pas de problème, allez franchement, la ficelle est quand même quelque peu grosse de considérer quoi en réalité ? Qu'il ne reste plus rien de Mons 2015, qu'on a fait Mons 2015, qu'on a dès le lendemain, licencié du personnel, qu'on a dépensé 70 millions d'euros d'argent public, qu'on n'a pas augmenté le nombre de nuitées dans cette Ville, qu'on n'a pas pérennisé les hôtels puisqu'il y en a plusieurs qui sont en difficulté et certains qui vont fermer dans les prochaines semaines ou dans les prochains mois, on n'a pas diminué le taux de chômage,

on n'a pas baissé la pauvreté, on n'a pas augmenté le taux d'alphabétisation, on n'a pas augmenté le nombre d'habitants, c'est-à-dire tous les critères qui déterminent le fait qu'une ville se développe ou ne se développe pas et donc, c'est très ennuyeux parce que maintenant, on se retrouve avec des bâtiments à gérer et on se retrouve finalement avec plus d'argent pour faire vivre les associations comme on l'avait fait en 2015, pour faire vivre ses bâtiments, pour faire vivre le personnel qu'on avait engagé de façon ponctuelle et même certains CDI ont dû trouver la porte et donc, on serait bien embêté et vous avez raison de vous étrangler parce qu'il y a de quoi s'étrangler, on est bien embêté de se dire qu'en 2018, il va falloir défendre un bilan pareil aux élections et avant qu'on fasse un procès d'intention, je vous demande juste puisqu'il y a beaucoup d'ordinateurs ici et de téléphones portables, de taper dans Google, débats Télé MB, communales 2012 Mons et vous allez retrouver le débat que j'ai eu la chance, le seul d'ailleurs, de faire avec le Bourgmestre où je disais déjà, je n'ai aucun doute sur la réalisation de Mons 2015 puisqu'on a les équipes et le budget mais moi, ce qui me préoccupe, c'est le lendemain et à l'époque, le Bourgmestre m'avait dit, cela n'a aucun sens de s'interroger sur l'après alors qu'on n'a pas encore réussi l'année, c'est le Bourgmestre, il a raison, qu'est-ce que vous voulez, en plus, il a l'expérience, qu'est-ce que je peux y faire ? Finalement, le constat qui avait été fait à l'époque, je suis triste d'avoir eu raison puisque dans les faits, si vous retournez maintenant et que vous essayez de voir en quoi on peut marquer le fait qu'on a été Capitale Européenne de la Culture, il ne reste plus rien et donc, on s'est dit, pour camoufler cela, on va faire une grande fête pendant trois mois où on dépensera entre 10 et 20 millions d'euros d'argent public pour dire aux citoyens si jamais on est interpellé en campagne électorale, que reste-il de Mons 2015 et bien, vous pourrez vous retourner parce qu'il y aura des fêtes, il y aura une expo, il y aura des associations qui reçoivent un peu d'argent et moi, j'appelle cela le cynisme en politique, c'est le cynisme de considérer que l'individu, le citoyen est un imbécile, qu'il n'a pas de mémoire et que parce qu'on lui donne un petit peu juste avant d'aller se déplacer à l'isoloir et bien, il oubliera tout et finalement, il réitérera le même vote qu'il a posé 6 ans plus tôt, ce n'est pas une manière de gérer une Ville et d'ailleurs, si vous considérez que je suis un mauvais esprit et que je suis quelqu'un de beaucoup trop négatif, je vous invite alors à déplacer cette biennale, à l'amener sur les 6 premiers mois de l'année 2018, à l'amener sur les 6 premiers mois de 2019 ou peut-être à la démarrer le 20 octobre 2018, à cheval jusque tout début du mois de janvier mais en tout cas, est-ce que vous réalisez même la scène, d'avoir des candidats qui collent leurs affiches avec des invités qui risqueraient venir d'ailleurs, - je souhaite que ce

soit un bel évènement, cette biennale - et qui vont devoir composer entre les panneaux électoraux, chaque vernissage étant transformé en meeting électoral de l'une ou l'autre formation politique sans parler bien évidemment des publications et des discours, on en parlera des publications mais je suppose qu'il y aura des publications pour annoncer le programme et ce programme ne pourrait pas être aussi beau si la tête du Bourgmestre de la Ville ne figure pas dessus, je suppose que les différents Echevins devront dans leur domaine aussi rehausser de leur photo et de leur nom, la publication parce que sans eux le citoyen serait perdu et ne comprendrait pas le prospectus et bien évidemment, il faudra des discours parce que nous serions bien malheureux que le Bourgmestre ne puisse pas annoncer l'ouverture, le milieu, la fin, le tiers, le demi de cette biennale. Allez, ce n'est pas très sérieux, c'est vraiment tendre le bâton pour se faire battre, c'est véritablement poser une cas d'école en matière de dépenses électorales et de commission des dépenses électorales, c'est créer toute une polémique au sein de la campagne dont on n'a pas besoin, je pense que la campagne, j'espère et d'ailleurs je vous informe que si vous avez besoin d'un avis, le Bourgmestre est en cours de quitter la salle à Bruxelles et donc, vous voyez, je suis aussi M. HAMON mais à distance et donc, on a ici, finalement, l'opportunité de ne plus avoir de questions politiques autour de cette biennale, de rendre la biennale aux Montois même si je vous le dis très franchement, je considère que ce n'est pas la bonne stratégie de développement d'une ville, qu'une ville a besoin d'autres choses, a besoin d'attirer de nouveaux habitants, a besoin de sécurité, a besoin de propreté et de pas se disperser dans ce genre d'évènement quand on n'a même pas réussi à remplir les missions de base mais ça, c'est encore un autre point, à partir du moment où cela existe, faut le faire, faisons-le alors à la bonne date et donc, par rapport à cela, j'implore une dernière fois, cette possibilité, je n'ai pas beaucoup d'espoir sur l'issue mais au moins vous ne pourrez pas dire qu'on ne vous l'a pas dit, vous ne pourrez pas dire en 2018 qu'on essaye d'exploiter à des fins politiciennes, un évènement qui doit profiter à l'intérêt de la Ville de Mons et des Montois parce que je commence à connaître vos discours, à chaque fois qu'on vous critique, on porte atteinte à la Ville de Mons, je sais, nous sommes harcelants, nous sommes destructeurs, tout cela, je commence à intégrer l'idée mais à un moment donné, il faudra quand même se parler sérieusement et justifier auprès des citoyens la manière dont on a dépensé leur argent. Pour le reste, en ce qui concerne le Comité de Pilotage, c'est quand même un tout petit peu particulier, c'est qu'on a un organe qu'on nous dit informel mais qui trouve sa création dans une convention de mise en relation de différentes entités publiques, convention qui, de l'aveu même de l'avocate de la Fondation Mons 2025, est

encadrée par le Droit Européen, est une création de la Commission Européenne, vous voyez la Commission Européenne a du bon finalement, il ne faut pas tout le temps dire du mal et donc, à partir du moment où c'est un organe légal, qui a une base légale, il n'est pas question de considérer que c'est un organe informel et si c'est un organe légal, il doit respecter le pacte culturel. S'il doit respecter le pacte culturel, toutes les formations politiques doivent s'y retrouver selon leur représentation à la fois au Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles et au niveau de la Ville de Mons et donc, à ce titre-là, la composition n'y répond pas tout à fait, on va dire. La composition, il y a M. DEPLUS dedans, ancien Echevin de la Ville, Conseiller Communal PS, il y a Mme CHARLE qui est quand même l'ancienne Chef de Cabinet de M. DI RUPO, on a une Echevine du Collège, on a M. ROLAND qui est un employé de la Ville, donc, moi, à sa place, j'essayerai quand même de ne pas trop me fâcher avec le Bourgmestre, en général, cela vous permet d'avoir une meilleure carrière par après et donc, quand on voit, on est quand même en présence de plein de gens qui ont soit un lien fonctionnel avec le Bourgmestre, un lien hiérarchique qui est tout à fait normal, que le personnel ait un lien hiérarchique avec le Bourgmestre, c'est la Loi, soit un lien politique et donc, à partir de là, il n'y a déjà plus de débat possible dans cette structure, c'est le Bourgmestre qui décide seul. On peut rigoler, on peut considérer qu'il n'y a pas de problème, je vous donne juste un conseil, Mme l'Echevine, faites attention dans ce comité de pilotage de ne pas avoir un avis trop souvent contraire à celui du Bourgmestre parce que vous pourriez vous retrouver un soir du mois d'avril sur la Grand Place en train d'expliquer pourquoi, la majorité finalement a cassé, donc, je vous donne un conseil tout à fait amical, vous avez deux voies qui sont très simples, celle de la coopération voire de la docilité ou alors, celui beaucoup plus risqué du « Stand Alone » comme on dit. Cela, c'est le deuxième problème, cette convention et le troisième problème de cette convention, c'est quand même au niveau financier. Je me demande si quelqu'un a lu avant de rédiger cette convention, le rapport d'audit de la Fédération Wallonie-Bruxelles, vous savez, M. l'Echevin, c'est ce rapport d'audit qui dévoile les salaires, les mêmes salaires que j'avais dévoilé 8 mois plus tôt mais à l'époque, j'étais un populiste, destructeur, un truc du genre. Sauf que, quand un commissaire, enfin, un inspecteur de la Fédération Wallonie-Bruxelles l'a écrit, là, c'est compliqué de le traiter de populiste parce que lui, il n'a pas d'intérêt politique, c'est juste un fonctionnaire, il fait son boulot. Vous savez, c'est aussi dans ce rapport où on met en évidence qu'il y avait peut-être des problèmes de gestion au sein du Manège, vous vous souvenez de la Commission Communale qui avait été tenue en présence de l'ancien Directeur et du nouveau Directeur

du Manège où je m'étais quand même interrogé de savoir comment est-ce possible qu'on n'ait pas connaissance de problèmes budgétaires pendant 10 ans et puis à un moment donné, du jour au lendemain, en 20 jours, au mois de janvier 2016, on se dit « Ah, zut, il faut vite virer 20 personnes parce que si pas, on ne va pas s'en sortir » comme si on n'avait pas vu le problème arriver quelques années avant, là, aussi, je crois que je devais être populiste. Pas de chance, l'inspecteur de la Fédération Wallonie-Bruxelles, doit être tout autant populiste que moi puisqu'il arrive à la même conclusion et que dit ce rapport ? Ce rapport, il dit qu'il y a une confusion permanente ou du moins trop importante pour être tout à fait précis, je ne voudrais pas qu'on me dise que je caricature, il y a une confusion trop importante entre le Manège d'un côté devenu MARS pour les non-initiés parce qu'un changement de nom ne change pas nécessairement l'organisation et la Fondation et donc, en permanence, cela n'est pas clair, la manière dont les budgets sont dépensés à la Fondation, est-ce qu'ils sont dépensés pour le compte du Manège ou pour le compte de la Fondation ? Même chose du côté du Manège et je ne parle même pas de la question du personnel. La question du personnel qui a été soulevée par Emmanuel TONDREAU et moi-même en CA de la Fondation Mons 2025 où on retrouvait dans les brochures de MARS tout un listing du personnel avec une série d'agents qui en fait étaient payés par la Fondation. Au passage, ce n'est pas légal, je tiens juste à vous le dire, François FILLION pourrait vous en témoigner d'ailleurs, ce n'est pas légal de dire que quelqu'un travaille pour une organisation, s'il ne travaille pas pour cette organisation et même s'il exerce une fonction professionnelle pour une autre organisation, ce n'est pas une accusation, c'est un fait, c'est un fait, en droit du travail, quand vous travaillez pour l'entreprise A, il n'est pas question que l'entreprise B puisse se prévaloir de votre travail sans du moins avoir des conventions avec des remboursements, etc... ce qui n'était pas le cas avec beaucoup de clarté, ce qui d'ailleurs a été corrigé pour le mois de janvier 2017, ce qui pose quand même question sur les mois précédents. Ici, qu'est-ce qu'on fait ? Finalement, on renforce cette confusion, on renforce cette confusion parce qu'on dit que les trois organes doivent fonctionner ensemble et quand on analyse, parce qu'il y a eu deux moutures de ce contrat, il y a la première mouture où on détaille ce que chaque institution va faire et dans la deuxième mouture, bien habilement, on la retirait. On l'a d'ailleurs retiré à notre demande parce qu'on s'est dit à un moment donné mais cela ne va pas du tout cette histoire dans le contrat, on est en train de figer le fait que la Ville propose des activités, MARS propose des activités et finalement la Fondation peut faire deux choses, organiser la politique de territoire, c'est-à-dire donner de l'argent à des ASBL et en second lieu, faire de la

coproduction, coproduction en français, cela veut juste payer, un coproducteur, c'est un type qui se met avec un autre producteur qui met l'argent et si jamais, il y a un return, il touche une partie du return, ce qui n'est pas du tout le cas ici. Et nous, en fait, on avait demandé de le retirer parce qu'on considérait que ce mode de fonctionnement n'allait pas et qu'on devait le remplacer par un autre, sauf que dans la nouvelle convention, ce n'est pas du tout ce qu'on a fait, on a juste retiré les activités, donc, le fait par exemple que les commémorations 2018, donc, du centenaire de la Première Guerre mondiale fassent partie des activités, le fait qu'il y ait une exposition qui aura lieu, en tout cas, une activité autour d'une exposition qui aura lieu fin 2017, là, faut comprendre, donc, on est en train de parler d'un contrat qui doit organiser la biennale 2018 mais dedans, on met une activité qui aura lieu en fin d'année 2017, c'est original, sans compter les commémorations où heureusement, qu'on a fait Mons 2015 parce que si on n'avait pas fait Mons 2015, si je comprends bien, on aurait rien fait pour le centenaire de la première guerre mondiale, c'est quand même relativement ennuyeux et on m'expliquera également ce qu'il a de culturel à organiser une telle activité, donc, on a retiré tout cela, on n'a pas cadré autrement et surtout on n'a pas défini la politique qui devait mener la Fondation ni l'indépendance et je conclurai par-là. Lors de l'année 2015, on avait organisé une indépendance totale de l'organe culturel et l'idée était de dire, alors, faut pas se tromper, ce n'est pas le politique qui a voulu cela, c'est la Commission Européenne qui l'a imposé, vous savez la Commission Européenne dont parfois on dit du mal dans certains cénacles, c'est la Commission Européenne qui a dit « une Capitale Européenne de la Culture, cela ne doit pas être un outil de propagande politique » et donc, à ce titre, il faut un organe de gestion autonome, ce que nous avons en 2015 avec un commissaire totalement indépendant et aussi surtout le fait d'avoir l'ensemble des formations politiques qui pouvaient apporter leur pierre à l'édifice au niveau de la gestion. Ici, ce n'est plus du tout ce qu'on a choisi et alors, là, je vous pose une question très précise, M. l'Echevin, extrêmement précise, pourquoi avoir changé le mode d'organisation par rapport à celui qui prévalait en 2015, est-ce que le mode d'organisation de 2015 avait des failles, si oui, lesquelles et je dois vous avouer que je ne comprendrais pas que vous me disiez qu'il y ait des failles parce que vous avez fait des conférences de presse pour expliquer à la moitié de l'humanité que c'était formidable, que c'était un succès colossal, qu'on n'avait pas dépensé tout l'argent, qu'il y avait plein de gens, voilà, c'était vraiment quelque chose qui était une grande réussite. Vous n'allez pas me dire non plus qu'il y avait un problème légal, cela, je ne peux pas croire qu'il y avait le moindre problème de légalité, je suis sûr que les scellés sur les

comptes au niveau de la Fondation, c'était simplement une visite de courtoisie mais qu'il n'y a aucun doute sur le mode de gestion et l'organisation, d'ailleurs, on s'interrogera sur le rôle de la Fondation Roi Baudouin, par exemple, dans le micmac financier qui a eu lieu. Donc, vous n'allez pas me dire non plus qu'il y avait un problème en matière de gestion de personnel puisque vous démentez ce que nous affirmons en la matière, donc, très précisément, pourquoi être passé d'un mode d'organisation qui avait porté ses fruits, qui apparemment avait fait ses preuves selon vos dires, à un nouveau mode qu'il va falloir expérimenter dans le cadre d'une relation et d'une convention qui n'a jamais été testée dans un autre cas puisqu'apparemment, c'est un tout nouvel outil juridique et donc, à partir de là, M. l'Echevin, je dois vous avouer que je ne comprends pas, en général, on dit « on ne change pas une équipe qui gagne » et là, oui, apparemment, vous nous avez expliqué que l'équipe avait gagné et vous changez quand même l'équipe, certainement votre goût du risque mais je vous sais aussi bon gestionnaire, prudent ou en tout cas, tenté de l'être et donc, à partir de là, vous n'avez certainement rien fait au hasard. Je suis vraiment désolé, M. l'Echevin, de devoir vous poser les questions à vous puisque ce n'est pas vous qui êtes à la manœuvre sur ce point, c'est le Bourgmestre, c'est vous qui avez décidé d'aborder le point en son absence, si vous voulez le reporter c'est toujours faisable mais en tout cas, je regrette vraiment que le Bourgmestre vous envoie en première ligne sur un dossier qui est de sa compétence, qui est sous sa gestion depuis le début qui finalement aujourd'hui, se décharge totalement de sa responsabilité face à ces questions et vous laisse en première ligne et donc, franchement, croyez-le bien, il n'y a aucune attaque à votre égard puisque je sais très bien que ce n'est pas vous qui êtes à la manœuvre sur cette question. Je vous remercie.

M. Nicolas MARTIN, Echevin-Président : Merci beaucoup. Est-ce qu'il y a d'autres Conseillers qui veulent intervenir sur ce sujet ? Pas d'autres interventions, alors, écoutez, mes chers collègues, moi, ce que je voudrais vous dire tout d'abord, après avoir entendu tout ce qu'on a entendu, c'est que le Collège Communal se réjouit de ce projet. C'est une opportunité pour notre Ville que de pouvoir bénéficier d'un moyen financier important, soit thésaurisé selon les techniques de bonne gestion, effectivement, liée à la Fondation Mons 2015 qui avait prévu conformément aux recommandations de la Commission Européenne de pouvoir poursuivre cette aventure qui a été appréciée non seulement par les Montois et les habitants de la région mais par beaucoup de visiteurs et également par des moyens budgétaires complémentaires qui bénéficieront à notre Ville grâce au soutien de la Ministre de la Culture, Mme GREOLI, qui a rappelé tout son intérêt et tout son soutien

pour cette opération que nous avons décidé ensemble effectivement, vous l'avez rappelé, l'un et l'autre sous un Collège d'une majorité précédente PS-MR et qui avait fait l'unanimité puisque comme M. TONDREAU l'a dit, l'esprit de 2015, c'était de pouvoir travailler au rayonnement de cette Ville indépendamment des questions politiciennes et d'une obsession qui peut-être taraude certains esprits plus que d'autres et qui est l'échéance de l'élection communale mais manifestement, on en a eu la démonstration ce soir. Je regrette, au nom du Collège, le vaste procès d'intention qui a été instruit ce soir, ici, au Conseil et bien avant dans la presse et même avant semble-t-il dans d'autres instances. Nous avons, au niveau du Collège, une obsession, nous, c'est de travailler au déploiement et au redéveloppement de cette Ville, à son rayonnement et le moins que l'on puisse dire, c'est que la Culture comme d'autres vecteurs parce que ce n'est pas le seul mais la Culture est un vecteur qui contribue au rayonnement de cette Ville, au soutien à l'activité économique et il suffit de garder en mémoire les images des files de visiteurs qui se rendaient notamment à l'exposition Warhol qui comme toutes les expositions majeures du pôle muséal se tiennent en général, c'est vrai, vers la fin de l'année, donc, c'est juste mais on reviendra sur les questions de calendrier tout à l'heure et ces visiteurs, en général, le moins que l'on puisse dire, c'est puisque, M. TONDREAU, vous n'êtes pas le seul à avoir le privilège de pouvoir discuter avec les uns et les autres sur le terrain voire même puisque vous semblez avoir cette capacité qui nous dépasse de ressentir à vous seul le pouls de l'opinion publique dans son ensemble, ce qui vous donne des capacités manifestement supérieures à chacune et à chacun d'entre nous pour porter les jugements que vous avez porté, ici, autour de cette table, le moins que l'on puisse dire, c'est que les retours que nous avons eu à l'époque par des études, non pas par quelques contacts ici ou là, au gré de nos promenades dans les rues, par une étude de plusieurs centaines de questionnaires qui avaient été envoyés à l'ensemble des commerçants du cœur de Ville, nous avons, effectivement, eu des retours extrêmement positifs sur l'impact économique de telles expositions et de telles manifestations et donc, nous pensons qu'effectivement, c'est l'un des axes sur lesquels nous devons travailler sans pour autant bien entendu, négliger les fonctions régaliennes, les fonctions premières qui sont celles d'une Ville en matière de sécurité, en matière de propreté, en matière d'éducation, en matière de services à la population d'une manière plus générale. Alors, ces projets puisque vous rentrez dans le détail de la programmation, des dates, de toute une série d'autres aspects que vous avez évoqué, je voudrais quand même rappeler que ce soir, au Conseil Communal et pour la troisième fois puisqu'effectivement, nous avons reporté le point à deux reprises à votre

demande, non pas pour des raisons X, Y, non, parce que vous l'avez demandé et parce qu'on a souhaité faire suite à votre demande, le point a été reporté, il a fait l'objet d'un débat au Conseil d'Administration de la Fondation, il faut remarquer d'ailleurs qu'au sein du Conseil d'Administration de la Fondation, il a bénéficié d'un soutien quasi unanime à l'exception, je pense, de M. TONDREAU mais en ce compris, d'éminentes personnalités du MR qui ont soutenu et qui ont un sens de l'intérêt régional et qui ont soutenu ce projet d'accord-cadre, de coopération entre différentes institutions montoises qui travaillent dans des domaines proches, qui sont ceux de la Culture au sens large, que ce soit la Fondation, que ce soit le pôle muséal ou que ce soit MARS pour ce qui concerne les arts plastiques, les arts de la scène ou notre service communal, ils ont soutenu cette démarche parce que c'est une démarche qui se veut transversale, qui se veut une démarche mobilisatrice, qui a pour objectif de rassembler l'ensemble des ressources qui travaillent dans cette Ville sur cette thématique autour d'un projet fort d'un projet commun en pleine coopération. Est-ce que c'est une astuce juridique pour répondre aux questions de M. TONDREAU, M. TONDREAU connaît certainement déjà la réponse puisque c'est un débat que vous avez certainement déjà dû avoir au Conseil d'Administration de la Fondation où vous siégez, il ne s'agit évidemment en rien d'une astuce juridique, il s'agit simplement d'utiliser la possibilité qui est offerte par une directive européenne et qui permet de mettre en place ce type de coopération horizontale non institutionnalisée et qui permet de favoriser les échanges et la coopération entre les différents acteurs d'un même domaine. Le comité de pilotage que vous évoquez, vous nous dites « mais enfin, le comité de pilotage ne respecte pas le pacte culturel, ce qui est quand même assez particulier parce qu'il va gérer de l'argent », M. TONDREAU, vous affirmez des choses qui sont fausses. Elles sont fausses, vous dites des choses qui sont contraires à la vérité, on est habitué mais à chaque fois, c'est surprenant et donc, ici, le Comité de Pilotage ne gèrera de budget, M. TONDREAU et à moins de ne pas vouloir l'entendre puisque c'est un débat que vous avez déjà eu au Conseil d'Administration de la Fondation à n'en pas douter puisque celui-ci à l'égale de celui de MARS s'est déjà positionné sur le principe de ce contrat-cadre, vous savez très bien que ce Comité de Pilotage sera l'instance qui va piloter et préparer les dossiers pour les renvoyer vers les organes décisionnels parce qu'il faut bien à un moment donné que les institutions se parlent et rassembler tous les Conseils d'Administration et toutes les directions conjointement de ces trois organes en même temps, le moins que l'on puisse dire, c'est qu'en termes d'efficacité de la gestion des réunions, ce n'est pas la meilleure manière de faire et donc, oui, ce seront les instances exécutives des trois institutions concernées, les

Présidents et les Directeurs, en l'occurrence qui siègeront dans ce Comité de Pilotage mais qui n'auront en aucun cas pas un pouvoir décisionnel et qui n'auront en aucun cas la faculté de gérer des budgets mais qui renverront vers les instances ad hoc, c'est-à-dire notamment les Conseils d'Administration et essentiellement d'ailleurs les Conseils d'Administration qui eux, sont composés conformément au pacte culturel, sont pluralistes et reflètent les choix des électeurs de cette Ville qui ont été posés lors des dernières élections communales avec une large représentation politique pour une prise de décision finale. Vous l'avez évoqué, fin 2015, il y a eu à la fois une décision du Collège, je l'ai dit tout à l'heure, Collège PS-MR, on ne va pas revenir là-dessus, on sait que ce que vous avez décidé hier n'est plus toujours d'actualité en termes de cohérence de décision et d'expression par rapport à ce que vous dites aujourd'hui mais on y est habitué encore une fois, vous évoquez le fait qu'il y avait ce souhait, il y avait cette volonté d'avoir une communication commune, alors, vous nous dites, chacun est sur son pré carré, il n'y a personne qui veut céder un pouce, etc... encore une fois, rien n'est plus faux, je tiens dans mes mains, un outil qui fait l'objet d'une collaboration avec l'ensemble des acteurs concernés et qui fait l'objet d'une communication commune que cela vous convienne ou que cela ne vous convienne pas, ce travail est fait conjointement par ces différentes structures qui se parlent et qui collaborent de manière constructive, l'Echevine de la Culture qui est ici, pourrait en témoigner, elle a elle-même initié toute une série de réunions extrêmement fructueuses et positives sur ce sujet. L'échec des valeurs, M. TONDREAU, vous évoquez l'échec des valeurs de Mons 2015, je dirais l'échec des valeurs, c'est vous qui en faites la démonstration ce soir, qui alimente la polémique si ce n'est en l'occurrence, ici, deux personnes dans ce Conseil alors qu'au Conseil d'Administration de la Fondation, des responsables éminents y compris de la Fédération Libérale de l'Arrondissement de Mons-Borinage ont validé l'ensemble du dispositif en ayant encore une fois à cœur l'intérêt de la Ville et de la région. La polémique politicienne, ce n'est pas nous qui la créons, c'est dans vos rangs qu'elle se trouve, à tel point que vous allez vous alimenter de je ne sais quelle rumeur, vous parlez de rumeur, les rumeurs, je m'excuse, c'est vous qui les créez de toute pièce, M. TONDREAU, moi, je n'ai jamais entendu qui que ce soit dire qu'il y avait un tel qui voulait se substituer à tel autre pour prendre des décisions ou se substituer aux instances qui sont les conseils d'administration des trois structures concernées par le contrat-cadre qui passe ce soir et donc, il n'y a pas de rumeur si ce n'est celle que vous vous évertuez à répandre ce qui est regrettable et que je regrette au nom du Collège ce soir. Quant à la date de la biennale que vous avez seriné,

vous avez même affirmé des choses, vous avez lu des documents, tout à l'heure, moi, j'étais extrêmement surpris, vous avez lu des documents nous expliquant les dates des évènements de la biennale.

M. Georges-Louis BOUCHEZ, Conseiller : C'est la réponse de la Ministre.

M. Nicolas MARTIN, Echevin-Président : C'est extraordinaire. Qui est partie prenante à cet accord qui est proposé ce soir ? M. BOUCHEZ, je ne vous ai pas interrompu

M. Georges-Louis BOUCHEZ, Conseiller : Demandez à la Ministre et donc, vous mentez à la Ministre, c'est cela que vous nous dites.

M. Nicolas MARTIN, Echevin-Président : S'il y a moyen de discuter, on ne vous a pas interrompu malgré les nombreux sursauts que vos propos ont provoqués dans le chef d'un certain nombre autour de la table, on ne vous a pas interrompu, on a eu ce respect parce que oui, M. BOUCHEZ, vous évoquiez la situation de Mme MOUCHERON en disant « faites attention, vous pourriez vous retrouver sur la Grand Place un mois d'avril », il ne s'agit pas de contredire, il s'agit simplement, et je crois que chacun le comprendra autour de la table, qu'on soit acteur politique ou spectateur, d'une question d'humilité, de respect et de capacité de dialogue, quand on rassemble ses qualités, en général, on n'a jamais de difficulté à travailler avec nous.

M. Georges-Louis BOUCHEZ, Conseiller : Quand on va dans votre sens, M. MARTIN, cela, c'est sûr.

M. Nicolas MARTIN, Echevin-Président : Pour en revenir à la date de la biennale, elle n'a été arrêtée par aucune des trois instances concernées, aucune. Je ne me réfère pas à la presse, Monsieur.

M. Georges-Louis BOUCHEZ, Conseiller : Mais Monsieur DEFFET s'appuie sur les propos d'Anne-Sophie CHARLE.

M. Nicolas MARTIN, Echevin-Président : Je me réfère uniquement à des décisions d'instances, des décisions d'instance, Conseil d'Administration de MARS, Conseil d'Administration de la Fondation, Conseil Communal ou Collège Communal le cas échéant

M. Georges-Louis BOUCHEZ, Conseiller : Vous prenez les gens pour des idiots, on le sait, M. MARTIN, on le sait, vous avez l'habitude, oui, alors, il ne faut pas aller dans la presse, dites-le à Mme CHARLE.

M. Nicolas MARTIN, Echevin-Président : Ecoutez, on lit énormément de choses dans la presse y compris dans votre bouche qui n'ont aucun sens, ce n'est pas pour autant que cela a valeur de lettre d'évangile.

M. Georges-Louis BOUCHEZ, Conseiller : Oui, mais moi, je n'ai pas de responsabilité, M. l'Echevin, je n'ai pas de responsabilité.

M. Nicolas MARTIN, Echevin-Président : Il n'y a aucune date qui a été arrêtée à ce stade pour le calendrier, il n'y aura pas non plus puisque j'entendais cela tout à l'heure dans le chef de M. TONDREAU, il y aura une fête d'ouverture, écoutez, première nouvelle, personne n'a parlé de fête d'ouverture pour la biennale de 2018. Il n'y a pas de fête d'ouverture prévue à ce stade que je sache et donc, à un moment donné, quand on s'exprime sur un sujet, c'est bien de pouvoir corroborer ses dires, de décisions et de choses qui répondent à des faits et pas seulement à des on-dit ou à des procès d'intention que l'on peut répandre. Je pense avoir passé en revue l'ensemble des points évoqués par M. TONDREAU. Pour ce qui concerne le calendrier, vous évoquez le fait qu'on pourrait s'orienter vers l'automne 2018, que ce serait bien de reculer de 6 mois et bien oui, si on recule de 6 mois, comme cela, on sera pendant les élections législatives et comme cela, vous pourrez nous dire qu'on tombe pendant les élections législatives de mai 2019 ou de juin 2019 et on va pouvoir refaire le même débat, donc, je veux dire, à un moment donné, c'est un peu le serpent qui se mord la queue, arrêtons de faire des procès d'intention, essayons de conserver l'esprit pluraliste qui a présidé à la préparation de Mons 2015 et de faire en sorte que le rebond que l'on attend avec cette biennale puisse continuer, se poursuivre dans un esprit constructif dans l'intérêt de cette Ville et effectivement de ces habitants puisque c'est ce pourquoi nous oeuvrons au quotidien tant à la Fondation qu'au niveau de MARS, qu'au niveau du Collège Communal et je pense que ce sera fait dans l'intérêt de tout un chacun. Quant à l'intérêt de changer de mode d'organisation puisque c'était une question qui a été posée, à l'époque, certains ont effectivement estimé que ce n'était pas nécessairement une bonne idée de ne travailler qu'avec le Manège, qu'il fallait plus de transversalité, vous l'avez évoqué tout à l'heure dans un autre débat sur les sans-abris, faites travailler les services, faites en sorte qu'ils se parlent, faites en sorte qu'il y ait des synergies, c'est précisément le but de ce contrat-cadre ce soir, c'est de faire en sorte que les services se parlent, qu'il y ait des synergies et que cela se fasse au service d'un projet commun. Vous avez le dernier mot comme toujours et je vous recède la parole, je pense qu'il y a aussi une intervention de M. BONJEAN.

M. Lionel BONJEAN, Conseiller : C'est pour réagir à ce que vous avez dit sur un point parce que l'article du journal est là qui est quand même fait par un des meilleurs journalistes de la région, je le dis franchement, Eric DEFFET reprend une interview d'Anne-Sophie que j'estime beaucoup alors ou bien Eric DEFFET est un mauvais

journaliste et a trahi les propos ou bien Anne-Sophie a avancé des dates et des choses comme une fête d'ouverture totalement erronée, je ne vous pose qu'une question dans les deux cas, une question, M. MARTIN, est-ce que soit, vous allez demander un démenti à M. DEFFET, soit, si c'est Anne-Sophie qui s'est trompée malgré tout l'estime que j'ai pour elle, prendre les mesures qui s'imposent, je suis vos propos, M. le Bourgmestre

M. Nicolas MARTIN, Echevin-Président : Tout d'abord, je suis Premier Echevin, je ne suis pas Bourgmestre

M. Lionel BONJEAN, Conseiller : Aujourd'hui, si.

M. Nicolas MARTIN, Echevin-Président : Non, je suis Président de séance. Ceci étant, peu importe, le Collège parle d'une seule voix et cette voix, je vous le rappelle, c'est déjà exprimée à ce sujet. Elle s'est exprimée au dernier Conseil Communal par la voix du Bourgmestre lui-même puisqu'il a été interpellé par M. BOUCHEZ en début de séance sur le sujet et M. le Bourgmestre a été très clair en expliquant que le Collège ne s'était pas exprimé dans ce sens et que donc, il n'y avait pas d'expression officielle du Collège à cet égard et qu'il n'y avait pas de date arrêtée à ce jour ce que je vous ai rappelé ce soir, que chacun s'exprime selon ses souhaits, M. BOUCHEZ l'a évoqué lui-même, il y a une cohérence avec votre intervention à savoir que certains membres des équipes ont émis des souhaits, ce n'est pas pour autant et chacun le sait, M. BOUCHEZ, qui a été Echevin des Finances de cette Ville pendant un certain temps le sait aussi, ce n'est pas parce que des services émettent des souhaits que nécessairement la décision politique qui tombe in fine correspond aux souhaits qui sont émis par les responsables des services. Qui souhaite prendre la parole ? M. BOUCHEZ. M. BOUCHEZ, je vous en prie.

M. Georges-Louis BOUCHEZ, Echevin : Merci M. l'Echevin. Ecoutez, vous avez dit des choses qui ne correspondent pas à la réalité mais je ne vous en veux pas et je vais le démontrer mais je ne vous en veux pas directement puisque je l'ai dit d'ailleurs en préambule, ce n'est pas vous qui pilotez le dossier et donc, vous essayez de vous débrouiller avec ce que vous avez, vous essayez de le faire tant bien que mal mais voilà, vous avez des choses qui sont inexactes dont votre dernier propos. C'est quand même dingue ce que vous nous expliquez, vous nous présentez maintenant le propos d'Anne-Sophie CHARLE qui est Secrétaire Générale de la Fondation Mons 2025 comme des souhaits des services, vous mettez sur le même pied un agent qui demanderait peut-être un nouvel ordinateur ou des bics avec une affirmation de la Secrétaire Générale de la Fondation Mons 2025, Ancienne Chef de Cabinet du Bourgmestre qui va dans la presse expliquer avant même qu'on ait voté les points, dire à un journaliste comme l'a indiqué

Lionel BONJEAN, un journaliste reconnu dans un journal sérieux, Eric DEFFET dans le Soir où elle expose et bien voilà, c'est parti, il y aura une fête d'ouverture, voilà, les périodes, etc... je suis désolé, M. MARTIN, je sais que vous n'avez pas nécessairement beaucoup d'estime pour chacun de nous mais il ne faut quand même pas pousser le bouchon un peu trop loin, il ne faudrait quand même pas nous prendre pour des idiots jusqu'au bout. Anne-Sophie CHARLE, ce n'est pas un fonctionnaire du Service Prévention ou du Service Marchés Publics qui vous fait une demande d'un reliquat de budget de 2.000 euros surtout quand elle va s'exprimer dans le journal, donc, arrêtez de nous prendre pour des idiots. Dites que vous avez arrêté politiquement la date parce que vous ne vous préoccupez pas de la décision officielle puisque vous avez la majorité absolue dans chacun des organes et donc, je vous comprends, alors, ne faites pas semblant de vous réfugier derrière des éléments juridiques qui ne vous préoccupent pas tant que cela puisque vous savez que le point va passer dans l'Assemblée, donc, allez un peu de sérieux, assumez ou alors comme l'a dit M. BONJEAN, alors, il faut démentir Anne-Sophie CHARLE et maintenant, j'entends votre déclaration publique devant la presse que quand Anne-Sophie CHARLE s'exprime, ce n'est plus une parole d'autorité alors qu'elle est Secrétaire Générale de la Fondation, c'est un service qui émet un souhait et donc, l'interview d'Anne-Sophie CHARLE vaut comme celle d'un juriste au Service Marchés Publics ou d'une technicienne de surface ou d'un pompier de la Ville ou de la Zone et qui s'exprime parce que voilà, ce sont des services, d'ailleurs, votre propos est quand même très révélateur de la conception que vous avez de la Fondation parce qu'Anne-Sophie CHARLE n'est pas un de vos services. La Fondation est une entité autonome sur laquelle, vous n'avez que le lien via vos administrateurs, donc, si Anne-Sophie CHARLE a déclaré, cela veut dire qu'il y a au moins une des trois structures qui a arrêté cette décision chez qui, en tout cas, cette période est déjà un fait. Je vais vous rassurer tout de suite pour les législatives, j'ai calculé, il y a une période de près de 4 mois entre les législatives et les communales hors période suspecte, donc, je vous rassure, cela peut se faire, il n'y a pas de souci et il y a même encore mieux, il y a les 6 premiers mois de 2018 où cela peut se faire aussi ou alors, il y a aussi septembre 2019, enfin, voilà mais moi, je vous propose même la première partie 2018. En ce qui concerne la collaboration, alors, là, j'ai trouvé votre réponse assez phénoménale et sans vouloir être désagréable, je crois que voilà, vous avez essayé de vous en sortir comme c'était possible avec le dossier qu'on vous a mis dans les mains mais fondamentalement, en 2015, il n'y a eu aucun problème de synergie entre les structures puisque c'est la Fondation qui décidait de tout et le Manège était simplement le bras armé

alors qu'avec la Ville, il y avait une convention de partenariat, donc, le mode de fonctionnement qui préexistait, c'est-à-dire que la Fondation pilotait l'ensemble, fonctionne, c'est parce que maintenant, vous voulez mettre les structures sur un pied d'égalité que vous risquez d'avoir des problèmes mais à l'époque, il y avait un marché public, rappelez-vous entre la Fondation et le Manège pour que le Manège opère, soit le bras armé artistique de la Fondation sur toute une série d'activités et donc, si vous aviez gardé la même organisation, il n'y avait pas du tout le besoin de créer une Task Force, une aide, etc... Il y avait juste la nécessité, à un moment donné, d'avoir un organe de pilotage puisque la Fondation jouait le rôle de l'organe de pilotage où là, je vous ai trouvé quand même, c'est un peu limite que M. TONDREAU ment, etc... mais je sais que c'est votre argumentaire, ceux qui ne vont pas dans votre sens sont des menteurs, des destructeurs, tout cela, c'est clair, il faut juste apprendre qu'en démocratie, cela fait partie de la démocratie d'avoir des opinions divergentes, ce n'est pas un problème quand on arrive à trouver des solutions mais nous explique que le comité de pilotage ne gère pas d'argent, ça, je crois quand même qu'il faut le faire parce que le comité de pilotage a en charge d'arrêter le programme et donc, dans une méthode qui est techniquement infaisable, si cela existait pour de vrai, c'est-à-dire qu'il y a deux représentants par structure qui se retrouve autour d'une table et ils arrêtent ensemble un programme, des activités, des modalités et puis, ils retournent vers leur CA d'origine où là, on doit valider les décisions, donc, vous avez raison formellement, il n'y a pas de budget alloué à ce comité de pilotage, est-ce qu'il y en a un autour de la table qui croit vraiment que l'on peut attaquer, je vois que votre Bourgmestre apparemment est un petit peu nerveux, je vois un article qui tombe en ce moment mais j'y reviendrai après. Il nous accuse quand même de calomnie et diffamation, c'est grave, cela mérite d'aller en justice ce genre de chose, je l'attends avec grande impatience et donc, ce n'est pas moi, faut pas faire Ohhhhh, Ahhhh,...

M. Nicolas MARTIN, Echevin-Président : M. BOUCHEZ, est-ce qu'on peut en revenir à l'ordre du jour, s'il vous plaît.

M. Georges-Louis BOUCHEZ, Conseiller : Oui, mais apparemment c'est pour un point de l'ordre du jour, donc, on y reviendra très vite et donc, M. l'Echevin, il y a comme point le fait que vous vous retrouvez dans une structure où finalement, vous allez devoir créer du lien et en plus, avec la méthode que vous avez choisi, si à chaque fois, les administrateurs ou en tout cas, les représentants doivent retourner dans leur Conseil d'Administration dès qu'il y a un truc qui ne va pas, revenir au Comité de Pilotage, en 2052, on n'aura pas fait la première activité, tout le monde peut le comprendre, donc, dans ce Comité de Pilotage, il

faut effectivement qu'on donne une impulsion et qu'on dise aux autres, qu'ils soient obligés de la valider alors qu'on avait un fonctionnement qui était beaucoup plus fluide, beaucoup plus claire. En ce qui concerne, là aussi, c'est dommage de ne pas avoir M. DI RUPO autour de la table parce que c'est avec lui que la question a été discutée, c'est, en ce qui concerne la communication commune. Vous nous avez sorti ce tract qui vient d'être déposé sur nos tables aujourd'hui où on nous dit « regardez, il y a une synergie qui est formidable entre les services et la Ville de Mons et l'Echevine y travaille beaucoup », M. MARTIN, faut être clair, quand on avait expliqué à l'époque que la Fondation allait uniformiser la communication, cela comprenait la communication de la Gestion Centre Ville - on va en reparler d'ailleurs de la communication de la Gestion Centre Ville - parce qu'apparemment vous êtes très créatif en matière de communication, cela comprenait la communication du Pôle Muséal, cela comprenait la communication d'activités sportives, cela comprenait même la communication du Théâtre, de MARS, etc... non pas une collaboration ponctuelle sur un programme, c'était véritablement uniformiser et créer une marque « MONS » et je comprends votre étonnement, vous faites les grands yeux parce qu'à l'époque, j'avais discuté avec M. DI RUPO juste avant notre éviction et il m'avait fait comprendre que cette idée ne ramassait pas l'unanimité parmi ses rangs, oui, je vous assure, M. MARTIN, apparemment, il y a des gens chez vous qui ne sont pas d'accord de perdre leur leadership sur certains points de communication, bon, le Bourgmestre pourra s'en expliquer quand il reviendra, si je dis « faux », il le dira certainement puisqu'apparemment, il est sur cette tendance à beaucoup dénoncer mais ce serait bien qu'il démontre parce que dénoncer, c'est bien mais démontrer, c'est quand même intéressant.

M. Nicolas MARTIN, Echevin-Président : Cela vaut dans les deux sens d'ailleurs.

M. Georges-Louis BOUCHEZ, Conseiller : Exactement M. MARTIN mais la différence, c'est que tout ce que je vous dis ici, les dates, ce sont des faits, le Comité de Pilotage

M. Nicolas MARTIN, Echevin-Président : Tout ce que vous dites est vrai, ce que nous disons est faux.

M. Georges-Louis BOUCHEZ, Conseiller : Le Comité de Pilotage est un fait mais ça ne l'est pas, M. MARTIN, je vous invite vraiment à dénoncer à qui il le faut, ces propos et à agir comme les dispositions légales vous le réservent. Trois derniers points rapidement. Vous nous avez expliqué qu'on avait demandé le report du point. On a été exhaussé, le point a été reporté non pas deux fois, une fois mais on avait demandé le report pour faire des modifications, on n'a pas demandé le report juste pour la beauté du geste, de

recommencer un deuxième tour de piste un mois plus tard. Il faudrait quand même à un moment donné, M. MARTIN, considérer que même nous, on est capable de faire preuve de sérieux et qu'on ne demande pas le report d'un point juste pour le plaisir de pouvoir en rediscuter la semaine suivante. Deuxième élément, vous nous avez expliqué les grands succès du Pôle Muséal, Warhol, Van Gogh, c'est bizarre parce que dans votre énoncé, vous avez oublié les vidéastes, je ne sais plus leur nom, tellement c'était extraordinaire mais bon les amoureux de culture vont m'en vouloir mais je reconnais mes lacunes en la matière, elles sont d'ailleurs extrêmement nombreuses. Cette expo, elle a eu les nouveaux vidéastes, si quelqu'un d'ailleurs se souvient du nom, il ne faut pas hésiter à m'en faire part, je serai vraiment curieux, ah, voilà, Bill Viola et Terry Fox, magnifique, bien évidemment, cela par contre, vous avez beaucoup moins parlé du fait que par exemple, vous aviez dû diminuer par deux le prix des entrées tellement il y a eu un grand succès et qu'en réalité, si Van Gogh a fonctionné ainsi que Warhol, c'est simplement parce que ce sont, effectivement des expos qui parlent aux gens parce qu'à un moment donné, quand on fait de la culture, il faut justement des noms qui parlent au plus grand nombre et d'ailleurs, je me mets tout à fait dans ce plus grand nombre puisque je connais ces noms célèbres beaucoup moins les autres et je remercie de m'avoir aidé en la matière et alors, surtout, il ne fallait pas avoir Mons 2015 pour réussir ces deux expos, vous les faites à n'importe quel moment, elles vont fonctionner, elles coûtent un pont mais elles rapportent autant parce qu'à un moment donné, ça parle, d'ailleurs, c'est dans un tout autre registre puisqu'on est plutôt dans les arts de la scène, on y reviendra, c'est exactement la stratégie suivie par Médiascène, le nouveau partenaire privé de MARS qui gère le Théâtre qui vient avec des artistes connus parce qu'eux, ils se sont rendus compte que de faire des créations avec des noms que personne ne connaît, à part remplir à moitié des salles par des places gratuites et quelques happy few, ce n'était pas nécessairement très utile, cela ne permettait peut-être pas de propager la culture dans la population et donc, pendant 20 ans, on nous a expliqué, c'est ce qu'il fallait faire, que François PIRETTE, il n'avait pas le droit de venir au Théâtre de Mons, vous ne vous rendez pas compte, des Julien Clerc ou des machins du genre, ça, c'est quand même beaucoup trop populo, notre Théâtre mérite mieux, finalement, 20 ans après, ils vont chercher un partenaire qui va nous proposer exactement cela, ce qui je crois est d'ailleurs une bonne solution et donc, M. MARTIN, c'est un petit peu particulier de prendre de tels exemples qui ne sont pas du tout révélateurs de la vitesse de croisière du Pôle Muséal. Enfin, dernier point, last but not least puisque vous avez insisté sur les éminents représentants de ma formation politique dans l'arrondissement, que d'ailleurs,

vous prenez en référence quand cela vous arrange parce que je suis certain que si nous avons un débat par exemple, sur les logements sociaux, vous ne prendriez pas ces éminents représentants de ma formation politique comme modèle, voilà, si vous avez changé d'avis.

M. Nicolas MARTIN, Echevin-Président : On n'a juste pas le même vote sur le sujet, M. BOUCHEZ, c'est la grande différence, donc, ne comparez pas ce qui n'est pas comparable.

M. Georges-Louis BOUCHEZ, Conseiller : Moi, je n'ai juste pas le même vote que ces éminents représentants, ne comparez pas, ce qui n'est pas comparable. Ces éminents représentants ont peut-être une analyse politique qui est la leur, nous avons le droit d'avoir la nôtre car à la différence d'autres formations politiques, la liberté est quelque chose qui est cultivé au sein de la mienne et donc, ne vous servez pas d'une ancienne ministre comme d'un bouclier, je crois que la représentante en question a voté selon ses considérations que je respecte même si je ne les partage pas mais pour le reste, cela n'a rien à faire ici, nous faisons un débat entre élus montois, si vous avez envie de concerner l'arrondissement dans le cadre d'autres fonctions, je vous en prie, invitez-moi, je ne demanderai pas mieux que de débattre avec vous, vous savez le plaisir que j'y prends, je crois que vous l'éviterez pour d'autres raisons mais donc, laissez le débat montois à Mons, nous sommes au Conseil Communal de la Ville de Mons, n'allez pas chercher d'autres représentants qui votent selon leur considération, encore une fois, je ne les partage pas mais je ne vois pas non plus, je ne vois pas non plus en quoi leur vote serait plus légitime que le vote de ceux qui s'y opposent parce que cela, c'est quand même un point, M. l'Echevin, vous n'avez pas la vérité, vous n'avez à vous seul le sens de l'intérêt montois, à vous seul, vous ne considérez pas l'intérêt de la région.

M. Nicolas MARTIN, Echevin-Président : Ne projetez pas. Veuillez conclure.

M. Georges-Louis BOUCHEZ, Conseiller : Je conclus, vous n'avez pas à vous seul, ces qualités, vous avez votre vision politique, nous avons la nôtre et je pense qu'elle est tout aussi respectable, donc, cela ne sert à rien de remettre en cause ces votes. Pour le reste, M. l'Echevin, je vous demande une nouvelle fois de revoir votre position à la fois sur la convention et sur les dates mais si vous voulez attendre, encore une fois, le retour de M. DI RUPO, il ne doit plus être bien loin de Mons à cette heure. Je vous remercie.

M. Nicolas MARTIN, Echevin-Président : On a bien compris le sens de votre intervention. M. TONDREAU, dernière intervention sur le sujet.

M. Emmanuel TONDREAU, Conseiller : D'une certaine façon, M. l'Echevin, je suis content de vous avoir entendu parce que vous avez montré votre vrai visage.

M. Nicolas MARTIN, Echevin-Président : Après toutes ces années, M. TONDREAU de compagnonnage.

M. Emmanuel TONDREAU, Conseiller : Je voudrais, M. MARTIN, nous faire le plaisir que vous n'interrompez pas pendant que je parle. Vous avez un visage à refuser le dialogue. J'ai posé 4 questions, vous n'avez répondu à aucune. Je vous ai dit que le problème de Mons 2015 qui était tout à fait pluraliste et représentant à l'origine de toutes les parties politiques, à travers le comité de pilotage, c'est devenu une politisation de Mons 2018, vu que d'une certaine façon il n'y a uniquement que les partis de la majorité qui sont présents dans ce Comité de Pilotage, vous n'avez pas répondu. Deuxième chose, vous n'avez pas répondu à l'interpellation que je vous ai faite sur les réactions de la Ministre qui est quand même paru plusieurs fois dans la presse et encore dernièrement, vous n'avez pas répondu. Vous avez répondu deux choses qui sont fausses, un, vous dites, le Comité de Pilotage, d'après vous, n'aura rien à dire, c'est à peu près cela que vous avez l'air de dire et que ce sont les Conseils d'Administration et le Conseil Communal respectif, vous permettez que je lise ce qui est écrit exactement, les pouvoirs que va avoir ce Comité de Pilotage ?

Je vais lire textuellement ce qui se trouve dans le Comité de Pilotage, vous voulez le sortir.

M. Nicolas MARTIN, Echevin-Président : Je voudrais savoir ce que vous lisez, qu'est-ce que vous lisez ?

M. Emmanuel TONDREAU, Conseiller : Je lis ce qui est extrait par moi des textes du Comité de Pilotage

M. Nicolas MARTIN, Echevin-Président : Quels textes.

M. Emmanuel TONDREAU, Conseiller : Regardez le contrat. Vous voulez me donner le dossier, vous préférez peut-être que je regarde dans le dossier avec vous et que je lise ce texte.

M. Nicolas MARTIN, Echevin-Président : Nous souhaiterions avoir les références de ce que vous lisez, M. TONDREAU.

M. Emmanuel TONDREAU, Conseiller : Je lis textuellement ce qui se trouve dans le dossier, M. MARTIN, on va faciliter les choses, donnez-moi le dossier et je vais vous montrer tous les pouvoirs que possèdent le Comité de Pilotage par rapport aux différents conseils d'administration, vous allez me donner le dossier et je vais lire ces documents et vous verrez bien tous les pouvoirs que possèdent ce Comité de Pilotage et que les trois autres organismes n'ont pour ainsi dire plus aucun pouvoir et j'extrait, ici « ils ne peuvent rien proposer mais seulement approuver, ils assurent la gestion et soumet à l'avis, non pas

l'approbation et rend les instances des trois partis uniquement consultatives », bref, aucun contrôle permanent des instances et aucun contrôle financier régulier. Lisez tous ces textes, lisez-les, évidemment peut-être que vous allez choisir certains mais au moins rendez-moi le dossier parce que ce serait trop facile parce que comme je vous connais, vous allez lire que ce que vous trouverez favorable. Dernière chose que j'ai envie de vous dire, vous parlez de cette brochure mais comme à très bien dit M. BOUCHEZ, en fait, ce n'est pas cela du tout ce qu'on voulait au départ, ce qu'on voulait, c'est unifier à travers la communication que devez faire, la Fondation, l'ensemble des organismes culturels, ici, qu'est-ce que c'est, c'est simplement une demande faite par la personne qui s'en occupe aux différentes organismes culturels de leurs événements et encore, il y a un tas d'événements qui ne sont pas repris, qui viennent d'un tas d'organisations culturelles alors citer cela dans le débat, c'est un peu facile, j'avoue que je reconnais. Ce que je n'apprécie pas du tout, j'ai quand même essayé d'être respectueux et élégant par rapport à vous, je ne vous ai pas attaqué personnellement, ici, vous n'avez fait que cela, que des attaques personnelles toutes les secondes, j'ai uniquement parlé sur des points du dossier, jamais, je ne vous ai cité, en principe, vous ne connaissez pas le dossier puisque c'est M. le Bourgmestre qui connaît le dossier, donc, jamais, je ne vous ai cité et vous, vous n'avez fait que cela, alors, tout ce que vous savez faire, c'est rire ou interrompre les gens pendant qu'ils parlent, je regrette beaucoup votre manière de faire mais en tout cas, c'est cela que j'ai retenu, moi, ce que j'ai retenu, c'est que d'une certaine façon, vous n'acceptez pas le dialogue que j'aurais peut-être eu beaucoup plus facile avec M. le Bourgmestre s'il avait été présent.

M. Nicolas MARTIN, Echevin-Président : Cela nous fait un point commun, M.

TONDREAU, nous retenons ce que nous voulons bien retenir sur le comportement de chacun. On pourrait débattre à l'envie de tout ce qui a été dit y compris sur les créateurs régionaux et qui n'ont pas encore d'envergure internationale mais il faut bien arriver à un moment donné au vote bien que j'avais des documents, ici, qui me permettaient de vous répondre mais on ne va pas prolonger les débats jusqu'au bout de la nuit.

L'Assemblée passe au vote :

PTB : ABSTENTION – ECOLO : ABSTENTION – CITOYEN : ABSTENTION – MR : NON – CDH : OUI – PS : OUI

Et qui donne le résultat suivant : Par 27 voix pour, 7 contre et 4 abstentions

ADOPTE

18^e Objet : Charte visant à lutter contre le dumping social dans les marchés publics - Modifications

M. Nicolas MARTIN, Echevin-Président : M. BEUGNIES et M. HAMBYE. M. BEUGNIES, je vous en prie.

M. John BEUGNIES, Conseiller : Merci M. le Président. Je vais essayer d'être moins long. Ici, on nous demande d'amender la fameuse charte qu'on avait votée à l'unanimité qui vise à lutter contre le dumping social dans les marchés publics. Dans cet amendement, on veut modifier notamment cette phrase-ci, « le soumissionnaire s'engage à favoriser le recours à des travailleurs soumis à la sécurité sociale belge ou de recourir à des travailleurs dont le déplacement cause l'empreinte écologique la plus limitée possible » et on voudrait remplacer cette phrase par le soumissionnaire s'engage dans la mesure du possible dans le cadre de l'exécution du marché, à favoriser le recours à des travailleurs dont le déplacement cause l'empreinte écologique la plus limitée possible peu importe la nationalité de ces travailleurs. Je vais vous dire, je ne vois pas le lien entre la nationalité des travailleurs et le fait que ces travailleurs soient soumis à la sécurité sociale belge. Il y a un tas de travailleurs qui ne sont pas belges, qui sont soumis à la sécurité sociale belge et c'est cela le plus important, si on enlève cette phrase, donc, le recours à des travailleurs soumis à la sécurité sociale belge et bien, on vide carrément la charte de sa substance, cela devient vraiment une coquille vide parce que pour lutter contre le dumping social, dans les marchés publics, il faut justement que ces fameux travailleurs soient soumis à la sécurité sociale belge, donc, nous, on propose de ne pas retirer cette phrase, on doit vraiment garder le texte original. Je vous remercie.

M. Nicolas MARTIN, Echevin-Président : Merci M. BEUGNIES. M. HAMBYE, je vous en prie.

M. Frédéric HAMBYE, Conseiller : Nous, on a compris qu'effectivement, la tutelle émettait un sérieux doute quant à la validité juridique par rapport au droit international et singulièrement européen de la charte. L'amendement, on le regrette à la suite du PTB mais enfin, je ne pense pas qu'on ait vraiment le choix si on veut éviter de gros problèmes juridiques et des remises en cause de marchés publics par ailleurs. Par contre, on aurait souhaité, je l'ai évoqué en commission, qu'on prenne cette occasion pour compléter cette charte d'un volet environnemental. Vous allez sur le site de la Fédération Wallonie-Bruxelles, vous avez des clauses environnementales en copié-collé dont une certaine Mme

LALIEUX que j'ai déjà cité, se fait la défenderesse en permanence, pourquoi ne pas en profiter, pourquoi ne pas simplement intégrer ces clauses et en profiter pour faire quelque chose de vraiment durable, c'est-à-dire bien entendu éviter le dumping social qui est un fléau aujourd'hui, il n'y a plus un chantier aujourd'hui où les gens parlent une langue nationale et sont payés en plus des 3, 4, 5 euros de l'heure y compris sur les chantiers de la Région Wallonne mais bien entendu sur les chantiers privés mais il y a aussi le pilier écologique dans lequel, on pourrait simplement aller prendre ces clauses qui sont disponibles sur un site grand public politique et donc, je ne vois pas ce qui nous empêche de le faire aujourd'hui, alors, est-ce que c'est l'urgence mais donc, voilà, j'aimerais que vous me disiez, première question très claire, est-ce que vous êtes d'accord, est-ce que le Collège s'engage à avancer dans cette direction puisque visiblement juridiquement, c'est balisé et que les textes sont rédigés, il suffit de faire un copié-collé sur le clavier, c'est Ctrl C et Ctrl V, donc, cela devrait être possible et puis, quand est-ce que vous imaginez dans l'affirmative mettre cela en place, voilà, je vous remercie.

M. Nicolas MARTIN, Echevin-Président : Merci M. HAMBYE. M. TONDREAU.

M. Emmanuel TONDREAU, Conseiller : M. le Président de séance, sur ce point, d'une certaine façon, je trouve que par rapport à ce que le Collège a proposé en novembre 2015, une série de souhaits qui sont proposés aux autorités supérieures, à qui on demande de « transposer une série de décisions, de prévoir d'autres et de plaider pour », je reprends les titres des souhaits que vous faites auprès des autorités supérieures et cela reprend surtout des domaines concernant soit, la sécurité sociale, soit, les patrons mais ce qui m'a fort frappé et pourtant, c'est quelque chose dont on entend beaucoup parler actuellement, rien sur la personne directement du travailleur et des relations du travailleur par rapport à d'autres et quels sont les problèmes que ce travailleur peut avoir et en même temps, quels sont les problèmes que ces autres peuvent avoir par rapport à ces travailleurs, qu'est-ce que c'est, c'est souvent des problèmes de communication, des problèmes d'intégration et en même temps, en fonction de la non-communication, des problèmes de sécurité qui pourraient en surgir, des problèmes de sécurité aussi bien pour les tiers que pour le travailleur lui-même et alors, j'ai essayé de me renseigner, peut-être que certains vont peut-être mal réagir, de renseigner comment fait-on ailleurs, comment fait-on en Flandre et comment faisait-on d'une certaine façon, on en parle beaucoup plus de plus en plus en France, comment cela se passe. En France, on imagine, on essaye d'imaginer et c'est une volonté des différentes régions françaises d'appliquer ce qu'il appelle la clause « Molière ». La clause « Molière », c'est d'une certaine façon, faire en sorte que le

travailleur quel qu'il soit ait une connaissance quand même assez élémentaire du français pour pouvoir faire en sorte de pouvoir régler ces problèmes de communication, régler ces problèmes d'intégration et régler ces problèmes de sécurité et d'une certaine façon, faire en sorte qu'il n'arrive pas des gens ici qui ne connaissent pas un mot de français et qui provoque tous les problèmes qui peuvent en sortir. C'est la même chose en Flandre. En Flandre, là, aussi, peut-être plus pour des raisons d'intégration culturelle, en Flandre, à l'intérieur des entreprises, vous êtes obligés de parler néerlandais, vous ne pouvez pas avoir des communications autres que le néerlandais et le français ou d'autres langues en principe ne sont pas admises. Voilà, il est évident qu'à Bruxelles, là, il y a encore le choix des langues, il n'y a pas de problème. Moi, ce que je voudrais, c'est que de la part de la Ville de Mons, il y ait un souhait dans ce sens-là, de faire en sorte d'étudier comment cela a été réglé ce problème aussi bien en Flandre qu'en France pour permettre d'une certaine façon une communication qui existe beaucoup plus facilement entre le travailleur étranger comme cela, cela lui permettra une intégration, une communication plus facile par rapport à la situation où nous sommes et en même temps, cela réglerait les problèmes de sécurité, il y a beaucoup de problèmes d'insécurité ou d'accident de travail, qui sont souvent provoqués par le manque de communication et de manque de compréhension entre les différents interlocuteurs, donc, je désirerais que le Collège puisse penser une ou deux phrases, un ou deux souhaits supplémentaires dans ce sens. Merci beaucoup.

M. Nicolas MARTIN, Echevin-Président : Merci M. le Conseiller. Merci à vous trois pour vos interventions respectives. Oui, M. BOUCHEZ.

M. Georges-Louis BOUCHEZ, Conseiller : Simplement, complémentirement, à ce qu'a indiqué Emmanuel TONDREAU et les deux précédents intervenants, je ne comprends pas bien d'un point de vue purement pratique, pourquoi, on ne se base pas sur le texte de la Région elle-même, c'est ce que vous alliez certainement répondre, voilà, tant mieux puisque le texte a été adopté entre temps, Mons a voulu aller plus vite et pionnier sur cette question mais depuis lors, le Parlement a pris attitude, donc, je suppose que cela va faire l'objet de votre réponse. Je vous remercie.

M. Nicolas MARTIN, Echevin-Président : Merci M. BOUCHEZ. Pour resituer le débat par rapport à la problématique qui était posée par le tutelle, effectivement, moi, je vous l'indiquais il y a un instant, la tutelle a estimé que les clauses que nous avons intégrées dans notre motion étaient contraire aux principes d'égalité de traitement de libre circulation des travailleurs et faussaient la concurrence, elle a donc, demandé à la Ville de les supprimer parce qu'elle a estimé, outre, l'atteinte à ces principes que les critères

d'attribution doivent concerner le marché et non ces potentiels effets collatéraux bénéfiques pour la Région et donc, effectivement, M. BOUCHEZ, le texte sur lequel, on vous proposait de statuer ce soir, est le texte qui a été rédigé par la Région, qui est le texte qui émane de la Région elle-même. Nous regrettons pour reprendre dans l'ordre comme M. BEUGNIES, de devoir procéder de la sorte parce que l'esprit qui avait prévalu à cette motion et qui avait fait l'objet de discussions entre les formations politiques allaient bien au-delà de ce à quoi nous allons devoir nous résoudre à nous plier mais force est de constater que nous avons été rappelé à l'ordre par la tutelle car nous allions trop loin et donc, nous proposons, effectivement, de modifier le texte tel que cela nous a été demandé mais pour être tout à fait pratique et répondre à la question de M. HAMBYE, tout en sachant que par rapport à l'intervention de M. TONDREAU, la clause « Molière » comme vous l'avez évoqué, tout comme ce qui se passe en Flandre a soulevé également des réactions au niveau européen, il est peu vraisemblable que nous aurions la possibilité, si tant est que nous le voulions, de pouvoir intégrer ces dispositions dans le texte d'une motion adoptée par le Conseil Communal puisque vous l'avez évoqué, cela a soulevé également des débats en France et cela a fait l'objet de réactions de la part des autorités européennes. Ce que je vous propose, néanmoins, c'est d'avancer en deux temps puisqu'il y a eu des réflexions sur les différents bancs politiques, c'est si vous l'acceptiez, de pouvoir valider le texte, en tout cas, tel que modifié, par la tutelle dès aujourd'hui parce que systématiquement, même si on attend un mois, on va avoir des réflexions et des remarques de la tutelle sur l'ensemble des marchés qui seront réalisés d'ici là et donc, cela, va nous fragiliser et donc, ce que je vous propose, c'est de valider ce texte mais tout en faisant une ouverture évidemment à la demande qui a été faite notamment par M. HAMBYE et d'étudier la réflexion de M. TONDREAU d'ici le prochain Conseil Communal. Mme l'Echevine des Travaux, Mélanie OUALI a déjà une réunion demain avec ses services au niveau des marchés publics et était dans l'intention de pouvoir intégrer les questions environnementales dans cette motion et donc, on reviendrait alors, le mois prochain avec un texte complété selon, je dirais, le fruit de la concertation inter-politique, inter-groupes politiques de sorte qu'on puisse essayer d'avoir un consensus sur le sujet mais ce que la Directrice Générale nous demande, c'est de pouvoir avancer dès ce soir avec un texte qui nous permette d'éviter des réflexions de la tutelle d'ici là. Est-ce que cela peut vous convenir ? M. BEUGNIES.

M. John BEUGNIES, Conseiller : On va valider le texte même si on regrette la faiblesse de cette charte remaniée mais vous disiez que la tutelle disait qu'on allait trop loin avec

l'ancien texte, qu'on pourrait même avoir des problèmes juridiques si j'ai bien compris mais moi, je suis persuadé que ce n'est pas le cas parce que ce ne sont pas des normes contraignantes dont on parle dans cette charte, ce sont juste des recommandations, donc, il n'y a pas de raison qu'on ait des problèmes juridiques.

M. Nicolas MARTIN, Echevin-Président : Bien. On peut se mettre d'accord sur la proposition formulée à l'unanimité ? M. HAMBYE.

M. Frédéric HAMBYE, Conseiller : Juste simplement, nous, ces clauses environnementales, cela fait deux ans qu'on en parle, on va bien entendu voter le texte parce que c'est une avancée insuffisante bien sûr mais je note et je souhaite sincèrement que vous reveniez vers moi avec les avancées pour les clauses environnementales la prochaine fois, ce n'est pas comme s'il y avait un gros travail juridique à faire, c'est Ctrl C, Ctrl V, à peu de choses près. Voilà. Merci.

M. Nicolas MARTIN, Echevin-Président : Juste pour la précision, M. HAMBYE, il y a déjà une série de clauses qui sont reprises suite à une rencontre qui a eu lieu avec votre collègue Mme MARNEFFE en son temps avec l'Echevine Mélanie OUALI, néanmoins, celle-ci va reprendre avec les différents groupes d'ici le prochain Conseil pour pouvoir avoir un consensus le plus large possible sur un texte modifié.

M. Frédéric HAMBYE, Conseiller : Excusez-moi mais quand je vois que le seul impact environnemental qu'on essaye de limiter ici, c'est d'éviter que les gens fassent trop de kilomètres, on peut regretter un certain manque de vision et c'est un euphémisme.

M. Nicolas MARTIN, Echevin-Président : On ne parle pas de ce texte-ci M. HAMBYE, on parle des cahiers de charge des autres marchés publics qui sont adoptés au Collège. Voilà. On avance comme ceci, donc, avec le texte tel que remanié par la tutelle pour le mois qui vient et le mois prochain, on reviendra - M. le Bourgmestre - avec le texte amendé suite au travail de l'Echevine. Je vous recède bien volontiers le flambeau.

M. Emmanuel TONDREAU, Conseiller : M. l'Echevin, est-ce que vous reprécisez parce que ce que vous dites actuellement, ce n'est pas ce que vous avez dit il y a deux minutes, donc, vous avez tout à l'heure dit que vous alliez écouter et prendre bonne note des interventions des différents intervenants dont moi-même sur les réflexions que j'ai faites

M. Nicolas MARTIN, Echevin-Président : Oui et que Mme OUALI allait revenir vers les différents groupes, M. le Conseiller, pour pouvoir tenir compte de vos différentes réflexions et les intégrer dans la mesure du possible, c'est ce que j'ai dit.

M. Emmanuel TONDREAU, Conseiller : Merci.

ADOPTE à l'unanimité

Entrée de M. DI RUPO, Bourgmestre = 39 présents.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Merci. Mes chers collègues, tout d'abord, je voudrais vous présenter mes excuses pour l'arrivée tardive mais j'imagine que vous êtes tous informés de la raison de ce retard.

19^e Objet : Cohabitation légale: action en nullité - autorisation d'ester en justice

ADOPTE à l'unanimité

20^e Objet : IDEA - Souscription au capital - Parts D - DIHECS - 2015

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Oui, je vous en prie.

M. Georges-Louis BOUCHEZ, Conseiller : Tout d'abord, M. le Bourgmestre, bienvenu parmi nous et j'espère que vous avez été convaincu par l'allocation universelle de Benoît HAMON, cela nous fera au moins un point commun, vous voyez, qu'on n'a pas perdu notre soirée. Pour mon groupe puisqu'il n'est plus possible de parler des intercommunales dans cette structure puisqu'à chaque fois qu'on évoque un point de contrôle d'une intercommunale ou d'une ASBL para-communale, on nous dit, ce n'est pas de la responsabilité du Conseil, c'est de la responsabilité du Conseil d'Administration de la structure, ce qui est faux, donc, on reviendra à de nombreuses reprises. Je sais que, M. le Bourgmestre est attaché à ce qu'on dise la vérité dans les débats, donc, ce serait intéressant peut-être un jour d'avoir une étude juridique sur la question mais donc, si nous ne sommes pas habilités à pouvoir nous prononcer sur des questions de gestion relatives à ces structures, je ne vois pas pourquoi, on devrait accepter de souscrire au capital, valider les PV des Assemblées Générales ou les ordres du jour, cela n'a aucun sens puisqu'on nous demande d'acter des choses sur des organes pour lesquels, on nous dit, vous n'avez quand même rien à dire, donc, à partir de maintenant puisque nous ne voulons pas assumer une responsabilité comme c'est le cas à Liège puisqu'à Liège, à l'heure actuelle, on est en train de reprocher à certains Conseils Communaux, donc, par exemple, celui de Pierre-Yves JEHOLET où on lui dit « vous savez, M. JEHOLET, votre Conseil Communal, il a toujours validé les décisions Publifin », ah oui, ça si, on ne peut jamais parler de ces questions dans les Conseils Communaux, c'est vrai que cela complique beaucoup les choses et donc, pour ne pas nous retrouver dans la même situation puisqu'on ne peut pas

avoir le moindre contrôle, dorénavant, nous voterons « contre » à chaque fois, tous les points relatifs aux ASBL para-communales, aux intercommunales où nous nous abstiendrons selon éventuellement la circonstance mais il ne nous est plus possible d'approuver ces points à partir du moment où quand on pose des questions de gestion ou quand on dépose des motions, à chaque fois, on nous les refuse, donc, je ne vois pas pourquoi, on devrait apporter notre soutien dans ce genre de cas. Je vous remercie.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Merci.

L'Assemblée passe au vote :

PTB : OUI – ECOLO : OUI – CITOYEN : OUI – MR : NON – CDH : OUI - PS : OUI

Et qui donne le résultat suivant : Par 32 voix pour et 7 contre.

ADOPTE

21^e Objet : CHUPMB - Assemblée générale extraordinaire du 18 mai 2017

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Abstention pour le PTB. Les autres ? Abstention pour le MR.

L'Assemblée passe au vote :

PTB ABSTENTION – ECOLO : OUI – CITOYEN : OUI - MR : ABSTENTION – CDH : OUI – PS : OUI

Et qui donne le résultat suivant : Par 31 voix pour et 8 abstentions

ADOPTE

22^e Objet : IDEA - Souscription au capital - Parts D - Frais de fonctionnement 2014 et 2015

L'Assemblée passe au vote :

PTB : OUI – ECOLO : OUI – CITOYEN : OUI – MR : ABSTENTION – CDH : OUI – PS : OUI

Et qui donne le résultat suivant : Par 32 voix pour et 7 contre

ADOPTE

23^e Objet : IDEA - Souscription au capital - Parts D - DIHECS - 2014

L'Assemblée passe au vote :

PTB : OUI – ECOLO : OUI – CITOYEN : OUI – MR : ABSTENTION – CDH : OUI –

PS : OUI

Et qui donne le résultat suivant : Par 32 voix pour et 7 contre

ADOPTE

Entrée de Mme DEFRISE = 40 présents

24^e Objet : SGF-EXTRA-Rééchelonnement de la dette du CPAS

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Oui, je vous en prie.

M. Guillaume HAMBYE, Conseiller : M. le Bourgmestre, on avait lié les points 24, 29 et 46. Je trouve que c'est un sujet important puisqu'il y a quelques mois, en tant que Conseiller Communal dans l'opposition, j'avais interpellé l'Echevin des Finances à l'époque, plusieurs fois, pour lui dire, à M. BOUCHEZ, en l'occurrence, les taux d'intérêt baissent, ils s'effondrent, que faites-vous, M. BOUCHEZ et là, effectivement, on n'a pas eu de réponse, alors, aujourd'hui, on nous présente, la nouvelle majorité nous présente un plan de rééchelonnement de la dette et donc, je suis heureux de voir qu'enfin, il y a un Echevin des Finances à la Ville de Mons. Merci.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Oui.

M. Hervé JACQUEMIN, Conseiller : Merci M. le Bourgmestre, je ne sais pas si je dois prendre l'intervention de M. HAMBYE avec humour ou si je dois la prendre au sérieux parce que oui, effectivement, sous prétexte de taux intéressants, vous essayez nous vendre et de nous faire avaler un rééchelonnement de la dette avec un allongement quand même de la période de remboursement de 10 ans ainsi que l'ajout d'une progressivité de 12 ans. Alors, je suis désolé de le dire comme cela mais cette technique, c'est purement et simplement du vol, de la spoliation des générations futures. En effet, je vais vous faire un petit résumé des coûts que cela va engendrer pour la Ville. Au niveau de la Régie, nous avons un coût net d'1 million d'euros ainsi qu'un report après 2024 de 2,6 millions de charges. Pour la Ville de Mons en tant que telle, nous avons un coût net de 5 millions

d'euros avec un report de charges de 11,7 millions d'euros. Au niveau du CPAS, nous avons 350.000 euros de coûts et un report de charges de 740.000 euros, alors, M. HAMBYE, je suis très heureux que vous soyez heureux qu'il y ait un Echevin des Finances à la Ville de Mons mais sachez que le report pour les générations futures et les générations futures, je ne vais pas très loin, c'est juste après 2024, le total pour la génération, donc, c'est-à-dire ma génération et celle de beaucoup qui sont présents ici, dans cette salle, c'est 21,4 millions d'euros supplémentaires. Par exemple, à l'horizon 2030, ce seront pas moins de 2,5 millions d'euros annuels supplémentaires que vous ferez supporter aux gestionnaires à l'époque, c'est tout simplement scandaleux. Je ne peux que vous conseiller et surtout conseiller à ceux de ma génération présents dans la salle, qui ne seront pas retraités en 2024, de demander le report du point et de demander au Collège 5 minutes de courage politique afin de faire les économies maintenant et ne pas reporter les charges sur le futur. Je vous remercie.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Oui.

M. Georges-Louis BOUCHEZ, Conseiller : M. HAMBYE, c'est quand même drôle ce que vous avez fait là parce qu'on n'avait pas besoin de perche et là, je dois vous avouer qu'elle est quand même énorme. Vous avez sans doute du mal lire puisqu'en fait, ici, ce qui est prévu, c'est de diminuer, effectivement, la charge de crédit, donc, d'intérêt jusqu'en 2024 et puis, à partir de 2024, il y a une augmentation considérable qui équivaut à 6 millions d'euros par an et vous avez en coût global, 21 millions d'euros de plus et donc, ici, un rééchelonnement, qu'est-ce que c'est, ce sont les documents BELFIUS, donc, si les documents ne sont pas bons, alors, c'est vous qui avez raison mais donc, en fait, ce qui se passe, c'est qu'on diminue la charge d'intérêt à court terme mais sur le volume global, on l'augmente, d'ailleurs, M. HAMBYE, chers collègues, rééchelonnement de la dette, enfin, tout est dans le titre, rééchelonnement, cela veut dire qu'on revoit les moments de maturation des crédits et donc, on rééchelonne sur la durée et les crédits, il n'est pas du tout question de gestion active de la dette et si vous aviez, vous, M. HAMBYE, un jour était Echevin des Finances, vous auriez certainement appris qu'une baisse de taux, une modification de taux et de produits financiers, on n'appelle pas cela, un rééchelonnement de dettes, on appelle cela une gestion active de la dette, si nous avions fait de la gestion active de la dette, nous serions passés de certains types de produits financiers vers d'autres qui auraient pu globalement diminuer le taux d'intérêt, ce n'est pas ce qui a été fait, ce qui a été fait, c'est de consolider un maximum de crédits en taux fixe mais d'allonger leur durée et donc, vous allez devoir payer pour des crédits pendant un certain nombre d'années

en plus comme quand un particulier, par exemple, à un crédit hypothécaire de 15 ans, décide de le faire passer à 20, il est content au début parce que ces mensualités ont baissé mais à la fin des 20 ans, il a donné plus à la banque que s'il avait réussi à rembourser son crédit dans les quinze premières années, donc, vous voyez, c'est aussi simple que cela, M. HAMBYE mais voilà, il eut fallu être un jour Echevin des Finances, cela vous aurez peut-être permis de le comprendre parce qu'en plus, le taux moyen, vous le trouvez bas vous ? On a des taux qui vont à 5 ou 6 %, on a un taux moyen qui est de près de 4 % à une époque où vous pouvez emprunter à moins de 2, c'est bien parce que et cela ce n'est pas un reproche qui est fait ni à l'organisme bancaire ni à la gestion de la Ville, c'est parce que ce que vous n'avez jamais voulu comprendre, M. HAMBYE, c'est qu'il y a des taux à très court terme, par exemple, pour des avances de caisse et d'ailleurs, on pourra en reparler un tout petit peu plus tard où là les taux d'intérêt sont très élevés et des prêts à plus long terme où les taux d'intérêt sont plus faibles avec des niveaux de risque aussi qui sont différents, ce qui fait un taux global relativement élevé par rapport à un particulier, cela, effectivement mais le nombre de crédits en cours est également beaucoup plus important. Par contre, ici, sur le plan politique et Hervé JACQUEMIN a été très complet sur la question, peut-être, M. le Bourgmestre dire qu'on spolie les générations futures, c'est peut-être de la diffamation, donc, faites attention, envoyez tout de suite cela au Parquet, on ne sait jamais, il y a peut-être quelque chose à tirer de cette phrase.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Vous ne pourriez pas de temps en temps, vous concentrer sur le sujet, ne pas invectiver, ne pas agacer, concentrez-vous, on vous écoute, concentrez-vous et soyez efficient parce que, d'abord, vous embêtez tout le monde, on doit vous écouter, vos élucubrations sans arrêt et si vous pouviez vous concentrer sur le sujet, je vous assure, vous auriez un grain d'estime en plus de tous vos collègues et vraisemblablement de tous les collaborateurs et journalistes qui sont dans la salle mais voilà. Je vous laisse libre.

M. Georges-Louis BOUCHEZ, Conseiller : M. le Bourgmestre, cela fait à peine 10 minutes que vous êtes arrivé, vous en avez déjà marre, cela, c'est terrible quand même, dommage que Benoît HAMON, ne fait pas des congrès plus souvent, apparemment, cela, ne vous a pas détendu de ce que vous avez entendu du côté de Bruxelles mais néanmoins, vous pouvez et je vous le dis avec énormément de respect, M. le Bourgmestre mais vos jugements de valeur n'engagent que vous sauf à considérer que vous êtes devenu le délégué syndical de l'ensemble des élus, des journalistes et aussi du public de cette salle.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Si vous continuez, je vais indiquer que je clôture la discussion du point conformément au règlement d'ordre intérieur, donc, je vous en prie, concentrez-vous sur l'essentiel, croyez-bien que cela ferait plaisir à beaucoup de gens.

M. Georges-Louis BOUCHEZ, Conseiller : M. le Bourgmestre, premièrement, c'est vous qui, à travers la presse, indiquait ce que vous avez indiqué par rapport à nos interventions, c'était juste une parenthèse dans le propos et vous en faites finalement un problème plus long, donc, je crois que vous souhaitez vous aussi alimenter ce genre de question. Sur la question des prêts, quand on parle de spolier les générations futures, c'est qu'en fait, vous avez reporté la charge pour vous donner plus d'air à l'horizon 2018 puisque vous diminuez la charge annuelle dans les premières années, vous donnez beaucoup plus d'air et vous reportez une charge extrêmement importante en 2024 et là, aussi, je vous assure, M. le Bourgmestre, cela fait partie du propos mais 2024, je ne peux pas y voir une deuxième échéance électorale, peut-être une échéance électorale qui vous intéresse moins que celle de 2018, je n'en sais rien mais en tout cas, si c'était un hasard, c'était un hasard qui est ...

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Je vous rassure tout de suite, cela m'intéresse.

M. Georges-Louis BOUCHEZ, Conseiller : Candidat 2024, d'ores et déjà annoncé, cela, c'est beau à voir mais alors, je vous le dis, M. le Bourgmestre, en 2024, vous risquez de devoir faire des efforts considérables et je ne reconnais pas là votre prudence légendaire puisque finalement, vous ne faites que reporter dans le futur et aggraver la charge de la dette et alors, on peut le dire en rigolant, on peut y faire des clins d'œil, etc... cela doit être très gai, les ambiances de congrès mais néanmoins, M. le Bourgmestre, c'est particulièrement grave parce que le politique de façon générale et autour de la table, on en parle souvent, on parle de développement durable. Développement durable, c'est bien sûr, dans l'environnement, dans les choix qui sont posés dans l'organisation de la société mais la question de la dette est aussi une question de développement durable pour les générations futures parce que laisser un fardeau aux générations à venir, n'est certainement pas une solution et donc, à partir de là, M. le Bourgmestre, je souhaiterais, nous souhaiterions, au niveau du groupe MR, que vous laissiez tomber cette opération, que nous repartions sur une gestion active de la dette comme c'était le cas précédemment et que nous fassions les efforts maintenant tout de suite car – un tout dernier point – on n'est pas non plus sans oublier que lors du vote du budget, le nouvel Echevin des Finances a fait passer quelque chose qui, si un autre Echevin des Finances avait fait passer, je crois qu'on en aurait tartiné des pages et des pages et on aurait pu dans le chef, en tout cas, de certains collègues, en tirer un argument politique, c'est que vous avez repoussé la période

d'échéance de votre plan de gestion et donc, vous avez repoussé l'accession à l'équilibre au niveau du plan de gestion et donc, c'est vrai que par rapport à cette vision des choses, la décision que vous prenez, ici, est assez logique puisque cela repose sur le même raisonnement politique qui est de dire, on n'est quand même pas nécessairement bien dans les sondages, c'est un peu compliqué, les gens se plaignent, les gens, en ont un petit peu marre, donc, qu'est-ce qu'on va faire ? Eh bien, on va essayer de faire beaucoup de travaux à l'horizon des élections, on ne va surtout pas faire d'effort sur le personnel parce qu'on ne sait jamais, cela pourrait se retourner contre nous et donc, dépensons tant qu'on peut et puis après, on verra bien et cela, je suis désolé mais c'est l'analyse à laquelle, on est obligé d'arriver quand on regarde vos chiffres et vos différentes décisions politiques et donc, M. l'Echevin, il va falloir nous expliquer pourquoi vous êtes parti sur une idée de rééchelonnement et non de gestion active que vous présentez en plus, cela, je trouve quand même que ce n'est pas mal parce qu'on parlait de rapport à la vérité, je trouve que c'est quand même assez considérable d'oser présenter cela comme une économie, comme une économie parce que c'est comme cela que cela nous a été présenté, je veux dire, M. HAMBYE, avait même commencé comme cela et puis, il s'est rendu compte que c'était un terrain miné, donc, il ne valait mieux pas trop s'aventurer mais vous essayez de nous présenter cela comme une vraie décision d'Echevin des Finances, la décision, c'est quoi, c'est de reporter la dette au futur mais tout le monde sait faire cela, c'est une décision totalement irresponsable, c'est la décision de celui qui ne veut pas décider, c'est la décision de celui qui ne veut pas gérer, qui ne veut pas assumer ses responsabilités, prendre des décisions qui sont parfois difficiles et donc, M. HAMBYE, à l'époque où il n'y avait pas d'Echevin des Finances, on faisait des économies qui n'étaient peut-être pas populaires mais on essayait de tenir une trajectoire budgétaire confier les bus gratuits, confier le non-remplacement de personnel, confier la récupération des taxes de stationnement parce que vous pouvez reprocher tout ce que vous voulez mais il y a quand même un point sur lequel vous n'avez rien à dire, c'est qu'on a assumé nos responsabilités et j'ai l'impression que cette époque où on assumait les responsabilités semble méchamment révolue du côté de l'Echevinat des Finances. Je vous remercie.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Merci. Puis-je considérer que mutatis mutandis, on discute à la fois du 24, 29 et 46 puisque c'est la même problématique ? Monsieur le Président, je vous en prie.

M. Marc BARVAIS, Président du CPAS : Merci, Monsieur le Bourgmestre. Donc, d'une part au niveau de la gestion active de la dette, vous le savez, ça se fait régulièrement et on

continue à faire de la gestion active de la dette et malgré le fait qu'on rééchelonne ça ne nous empêche pas, dans les années futures de continuer à faire de la gestion active de la dette. Ça c'est le premier point. Deuxième point, si c'est pour faire le rééchelonnement, c'est maintenant. Pourquoi ? Car les taux sont en train d'augmenter. Troisièmement, je crois qu'il y a plusieurs personnes, ici autour de la table, qui avaient effectivement des emprunts hypothécaires qui ont décidé de reporter dans le temps pour pouvoir éventuellement investir maintenant pour améliorer leur maison et compagnie. Donc, fort de cette expérience, on a travaillé avec le CRAC, on a travaillé avec la DGO5, on a travaillé avec Belfius pour voir comment on pouvait adapter ce mécanisme au niveau de notre ville. Donc, le moment est maintenant. D'autre part, je vous rappelle que les calculs qui sont faits, sont faits en euro courant donc ça veut dire en clair que si le taux d'inflation d'aujourd'hui qui est de 1,7 devait, et personne ne l'espère, se maintenir jusqu'en 2048, l'euro de 2048 sera 50% de l'euro d'aujourd'hui. Donc, évidemment, on ne va pas présager et on l'espère bien que nous n'aurons pas une inflation de ce type sur les années qui suivent, mais forcément l'euro dans 20 ans, dans 30 ans, ne sera pas l'euro d'aujourd'hui. Et en plus, ça nous permet globalement sur les emprunts d'avoir une diminution du taux d'intérêt de 1% ce qui est appréciable, raisons pour lesquelles on considère que c'est un moment important au niveau de la Commune pour pouvoir se donner les moyens de mener, effectivement, une politique constructive qui vise à développer la richesse de notre commune.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Merci. Je vous en prie.

M. Hervé JACQUEMIN, Conseiller: Monsieur BARVAIS, je suis d'accord avec vous mais on ne peut pas être raisonnablement en faveur de ce que vous dites parce que, oui les taux d'intérêt sont intéressants pour le moment et ça on parle à ce moment-là d'une gestion active, mais ici, vous rajoutez de la progressivité à 12% et un allongement de 10 ans des crédits. Et donc, c'est ça qui pose problème, c'est ça qui fait le report de la charge de dettes. Vous pouvez essayer de vendre le truc en disant que les taux d'intérêt sont bas pour le moment, oui effectivement, beaucoup de particuliers renégocient leur crédit parce que c'est un bon moment, mais ils ne demandent pas une progressivité de 12% et ils ne demandent pas de rallonger de 10 ans. C'est là qu'est le problème ! En plus, l'opération, comme l'a dit mon collègue, coûte 6.350.000€ et avec la progressivité vous reportez l'équivalent de 14 millions sur les générations à partir de 2024. Parce que vous parlez de 2048, ça fait loin, mais c'est la dernière année du dernier remboursement du dernier crédit. À un moment, c'est à partir de 2023 que le premier crédit va commencer à coûter à la

Ville. On le rembourse déjà actuellement mais à partir de 2023 ça va coûter plus cher que ce ça coûterait si on ne changeait rien. C'est ça qui ne tient pas dans votre raisonnement. Oui les taux sont revus, oui il y a quelques gains, mais le problème n'est pas là. Le problème est dans le report de la charge et je l'ai expliqué tout à l'heure, c'est un report de charges de 21 millions d'euros. Même si c'est divisé par deux en 2048, ce qui ne sera certainement pas le cas, mais à partir de 2024... et en plus le point d'inflexion le plus haut est en 2032 et en 2032, avec l'inflation on sera peut-être à 30% et donc à un moment votre argument ne tient pas, votre démonstration ne tient pas et donc je redemande aux gens dans cette salle de réfléchir à ce qu'ils font parce que ça va nous ennuyer, pour ne pas dire un autre mot, pendant les trente prochaines années. La décision qu'on prend ce soir est très importante et je demande à tout le monde de réfléchir.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Merci beaucoup. Alors, il y a Madame MARNEFFE et puis Monsieur BOUCHEZ.

Madame Catherine MARNEFFE, Conseillère : Je pense qu'il faut quand même être un petit peu honnête, finalement, ce que l'on cherche simplement à faire là c'est avoir une bouffée d'oxygène pour garder la tête hors de l'eau, parce que pour parler de « on va réinvestir en échelonnant cette dette » c'est un petit peu hypocrite parce qu'on va investir dans quoi ? On va investir dans simplement des coupelles pour écoper pour éviter que le bateau coule ! Je n'ai pas le sentiment que l'on va investir dans de nouveaux projets ou alors il faut nous en parler. On est très intéressé mais on investit pour garder la tête hors de l'eau. Est-ce qu'on peut être contre, je ne le pense pas, mais est-ce qu'on peut être pour ? Effectivement, c'est questionnant par rapport aux générations futures et par rapport à l'avenir de la Ville parce qu'on ne sait pas de quoi cet avenir sera fait.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Je vous remercie. Monsieur BOUCHEZ.

M. Georges-Louis BOUCHEZ, Conseiller : Merci, Monsieur le Bourgmestre. Il y a quand même un premier gain, je trouve dans la réponse de l'Echevin des Finances, c'est que vous connaissez le surcoût. Donc, ça c'est déjà un fait. Tout à l'heure, nous avons eu une conférence de presse après la vôtre, vous savez le mardi on se suit et apparemment ce n'est pas nécessairement ce qui avait été soit dit, soit compris, mais je ne porte pas de jugement de valeur, je ne voudrais pas avoir de problème, ni avec l'un, ni avec l'autre. Mais en tous les cas, ce n'est pas non plus comme ça que Monsieur HAMBYE avait commencé puisqu'il y a dit « ah, maintenant, au moins, il y a un échevin des finances ! ». Si le but pour lui d'un échevin des finances est d'augmenter la charge de la dette, effectivement, il y en a un. Je vous félicite, c'est une bonne analyse ! Le surcoût est un premier point. Le

deuxième point, vous nous dites que les estimations qu'on vous sort, sont des estimations à euro courant. Oui, mais justement il y a un taux d'intérêt pour compenser cette situation qu'il y a un taux d'intérêt qui est prévu. D'ailleurs, il faudra voir au niveau de cette progressivité. Pourquoi on attend si tard pour que la progressivité soit aussi importante à partir de 2024, parce que c'est ça aussi le différentiel qu'il y a. C'est qu'à un moment donné, on voit qu'il y a une année charnière où ça s'envole complètement. Ce qui est quand même assez particulier comme façon de faire. Alors, il y a aussi l'idée où vous nous expliquez que s'il y a un taux d'inflation d'autant, ça va être couvert, etc. Moi j'avais cru comprendre que la rigueur budgétaire était très importante à d'autres niveaux de pouvoir. Ce n'est pas le Bourgmestre qui va m'en démentir parce qu'il parle parfois de tour de magie, de tour de passe-passe, etc. Ici, on est totalement dedans ! Et donc, vous nous avez dit, Monsieur l'Echevin, tout à l'heure, que c'était le moment où jamais de rééchelonner, pour les raisons que vous avez évoquées. Mais par contre, vous ne nous avez pas dit pourquoi il fallait rééchelonner ! Que ce soit le moment quand on a décidé de rééchelonner, ça on peut éventuellement vous suivre, mais nous on ne vous pose pas la question de vous dire « Ah vous avez rééchelonné aujourd'hui, alors qu'il fallait le faire hier, ou qu'il faudra le faire demain matin ». Nous on vous dit qu'il ne faut pas rééchelonner ! Alors encore une fois, expliquez-nous pourquoi vous avez choisi de rééchelonner cette dette plutôt que de rester dans le cadre qui était le nôtre, qui me semblait supportable. La seule explication que je vois c'est que grâce à ça vous retrouvez des marges budgétaires ici de fin d'exercices, pour lancer des travaux et des projets qui ne pourraient pas être nécessairement désagréables sur le plan électoral et ce n'est pas faire un procès d'intentions, c'est une analyse politique, un budget d'une organisation publique a toujours une visée politique derrière. Alors, il y en a qui sont nobles, d'autres beaucoup moins. Ici, à part cet élément-là, je ne vois pas pourquoi. Ou alors, vous allez nous expliquer qu'il y a de grands mouvements dans les grandes villes de rééchelonnement de dettes. Mais je suis certain – et ça vous pouvez peut-être nous répondre – que ce n'est pas une demande du CRAC de rééchelonner votre dette. Je crois même que vous avez dû batailler ferme avec le CRAC. Je me demande même dans quelles mesures on n'a pas dû discuter, négocier aussi avec le Cabinet. Ne me dites pas non ! Je connais la musique, je connais ces réunions en salle de Collège, je connais les demandes qui sont parfois faites par ailleurs. Et donc, à partir de là, Monsieur l'Echevin, s'il vous plaît, expliquez-nous pourquoi vous décidez de rééchelonner et surtout reconsidérez cette position, c'est une perte d'argent que vous êtes en train de décider pour la Ville de Mons aujourd'hui. C'est une perte d'argent dont des élus qui sont

dans cette salle devront peut-être se justifier dans les prochaines années et ne considérez pas que finalement 2024 c'est tellement loin qu'on peut s'en moquer. Les choses arrivent beaucoup plus vite qu'on ne l'imagine et surtout envisager le long terme est la première des responsabilités politiques. Je vous remercie.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Merci. Alors le PTB ? Oui, Monsieur je vous en prie, excusez-moi.

Monsieur John BEUGNIES, Conseiller : J'avais juste une question. Est-ce que vous avez le choix de ne pas rééchelonner ?

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Monsieur le Président.

M. Marc BARVAIS, Président du CPAS : Donc, le rééchelonnement, effectivement, sera dans une des mesures de notre plan de gestion, ça c'est évident. Nous allons arriver avec un nouveau plan de gestion lorsque nous présenterons le compte de l'année. Le compte 2016 sera discuté ici au mois de mai avec une réévaluation au niveau du plan de gestion. Maintenant, il faut savoir ce que nous avons fait avec Belfius, c'est quelque chose qui a déjà été réalisé dans d'autres villes, raison pour laquelle il n'y a pas eu de conciliabule particulier avec le Ministre et avec le CRAC, on a simplement appliqué à Mons ce qui était appliqué dans d'autres villes qui sont face aux mêmes problèmes de gestion de la dette. Et quand on parle évidemment de la gestion communale, la gestion de la dette fait effectivement partie importante de nos dépenses. Quand je pense à des investissements qui seront nécessaires dans les années futures, vous parlez de propreté, continuer à limiter le nombre d'ouvriers à 1 sur 4 au départ est tout à fait impossible. Vous avez d'ailleurs vu que dans le plan d'embauche on a décidé d'engager des ouvriers. Quand on voit qu'on est augmenté de 500.000€ au niveau de la Police, peut-être même qu'on sera augmenté de 500.000€ pour l'année prochaine, à condition évidemment qu'au niveau du Fédéral, il y ait suffisamment d'argent pour que des policiers soient formés et que nous puissions les engager. Donc, il y a plusieurs mesures. Vous nous abreuvez d'interpellations concernant notamment le développement au niveau du piétonnier, je crois que là aussi des investissements seront réalisés et tout ça dans le but d'avoir une cité à la fois en sécurité, propre et avec un dynamisme commercial. C'est un élément sur lequel vous insistez chaque fois et ce sont des éléments sur lesquels il est impossible de faire des économies, donc il faut trouver des moyens pour satisfaire les besoins essentiels de la population.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : C'est la troisième fois que vous prenez la parole, donc, je vous donne vraiment deux minutes chacun, sinon je clôture le débat.

M. Jean-Marc LECOCQ, Conseiller : En ce qui me concerne, ça fait 3h15, je n'ai pas encore dit une seule parole. Mais je suis interpellé par ce que Monsieur BARVAIS vient de dire. En 2024, personnellement je serai pensionné donc ça ne me concerne pas mais c'est vrai que ça concerne pas mal de monde autour de la table et les générations futures seront évidemment impactées. Moi, dans ma petite cervelle, j'avais imaginé que la Ville de Mons allongeaient la durée des emprunts pour faire des investissements durables, éventuellement pour acquérir des panneaux solaires, pour implanter des éoliennes ou encore créer des éléments qui permettront effectivement aux générations futures de mieux vivre. Mais non ! Vous nous parlez uniquement de dépenses de fonctionnement alors que vous savez très bien, nous avons été à la manœuvre au sein du Collège qu'il y a des marches de manœuvre. Mais vous ne souhaitez pas intervenir sur celle-ci. Donc, ce sont des choix, Monsieur BARVAIS, uniquement des choix. Ce que le CPAS dépense, vous en êtes à plus de 30 millions d'euros par an, ce sont des choix et vous savez très bien que vos choix sont critiquables dans une certaine mesure à la condition qu'il n'est plus possible effectivement d'assurer la police, d'assurer la propreté et d'assurer l'émission de base d'une ville comme la nôtre. Oui, effectivement, ce sont des choix, mais donc aujourd'hui vous choisissez quoi ? Vous choisissez de faire payer les générations futures pour vos choix d'aujourd'hui dans des dépenses de fonctionnement. C'est tout à fait inadmissible !

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Oui, Monsieur BOUCHEZ, je vous en prie, pour la troisième fois.

M. Georges-Louis BOUCHEZ, Conseiller : Merci, Monsieur le Bourgmestre. Juste une correction, Monsieur l'Echevin. Vous ne pouvez pas dire qu'on fait une économie, puisqu'on augmente le coût. Donc, vous avez dit tout à l'heure « c'est la seule manière de faire des économies pour investir dans des politiques », ce n'est pas vrai, vous augmentez le coût ! Et alors, votre exemple est vraiment l'exemple qui prouve la mauvaise gestion, c'est que vous nous dites « comment on peut faire pour engager du personnel, par exemple, pour nettoyer les rues ? » et est-ce que vous vous interrogez de savoir comment en 2024 la Ville de Mons va nettoyer ses rues ? Comment on va faire pour avoir des clubs sportifs ? Donc, vous, votre idée n'est pas de savoir comment on va mener ces politiques, c'est de se dire « tant que moi je suis là, on pourra mener ces politiques, comme ça je n'ai pas de problèmes ! », et donc ça prouve bien qu'augmenter la dette sur les générations futures c'est une décision politique égoïste, irresponsable et que surtout n'utilisez pas le terme que vous faites des économies, puisque vous alourdissez le fardeau sur les épaules des montois. Ces montois-là ne vont pas seulement naître, il y en a plein qui sont dans la salle ici, il y en

a plein qui sont dehors et qui, effectivement, vont peut-être jusque 2018, voir que bon an mal an, ça va, mais les autres années arrivent, elles sont juste derrière. Alors, votre choix est simple, soit vous vous en moquez, c'est du cynisme, soit vous vous dites que d'ici là, on aura une solution miracle, la Région, les taux d'intérêt qui baisseront encore plus – là ça voudrait dire qu'on est à la fin du monde – ou je ne sais quelle entrée d'argent magique, peut-être un héritage ou des choses comme celle-là et que dans ce cas-là, les choses iront mieux. Donc, vous avez le choix entre le cynisme et l'irresponsabilité ce soir. Moi, je vous demande juste d'assumer votre rôle et de garder la situation telle qu'elle est et au contraire de l'améliorer via la gestion active de la dette. Je vous remercie.

L'Assemblée passe au vote :

PTB : ABSTENTION – ECOLO : ABSTENTION - CITOYEN : ABSTENTION – MR :
NON – CDH : OUI – PS : OUI

Et qui donne le résultat suivant : Par 29 voix pour, 7 contre et 4 abstentions

ADOPTE

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Approuvé. Mêmes votes pour le 29 et le 46.

25^e Objet : BE/2017/W2020/Square Saint Germain, tvx:CC - Wallonie 2020 Square St Germain, travaux - Approbation des conditions du marché et du mode de passation - Adjudication ouverte.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Monsieur le Conseiller, je vous en prie.

M. Emmanuel TONDREAU, Conseiller : Monsieur le Bourgmestre, tout d'abord, ça me fait plaisir que vous soyez revenu au Conseil Communal parce que je vais vous dire que le point où vous n'étiez pas là, qui est un point que vous connaissez bien, on en a déjà discuté, j'ai regretté votre absence et d'ailleurs j'ai demandé le report de ce point vous permettant de pouvoir en dialoguer comme vous pouviez le faire d'habitude parce que j'ai considéré que la manière dont on nous avait répondu était une manière à la fois avec la non-connaissance du dossier, beaucoup d'agressivité et en même temps presque des attaques personnelles. Je désire fermer la parenthèse...

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Connaissant Monsieur le Premier Echevin, je l'ai toujours connu extrêmement poli, ce serait bien étonnant qu'il perde ce sens de la politesse à l'occasion d'une petite absence !

M. Emmanuel TONDREAU, Conseiller : Ce n'était pas une question de politesse, mais je désire fermer cette parenthèse, mais je désirais dire les choses. Je reviens sur le point 25. Monsieur le Bourgmestre, je dis tout de suite que l'intervention que je désire faire sur le Square Saint Germain est une intervention la moins politique et politicienne possible et en aucun cas polémique mais surtout une nécessité d'éclairer le mieux le Conseil sur notre choix effectué quant à l'aménagement de ce parc en le resituant dans l'histoire montoise. Je rappelle ceci sur ce site...

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Si vous allez nous expliquer comme vous avez expliqué la mérule, ça va être un parc réaménagé d'une manière exceptionnelle, mais je vous écoute avec attention !

M. Georges-Louis BOUCHEZ, Conseiller : On y reviendra sur la mérule, Monsieur le Bourgmestre !

M. Emmanuel TONDREAU, Conseiller : Je reviendrai sur la mérule. Site de l'ancienne église paroissiale Saint-Germain, démolie au XVIIIe Siècle au nom des idées et des lumières, ce chef d'œuvre d'architecture est construit au début XVIIIe Siècle par le grand architecte montois Claude de Bettignies. Et les montois très meurtris en récupéreront les stalles et les chaires de vérité pour les replacer dans Sainte-Waudru. Cet architecte construisit aussi notamment le clocher de Sainte-Elisabeth, la Chapelle des Visitandines, ainsi que la Chapelle des Ursulines, bref, un des grands architectes XVIIIe montois, on lui attribue aussi et surtout la construction du Car d'Or, donc vous vous rendez bien compte de l'importance de ce square dans la mémoire des montois. Au XIXe Siècle, dans la foulée de l'aménagement du Waux-Hall créé par l'architecte FOUX bien connu à l'époque, la Ville demanda à celui-ci d'aménager dignement le site de Saint-Germain et ce fut une réussite. Je vous passe, ici, si vous voulez le voir, mais c'est comme vous le désirez, une photo de l'époque où on voit que le square n'avait pas de barrière autour et spécialement du côté de la rue Samson et en même temps avait une sorte de monument qui a été détruit par les Allemands en 1914. Il fut aussi aménagé de nombreuses plantations recherchées qui devraient dans le projet proposé être protégées et revivifiées aujourd'hui. En 1957, est rapatrié la fontaine actuelle édifée en 1930 pour le Centenaire de la Révolution Belge. Monsieur le Bourgmestre, je me fais ici l'interprète de nombreux montois qui s'opposent, non pas à l'aménagement, mais à l'aménagement tel que proposé et vous les connaissez en partie. Ils m'ont communiqué de nombreux articles de presse qui sont sortis surtout en juillet de l'année dernière et qui sont nombreux dans ce sens. Je les ai rencontrés. Qui sont-ils ? Ils sont des spécialistes arboricoles, ils sont des amoureux du patrimoine montois ou

des membres de l'association du quartier parce que ce quartier a une association. Bref, tous s'opposent à la transformation d'une fontaine montoise magnifique, ce que l'on peut appeler, ce qu'ils appellent un pot de fleurs. Vous voyez, Monsieur le Bourgmestre – et là je sais que vous serez sensible à cet argument – je vais attendre deux secondes que vous puissiez parler à votre membre du Cabinet et je voulais simplement vous dire ceci : est-ce que vous voyez déjà les titres de journaux et vous serez sensible à cet argument « A Mons, Elio DI RUPO transforme une magnifique fontaine en bac à fleurs ou en pot de fleurs avec des fonds européens ». Rendez-vous compte de la mauvaise image pour vous et pour la Ville ? Je sais que vous êtes sensible à cet argument, en matière de communication, c'est pour ça que je vous le dis. Et le MR, rassurez-vous, bien organisé aussi en communication, maintenant vous le savez, ne manquera pas, malheureusement, de le faire savoir ! Alors, Monsieur le Bourgmestre, ce que j'ai envie de vous dire, retirez ce dossier mal ficelé par l'architecte qui est venu de nulle part ! C'est un architecte, on ne sait pas très bien d'où il vient, sans connaissance historique. Pas un mot, pas une remarque de la part de cet architecte sur l'histoire, sur l'ensemble de l'aménagement qui a été fait depuis le XIXe jusqu'à aujourd'hui de ce site, qui a été paraît-il désigné sans concours, ni marché public, en plus. Donc, voilà, la réalité et la réaction de ce que j'appelle l'opinion.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Vous voulez bien répéter ce que vous venez de dire ?? Il n'y a pas eu de marché public, c'est ça que vous dites ?

M. Emmanuel TONDREAU, Conseiller : C'est ce que j'ai entendu dire !!

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Ah ! Entendu dire !! C'est dommage, j'aurais pu l'acter !

M. Emmanuel TONDREAU, Conseiller : C'est pour ça que je pose la question, Monsieur le Bourgmestre. Si maintenant, nous les Conseillers communaux ne pouvons plus poser de questions, savoir s'il y a eu marché public ou concours, c'est pour ça que je vous la pose. S'il y en a eu, tant mieux, vous allez pouvoir nous répondre ! Le sujet n'est pas là, vous le savez très bien. Refaire fonctionner cette fontaine ne coûtera pas cher, je me suis renseigné aussi pour savoir quel serait le coût de refaire fonctionner cette fontaine. Ce sera plus ou moins 40.000€ et toutes les personnes m'ont dit que dans le projet on pourrait facilement trouver à gauche et à droite dans les aménagements plus de terrain ces 40.000€. C'est ce que me disent les spécialistes. Et bien sûr, ce n'est pas celle de la Grand-Place et je peux comprendre. Cette fontaine vous avait bien fait souffrir et on ne va pas encore remuer le fer dans la plaie. La fontaine Saint-Germain a un mécanisme simple, élémentaire, facile à faire fonctionner, peu coûteux et si vous avez reçu des fonds européens, ce n'est pas pour la remplir de terre comme un vulgaire bac à fleurs ! C'est ce que l'opinion publique dit

aujourd'hui. Je ne veux pas prendre une plume à mon chapeau si c'est vous qui voulez la prendre, ça ne me dérange pas, mais disons simplement ceci, les fonds européens seront toujours là, que vous présentiez un nouveau dossier permettant aux montois d'entendre à nouveau le ruissellement paisible de l'eau de cette fontaine si élégante et si chère à nos concitoyens. Je compte sur vous, Monsieur le Bourgmestre et vous en remercie d'avance.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Merci. Deux, trois éléments. Premièrement, il y a eu bien entendu, un marché public et ce marché public a été obtenu par un bureau qui s'appelle, le bureau « ORIGIN », auteur de projet et qui a travaillé en 2011. Initialement, nous avions un projet qui était de l'ordre d'1,360 million euros TVAC et on a tenté d'obtenir des moyens financiers à hauteur de ce montant. Malheureusement, le montant a été revu à la baisse avec les fonds européens et ce n'est plus 1,360 mais 905.000 euros TVAC et donc, bien entendu, avec un montant qui est quand même substantiellement réduit, c'est difficile de tout faire. Ce que je propose, c'est qu'on avance avec ce qui est proposé, entretemps, nous allons recevoir le Comité de Quartier avec Madame ROUHART qu'on ne peut pas me semble-t-il soupçonner de ne pas aimer la Ville de Mons ni d'être inattentive au patrimoine qui est le nôtre, on va recevoir les citoyens du comité de quartier discuter, voir la faisabilité et si quelque chose est possible, on reviendra avec un amendement sur un ou l'autre point précis mais je veux que l'on avance et le permis sera demandé, je pense, à la Région Wallonne si je ne me trompe pas. Voilà, un peu comment nous pourrions avancer et écouter ce que le Comité de Quartier a à nous dire. Est-ce qu'on peut avancer comme cela ? Merci beaucoup. Oui, je vous en prie.

M. Georges-Louis BOUCHEZ, Conseiller : Dans ce cas, nous souhaitons nous abstenir puisqu'on n'est pas vraiment satisfait.

L'Assemblée passe au vote :

PTB : OUI – ECOLO : ABSTENTION - CITOYEN : OUI – MR : ABSTENTION –

CDH : OUI – PS : OUI

Et qui donne le résultat suivant : Par 31 voix pour et 9 abstentions

ADOPTE

25^e Objet bis : Ducasse 2017 - Ordonnance de Police sur l'organisation de la Ducasse – Modifications

ADOPTÉ à l'unanimité

25^e Objet ter : Surveillance des festivités liées à la cavalcade de Jemappes 2017 par un système de caméras urbaines amovibles

ADOPTÉ à l'unanimité

26^e Objet : AB 30005/ID - approbation de la modification d'une voirie (tracé et projet) angle chemin du versant 72-74 et rue du Curoir à Mons

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Madame, je vous en prie.

Mme Catherine MARNEFFE, Conseillère : Il s'agit de la suite du projet d'urbanisation de la rue du Curoir et donc, qui nous conduit à une modification de voirie. Cette modification de voirie pose des problèmes notamment aux riverains liés en fait, au stationnement sauvage, donc, depuis l'urbanisation de ce site, il y a vraiment des craintes que cette toute petite voirie, le chemin du Versant qui conduit à la rue du Curoir soit vraiment victime de stationnement sauvage avec la construction de 112 appartements avec seulement 91 garages prévus et non obligatoires, donc, c'est-à-dire que les garages seront construits mais ils seront optionnels lors de l'achat de l'appartement. Cette pratique est assez répandue au niveau montois et j'imagine ailleurs aussi mais cela pose de réels problèmes liés à l'urbanisation pour faire l'économie de l'achat de ce garage, les riverains préfèrent faire du stationnement sauvage sur les voiries existantes et compromettre finalement le vivre-ensemble entre les nouveaux venus et les habitants existants, donc, on aimerait que des solutions soient mises en place et négociées avec le promoteur pour éviter d'arriver à ces solutions-là. On vous attend avec des propositions pour éviter de rester dans un schéma où l'urbanisation conduit systématiquement à des gros problèmes de stationnement sauvage et à des gros problèmes de cohabitation. Voilà, merci.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Merci. M. l'Echevin, je vous en prie.

M. Nicolas MARTIN, Echevin : Merci M. le Bourgmestre. Merci Mme MARNEFFE pour votre intervention. Effectivement, je souscris à votre analyse par rapport à la situation du quartier, c'est la raison pour laquelle nous avons profité en fait, de ce projet pour réfléchir à l'aménagement global du site et donc, si vous regardez la carte et la projection qui sont reprises dans le dossier, vous constaterez que tout au bout de ce site qui est actuellement un site d'ailleurs à caractère privé qui deviendra public, ce qui résoudra d'ailleurs toute une série de problèmes pour les riverains liés notamment au passage des camions poubelles,

etc... nous aurons, au lieu d'avoir un bâtiment complémentaire tel qu'il était envisagé initialement, une poche de parking complémentaire qui viendra s'ajouter aux parkings qui seront intégrés dans le bâtiment qui va être construit et dont une partie sera réservée pour les futurs occupants de ce bâtiment mais une autre pour - je dirais - toutes celles et ceux qui utilisent le quartier, donc, cela devrait soulager en partie le quartier grâce à l'aménagement de cet espace complémentaire.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Oui.

Mme Catherine MARNEFFE, Conseillère : Ce nouveau parking complémentaire sera construit par la Ville, donc, c'est bien à charge du promoteur, oui, oui, rassurez-moi. Merci.

M. Nicolas MARTIN, Echevin : Pour être tout à fait clair, il est réalisé par le promoteur et puis il est restitué dans le domaine public en fait.

Mme Catherine MARNEFFE, Conseillère : Parce que le promoteur décide de faire des parkings enterrés pour essayer de valoriser le mieux possible son terrain, on va se retrouver avec des parkings qui seront à charge de la Ville, en termes d'entretien, donc, s'ils sont rétrocédés à la Ville ? Je vais terminer sur un deuxième élément. Le problème quand même de mobilité proprement dit et donc, de flux de voitures au niveau de cette petite voirie est également problématique, est-ce que l'accès à cette nouvelle poche se fera par un autre chemin que le Chemin du Versant ?

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Oui.

M. Nicolas MARTIN, Echevin : Pour être tout à fait clair, la voirie est rétrocédée, donc, la voirie, là où les véhicules circulent pour être tout à fait précis pas la poche de parking qui continuera d'être entretenue et conservée par le propriétaire. Excusez-moi, j'ai oublié votre deuxième question.

Mme Catherine MARNEFFE, Conseillère : Cette nouvelle poche de parking sera-t-elle accessible par le Chemin du Versant ou par un autre chemin parce qu'il y a quand même un problème de flux, donc, cette rue est minuscule.

M. Nicolas MARTIN, Echevin : Par le Chemin du Versant, c'est difficile de faire autrement, Mme MARNEFFE, quand on regarde la configuration des lieux en fait.

Mme Catherine MARNEFFE, Conseillère : Malgré tout, l'urbanisation, à cet endroit-là, était déjà problématique pour nous au moment du permis et cette configuration l'est tout autant, donc, on ne votera pas ce point.

M. Nicolas MARTIN, Echevin : Je me permets juste d'attirer votre attention sur le fait qu'on diminue le programme tel qu'il avait été envisagé initialement, donc, on va dans le sens que vous souhaitez.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Oui.

M. Georges-Louis BOUCHEZ, Conseiller : Merci M. le Bourgmestre. M. l'Echevin, il y a quand même pas mal de difficultés aussi dans cette rue en matière d'égouttage, alors, je sais que ce n'est pas le point en tant que tel ici mais puisqu'on évoque la rue du Curoir, je crois que c'est peut-être le bon moment de se renseigner. Quand est-il sur ces questions d'égouttage puisque le permis a été attribué à la rue du Curoir, il était question de racheter un terrain à côté qui finalement n'a pas été vendu par le propriétaire et ce terrain devait servir justement à créer le nécessaire pour les voies d'évacuation et donc, il y a apparemment de l'eau qui stagne en permanence autour de l'immeuble, c'est en tout cas ce qui nous a été rapporté il y a déjà quelques semaines voire quelques mois et donc, je voulais vous entendre sur cette question et savoir ce qu'il en était à la fois de la situation et éventuellement des solutions. Je vous remercie.

M. Nicolas MARTIN, Echevin : Effectivement, le service Voirie a bien entendu été associé à la mise en place du dossier. Les égouts sont bien dimensionnés permettant d'accueillir les eaux usées. Pour ce qui concerne la collecte des eaux de pluie, cela se fera par un bassin d'orage.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Ok.

L'Assemblée passe au vote:

PTB: ABSTENTION – ECOLO: NON – CITOYEN: ABSTENTION – MR:
ABSTENTION – CDH: OUI – PS: OUI

Et qui donne le résultat suivant : Par 29 voix pour, 2 contre et 9 abstentions

ADOPTE

27^e Objet : Ratification facture Dutrieux - Art.60 du RGCC

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Oui.

M. Hervé JACQUEMIN, Conseiller : M. le Bourgmestre, en fait, par rapport à ce dossier, ce n'est pas le fait que l'on est « contre » l'achat d'une gazinière mais en fait, dans le dossier, il me semble qu'il y ait un petit souci parce que premièrement, on ne nous

explique pas où va être installé cette gazinière et deuxièmement, il n'y a pas de hiérarchie de la décision, donc, en fait, on a l'impression, c'est quelqu'un des services qui a été acheter une gazinière, une hotte et une machine à café, qui a rentré son bon de commande de 5.000 euros au lieu de 2.500 euros maximum et donc, on fait un recours, ici, à l'article 60 pour que cela passe. J'aimerais avoir plus de précisions sur la hiérarchie de la décision ainsi que la destination de cet achat. Je vous remercie.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : M. l'Echevin.

M. Achile SAKAS, Echevin : C'est pour la maison de la Convivialité, le Service de Prévention, donc, on a fait un appel d'offres, on a été consulter trois sociétés. Une s'est retirée, l'autre a remis un prix à 8.787 euros et on a choisi la moins disante et c'est pour la Maison de Quartier, c'est pour aider les enfants à suivre des cours de cuisine. C'est subsidié à 100 % par le PGV.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Ok ?

M. Hervé JACQUEMIN, Conseiller : Si c'était juste possible d'avoir ce genre de décisions dans les dossiers.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : A l'avenir, donner une explication supplémentaire dans le dossier. Je peux considérer que c'est ok la ratification.

ADOPTE à l'unanimité

28^e Objet : Prolongation du délai d'approbation Fabriques d'églises - Année 2017

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Abstention pour le PTB. Oui.

M. Georges-Louis BOUCHEZ, Conseiller : M. le Bourgmestre, est-ce qu'on pourrait quand même avoir une explication sur le cas spécifique de l'année 2017 puisqu'on demande une prolongation et donc, j'aimerais bien savoir ce que justifie cette demande puisque normalement, je sais qu'il y avait un problème au niveau du logiciel qui doit gérer les comptabilité, est-ce que c'est ce problème-là qui justifie la situation et par ailleurs, est-ce qu'il a été résolu puisque les fabriques d'église fonctionnaient avec un programme informatique pour faire leur comptabilité dont les crédits – je dirais – en tout cas, la validité arrivait à son terme et que donc, il y avait un investissement à faire sur cette question, je voulais savoir où on en était et si c'est ce dossier qui influence alors le point 28. Je vous remercie.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : M. l'Echevin.

M. Marc DARVILLE, Echevin : Oui, aucun problème, cela se fait chaque année et cela s'est d'ailleurs fait l'année passée, c'était le point 25 du Conseil communal du 31 mars, un point qui était chez M. LECOCQ, en fait, que se passe-t-il, les Fabriques d'Eglise ont un délai pour remettre leur compte et puis, le délai pour présenter ces comptes au Conseil Communal, si l'agent veut vraiment prendre la peine de vérifier ces comptes, je crois qu'il y a 29 fabriques d'église, 29 comptes à vérifier, les délais sont trop courts pour pouvoir les présenter au Conseil Communal sans que les vérifications, les bonnes vérifications puissent être réalisées, donc, comme chaque année, l'employé demande comme le permet la législation, une prolongation d'un mois.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Ok. Oui, M. BONJEAN et puis M. BOUCHEZ.

M. Lionel BONJEAN, Conseiller : M. le Bourgmestre, d'abord, sur le ton de l'humour, j'ai cru qu'à chaque fois, on prolongeait le délai pour m'empêcher d'intervenir sur les comptes de fabriques d'église mais plus sérieusement, simple petite question, j'ai été sensibilisé et les services communaux m'ont déjà répondu d'ailleurs, par rapport à la subvention pour la Maison Picardie Laïque qui n'avait pas encore été versée, la subvention 2016, elle sera versée et merci aux services communaux qui ont pris en main le dossier début avril, je ne comprends pas pourquoi, un tel temps pour verser une subvention qui est souvent bien utile puisqu'on sait que contrairement aux fabriques d'église elle est extrêmement minime. Merci.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : J'imagine, M. le Président que vous pourriez demander au service financier de liquider ce qui doit être liquidé. J'appuie votre demande pour la Maison de la Laïcité. M. BOUCHEZ, je vous en prie.

M. Georges-Louis BOUCHEZ, Conseiller : Merci M. le Bourgmestre. J'avais posé une question qui était plus large non pas sur la procédure en tant que telle, j'ai demandé si la question du logiciel était réglée pour les fabriciens puisque c'était une question qui était arrivée sur la table au moment où nos chemins se sont séparés et donc, je voulais juste savoir ce qu'il en était à ce niveau-là parce que cela aura bien sûr une incidence sur le traitement de la procédure.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Oui, M. l'Echevin.

M. Marc DARVILLE, Echevin : Oui M. BOUCHEZ, ce problème est réglé.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Abstention connue du PTB.

L'Assemblée passe au vote :

PTB : ABSTENTION – ECOLO : OUI – CITOYEN : OUI – MR : OUI – CDH : OUI – PS : OUI

Et qui donne le résultat suivant : Par 39 voix pour et 1 abstention

ADOPTE

29^e Objet : Régie Foncière - Rééchelonnement de la dette

L'Assemblée passe au vote :

PTB : ABSTENTION – ECOLO : ABSTENTION - CITOYEN : ABSTENTION – MR : NON – CDH : OUI – PS : OUI

Et qui donne le résultat suivant : Par 29 voix pour, 7 contre et 4 abstentions

ADOPTE

30^e Objet : Maternité commerciale - rue de la Chaussée 54. Approbation des conditions d'achat et du projet

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : M. TONDREAU.

M. Emmanuel TONDREAU, Conseiller : Je vais essayer de synthétiser ce dossier puisque c'est un dossier pour lequel moi-même j'avais demandé le report la fois dernière en disant que dans ces deux dossiers, le 30 et le 31, le projet d'acte de vente qui nous était présenté annonçait qu'il y avait de la mérule dans les deux bâtiments. Je rappelle aussi que dans la négociation qui avait eu lieu entre la Ville et les vendeurs, jamais, on n'avait parlé de mérule dans cette négociation vu que cela réapparaissait dans le projet d'acte, je trouvais qu'il était normal de vérifier auprès des vendeurs ce qu'il en était vraiment et en tout cas, de demander la suppression dans ce projet d'acte de ce texte parlant de la mérule, ce qu'a fait la Ville si j'ai bien compris, en tout cas, c'est ce qui m'a été dit en commission bien que le Président de la commission, l'Echevin m'a interpellé assez vivement en disant que je m'étais trompé, que j'étais un menteur, c'est à peu près cela que j'ai eu mais je n'ai pas relevé mais bon, simplement ceci, ce que la Ville a fait, c'est simplement de demander à un expert de vérifier s'il y a de la mérule oui ou non. Cet expert a conclu bien que c'est un expert qui un géomètre, je ne suis pas sûr que c'est un vrai expert pour ce genre de chose mais bref, je ne vais pas rentrer là-dedans, c'est vous qui avez choisi cet expert, cet expert dit qu'il n'y a pas de mérule mais cela, c'est la première étape de l'opération qui est nécessaire d'être faite. La deuxième étape, c'est de modifier les projets d'acte, si les projets

d'acte restent tels quels dans lequel, on annonce de la mэрule, c'est inutile de continuer, donc, j'ai dit tout de suite en commission qu'il y avait lieu parce que trèс gentiment, j'ai quand même donnэ la rэponse plutот que de la donner, ici, en Conseil, qu'il y avait lieu de demander au Notaire et en même temps, au Notaire vendeur et en même temps, la partie venderesse, de supprimer dans le projet d'acte, donc, d'une certaine façон, le texte concernant la mэрule pour qu'il n'y ait plus de discussions parce qu'il est évident que c'est trèс bien d'avoir un rapport dans lequel, on dit qu'il n'y a pas de mэрule si le vendeur, lui, dit l'inverse, donc, je demande que ce projet d'acte, les deux projets d'acte suppriment toute rэfэrence bien sур, à la mэрule avec un accord bien sур, avec le vendeur et le Notaire du vendeur. Je crois que cela n'a pas été fait, donc, personnellement, j'avais demandé en section, si le mieux, ce n'était pas à nouveau de reporter ce point. Merci beaucoup.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Merci. Quel est votre sentiment M. l'Echevin ?

M. Marc DARVILLE, Echevin : C'est un sentiment un peu bizarre venant de la part d'un expert qui a professé dans la matièре parce que vous ne pouvez pas dire que de votre part, c'est de l'amateurisme comme vous avez traité mon administration d'amateur et d'amateurisme, de votre part, on ne peut pas croire que c'est de l'amateurisme, c'est, je crois, une volontэ délibérée de mentir en séance publique, pourquoi ? Parce que quand on lit, la page 5, pour le 26-28, il fait clairement écrit, effectivement, qu'il y avait de la mэрule en 1991. Cette mэрule, évidemment, puisque cela a été consigné dans un acte en 1991, cette consignation suit tous les actes qui suivent les nouveaux actes qui sont signés. Qui plus est, il faisait clairement établi dans le rapport du géomètre qu'il n'y avait plus dans ce bâtiment, de structure permettant d'avoir de la mэрule mais juste du béton du rez-de-chaussée jusqu'à la toiture même l'escalier était en béton, donc, cet expert que vous dites que nous avons choisi, non, on ne l'a pas choisi, il a été désigné par un marché public et cet expert que vous connaissez trèс bien d'ailleurs puisqu'il a travaillé pour vous pendant de nombreuses années, on ne peut pas douter de son intégrité. De plus, même s'il avait eu de la mэрule, le prix de l'expert aurait été adapté en fonction de ce défaut et c'eut été une raison de plus, de l'acheter pour assainir ce bâtiment. Cela, c'était pour le 26-28. Pour le 54, je lis, en page 3, le vendeur déclare ne pas avoir connaissance de l'existence de vice caché en ce compris de mэрule ou d'amiante, c'est écrit en page 3. Le projet d'acte pour le 54, en page 3 « conditions générales de la vente : le vendeur déclare ne pas avoir connaissance de l'existence de vice caché en ce compris de mэрule ou d'amiante », ce qui est confirmé de nouveau dans le rapport du géomètre, donc, que voulez-vous que je vous dise, M. TONDREAU, vous, l'expert et ceci n'est d'ailleurs pas comme on pourrait le

croire, une clause de style, vous savez ce que c'est une clause de style, comme par exemple, on en retrouve en page 5 où on dit d'une manière générale, s'il y a de la mérule, bien, on ne le savait pas et c'est comme cela quoi, donc, ceci, n'est pas une clause de style, c'est écrit en page 3, dans les conditions générales de vente. Merci.

M. Emmanuel TONDREAU, Conseiller : Il est évident que je ne peux pas laisser passer cela, c'est à peu près que j'entends, parce que cette fois-ci et justement déjà tout à l'heure, l'Echevin concernant dans un autre dossier m'avait interpellé dans les textes, j'ai répondu sur les textes mais ici, j'ai été chercher les textes et je me suis permis de les photocopier. Sur les deux documents, je vais lire textuellement ce qui est repris, je lis sur l'immeuble 26-28, page 5, que dit ceci « la partie acquéreuse déclare parfaitement être informée du mauvais état de l'immeuble et ceci n'est pas une clause de style. Elle déclare également être au courant qu'il y a de la mérule et s'interdit de retourner contre la partie venderesse ou d'annuler la vente pour ce motif car elle achète en connaissance de cause. Les vendeurs transmettent à l'acquéreur tous les droits et obligations résultant des stipulations qui précèdent », cela, c'est le premier. Second, je lis textuellement, l'autre immeuble n° 54, page 5 « le bien est vendu tel qui se présente en ce compris toutes les dégradations, etc... faites de mérule inclus » et on dit en-dessous « la présentation clause doit être considérée comme une condition essentielle de la vente et comme tel, reconnu par les deux parties », lisez les deux pages 5 et si vous voyez exactement ce que je dis ou bien alors, je regrette beaucoup quand j'insinue que votre administration n'a pas été vérifier cela, je trouve que c'est tout à fait normal parce que le Directeur de votre administration, est un juriste, il suffit de lire les textes, il suffisait simplement de demander au Notaire d'essayer de corriger, c'est le conseil que je vous avais donné, d'aller vérifier si vraiment, il y avait de la mérule, à partir du moment où il n'y a pas de mérule, ces clauses n'ont plus de raison d'être, il suffit de demander au Notaire du vendeur de retirer ces clauses avec l'accord du vendeur. C'est le conseil que je vous ai donné en commission mais ce que je n'apprécie pas du tout mais pas du tout, M. DARVILLE et cela, c'est ce que je vous reproche, ce sont les insinuations que vous avez dit tant en commission qu'ici, que j'étais un menteur, que je ne connaissais pas mes dossiers et cela, je n'apprécie pas et ce genre de propos comme ceux-là qu'on a envie de traiter de diffamation et de vous envoyer devant le Tribunal comme certains veulent faire pour autre chose et cela, je n'apprécie pas du tout et c'est ce que j'ai lu maintenant qui corrige bien exactement ce qu'il en était et pas vos insinuations d'à peu près, alors, moi, je dis, encore une fois, c'est de l'amateurisme, cela, c'est juste. Merci. Simplement, M. le Bourgmestre, je ne veux pas faire trop d'incidents mais il faut

parfois que les choses soient remises, une fois les points sur les « i » mais je vous demande simplement ceci, que vous retourniez devant le Notaire pour qu'il demande de supprimer ces deux paragraphes dans ces deux dossiers pour faire en sorte de passer les actes sinon, d'une certaine façon, vous pourriez toujours avoir plus tard, s'il y avait de la mérule, on ne sait jamais et bien, le vendeur pourrait toujours dire « écoutez, je vous ai prévenu, c'est votre responsabilité », ce n'est pas quelque chose de compliqué, c'est tout ce que j'avais envie de vous dire mais je vais clôturer l'incident mais je ne peux pas accepter de la part d'un Echevin qui ne connaît pas ces dossiers qu'il ait la prétention de les connaître, de m'insinuer en disant que je suis un menteur et que je me trompe, cela, je ne l'accepterai jamais, M. DARVILLE.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : M. HAMBYE suivi de M. BOUCHEZ.

M. Guillaume HAMBYE, Conseiller : Très succinctement et rapidement, en fait, il y a une mention d'existence de mérule, il y a 26 ans. 26 ans, cela veut dire qu'il y a 26 ans, la mérule qui n'existe plus depuis 26 ans et donc, sur base d'un élément sorti de son contexte, une phrase, un mot, M. TONDREAU a été dire « il y a la mérule actuellement », c'est pour cela, qu'on a dit « manipulateur ».

M. Emmanuel TONDREAU, Conseiller : J'ai dit qu'il y avait un doute de mérule, je n'ai pas dit qu'il y en avait.

M. Guillaume HAMBYE, Conseiller : De toute façon, on ne va pas polémiquer, nous, je dirais, s'engager en politique, c'est penser et agir collectivement, ne pas avoir son petit point de vue personnel. Cette mention de mérule existait il y a 26 ans, elle est reprise simplement par habitude, les Notaires reprennent les clauses particulières mais cela ne veut pas dire qu'elle existe maintenant et donc, cela veut dire que concrètement, l'acte peut être passé et il n'y avait aucun lieu de reporter l'acte le mois dernier. Merci.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Merci pour votre éclairage professionnel, M. le Conseiller. M. BOUCHEZ.

M. Georges-Louis BOUCHEZ, Conseiller : Merci M. le Bourgmestre. Je trouve que c'est quand même un peu particulier l'attitude qu'on a dans ce dossier parce que M. TONDREAU, il fait son boulot, il pose des questions éclairées et je vais revenir sur le point qu'a évoqué, M. HAMBYE parce qu'on parle de professionnel, je dois vous avouer, M. HAMBYE que je ne vous voudrais pas être votre client si vous traitez les dossiers avec tant de légèreté

M. Guillaume HAMBYE, Conseiller : Ce n'est pas moi qui ai été exclu de l'Université de Mons.

M. Georges-Louis BOUCHEZ, Conseiller : Certainement que j'ai été exclu, je ne sais pas pour quelle raison.

M. Guillaume HAMBYE, Conseiller : mandat pas renouvelé.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Respectons-nous.

M. Georges-Louis BOUCHEZ, Conseiller : D'autant, M. HAMBYE, que je n'étais pas employé par l'Université de Mons, je le suis par l'ULB, donc, si, vous vous renseignez un petit peu, vous verriez que j'ai la même charge de cours maintenant mais à Bruxelles parce que c'était plus simple pour des questions d'horaires, donc, faites attention à ce que vous dites, M. HAMBYE, puisqu'apparemment, la diffamation est dans l'air, faites attention de ne pas en être vous-même le point.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Est-ce que nous pouvons revenir sur le point. Nous sommes en pression par tout ce que vous faites mais revenez au sujet.

M. Georges-Louis BOUCHEZ, Conseiller : M. le Bourgmestre. Vous savez, à un moment, si vous voulez du respect, il faut qu'il soit dans les deux sens, ok. C'est intéressant que vous ne coupiez jamais M. HAMBYE quand il attaque les autres mais que nous, vous nous coupez systématiquement, quand je disais que vous n'aviez plus l'impartialité pour gérer les débats, je crois malheureusement que vous en faites la démonstration assez régulièrement. Sur le fond parce que je crois que le ton était quand même sur la question de fond, il y a deux éléments que je n'accepte pas, M. le Bourgmestre, à la fois dans vos propos et dans ceux qu'ont tenus certains collègues. Le premier, c'est sur la mérule. M. TONDREAU n'a jamais dit qu'il y avait de la mérule à l'heure actuelle.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Puis-je me permettre de vous dire ceci.

M. Georges-Louis BOUCHEZ, Conseiller : Si vous me faites la remarque à moi alors que ce sont les autres qui m'interrompent, là, franchement, on est chez les fous, il va falloir vous filmer.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Non, non, non. Je voulais juste vous rassurer. Tout ce qui a été dit est consigné par écrit, donc, ne vous inquiétez pas, n'interprétez pas, cela a été dit, pas dit, etc... tout a été dactylographié, on a tout ce qui a été dit, donc, ne vous inquiétez pas, ne dites pas à postériori, on a dit, on n'a pas dit, tout est dans les PV, il suffit de ressortir les PV, donc, voilà, je veux juste vous économiser la voix.

M. Georges-Louis BOUCHEZ, Conseiller : Merci pour cette remarque qui n'apporte rien à mon propos parce que si vous l'aviez écouté jusqu'au bout, vous auriez su que je n'avais pas besoin de votre remarque et surtout, M. le Bourgmestre, je vous demande, encore une fois, quand vous présidez les débats, d'avoir l'impartialité qui sied à la fonction.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Je suis le Bourgmestre de tous et membre d'une majorité, que cela vous plaise ou cela ne vous plaise pas.

M. Georges-Louis BOUCHEZ, Conseiller : Cela prouve que vous êtes vraiment maintenant devenu, vous êtes vraiment en incapacité de gérer les débats puisque vous avez un parti pris, cela devient compliqué, M. le Bourgmestre, alors, si vous voulez bien me laisser terminer, je le répète et vous pourrez aller le retrouver dans vos PV, M.

TONDREAU n'a jamais dit qu'il y avait de la mérule à l'heure actuelle. Il a dit que dans l'acte de vente, le vendeur a précisé qu'il y en avait eu et il a demandé de reporter le point pour que nous puissions vérifier qu'il n'y en avait plus et d'intégrer dans l'acte de vente, le fait que la mérule avait été traitée, cela, ça a été le propos depuis le début sans caricature en toute transparence d'Emmanuel TONDREAU qui a tout à fait raison quand il dit qu'à partir du moment où un vendeur met qu'à une époque il y a eu de la mérule, si jamais vous en retrouvez après la vente, vous ne pouvez plus invoquer les vices cachés parce qu'à partir de ce moment-là, vous direz que vous étiez, en tout cas, le vendeur, dira que vous étiez au courant par rapport à la présence de cette mérule, c'est uniquement ce qui a été dit et si, M. le Bourgmestre, nous pouvions en dehors des caricatures avoir des réponses précises aux questions précises, si immédiatement, nous avons la réponse de dire vous avez raison pour telles raisons, vous avez tort, nous envoyons un expert, nous allons ajouter ceci ou cela dans l'acte, il n'y aurait aucun débat, alors, le trouble, il ne vient pas de celui qui pose la question, il vient de celui qui n'est pas capable de répondre correctement à cette question, il y a un deuxième point, M. le Bourgmestre, puisque vous semblez être assez remonté quand je lis les articles de presse qui ont été publiés ce soir, c'est sur la qualité des acquéreurs dans cette maternité commerciale parce que je ne tolérerai pas plus longtemps que les Conseillers de mon groupe et moi-même soyons insultés en la matière comme vous le faites. Ce n'est pas et je vous rassure avec les PV de Collèges que nous avons découvert que plus de 90 % des bâtiments appartenaient au même propriétaire, c'est uniquement et notez-le bien, M. le Bourgmestre, si jamais un jour, je dois aller répondre des faits puisque je pourrais apporter des documents, c'est uniquement un vent favorable qui m'a amené la photo des pièces du dossier qui étaient simplement consultables dans la pièce d'à côté à tous les conseillers communaux et qu'est-ce qu'on découvre sur ces photos, on découvre l'identité des acquéreurs des 11 bâtiments que vous envisagiez parce que je ne sais pas si vous avez changé d'avis depuis lors, d'acheter dans le cadre de cette maternité commerciale et donc, maintenant et c'est le propos que vous avez tenu devant les journalistes tout à l'heure, vous vous en tenez à trois bâtiments mais vous oubliez de leur

expliquer aux journalistes que ces trois bâtiments ne font partie que d'une série de 11 bâtiments et quand on regarde les 11 bâtiments, il y en a 8 d'entre eux qui appartiennent à deux sociétés différentes et ces deux sociétés sont toutes les deux ont leur siège social à la rue de l'Yser, 26, 6000 Charleroi et il n'est pas compliqué pour personne ici d'aller vérifier sur internet qui est la personne qui se cache derrière ces sociétés à la rue de l'Yser, 26 à Charleroi et donc, quand vous nous accusez de mentir, alors, qu'on se base et regardez, elles sont là, les photos, c'est pas du bluff, ce sont les photos du dossier, regardez, vous reconnaissez la table qui est dans la salle des Portraits à côté et les dossiers et bien, on se base là-dessus et quand on dit que le neuvième bâtiment appartient à M. BENRUBI, ancien fonctionnaire de cette Ville, on se base également sur ces documents qui sont accessibles à tout le monde et donc, je ne tolérerai plus, M. le Bourgmestre, que vous nous fassiez passer pour des gens qui faisons de la diffamation, pour des gens qui sommes destructeurs alors que nous posons des questions légitimes, lisez les dossiers que vous déposez aux Conseillers Communaux qui sont là et cela vous empêchera d'avoir des mauvaises surprises au Conseil Communal, nous nous basons uniquement sur les documents que vous nous donnez et d'ailleurs, votre réaction de ne plus nous communiquer les PV de Collèges montre votre gêne par rapport à ce que l'on peut découvrir dans ces documents, en tout cas, c'est fortement contraire au grand principe de transparence et de démocratie que vous prônez depuis tant d'années.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Merci pour votre intervention. Non. En vertu de l'Article 12, deuxième paragraphe, j'estime qu'on a assez discuté de ce dossier, je passe au vote.

L'Assemblée passe au vote :

PTB : ABSTENTION – ECOLO : ABSTENTION – CITOYEN : OUI – MR : NON –
CDH : OUI – PS : OUI

Et qui donne le résultat suivant : Par 30 voix pour, 7 contre et 3 abstentions

ADOPTÉ

31^e Objet : Maternité commerciale - accord acte d'acquisition rue de la Chaussée 26.28

L'Assemblée passe au vote :

PTB : ABSTENTION – ECOLO : ABSTENTION – CITOYEN : OUI – MR : NON –
CDH : OUI – PS : OUI

Et qui donne le résultat suivant : Par 30 voix pour, 7 contre et 3 abstentions

ADOPTÉ

32^e Objet : Estimation lot 1 Jemappes rue des 3 crampons 14.02.17

ADOPTÉ à l'unanimité

33^e Objet : Résidence I Love Mons, acquisition des 6 emplacements de parking n°BP21 à BP 26 + espace commercial CLC1 au niveau -1 du bâtiment clef, accord sur le projet d'acte.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Oui, je vous en prie.

M. Emmanuel TONDREAU, Conseiller : M. le Bourgmestre, c'est encore un problème un peu similaire aux autres dossiers, je vais quand même expliquer le dossier sauf si M. l'Echevin veut le présenter d'abord, ce serait peut-être une bonne idée de le présenter comme cela, il y aurait moins de discussion, je vous écoute, M. l'Echevin.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Je ne voudrais pas vous décevoir malgré les critiques de votre Chef de groupe mais c'est encore moi qui préside les débats, donc, c'est moi, qui donne la parole. Je vous en prie M. TONDREAU, vous aviez la parole.

M. Emmanuel TONDREAU, Conseiller : J'aurais voulu avoir la présentation de l'Echevin de ce dossier, alors, je vais le résumer à sa place si vous permettez. Si j'ai bien lu, la Ville de Mons achète 6 emplacements de parking le BP21 à BP26 + un espace commercial au niveau -1 du bâtiment, etc... et on nous demande un accord sur le projet d'acte, alors, qu'est-ce que je lis et je m'en arrête uniquement au problème de parking, je ne vais même pas encore discuter sur l'espace commercial. On nous dit que le parking est acheté par la Ville de Mons à un euro pièce et puis on nous dit, attention, la Ville, là-dessus, il y a une TVA, donc, la Ville, c'est un euro + 0,21 centimes, donc, c'est le prix que devrait payer la Ville plus les droits de TVA. Il y a quand même un vieux principe en droit et je suppose que les juristes présents me suivront, tous les juristes, n'est-ce pas M. HAMBYE, à ce sujet-là, le vieux principe en droit, c'est que la taxation ne porte pas sur le prix mais se porte sur la valeur du bien, nous savons tous très bien lorsqu'on achète un immeuble et que le fisc déclare qu'il y a un insuffisant, que vous achetez un immeuble à 20.000 euros et que le fisc considère que cela vaut 50.000 euros, vous devez payer des droits d'enregistrement supplémentaire plus une amende. C'est le même cas ici aussi, vous achetez un bien pour un euro avec une TVA de 0,21 %, cela veut dire d'une certaine façon que vous êtes simplement complice d'une fraude fiscale et vous risquez non seulement de devoir payer un droit plus des amendes supplémentaires parce que dans la réalité, ce que vous achetez,

l'emplacement de parking, ce n'est pas un euro qu'il vaut, il vaut 15.000, 20.000 euros et encore, c'est uniquement pour les constructions, donc, cela veut dire ceci, comment faut-il faire, il faut simplement, tout d'abord, mettre ce qu'on appelle un « pro fisco » dans lequel on déclare la valeur réel de ce bien éventuellement, moi, je ne sais pas qui peut fixer avec le Notaire, après consultation bien sûr du Receveur de la TVA et normalement, vous devriez payer un droit de TVA sur la valeur réelle, le principe est dans toutes les ventes d'immeubles, c'est que le fisc aussi bien droits d'enregistrement que TVA perçoit sur la valeur du bien et pas sur le prix, donc, je demande, je m'excuse encore une fois que l'Echevin reporte ce dossier et retourne devant le Notaire pour faire en sorte de vérifier et de corriger ces remarques dont je viens de vous faire part. Merci M. le Bourgmestre.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Je vous en prie.

Mme Catherine MARNEFFE, Conseillère : Je voulais savoir quel était la destination de ces emplacements, c'est bien si l'acquisition se fait pour un prix modique mais néanmoins, on peut s'interroger sur leur usage. Je vous remercie.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Merci. Oui.

M. Marc DARVILLE, Echevin : C'est l'achat pour deux fois un euro symbolique de six emplacements de parking situés près de ces appartements et qui sont destinés à être loués et le deuxième euro, c'est une cave et une dalle en béton et un monte-charge situés près des installations de la Communauté Française. Ces ventes par HIMMOS, faisaient partie des négociations et étaient reprises dans l'acte de base qui a été voté à l'unanimité au Conseil Communal, donc, ce que vous posez comme question, c'est de savoir si c'est un euro ou 1 et quelques centimes, donc, à cet égard, on me dit dans l'Administration que quand on achète pour cause d'utilité publique, il n'y a pas de taxe mais si vous le souhaitez, on peut retirer le dossier pour ces quelques centimes, nous ne perdrons que quelques semaines de location et on peut vérifier parce que vous n'avez pas daigné poser ces questions en commission qui sont quand même des questions techniques, qui demandent que je fasse appel à mon Administration parce que moi, je ne suis pas Notaire, vous vous l'êtes ou du moins, vous l'avez été, donc, M. le Bourgmestre, s'il faut retirer pour quelques centièmes de centimes ce dossier pour vérification, nous pouvons le faire.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Je n'ai pas de problème, je veux juste lire que c'est indiqué clairement que l'acte de base du 19 août 2011 stipule que 6 emplacements de voiture simples sans quota par des parties communes de construction du terrain seront cédées à la Ville pour usage comme emplacement par un acte ultérieur, donc, le tout est de voir si cet acte ultérieur nécessite une TVA sur base de la valeur ou pas.

M. Emmanuel TONDREAU, Conseiller : Ce que vous venez de dire dans l'acte de base, c'est l'engagement entre les parties, une sorte de compromis de vente, une sorte de convention mais l'acte de vente reprend bien, si le Notaire a parlé de la TVA, c'est que vraiment elle est indispensable. Ce que j'ai envie de dire, c'est ce que vient de dire, ici, M. DARVILLE, premièrement, quand il dit que j'aurais pu poser la question en commission, au contraire, je vous ferai remarquer que le travail justement d'un Conseiller, c'est de pouvoir développer les erreurs que vous pouvez faire en séance publique pour qu'en séance publique, on sache que votre Administration, M. l'Echevin, n'a pas fait le travail nécessaire pour vérifier ce genre de choses sinon, vous supprimez purement et simplement le contrôle, avec vous, c'est un système comme dans les pays de l'est, on n'a surtout pas le droit de parler en séance publique mais vous avez tout juste le droit de dire en commission, hors de la séance publique, vos remarques, c'est à peu près cela, votre système, je sais très bien que je peux comprendre que c'est cela que vous recherchez, je ne vais rentrer dans la polémique mais ce ne sont pas des détails non plus, quand vous dites que c'est quelques centimes, ce n'est pas du tout quelques centimes parce que 21 % sur 15 à 20.000 euros multiplié par 6, ce ne sont pas quelques centimes plus les amendes que vous risquez, donc, ce n'est pas quelques centimes comme vous dites, alors, il faut arrêter, il faut arrêter de dire des choses que vous ne connaissent pas, alors, demandez, renseignez-vous, ce serait beaucoup plus prudent, moi, dans ma vie professionnelle, quand je ne sais pas, je me tais et j'écoute et j'apprends, c'est vraiment le conseil et toute la vie professionnelle qu'on peut faire partager même à partir d'un certain âge, c'est vraiment le conseil que j'ai envie de vous donner. Merci beaucoup.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Je lis que « L'acquisition des biens est en fait pour cause d'utilité publique, elle est donc exonérée des droits d'enregistrement et du droit d'écriture ».

M. Marc DARVILLE, Echevin : C'est bien ce que j'avais dit.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : On reporte le point comme cela on va regarder.

M. Georges-Louis BOUCHEZ, Conseiller : M. le Bourgmestre, juste deux points et pas polémiques du tout, vous le verrez, le premier, c'est que je crois que l'utilité publique n'est pas établie, ici parce qu'avoir des emplacements de parking pour les louer en quoi cela relève de l'autorité publique et deuxième élément pour que nous ayons nos apaisements, est-ce qu'on ne pourrez pas envisager dans le délai d'un mois, simplement, de poser la question à l'Administration Fiscale qui pourra nous dire si on est dans les clauses d'exemption tout simplement.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : On posera la question à qui de droit, bien entendu. Voilà. Pas de souci, on reporte. Oui.

Mme Christine LAGNEAU, Conseillère : M. le Bourgmestre, juste une petite question, puisque cela fait l'objet d'une négociation au départ, est-ce que l'achat se ferait maintenant et pas au départ, ils sont mis en vente depuis très longtemps, depuis plusieurs années ces garages.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : On répondra à votre question également à l'occasion du report du dossier. Merci beaucoup. C'est reporté.

REMIS

34^e Objet : Zoning de la Poire d'Or - ajout info servitudes dans l'acte

ADOPTE à l'unanimité

35^e Objet : Maison sise à Mons, rue du Progrès 15, accord sur la vente et le projet d'acte.

ADOPTE à l'unanimité

36^e Objet : RAFC Cuesmes - accord projet d'acte de bail emphytéotique

ADOPTE à l'unanimité

37^e Objet : Accord sur la prise en charge des frais liés aux aménagements routiers N552 accès au parc à conteneurs à Obourg- paiement de la facture IDEA

ADOPTE à l'unanimité

38^e Objet : BE/ 2010.TRI.877.300.00/MF- Tx d'amélioration de l'égouttage et de la voirie de l'avenue du Champ de Bataille à Jemappes - Phase 1 - Souscription de parts C.

ADOPTE à l'unanimité

39^e Objet : E/2017/421.064.00/GMS Réfection du revêtement à la rue des Quatre Bonniers à Nimy - Approbation des conditions du marché et du mode de passation.

ADOPTE à l'unanimité

40^e Objet : E2017/421.063.00/SD - Réfection du revêtement de la rue Salvador Allende (en partie) à Havré - Approbation des conditions du marché et du mode de passation

ADOPTE à l'unanimité

41^e Objet : E2017/421.061.00/SD - Réfection du plateau en face de l'église Saint-Nicolas-Rue d'Havré à Mons - Approbation des conditions et du mode de passation

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Je vous en prie.

M. Emmanuel TONDREAU, Conseiller : Les travaux de réfection du plateau en face de l'église Saint-Nicolas, c'est une bonne chose et c'était nécessaire de nombreux montois se plaignent de ce passage ou tout le temps, vous devez freiner, les pavés vont dans tous les sens, je trouve que c'est parfait de rénover en face de Saint-Nicolas, surtout que cela n'avait pas été fait dans le cadre de Mons 2015 et qu'au moment de Mons 2015, on avait une splendide église rénovée et en même temps, on avait des pavés qui ne tenaient plus très fort devant mais il y a un autre problème que je voudrais soulever qui pourrait intéresser peut-être l'Echevin de l'Urbanisme, c'est l'aménagement du quartier qui tourne autour de ce plateau en face de l'église Saint-Nicolas. Il y a actuellement, dans ce quartier-là, toute une série d'immeubles à vendre, dont un immeuble qui est mis en vente par la Ville et ce que je sens, c'est l'orientation qui ne serait peut-être pas la meilleure qui pourrait être prise par ce quartier en fonction des immeubles à vendre ou des immeubles qui sont actuellement soit à l'abandon, soit inoccupés et ce que j'aurais envie de demander à l'Echevin, vous voyez que je peux être collaborant, c'est essayer de réfléchir, j'avais déjà dit cela lorsqu'on a parlé de la mise en vente de cet immeuble, de réfléchir avec les différents propriétaires ou des architectes ou des promoteurs potentiels tels que ceux qui viennent se présenter pour reprendre l'immeuble qui se trouve à la place de Bootle, de réfléchir pour essayer de voir comment on pourrait imaginer une rénovation de l'ensemble de ce quartier, ce que je crains, c'est que ces immeubles mis en vente puissent se dégrader en fonction des propriétaires, de leur volonté, pour certains des subsides qui pourraient obtenir, qui traînent et qui fait qu'automatiquement des immeubles se dégradent, donc, je désirerais que vous examiniez en profondeur un peu ce quartier qui est uniquement limité à ce que j'appellerais à l'église Saint-Nicolas, les immeubles qui tournent autour dont celui que vous avez mis en vente un peu plus bas. Merci beaucoup.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Je pense qu'on a pris acte de votre souhait et bien entendu, nous verrons la suite que nous pourrions y réserver. Moyennant cela, j'imagine que l'on est d'accord pour le plateau.

ADOPTE à l'unanimité

42^e Objet : BE/2017/RW.771.603.00/VT Beffroi- Parc du Château-Stabilisation de l'enceinte extérieure - Approbation avant-projet phase I: restauration de la Tour César

ADOPTÉ à l'unanimité

43^e Objet : Subvention en vue d'apporter une solution structurelle aux enjeux métropolitains de la Ville de Mons - Attractivité-Mobilité - Modification de la liste des projets et des estimations.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Oui, M. BOUCHEZ, je vous en prie et puis Mme MARNEFFE.

M. Georges-Louis BOUCHEZ, Conseiller : Merci M. le Bourgmestre. Ici, on est sur une enveloppe importante, 17 millions d'euros, on modifie les listes des projets, estimations, donc, c'est le fameux subside Région Wallonne et donc, la question, elle est simple, c'est que vous disposez de 17 millions en l'occurrence mais vous semblez ne pas encore avoir d'informations précises sur ce que vous allez en faire et je pense particulièrement puisque quand on parle des enjeux métropolitains de la Ville de Mons, il y a un parking surtout et je souhaiterais savoir où nous en sommes par rapport à ce parking puisqu'on est en train de bloquer des budgets pour un projet hypothétique et peut-être qu'il serait intéressant d'obtenir et d'utiliser ces moyens à d'autres fins pour des résultats plus rapides mais quoi qu'il en soit, si le parking est une urgence, comment expliquer que finalement, on ne soit pas nécessairement avancé sur la question alors que ces budgets si je ne m'abuse sont quand même présents depuis maintenant près de 3 ans. Je vous remercie.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Merci. Mme MARNEFFE.

Mme Catherine MARNEFFE, Conseillère : D'après ce qu'il est mis dans le dossier, les budgets sont quand même plus ou moins définis puisqu'il est indiqué que 14,5 millions d'euros seraient destinés au parking Place Nervienne avec comme justification la nécessité de renforcer la mobilité en centre-ville et de renforcer l'attractivité commerciale et donc, comme on l'a déjà évoqué, pour nous, ce n'est pas en investissant autant d'argent pour remplacer un parking gratuit par un parking payant qu'on va résoudre des problèmes de mobilité, ce n'est sûrement pas en faisant venir des voitures comme on l'a justement évoqué au niveau des Grands Prés par des grands parkings qui ne sont que des aspirateurs à voitures qu'on va améliorer la mobilité alors que vous mettez dans vos priorités en termes de mobilité, de donner d'abord, la priorité aux piétons, vélos et puis au transport en commun, pour moi, en termes d'investissement, cela doit être la même chose et donc, ce n'est pas en mettant ces 14,5 millions d'euros plus 3,5 millions d'euros, donc, cela fait un

total de 18 millions d'euros dans des parkings qu'on va résoudre les problèmes de mobilité. Pour les autres dossiers qui concernent l'aménagement de la Chapelle Sainte-Marguerite, le rempart du Château Comtal, le parc du Beffroi, nous avons moins de problèmes.

Sortie de M. Elio DI RUPO, Bourgmestre

Par contre, pour ces investissements dans des parkings, alors que les parkings en centre-ville sont rarement complets, il faut vraiment revoir cette politique pour nous, qui sont des investissements à fonds perdu. Merci.

M. Nicolas MARTIN, Echevin-Président : Merci. D'autres interventions ? M.

TONDREAU.

M. Emmanuel TONDREAU, Conseiller : Sur le point Attacat, je trouve que c'est bien puisque personnellement je sais très bien que toute une série de personnes du quartier est très sensible à l'Attacat, en même temps, sensible au Musée Chanoine Puissant qui le touche, je trouve que la rénovation de l'Attacat qui pourrait être faite et encore ce ne serait qu'une première phase puisque je vois que le budget que vous y consacrez ne sera certainement pas suffisant mais ce qui m'interpelle, c'est toujours la destination qui pourrait être fait pour ce bâtiment.

Entrée de M. Elio DI RUPO, Bourgmestre

J'ai lu entre les lignes, dans la petite fiche qui est déposée dans le dossier, que cette destination, on la connaîtrait déjà, qu'il y aurait une demande particulière qui serait faite, donc, cela voudrait dire qu'il y a déjà quelque chose qui s' imagine, est-ce qu'il y a déjà une association qui se propose d'occuper, propose d'y faire des réunions, d'y faire des expositions, etc... donc, je désire avoir des réponses tout en sachant très bien qu'il ne faudrait pas non plus que ce soit uniquement une seule association déjà désignée maintenant qui puisse bénéficier des retombées des aménagements de l'Attacat. En même temps, je considère que l'Attacat, c'est un ensemble qui doit être imaginé non pas tout seul dans son aménagement mais aussi avec l'aménagement du jardin qui se trouve derrière l'immeuble qui a été récemment construit, qui se trouve dans le quartier et en même temps, l'immeuble du Chanoine Puissant, il y a une remarquable possibilité de réaliser quelque chose, un parcours en partant de la Chapelle de l'Attacat en passant par les jardins pour

arriver jusqu'au bâtiment de l'ancien refuge occupé par le Musée Chanoine Puissant, malheureusement, quand je parle de Musée, je ne suis pas sûr que cela reviendra et je trouve que là, il y a de nouveau un parcours magnifique qui peut être fait dans tout ce quartier en partant notamment de l'Artothèque vers le Beffroi et personnellement, c'est quelque chose que je défends depuis des années et j'ai l'impression que pour la première fois, il y a une petite ouverture avec 200.000 euros si je me souviens bien, qui permettrait de réaliser ce genre de chose mais surtout, premièrement, ne pas privatiser cet endroit pour une association ou une autre, faire en sorte que cela puisse être disponible pour tous surtout les parcours des jardins qui conduirait de l'Attacat jusqu'au Chanoine Puissant, c'est une remarquable possibilité pour remettre en valeur un peu plus des patrimoines montois. J'espère aussi que toutes les collections qui se trouvaient à l'intérieur de ce bâtiment ont bien été protégées et que l'inventaire qui a été fait à la sortie correspond bien à l'inventaire qui pouvait exister à l'intérieur de ces bâtiments. Merci beaucoup.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Merci. Oui, je vous en prie, M. BEUGNIES.

M. John BEUGNIES, Conseiller : Merci M. le Bourgmestre. 14,5 millions pour le parking place Nervienne. On a un parking qui ne sert à rien au Grand Large, il est toujours vide. Organiser des navettes gratuites entre le parking du Grand Large et le Centre-Ville, même si vous réinstaurerez l'intramuros gratuit, 400.000€ par an, vous êtes tranquilles pendant 36 ans !

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Oui, merci ! Je vous en prie, oui.

M. Pascal LAFOSSE, Echevin : Merci, Monsieur le Président. Concernant l'enveloppe des enjeux métropolitains, comme vous l'avez dit, Madame MARNEFFE, en fait, là-dedans il y a un montant de 3.500.000€ qui est réservé pour le reconditionnement du parking de la Grand-Place, après je parlerai du parking de la Place Nervienne et donc, concernant le parking de la Grand-Place, il faut savoir que ce qui est voulu pour la rénovation du parking de la Grand-Place, c'est à la fois d'intervenir sur l'accès et la visibilité du parking, sur le respect de l'acte de base, le confort et la sécurité des clients, la gestion du parking, le remplacement des installations techniques vétustes, les aménagements de l'architecture, l'amélioration des conditions de travail du personnel et les accès vélos. Donc, je pense que concernant le parking de la Grand-Place, tout le monde est quand même d'accord avec nous pour dire que ce n'est quand même pas un parking, je dirais, vraiment à la hauteur d'une ville comme Mons, puisque c'est un parking qui n'a plus été réfectionné depuis très longtemps, depuis le moment de sa construction et donc il y a un investissement maintenant de 3.500.000€ qui va être effectué. Maintenant je peux vous comprendre qu'à

un moment donné vous soyez un petit peu déçus qu'il n'y ait pas 3.500.000€ investis par exemple dans les pistes cyclables mais, comme je vous l'ai déjà dit, on a quand même un budget qui a été débloqué pour le retraçage et les aménagements des pistes cyclables, donc, on ne les délaisse pas. En ce qui concerne le parking de la Place Nervienne, ce parking-là est donc estimé à plus ou moins 13.000.000€. Il y a une partie qui est réservée dans l'enveloppe FEDER – puisqu'on a répondu à une enveloppe FEDER – et un projet à hauteur de 6.812.000€ et une enveloppe concernant le subside Région Wallonne, c'est la différence par rapport aux 13.000.000€, de 8.275.000€. La réfection sur ce parking-là ne sera pas forcément entièrement payante, donc, il y a une réflexion qui va être faite pour savoir si le premier étage pourrait très bien être mis en gratuité, ça c'est une réflexion que le Collège va avoir, mais pour l'instant on n'a pas de volonté du tout de mettre payant la totalité de ce parking-là.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Bien, Madame l'Echevine.

Mme Savine MOUCHERON, Echevine : Ecoutez, Monsieur TONDREAU, j'ai l'impression que je perçois des encouragements sur le dossier que le Collège porte au niveau de l'Attacat, je vous remercie, si c'est bien le cas. Donc, c'est un dossier qui est cher effectivement au Collège et qui est porté en particulier par mon collègue Nicolas MARTIN pour ce qui concerne le patrimoine, par ma collègue Mélanie OUALI en ce qui concerne les travaux et par moi-même pour la partie culturelle. Donc, effectivement, nous avons rencontré une association à sa demande qui souhaite nous accompagner dans l'ouverture du jardin Attacat et dans l'ouverture de la Chapelle Sainte-Marguerite. Ça ne veut pas dire que ce sera la seule association qui sera invitée à accompagner le projet, tous ceux qui sont demandeurs pourront être bien-sûr introduits dans ce dossier. La deuxième chose c'est que ce montant vise essentiellement à stabiliser le bâtiment et donc dans un premier temps de rouvrir le jardin et la chapelle. Je rappelle que dans l'acte de legs à la Ville, cette chapelle doit rester sacralisée, donc on ne peut rien y faire d'autre que des activités en lien avec la sacralité du lieu. Rouvrir le jardin, accès à la Chapelle Sainte-Marguerite et aussi pouvoir avoir accès en toute sécurité au pavillon renaissance que nous aimerions pouvoir rénover dans le cadre de dossiers patrimoine. Voilà, en ce qui concerne le dossier Attacat.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Ok, oui je vous en prie, Madame.

Mme Catherine MARNEFFE, Conseillère : Donc, le concept de parking à étages gratuits, à étages payants, mais alors là c'est vraiment quelque chose, je ne m'attendais jamais à entendre un truc pareil ! C'est le niveau zéro de la stratégie ! Je veux dire soit on cerne un

endroit d'une ville où on se dit que là le parking doit être gratuit parce qu'on veut faire du délestage, parce qu'on veut y concentrer le stationnement pour éviter justement que ça pose des problèmes au niveau du centre historique, que ça pose des problèmes d'embouteillage ou que sais-je, de sécurité. Soit on le fait payant parce qu'on veut dissuader et « faire un petit peu d'argent » pour permettre de libérer des lignes budgétaires pour pouvoir investir par ailleurs dans la mobilité et alors on a une stratégie. Mais alors, un parking à moitié payant, à moitié gratuit, en termes d'investissements ça n'a pas de sens, parce que la moitié du temps, le parking payant sera inoccupé forcément et investir beaucoup d'argent alors que déjà maintenant on a une grosse partie qui est gratuit, c'est vraiment un concept que je ne peux pas comprendre. Et on va nous justifier qu'on a une fiche FEDER qu'on ne veut surtout pas perdre, mais on a quand même 8.000.000€ qui viennent de la Région Wallonne avec des enjeux métropolitains et ces enjeux métropolitains dans les autres villes, qu'est-ce qu'on fait ? On fait un tram, on fait des transports en commun, on investit autrement. Namur a investi fortement dans la mobilité cyclable. Mon collègue parlait de refaire des navettes gratuites, des parkings de délestage. On peut imaginer beaucoup de choses mais en termes de mobilité, le stationnement c'est vraiment, et particulièrement à cet endroit-là, une stratégie qu'on ne peut absolument pas accepter et pour lequel vous n'aurez jamais notre soutien. Merci.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Merci beaucoup. Oui, Monsieur BOUCHEZ, je vous en prie.

M. Georges-Louis BOUCHEZ, Conseiller : Je vous remercie, Monsieur le Bourgmestre, je ne vais pas répéter ce qu'a indiqué ma collègue par rapport au parking, quand je disais qu'on ne semblait pas fort avancer dans le dossier, c'est même au-delà de cela. Ici, on ne sait même plus s'il va être gratuit, payant, donc, on essaie d'atténuer les choses. J'avais quand même posé une question précise par rapport à l'état d'avancement des marchés, aux études qui doivent être menées, à l'étude d'incidences, etc. c'est quand même ça qui est extrêmement important. De deux choses l'une, soit on considère que le parking fait partie du top trois des grandes difficultés du Centre-Ville et donc on doit le résoudre tout de suite et là je vous avoue que je ne comprends pas parce que ça fait trois ans qu'on parle de ces budgets, depuis le début de cette mandature quasi on nous explique qu'au bout de quelques mois qu'on avait ces moyens. Alors, si c'est vraiment l'urgence, je ne comprends pas pourquoi on n'a pas pu avancer en la matière un peu plus vite et alors surtout si c'est une urgence, il y a au moins une vision politique, je suppose, en la matière, donc, on doit savoir si c'est payant, si c'est gratuit, si on fait deux étages souterrains, deux étages en hauteur.

Voilà, il y a quand même des éléments qui doivent être pris en compte. Alors sur l'idée qu'on pourrait avoir un parking couvert gratuit, là, franchement je sais que Benoît HAMON est à la mode chez certains, mais il faut quand même être sérieux aussi en matière budgétaire. On n'a jamais construit un parking couvert, je n'ai jamais vu un parking couvert qui était gratuit puisqu'il doit, au moins les premières années, financer son infrastructure. Et enfin, un dernier point, au risque de nous répéter mais vous ne pourrez pas dire qu'on n'était pas en lien par rapport à ça, si nous avions, il y a trois ans, confié la gestion des voiries et des parkings à une société privée, à l'heure actuelle ce parking aurait vu le jour et ces 17.000.000€, une bonne partie de ces montants aurait pu être employée à de vrais politiques publiques en matière de mobilité, comme celle évoquée par ma collègue Catherine MARNEFFE, d'envisager un tram, remettre un bus gratuit, envisager d'autres éléments, mais en tous les cas, ici on va utiliser 14 des 17 millions pour faire un truc que des boîtes privées font mieux que nous, entretiennent mieux que nous, et gèrent dans toutes les villes du pays, ça s'appelle du gaspillage d'argent public, parce que je peux vous assurer qu'il n'y a aucune boîte privée qui va construire des pistes cyclables, aucune boîtes privées ne va construire ou ne va mettre à disposition des bus gratuits et aucune boîte privée ne va envisager de mettre des nouvelles infrastructures comme un tram, et donc, il faut utiliser l'argent public pour mener des politiques publiques qui justement ne seront pas menées par des opérateurs privés mais ce que font les opérateurs privés, et qu'ils le font mieux que nous, autant les laisser faire ce genre de choses, encore une fois avec des bons contrats, une bonne négociation, c'est faisable, beaucoup de villes l'ont réussi, il n'y a pas de raison qu'à Mons on ne soit pas en capacité de le faire, je vous remercie.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Merci, alors s'il n'y a plus d'interventions, il y a Madame l'Echevine qui voulait dire quelques mots, je vous en prie.

Mme. Mélanie OUALI, Echevine : Oui donc Monsieur Bouchez, je vais vous répondre plus sur l'aspect technique de la Place Nervienne, puisque c'est quand même une question que vous aviez posée, et donc comme vous le savez, puisque vous êtes un fervent de la presse, la Place Nervienne a été fermée pendant plus ou moins deux semaines en plusieurs phases pour réaliser une étude au niveau du sol, et donc, ces travaux d'étude du sol réalisés par INISMA, on attend à ce stade les rapports de l'étude et c'est justement par rapport à ce rapport d'étude qu'on pourra déterminer exactement le nombre d'étages en sous-sol, puisque si l'on n'avait pas fait cette étude initialement, puisqu'on veut effectivement rester calé par rapport aux budgets et les enjeux métropolitains, on voulait vraiment être sûr de notre coût d'un point de vue technique par rapport à cela, et donc c'est pour ça qu'aujourd'hui, en tout cas pour cet

aspect technique de la chose, on ne peut pas vous donner d'éléments, mais dès que nous les avons, c'est avec plaisir que nous reviendrons vers vous.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Oui, je vous en prie. Oui je vais vous rendre la parole M. BEUGNIES, pas de souci.

M. John BEUGNIES, Conseiller : En ce qui concerne le parking de la Place Nervienne, donc, il y a voire 1 voire 2 voire 3 sous-sols qui vont pouvoir peut-être être faits suivant les analyses qui vont être portés à notre connaissance, mais il faut savoir que le parking en superficie va rester parking en superficie, et donc on peut très bien imaginer que le parking qui se trouve en surface reste gratuit, sauf cela qui est en infrastructure, donc c'est cela que je voulais dire tout à l'heure. Il n'y a pas d'incompatibilité en ce que la surface reste gratuite, et cela ça reste encore au collège à se positionner et à ce que l'infrastructure elle-même soit payante.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Bien, oui Monsieur BEUGNIES.

M. John BEUGNIES, Conseiller : Oui, merci Monsieur le Bourgmestre. Je n'ai pas fait des hautes études, mais, j'ai du mal à comprendre comment vous pouvez déterminer un prix pour ce parking si vous ne savez pas le nombre d'étages que vous allez faire.

M. Pascal LAFOSSE, Echevin : On a prévu une enveloppe qu'on ne veut pas dépasser, et donc en fonction des études qui vont être réalisées, on verra si on fait un, deux, voire 3 étages. L'objectif il est d'atteindre 420 places, puisqu'actuellement, on a un peu plus de 210-230 places sur la Place Nervienne et on souhaite doubler le nombre de places avec la superficie et avec l'infrastructure.

M. BEUGNIES, Conseiller : Donc, c'est 13 millions maximum, c'est ça ?

M. Pascal LAFOSSE, Echevin : C'est l'enveloppe qui est fixée.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Donc, si je peux me permettre Monsieur BEUGNIES, pour ne pas donner l'impression que ce serait au vogelpick, j'ai bien entendu, notamment le tram, bon, on l'avait déjà jadis demandé à l'IDEA, quelques estimations, on peut toujours demander des estimations, mais vous verriez qu'on n'évoque pas des montants comme nous sommes en train de parler, nous parlerions de montants considérablement plus importants. Ici, ce qui avait été imaginé, c'est ceci : avec les montants financiers dont on peut bénéficier, c'est de faire une première répartition en disant voilà, les montants grosso modo, ce sont ceux-là, ce sont des enveloppes que l'on ne devrait pas dépasser. Pour ce qui concerne le parking de la Place Nervienne, c'est clair que c'est pas un parking qui est réalisé pour quelques années, c'est un parking qui serait réalisé pour des décennies et des décennies ; il y a eu par le bureau d'études plusieurs schémas, et ces schémas doivent être confirmés pour diverses raisons, une de ces raisons c'est de savoir par exemple quid de l'eau qui se trouve en dessous de la Place

Nervienne, comment fait-on, etc. Donc, à ce stade-ci, vous avez raison, il n'y a pas d'estimation précise puisqu'il n'y a toujours pas le modèle définitif. Ce qui avait été retenu à l'époque, c'est de dire qu'en superficie, comme c'est très utilisé en particulier par les fonctionnaires de la Ville et par les personnes qui se rendent à la rue Buisseret, en superficie ça resterait gratuit, en revanche, c'est vrai, à l'instar de presque tous les parkings couverts, il y aurait un prix pour pouvoir se garer, mais tout ça, Monsieur l'Echevin, peut, qui connaît mieux le dossier que moi, peut-être le confirmer, nous devons attendre un retour plus précis par le bureau d'études qui travaille le sujet. Voilà un peu où nous en sommes, l'idée ici est une répartition macro-budgétaire, mais on doit encore venir et je ne vois aucun inconvénient qu'en commission ou en toute commission on puisse regarder attentivement les propositions qui sont formulées à l'égard de ce parking. Moyennant toutes les explications, le PTB c'est non ?

M. Georges-Louis BOUCHEZ, Conseiller : Monsieur le Bourgmestre, juste un point, vous venez de dire je trouve quelque chose d'extrêmement important et qui est connu par d'autres, que beaucoup de fonctionnaires occupent les places gratuites au niveau de la Place Nervienne. Je ne veux pointer personne, ne pas polémiquer, mais il me semblait que la stratégie maintes et maintes fois répétées au niveau des autorités de la Ville était de faire en sorte que les gens qui travaillent à Mons essaient de ne pas bloquer des places qui doivent normalement être accessibles à des gens qui ont des courses à faire ou qui doivent déposer des enfants, donc c'est-à-dire des éléments assez courts durant la journée ; il y a quelques écoles par exemple autour, et donc je pense qu'il est quand même du devoir de la Ville de Mons, en tant qu'employeur public, de donner l'exemple, et de voir dans quel mesure le fameux parking par exemple de dissuasion au Grand Large qui, encore un samedi matin, il y a de cela deux semaines était totalement vide, j'étais heureux, j'avais beaucoup de places, je pouvais me mettre où je voulais, et bien peut-être essayer d'exploiter ce genre de solutions pour montrer l'exemple, parce qu'il est extrêmement compliqué d'aller expliquer, puisqu'on en parlait tout à l'heure, par exemple à des secrétaires dans des cabinets d'avocats, qu'elles doivent à la Place du Parc sortir pour remettre de l'argent toutes les deux ou trois heures, et de faire en sorte que d'autres membres de personnel eux, ont des places gratuites, particulièrement quand ce sont les membres du personnel de l'autorité publique qui explique tout le temps qu'il faut une rotation de parking, et donc je pense qu'on peut quand même se montrer un peu plus créatif par rapport au personnel de la Ville et de mettre à disposition des moyens comme par exemple des navettes qui permettraient alors aux fonctionnaires d'avoir à la fois la souplesse

mais aussi de libérer des places en centre-ville, on le sait, la Place Nervienne est un lieu central et stratégique. Je vous remercie

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Merci beaucoup, alors je reviens au vote.

L'Assemblée passe au vote :

Le PTB : NON – ECOLO : NON – CITOYEN : OUI – MR : ABSTENTION – CDH : OUI – PS : OUI

Et qui donne le résultat suivant : Par 30 voix pour, 3 contre et 7 abstentions

ADOPTE

43^e Objet bis : Appel à candidature : commune zéro déchet

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : J'en suis au 43 bis. Oui Madame je vous en prie, c'est d'ailleurs je pense en relation, je ne me trompe pas, avec une de vos motions, je pense.

Mme Catherine MARNEFFE, Conseillère : Oui tout à fait. Quand j'ai déposé ma motion, le point n'était pas encore à l'ordre du jour, donc, je voudrais savoir comment on va débattre des deux, on fait un débat commun ? Voulez-vous voter sur la prise en cours de la motion avant ou non ?

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Non, quand on arrivera à la motion, je demanderai si elle est prise en considération et on peut directement passer au vote s'il échet. Je vous en prie, allez-y.

Mme Catherine MARNEFFE, Conseillère : Et bien donc, je vais de toute façon argumenter sur les deux en même temps pour aller au fond des choses. Pour nous, arriver avec des ménages montois qui jettent encore 311 kg par habitant de déchets ménagers, et avec une taxe poubelle qui est en augmentation, il est absolument indispensable de mettre en place un plan d'action qui permettrait de réduire la poubelle des Montois et par ailleurs évidemment de réduire notre impact sur l'environnement. On a répondu en s'engageant dans la convention des maires aussi à un engagement de réduire nos émissions de CO2. Actuellement les émissions de CO2 liées aux déchets ça représente quand même plus de 10.000 tonnes de CO2 émises au niveau du secteur des déchets donc c'était également là un engagement par rapport auquel on doit se tenir et aller vers ce zéro déchet le permettrait.

Alors ce qui n'est pas mis dans la candidature de la Ville de Mons, et je trouve qu'il s'agirait de l'expliquer aux citoyens et également peut-être aux Membres du Conseil, c'est que passer

au « zéro déchet », c'est essayer par 4 moyens hiérarchiques d'arriver à cet objectif. Et c'est comment ? Comment ça se passe, il s'agit de d'abord éviter de produire des déchets donc de refuser, c'est la règle des 4 aires. Donc d'abord de refuser, d'éviter un déchet donc de ne pas prendre un sac en plastique quand on est au magasin, d'aller soit même au magasin avec des bocaux. Il y a de plus en plus de magasins en vrac qui se développent dans lesquels on peut aller avec ses propres bocaux. C'est également réduire en évitant le gaspillage. Donc les mesures que l'on a prises déjà précédemment sur le gaspillage alimentaire, ça va dans le bon sens mais c'est également le gaspillage à l'échelle des ménages. C'est aussi réutiliser. Donc tout ce qui est donnerie, partage, réparation, location, ça permet d'aller dans ce sens-là et alors en dernier, c'est clairement le recyclage.

Ces principes pourraient être mis en place au niveau du territoire montois grâce à cet appel à candidature auquel vous avez répondu. Cet appel à candidature, il nécessite le remplissage d'un petit formulaire dans lequel vous avez mis en évidence quelques problèmes. Déjà le fait que l'on part de loin par rapport à la moyenne wallonne. Ce qui ne met pas nécessairement en cause notre candidature parce que si on veut après déployer ce genre de plan à l'ensemble du territoire, je pense qu'il faut tout type de communes et type de cas pour pouvoir atteindre les objectifs. Par contre, le fait qu'il n'y ait pas de récolte de matières organiques peut être pour moi quelque chose d'handicapante. En fait ce n'est pas tellement le fait qu'il n'y en ait pas mais c'est que ce ne soit pas planifié et donc qu'on n'ait pas déjà une volonté d'aller vers cet élément et je pense que cela aurait été intéressant avant de rendre la candidature de prévoir avec l'HYGEA un planning pour envisager cette récolte de matières organiques.

Le formulaire demande aussi de remplir des objectifs dans les trois ans. Enfin de définir les objectifs que l'on peut se fixer à l'échelle de trois ans. Et vous avez répondu que les objectifs étaient plus qualitatifs que quantitatifs. Qu'il y a une volonté d'une approche intégrée, globalisante, axée sur le long terme. Moi, cela me paraît un peu de la langue de bois pour dire que l'idée est sympa mais pas prioritaire à court terme. Clairement, on a besoin d'objectifs quantitatifs. Quand il s'agit d'arriver vers un zéro déchet, zéro c'est un chiffre, c'est un objectif. On est pour le moment à 311 kg par habitant, par an. En dessous de 311 et ce zéro, en trois ans, on peut se fixer un objectif qui serait d'arriver à 100 kg par habitant, à 200 kg par habitant mais un objectif chiffré n'est pour moi absolument pas anodin. Pour arriver à déjà se fixer un objectif quantitatif comme celui-là c'est important donc à cette échelle de trois ans et pour cela, on peut déjà au niveau du formulaire proposer quelques petites choses qui sont déjà proposées dans les villes comme Roubaix, qui s'est engagée de manière très concrète dans ce zéro déchet et qui met au niveau des citoyens déjà en place des ateliers pour fabrication de

produits d'entretien soi-même, au niveau des services communaux, elle supprime les poubelles individuelles dans les bureaux au profit de poubelles communes, ils font signer aux agents municipaux une charte d'engagement zéro déchet pour laquelle il y a déjà 240 employés communaux qui se sont engagés. Au niveau des écoles, ils s'engagent aussi à limiter le gaspillage dans les cantines, à créer des zones d'apport volontaire dans lesquelles on peut venir mettre ses déchets compostables. Mise en place de tri systématique et supprimer, c'est très symbolique, mais c'est facile à mettre en place, l'emballage des gouters. Au niveau des commerces, ils mettent en place des labels « zéro déchet » qui permettent de mettre en place des enseignes impliquées dans la démarche. La suppression des sachets également dans les commerces. On va déjà vers cela avec la législation wallonne mais je pense que même la suppression des sacs payants tout court peut inciter les gens à apporter le leur. La réduction des emballages, la mise en place de consignes, la mise à disposition de cagots ou de cartons recyclables sont toutes des mesures qui permettent d'avancer à très court terme. Je pense qu'il y a moyen de compléter le formulaire que vous avez proposé. A côté de cela il y a donc les quelques engagements que j'avais préparés dans ma motion et que vous avez aussi préparés dans vos propositions qui sont nécessaires pour répondre à la candidature. C'est-à-dire qu'il faut que le Conseil Communal délibère sur deux ou trois points pour que la candidature soit valable, donc, ça c'est tout à fait positif. Maintenant la différence entre vos propositions et ma motion, c'est que je vous demande de rentrer résolument dans cette démarche, qu'on soit retenu dans cet appel à candidature ou qu'on ne le soit pas. Parce que l'objectif, il reste le même. C'est réduire la taxe poubelles pour les Montois, c'est pouvoir se dire bon c'est vrai que parfois, c'est douloureux d'avoir un centime additionnel qui soit élevé pour la région. Réduire la taxe poubelles, c'est une manière de réduire la taxe pour les Montois en réduisant en plus nos déchets, en ayant une action positive par rapport à d'autres objectifs que l'on s'est fixé notamment la convention des maires. Donc quel que soit le résultat de cet appel à candidatures je pense qu'il faut résolument ce dire que l'on peut s'engager dans un plan et comme je vous le propose, établir un plan d'action en vue de réduire les déchets non recyclables à moins de 100 kg par ménage, à l'horizon 2020 et d'atteindre le « zéro déchet » à l'horizon 2030. J'espère que vous prendrez certaines de mes propositions, si pas toutes, en votant la motion et en tout cas je vous remercie d'avoir déjà préparé cet appel à candidatures. Merci.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Merci à vous. Oui Madame l'Echevine, je vous en prie.

M. Mélanie OUALI, Echevine : Madame MARNEFFE, comme indiqué en commission, en termes de calendrier, on était un peu limité dans le sens où l'appel à projets est arrivé le 8

février dans les services. On devait effectivement préparer le dossier et avec le congé de carnaval, le dossier est arrivé sur la table du Collège le 9 mars. Vous savez comme moi et vous le regrettez d'ailleurs que le Service Environnement est limité au niveau personnel et donc c'est déjà pour cela que dans la préparation du dossier de ce soir il répondait déjà à un tas de critères par rapport à l'appel à candidature en tant que tel. Vous savez aussi qu'il y a des choses sur lesquelles la Ville peut avoir la main et vous parliez tout à l'heure d'une gestion du personnel dans les écoles, etc... maintenant, et je pense déjà l'avoir dit dans cette assemblée, il y a des choses pour lesquelles notre sphère, enfin, ce que vous demandez par rapport aux commerces et autres, va au-delà de la sphère de la commune et donc à un moment donné en termes d'imposition, c'est beaucoup plus compliqué. Donc, nous avançons déjà pas mal avec les services. Effectivement, on peut toujours faire plus. Maintenant des objectifs à atteindre en tout cas, pour en avoir discuté avec ma collègue de l'environnement, il est clair qu'on doit s'y mettre maintenant, vraiment formaliser les choses aujourd'hui, cela va être très compliqué de le faire puisque de fait, à ce stade, nous sommes candidats et donc nous espérons évidemment être retenus, on va tout faire pour puisque par rapport aux critères déposés, le Service Environnement a travaillé à la matière avec justement, le Service Propreté de la Ville et donc ils ont pu répondre de la sorte. Maintenant, on va regarder avec ma collègue de l'environnement mais pourquoi ne pas aller voir à Roubaix. Cela nous fera une escapade et on ira voir là-bas ce qui se passe et il n'y aura pas de difficulté par rapport à cela. Mais donc, sachez qu'au-delà de ça et au-delà des critères que vous voulez ajouter, ou développer plus, il y a déjà énormément de choses qui sont faites au sein des services de la Ville après, nous devons, nous, en tant que gestionnaires d'une Ville, nous limiter aux critères réels de la Ville après les demandes vers les commerces et autres, c'est beaucoup plus compliqué. Et je pense que ma collègue aussi de l'éducation, par rapport aux écoles a aussi une sensibilisation par rapport à cela. Donc, c'est vraiment une matière transversale au sein du Collège. Nous sommes candidats, nous espérons être retenus et on développera des critères par la suite.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Ok ?

Mme Catherine MARNEFFE, Conseillère : Donc, ce sera évidemment oui pour le point.

J'imagine que l'on pourra rediscuter de la motion et donc des éléments complémentaires à ce point, au moment de la motion.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Ok ! Avançons déjà avec ce que nous avons.

Mme Catherine MARNEFFE, Conseillère : Je voulais juste peut-être redire une petite chose.

Au niveau de Roubaix, nous avons fait plusieurs visites avec eux au niveau de la Régionale

Ecolo dans le courant de l'année dernière et on a déjà des contacts avec eux privilégiés, donc, on peut vous communiquer ces contacts pour essayer d'avancer. On a vraiment travaillé sur cette thématique-là parce qu'elle nous tient à cœur et je pense que la Commune de Roubaix a vraiment un contexte socio-économique assez similaire au nôtre et clairement s'inspirer de ce qu'ils font, ça va vraiment nous permettre d'avancer et de gagner beaucoup de temps.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Si Madame l'Echevine me le permet, je pense que, comme elle l'a dit, le sujet est transversal. Ce que nous pourrions certainement faire c'est dans Mons Mag y accorder une importance encore plus significative et formuler un certain nombre de recommandations et dans ce que vous avez dit, il y a pas mal d'éléments de bon sens si on veut réduire cette quantité de déchets que nous produisons et qui véritablement ne se justifie pas. J'imagine que pour le 43 bis il n'y a pas d'objection ?

ADOPTÉ à l'unanimité

44^e Objet : SGF NA 2017 clôture avance provisionnelle d'un agent Technique en Chef du service des transports

ADOPTÉ à l'unanimité

45^e Objet : Vérification de l'encaisse du Directeur Financier au 31/12/2016

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : J'en arrive tout de suite à votre proposition de motion.

M. Georges-Louis BOUCHEZ, Conseiller : Monsieur le Bourgmestre, juste le point 45, s'il vous plaît.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Oui.

M. Georges-Louis BOUCHEZ, Conseiller : Simplement une suggestion, c'est quelque chose que j'aurais souhaité à un moment ou à un autre mettre sur la table, c'est au niveau de la vérification de l'encaisse du Directeur Financier. Compte tenu de ce qui s'est passé, est-ce qu'on ne pourrait pas envisager d'avoir un traitement informatisé de la question qui permettra de recouper l'information et de la retrouver plus facilement, puisqu'à l'heure actuelle, on est toujours sur un traitement dans un cahier Atoma, comme quand c'était nous aux finances. Il n'y a pas de problème avec ça pour la gestion de la caisse mais je crois que le temps est venu d'envisager peut-être d'évoluer en la matière et d'adopter une nouvelle façon de travailler, ne serait-ce que déjà avec un tableau Excel qui permette de recouper l'information et surtout de la traiter au sein-même du service puisqu'ici il y a encore une gestion très artisanale et qui reste quasi presque exclusivement, pour ne pas dire exclusivement, dans les mains du

Directeur Financier. Parce qu'on est en train de voter la vérification de l'encaisse mais qu'on soit bien clairs par rapport à ça et transparent, c'est techniquement infaisable que de vérifier l'encaisse à l'heure actuelle puisque les mouvements ont été fait à un temps T, il y a un mouvement d'argent et donc il n'y a pas de raison de douter, ça certainement pas du sérieux et du grand sérieux du Directeur Financier de la Ville de Mons, mais je crois qu'en matière de gestion, il serait intéressant d'évoquer la manière dont on aborde cette question. La question se pose dans toutes les communes, ce n'est pas propre à la Ville de Mons mais je crois que dans une grande ville, on doit faire preuve de créativité et si à tout le moins on pouvait l'informatiser, ce serait déjà une belle avancée. Je vous remercie.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Ok, merci beaucoup. On a pris acte. Moyennant cette prise d'acte, on peut accepter j'imagine la vérification.

ADOPTE à l'unanimité

Sortie de M. DUPONT = 39 présents.

46^e Objet : SGF-EXTRA-Rééchelonnement de la dette

L'Assemblée passe au vote :

PTB : ABSTENTION – ECOLO : ABSTENTION - CITOYEN : ABSTENTION –

MR : NON – CDH : OUI – PS : OUI

Et qui donne le résultat suivant : Par 29 voix pour, 7 contre et 4 abstentions

ADOPTE

46^e Objet - 1 : Proposition de motion « Zéro déchets ». Point inscrit à la demande de Mme la Conseillère communale ECOLO Catherine MARNEFFE

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : J'en arrive aux motions. La première, est-ce qu'il y a une objection pour qu'on la prenne en considération ? J'imagine qu'il n'y en a pas. Madame, je pense que vous avez développé tous vos arguments, sauf si vous souhaitiez peut-être ajouter des arguments additionnels.

Mme Catherine MARNEFFE, Conseillère : Comme je l'ai dit, je pense qu'il y a déjà moyen de mettre en place... quoi qu'il en soit, qu'on ait l'appel à candidatures ou pas, il y a moyen de mettre en place – récemment on a eu un éco-conseiller qui a été recruté pour compléter le Service Environnement – avec ce soutien complémentaire et avec une vision interservices, il y

a déjà moyen de mettre en place un petit plan d'action et des objectifs chiffrés. C'est ce que je vous proposais à l'article 4 de ma motion. Je pense que pour les autres articles, il n'y a pas de problèmes pour les accepter étant donné que c'est le contenu du point 43 bis et donc, il reste l'article 4 et ma proposition de répondre positivement à la mise en place d'un plan d'action même si on n'a pas l'appel à candidatures. Au niveau des objectifs chiffrés, j'ai fait une proposition, je suis maintenant ouverte à la discussion. Et ce qui est important pour nous est de se fixer des objectifs. Voilà, j'attends vos réactions par rapport à ça et suis ouverte à la discussion.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Merci. Madame l'Echevine.

Mme Mélanie OUALI, Echevine : Madame MARNEFFE, comme indiqué justement dans l'explication du point et par rapport à la dimension humaine au niveau du Collège, on ne pourra pas voter votre motion. Maintenant je sais qu'on peut être tout à fait ouvert au dialogue parce que vous savez très bien comme moi que si on ne gagne pas cette candidature à un moment donné, on n'aura pas les moyens humains d'aller plus loin et à un moment donné vous risquez de nous reprocher justement de ne pas aller plus loin et d'avoir pris l'engagement de le faire et donc on avait vraiment une difficulté par rapport à ça. Ça nous empêche pas qu'on puisse avancer comme je vous l'ai dit avec les différents services et de façon transversale, pour qu'on puisse atteindre, mais comme je l'ai indiqué, notre difficulté d'atteindre les objectifs restent vraiment une pierre d'achoppement à notre niveau et si nous ne sommes pas pris en considération, le problème est qu'on n'aura pas les moyens humains et donc ça va être très compliqué à un moment donné de pouvoir aller plus loin et c'est pour ça que malheureusement nous ne pouvons pas retenir votre motion au niveau du Collège.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Oui, je vous en prie.

Mme Catherine MARNEFFE, Conseillère : A nouveau, c'est la preuve que vos engagements par rapport à la convention des maires, vous n'avez pas les moyens et vous ne mettez pas les moyens de les atteindre. Donc, si on n'a pas l'appel à candidatures, vous ne saurez pas atteindre les objectifs de réduction des émissions de CO² liées aux déchets, notamment, c'est un effet collatéral. Mais je pense qu'à un moment donné, mettre les moyens ce n'est pas nécessairement beaucoup de temps en termes de personnel et je pense que le fait d'avoir engagé un nouvel éco-conseiller notamment pour tout l'aspect développement durable et notamment les objectifs liés à la convention des maires, eh bien je crois que ça fait clairement déjà partie des missions qui sont définies. Donc, je n'accepte pas ces réponses-là, je ne suis pas d'accord avec ça mais évidemment, en ayant la majorité absolue, vous aurez quand même le dernier mot.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Merci. Madame l'Echevine.

Mme Savine MOUCHERON, Echevine : Juste quelques éléments supplémentaires. Les objectifs que l'on veut atteindre vont être différents en fonction des moyens qu'on a, même si la convention des maires est signée. Ceux-là, ces objectifs ont été signés parce que la convention a été signée ici, à ce Collège. Donc, ces objectifs-là sont connus. En fonction de « oui » ou « non » on obtient les appels à candidatures, les objectifs que l'on pourra atteindre seront différents. On pourra en discuter au moment du dépôt de candidature. Ça ne veut pas dire que même si l'ensemble des mesures que l'on aurait pu reprendre dans un projet idéal ne sont pas reprises, qu'on ne va pas travailler vers une ville « zéro déchet ». Mais les objectifs ne seront pas les mêmes en fonction des moyens dont on pourra disposer. C'est pour ça aussi que la motion de ce soir est difficilement objectivable dans les détails que vous voulez fixer.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Merci. Je passe au vote... plaît-il ? Oui, Madame...

Mme Catherine MARNEFFE, Conseillère : Alors, je vous propose alors de ne pas mettre d'objectifs chiffrés mais de se dire de travailler vers le « zéro déchet » sans d'objectif quantitatif et de se dire qu'on fait un plan d'action quoi qu'il en soit. Je pense que ce serait déjà une avancée majeure qui permettrait d'aller dans le bon sens. Mais de se dire que même si on n'a pas l'appel à candidatures, on fait quand même un plan d'action. Je pense que ce serait déjà quelque chose de très satisfaisant.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Nous allons prendre acte et on va regarder si c'était possible, on ferait le maximum, mais encore une fois, je ne connais pas toutes les contraintes.

Mme Catherine MARNEFFE, Conseillère : Donc, je vous propose de modifier la motion, de modifier l'article 4 en disant « établir un plan d'action et ce, quel que soit le résultat de l'appel à candidatures en vue de réduire les déchets non recyclables et d'aller vers le « zéro déchet ».

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Ok. Monsieur le Conseiller, vous souhaitiez prendre la parole ?

M. Georges-Louis BOUCHEZ, Conseiller : Simplement pour aller dans le sens de Madame MARNEFFE et soutenir l'amendement qu'elle propose maintenant, ça tombe bien que je puisse prendre la parole après, puisque de toute façon ce plan d'action est plus qu'indispensable à partir du moment où on a quand même déjà une partie qui nous est imposée et qu'on ne peut pas raisonner en se disant « selon les moyens qu'on a, on avisera ». A partir du moment où on a pris des engagements dans le cadre de la convention des maires, il faut trouver des moyens pour dire d'appliquer et d'adapter ces objectifs. Vous savez que ça me tient particulièrement à cœur puisque c'est moi-même qui avais mené ce dossier et je vous rappelle qu'il y a toute une série de mécanismes qui existent en parallèle de cette convention

des maires pour aller chercher des moyens financiers complémentaires, comme par exemple la Banque Européenne d'Investissements, il y a tout un soutien qui existe à la Région Wallonne pour monter des projets spécifiques où là on est sûr de l'endettement plus sain puisqu'on est au niveau de la Banque Européenne d'Investissements pour des changements structurels qui amènent à des économies par exemple en matière de consommation énergétique ou le coût, justement, de la gestion des déchets. Donc, du côté de notre groupe, nous soutenons totalement à la fois la motion, telle qu'amendée en tous les cas par Madame MARNEFFE. Je vous remercie.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Madame, est-ce que je puis m'autoriser une suggestion ? On peut aller au vote, ce serait normal, mais peut-être que vous pourriez retirer la proposition de motion. On introduit, pour être dans les délais, le formulaire ad-hoc et je vous suggère que vous puissiez tenir une réunion avec vous, les deux échevins concernées, pour voir, une fois que l'on a interrogé les services, jusqu'où nous pourrions aller et on peut en reparler alors au prochain Conseil Communal.

Mme Catherine MARNEFFE, Conseillère : Je pense, qu'effectivement on pourra discuter sur ce plan d'action mais je pense que ce serait une mesure symbolique aussi et vu la démarche aussi qu'on a mis en place, donc, en supprimant les trois premiers articles de la motion, en ne gardant que celui-là, je pense qu'on va vers ça et compléter par ce que vous dites.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : On ne le fera pas parce qu'on ne sait pas en quoi on engage l'administration, donc on voudrait pouvoir parler préalablement avec l'administration. Mais on peut passer au vote, il n'y a pas de soucis. On passe au vote ?

Mme Catherine MARNEFFE, Conseillère : Oui.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : D'abord je dois mettre au vote un article que je n'ai pas reçu par écrit mais que vous avez lu et qui est un amendement à l'article 4, si j'ai bien compris.

Mme Catherine MARNEFFE, Conseillère : Donc, je supprime l'article 1, 2 et 3 parce qu'ils sont repris dans le point 43 bis de l'ordre du jour et donc, il reste un article unique qui dit « établir un plan d'action et ce, quel que soit le résultat de l'appel à candidatures en vue de réduire les déchets non recyclables et d'aller vers le « zéro déchet ».

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Ok ! Qui accepte cet amendement ?

L'Assemblée passe au vote :

PTB : OUI – ECOLO : OUI – CITOYEN : OUI – MR : OUI – CDH : NON – PS : NON

Et qui donne le résultat suivant : Par 11 voix pour et 28 contre

REJETE

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Ok, c'est rejeté. La motion dans sa globalité, j'imagine que c'est le même vote pour tout le monde. Ok !

L'Assemblée passe au vote :

PTB : OUI – ECOLO : OUI – CITOYEN : OUI – MR : OUI – CDH : NON – PS : NON

Et qui donne le résultat suivant : Par 11 voix pour et 28 contre

REJETE

46^e Objet - 2 : Proposition de motion au Conseil communal de la Ville de Mons proposant l'anonymisation des communications de la Ville. Point inscrit à la demande de M. le Conseiller communal MR Georges-Louis BOUCHEZ.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Je vous en prie, Monsieur le Conseiller.

M. Georges-Louis BOUCHEZ, Conseiller : Merci, Monsieur le Bourgmestre. Je reviens ici avec un dossier qui, initialement – parce qu'il faut toujours rendre à César ce qui lui appartient – avait été porté par le CDH en son temps parce que Madame MOUCHERON est devenue Echevine. Entre-temps elle avait déposé une motion, qui, à l'époque avait déjà obtenu un premier résultat. Et donc nous l'avions acceptée comme telle comme une première avancée puisque j'ai repris le PV de l'époque, il y avait eu toute une série d'échanges et la motion de Madame MOUCHERON avait été déposée de façon assez opportune parce qu'elle l'avait été au moment de la période suspecte des élections 2014. A cette occasion, la première avancée, nous l'avons déjà acceptée comme telle puisqu'on sait que la politique avance par coups de compromis aussi, tout à l'heure nous avons eu d'ailleurs un beau cours sur ce qu'était la politique, la loyauté, etc. et donc on avait accepté que dans un premier temps, à tout le moins, il y ait des communications venant de la Ville de Mons qui soient anonymes. Mais il faut bien reconnaître qu'à l'époque, Madame MOUCHERON avait beaucoup plus d'ambition et je crois que finalement cette politique des petits pas n'est pas toujours la plus efficace, il fallait être ambitieux, aller au bout de sa logique et elle avait proposé, à juste titre, que l'ensemble des communications de la Ville de Mons, à n'importe quel moment de l'année, soit anonyme, c'est-à-dire ne porte plus ni le nom, ni la photo de l'Echevin ou des Echevins concernés, ainsi que le Bourgmestre. Je crois que dans les temps que nous traversons, c'est

extrêmement important de ne pas donner l'impression à tort ou à raison qu'on utiliserait des publications payées par les deniers publics, c'est-à-dire par le citoyen pour valoriser son image personnelle d'une manière ou d'une autre. Je crois que compte tenu du contexte et de l'attente légitime des citoyens à la fois pour plus de transparence mais pour une gestion plus saine et rigoureuse des deniers publics ça serait faire preuve de bonne gestion. Surtout que – et j'ai pris quelques feuillets avec moi – on se retrouve parfois à faire des feuillets dont les formats sont quasi tributaires de cette fameuse première page où vous en conviendrez, Monsieur le Bourgmestre, ce n'est pas que votre photo ne soit pas très bien, c'est une belle photo, mais fondamentalement elle n'apporte rien. Par exemple, dans ce tract où, celui-ci pour les achats-minutes par exemple, il y en a un sur Mons Ville du cadeau original, il y en a quelques autres qui traînent, ce n'est pas ça qui manque, finalement la première page, il y a quelque chose qui ressemble à un édito, mais on se demande à quoi ça sert et surtout il y a la photo, il y a l'espace et tout ça prend de la place inutilement. En cela, je vous invite, non pas à comparer d'autres communes, parce que je vais vous répondre tout de suite, j'avais relu les PV de 2014 où on avait dit, d'ailleurs c'était Monsieur MARTIN à l'époque qui était encore Bourgmestre faisant fonction, qui lui avait répondu qu'elle n'avait qu'à demander à Dour, par exemple, comment ça se fait, on avait commencé à citer des communes CDH. Je vous le dis déjà, faites-moi grâce de me citer une série de communes libérales où on a exactement les mêmes pratiques parce que je vous le dis, tout de suite, je considère que dans ces communes libérales, ils devraient faire preuve également de plus de retenue par rapport à l'utilisation de leur image personnelle sur des tracts payés par les pouvoirs publics. Il y a des journalistes, on peut les citer, on peut le twitter, on peut tagger des gens de ma formation politique, il n'y a aucune difficulté avec ça, donc, si ça faisait partie d'un élément de réponse, on a déjà gagné quelques minutes en la matière. Et donc, le fait de savoir ce que l'on fait dans d'autres communes ne m'intéresse pas beaucoup, à partir du moment où moi j'ai été élu uniquement à Mons et donc j'ai vocation à traiter des questions montoises. Par contre, on peut regarder ce qui se fait à des niveaux de pouvoir supérieurs, ou du côté du Fédéral ou du côté de la Région, d'ailleurs du côté de la Région ça fait l'objet de discussions assez fréquentes dans le cadre de la Commission de Dépenses Electorales, les ministres sont astreints à un régime très strict où ni leur nom, ni leur photo ne peut apparaître sur les communications payées par le Gouvernement et il apparaît simplement la motion ou la mention « une initiative du Ministre ou de la Ministre de l'Egalité des Chances » et on entend ça parfois sur des spots radio, le nom n'apparaît pas, ainsi que la photo. Je crois que c'est relever d'une excellente gestion puisque ce qui compte c'est le message que l'on diffuse et non pas le messenger et en plus ça

permet de retirer tout caractère suspect qui pourrait naître. Loin de moi l'idée de vous accuser de quoi que ce soit, je ne voudrais pas, j'ai senti qu'il y avait une certaine susceptibilité particulièrement en ce moment, mais je vous dis juste, et finalement le début de la motion est assez clair, c'est de nous justifier en quoi le fait d'avoir une photo ou un nom modifie d'une manière ou d'une autre l'information. Moi, je crois au contraire que ça fait perdre de la lisibilité à l'information. Je reprends encore une fois le petit feuillet achats-minutes, il y a tellement d'informations que je me demande qui le lit. Et ça aurait été beaucoup plus intéressant d'avoir un recto-verso, c'est-à-dire le plan au verso et au recto l'explication du fonctionnement, un point c'est tout. C'était direct, c'était clair et ça permettait à l'utilisateur d'avoir une information précise. On a d'ailleurs évoqué cette question dans d'autres cénacles où finalement le citoyen n'était pas nécessairement toujours très au courant. Ici on a toujours le même format, dépliant comme ça avec six parties parce qu'il faut toujours bien mettre cette première partie de communication et d'informations. Et je sais que vous êtes sensible à cette question, Monsieur le Bourgmestre, donc, je me dis que j'ai bon espoir. Parce qu'entre le CDH qui s'est déjà prononcé sur la question et vous qui avez toujours eu cela en tête puisque, rappelez-vous quand nous étions encore dans la majorité, l'objectif était de fixer dans le cadre de la Fondation Mons 2025, une uniformisation de la communication et donc de ce fait le développement d'une marque qui soit la marque « Mons » plutôt que la mise en avant des individus. Et donc, je fais un corolaire aussi par rapport à ça, il est clair que si on ne met plus en avant les Echevins et le Bourgmestre, eh bien ça fait de la place pour développer peut-être de la visibilité pour la Ville en tant que telle, en tant que marque comme ça peut se faire ailleurs. Et donc, en conséquence, Monsieur le Bourgmestre, la motion vise à la fois à décider de rendre ses communications anonymes tout au long de l'année, parce qu'à mon sens, sauf si vous nous éclairez sur un argument qui m'aurait échappé, il n'y a pas de raison d'avoir ces indications hors période électorale. Et le deuxième élément est aussi de prévoir des sanctions au cas où. Parce que prévoir une règle sans sanction n'a pas beaucoup d'intérêt et donc ces sanctions seraient, et elles peuvent être négociées entre Chefs de Groupes ou en tout cas leur déléguer de formuler une proposition à l'administration, arrêtées dans un règlement communal. Je crois que ce serait beaucoup plus clair, beaucoup plus lisible. Juste un dernier point, Monsieur le Bourgmestre, parce que vous savez à force de nous voir, je commence à comprendre les mécanismes de réponse. On va peut-être nous répondre que Mons fait déjà un effort considérable – le mot « considérable » est souvent utilisé – en se pliant à cette discipline dans le cadre des élections. Je vous dirai qu'encore une fois, il ne faut pas regarder ce que les autres font, Mons a vocation à être une ville exemplaire et en tous les cas doit être gérée dans

l'intérêt des montois et indépendamment de toute autre considération et de ce fait je suis certain que les contribuables, que les citoyens montois seront ravis de savoir que l'argent public est utilisé uniquement à de l'information d'intérêt public et à aucun moment ou d'aucune manière on ne puisse considérer que cet argent est utilisé peut-être à tort ou à raison, mais encore une fois, le fait que ça existe permet de le penser, à la promotion personnelle des uns et des autres. Je vous remercie.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Merci, Monsieur le Conseiller. Nous allons demander à la majorité de voter contre votre motion. D'une manière fondamentale, la majorité entend assumer pleinement ses responsabilités, nous ne craignons pas d'apparaître, d'expliquer et d'assumer les responsabilités et bien entendu quand nous irons aux élections, dans les environs du 14 octobre 2018, nos citoyens nous jugeront positivement, négativement et nous pourrons le soir du 14 octobre apprécier si oui ou non nous avons été justement appréciés. Par ailleurs, parfois vous devez m'excuser parce que je n'aime pas trop la méthode, mais je n'arrive pas toujours à vous suivre, Monsieur le Conseiller. J'ai ici devant les yeux un publi-reportage « un tremplin vers l'emploi » que je vous montre avec une superbe photo... je ne sais pas si vous avez déjà remboursé ou pas mais ce que je veux simplement indiquer c'est que c'est étonnant comment en fonction des circonstances vous avez cette souplesse de l'esprit de changer radicalement de position. Donc, moi, ceci posait un problème, ce n'est pas l'image qui pose un problème, c'est la procédure, mais bon, peu importe. Mais voilà, ce que je lis, ce que je vois par rapport à ce que vous avez fait quand vous étiez Echevin et même Echevin empêché, voilà... Aujourd'hui la majorité assumera pleinement sa responsabilité et je préconise que l'on vote contre votre proposition de motion.

M. Georges-Louis BOUCHEZ, Conseiller : Monsieur le Bourgmestre, je suppose que je peux répondre. Je savais que vous alliez répondre ça, c'est ça qui est formidable parce que vous n'avez que ce truc-là et vous vous accrochez à ça, vous essayez de vendre le problème à la presse pour dire « regardez le chevalier blanc en question est aussi sale que nous, voire plus et il donne des leçons alors qu'il ne devrait pas »

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : On n'est pas sale ! On n'est pas sale ! Nous sommes sales ? C'est ce que vous dites ?? Ok, on prendra acte « nous sommes sales » !

M. Georges-Louis BOUCHEZ, Conseiller : Non, j'ai dit qu'en tous les cas, il y a une série de vos pratiques qui le sont, ça c'est une évidence. Je n'ai aucun problème avec ça. Il y a des pratiques que vous avez, il y a des fautes de gestion que vous commettez, qui, je suis désolé, ne peuvent pas vous mettre en bons gestionnaires. Et ça je l'assume, vous pouvez aller porter le propos où vous voulez, ça reste un propos politique, ça vous dérange mais ça reste mon

droit d'avoir un propos politique en la matière. Je vais répondre quand même sur le fond. Alors, c'est très intéressant ce que vous dites là, parce qu'en quatre ans vous avez retrouvé cet élément-là, je pourrais d'ailleurs, si vous vouliez jouer à ce jeu, mais qui n'est pas digne, revenir sur le nombre de feuillets qui ont déjà été imprimés avec la tête de la nouvelle Echevine, qui elle aussi s'est apparemment très vite accommodée. Mais je vais vous répondre en deux temps. Le premier élément, l'article que vous sortez est une interview. C'est dans le cadre d'une interview qui est un publi-reportage...

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Non, non, non ! On paie ça, c'est un publi-reportage !

M. Georges-Louis BOUCHEZ, Conseiller : Vous êtes nerveux, Monsieur le Bourgmestre, mais calmez-vous ! On sent que ça vous gêne !

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Rire !

M. Georges-Louis BOUCHEZ, Conseiller : Donc, de un, si vous me laissiez finir la question, c'est effectivement un publi-reportage mais dans le cadre d'une interview. Et deuxième élément, en quatre ans, encore une fois, c'est le seul élément que vous arrivez à retrouver et surtout je l'admets ces genres de pratique ne sont plus dans la manière dont le citoyen l'envisage, des pratiques qui sont acceptables, que ce soit Georges-Louis BOUCHEZ qui les commette, que ce soit Elio DI RUPO, Nicolas MARTIN ou n'importe qui d'autre. Et je pense qu'en politique, on se grandit en reconnaissant que la gestion doit aussi évoluer par rapport aux attentes de la population, par rapport aux réalités qui sont vécues et je n'ai aucun problème à dire qu'un tel publi-reportage, si en tout cas il devait avoir lieu parce que je reste convaincu du bien-fondé de notre présence et je sais que vous allez vouloir polémiquer sur cette question, nous nous reverrons sur cette question mais ne vous inquiétez pas, il n'y a rien qui a posé problème dans cette gestion, mais en tous les cas, je pense effectivement que de telles actions devraient encore être menées mais qu'effectivement les politiques concernées devraient faire abstraction de valoriser leur image. Mais moi je vais encore plus loin par rapport à cela, Monsieur le Bourgmestre, parce que vous voyez il y a une différence fondamentale entre vous et moi, moi je sais reconnaître quand effectivement ce n'était pas opportun, mais je vais venir avec un autre élément qui est encore plus intéressant, parce que je vais vous dire, Monsieur le Bourgmestre, et je l'ai dit tout à l'heure en conférence de presse, donc on ne peut même pas dire que c'est un argument pour la circonstance, moi je serais même prêt à considérer que la photo ou le nom reste sur une série de publications qui sont plus directes, par exemple, un échevin de l'urbanisme convoque ou en tout cas invite la population pour une rencontre dans le cadre d'un permis eh bien qu'il y ait son nom à la fin du courrier, voire même sa photo pour que les citoyens puissent l'identifier, c'est tout à fait

normal. Et ce que j'ai exprimé tout à l'heure en conférence de presse parce que je vous connais et je sais que vous lisez attentivement tout ce que je fais, d'ailleurs je vous en remercie, au moins je travaille pour quelqu'un, mais je savais bien que vous alliez venir avec ça ! Donc, dans ce genre de cas, ça a une utilité, ou du moins on peut la justifier. Mais quand par exemple on édite un carton de bière très intéressant qui vise à dire que Mons est la Ville du cadeau original, donc, ceci est payé par les contribuables montois, et qu'à l'arrière il y a une phrase, vous avez bien fait de la signer, Monsieur l'Echevin, parce que franchement cette phrase mérite d'être entre Platon, Freud, « la Ville de Mons vous invite à découvrir une panoplie de produits inédits au sein du commerce de qualité du Centre-Ville », signé Nicolas MARTIN, Premier Echevin, distribué dans tous les cafés de la Ville de Mons, payé par l'argent du contribuable. En campagne électorale, on considère que c'est un cadeau, d'ailleurs c'est interdit par la législation électorale, en campagne je le précise, attention, ne vous emballez pas, il n'est pas question de réveiller le Procureur du Roi à cette heure-ci, mais en tous les cas, vous m'expliquerez l'intérêt de l'information publique de la mettre sur un carton de bière. Par contre, je dois avouer Monsieur MARTIN, que vous êtes beaucoup plus fort que vos collègues en matière de communication, c'est bien parce que vous n'avez pas mis votre nom au niveau informatique, c'est comme si vous l'aviez écrit au feutre, on reconnaît bien votre écriture, de signer ça sur un carton de bière ? Alors, je vous vois encore Monsieur le Bourgmestre, super fier de nous sortir le publi-reportage en quatre ans d'échevinat de référence, mais ça il va falloir nous expliquer quand même quel est le sens politique, quel est le sens de l'information publique si ce n'est de la valorisation personnelle, de la valorisation électorale. Et enfin, pour conclure, Monsieur le Bourgmestre, puisque vous savez que je tiens beaucoup à la responsabilité politique, la responsabilité politique c'est aussi dire qu'on s'est trompé, de temps à autre, je demande un vote nominatif sur cette motion pour bien que l'on puisse voir l'évolution des uns et des autres...

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Oui, pas de souci !

M. Georges-Louis BOUCHEZ, Conseiller : Et je terminerais juste sur un point. En 2014, j'avais indiqué qu'on n'avait peut-être pas été assez loin, on avait été sur une politique de petits pas et je pense que Madame MOUCHERON ne pourra pas contester ma volonté déjà à l'époque d'aller dans cette direction mais ce qui est certain c'est qu'elle avait raison dès le départ et nous aurions dû la suivre tout de suite, quand la motion était sur la table. Et là aussi, si ça vous fait plaisir, ce sera ma deuxième reconnaissance, c'est qu'à l'époque, nous avons considéré à tort qu'une politique de petits pas pouvait mener à quelque chose, nous aurions dû immédiatement passer à ce vote et je remercie Madame MOUCHERON d'avoir mis ce débat

sur la table et je me dis que j'espère qu'elle n'a pas changé d'avis, en tout cas, nous, nous nous sommes joints à elle avec le temps et nous la remercions pour la direction qu'elle nous a indiquée. Je vous remercie.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Merci. Oui ?

M. Lionel BONJEAN, Conseiller : Monsieur le Bourgmestre, une simple question parce qu'en tant que Bourgmestre, vous êtes bien entendu, en vous exprimant, membre du Collège et de la majorité, mais je suppose que votre partenaire de majorité a aussi des cordes vocales et j'aurais souhaité entendre la réponse du CDH par rapport à une motion déposée, si ça ne vous dérange pas, à moins qu'il n'ait vraiment rien à dire !

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Je vais vous dire, vous avez déposé une motion au Conseil, on a pris la motion en considération, le Collège dans son ensemble, la Majorité PS-CDH a expliqué par la bouche du Bourgmestre et donc bien entendu tout le monde peut prendre la parole mais comme je l'ai fait pour tout le monde, nous n'allons pas perdre davantage de temps à une heure relativement avancée et nous avons exprimé notre point de vue malgré une défense très remarquée de votre chef de file. Et donc, nous allons passer au vote, si vous le voulez bien.

M. Lionel BONJEAN, Conseiller : Eh bien d'accord, je vous remercie, ce qui me fait dire que le CDH n'a vraiment pas de voix mais merci de le confirmer vous-même.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Je ne pense pas, je pense que le CDH a la voix qui est la sienne mais en l'occurrence c'est le Collège qui s'exprime.

M. Lionel BONJEAN, Conseiller : Sur base des résultats électoraux ou des sondages ? Soyez sympa, sur base des résultats électoraux j'espère et pas sur base des sondages !

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Oooh ! Ces considérations, c'est encore autre chose ! Donc, on passe au vote.

L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant :

28 NON : M. MARTIN, Mmes MOUCHERON, HOUDART, MM. SAKAS, LAFOSSE, DARVILLE, Mme OUALI, M. BARVAIS, Mme KAPOMPOLE, MM. MANDERLIER, X. DUPONT, Mme NAHIME, M. G. HAMBYE, Mmes BRICHAUX, JOB, BOUROUBA, WAELPUT, MM. POURTOIS, KAYEMBE KALUNGA, MELIS, ANTONINI, Mme WUILBAUT-VAN HOORDE, MM. ANDRE, BERNARD, Mmes DEFRISE, URBAIN, MEUNIER, M. DI RUPO

8 OUI : MM. TONDREAU, LECOCQ, JACQUEMIN, DUFRANE, Mme LAGNEAU, M. BONJEAN, Mme MARNEFFE, M. Fr. HAMBYE

3 ABSTENTION: MM. BOUCHEZ, JOOS, BEUGNIES

REJETE

M. Georges-Louis BOUCHEZ, Conseiller : Monsieur le Bourgmestre, comme vous le savez, une abstention peut toujours être motivée, c'est la raison pour laquelle je me suis abstenu, si pas, bien sûr j'étais d'accord avec mon propre texte, je n'en suis quand même pas encore arrivé à ça ! Simplement pour vous dire, je suis un peu déçu ce soir, j'avais quand même beaucoup d'espoir dans le chef de votre nouveau partenaire de majorité qui avait dit « nous sommes rentrés dans une majorité pour nous faire respecter, dans le dialogue mutuel... » et donc, aujourd'hui c'est une illustration concrète et précise qu'en réalité le partenaire de majorité est juste là pour dire oui à ce que veut le géant et ça confirme juste une chose, c'est que quand on a une majorité absolue, il faut l'assumer jusqu'au bout et il ne faut pas essayer de prendre un alibi avec soi, ce n'est pas une façon de considérer la politique. Vous avez reçu un mandat clair de l'électeur, assumez-le jusqu'au bout et ne faites pas semblant que vous voulez l'avis des autres alors que vous savez très bien de quelle manière vous voulez gérer la Ville de Mons et comme vous l'avez dit, l'électeur se fera une position. Maintenant, ne soyez pas trop sûr non plus de son conservatisme, il y a beaucoup de choses qui changent en ce moment et donc on ne sait jamais, on verra peut-être un soir d'octobre qui sera heureux pour les uns, malheureux pour les autres. Je vous remercie.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : J'imagine que quand vous expliquiez tout ça, que la majorité devait rester la majorité absolue, vous parliez de vous-même quand vous étiez au Collège ? Vous vous considériez comme inutile ?

M. Georges-Louis BOUCHEZ, Conseiller : Mais bien sûr, Monsieur le Bourgmestre, pas inutile mais en tous les cas, pas libre de faire tout ce que je souhaitais faire, ça c'est une évidence !

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Ah bon !

M. Georges-Louis BOUCHEZ, Conseiller : La meilleure preuve, Monsieur le Bourgmestre, c'est vous-même qui avez décidé de mettre un terme à cette majorité, parce que pour contourner le blocage systématique que j'avais, j'étais obligé d'utiliser le débat public pour pouvoir justement faire avancer mes idées. Mais je vous rappelle d'ailleurs, Monsieur le Bourgmestre, qu'à l'époque pour faire le boulot du plan de gestion, des bus gratuits, du recouvrement des taxes de stationnement, à l'époque vous étiez bien content d'avoir un partenaire MR pour faire le boulot ! Par contre, il est vrai qu'à chaque fois que nous avions des propositions qui allaient dans l'autre sens, ça donnait lieu à des discussions souvent

houleuses, problématiques, multiples parce qu'on ne se pliait pas à ce que vous souhaitiez et d'ailleurs c'est à un point tel que vous n'avez même pas pu envisager la simple idée que je puisse me ré-assembler à la table du Collège. Donc, arrêtez de revenir avec ça, moi, j'ai totalement tourné la page de cette époque, mais je sais très bien...

Applaudissements et rires...

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Le public, s'il vous plaît, abstenez-vous, vous n'avez pas le droit de vous exprimer !

M. Georges-Louis BOUCHEZ, Conseiller : Monsieur le Bourgmestre, moi je ne reparle jamais de ce moment ! Je vous réponds...

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Non, non, mais je fais respecter le règlement !

M. Georges-Louis BOUCHEZ, Conseiller : C'est quand même un peu drôle, ça fait au moins la dixième fois depuis tout à l'heure, que c'est vous qui me reprenez de notre présence en majorité ! Donc, simplement ce que je vous fais, c'est que je vous réponds, mais puisque ça entraîne apparemment l'amusement des uns et des autres, je ne vous répondrai plus, vous connaissez ma position en la matière, je vous laisse vivre dans ce passé, nous en tous les cas, on est bien content d'avoir notre liberté, parce que ça n'a pas de prix !

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Eh bien, je vous remercie. Si vous ne répondez plus, ce sera à mon avis une grande nouvelle de presse et n'hésitez pas à twitter ça par exemple, comme ça, ça laisse une trace !

M. Georges-Louis BOUCHEZ, Conseiller : Monsieur le Bourgmestre, vous pouvez jouer au plus malin...

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Ça, je n'oserais pas !

M. Georges-Louis BOUCHEZ, Conseiller : Mais quand vous voyez l'état de votre ville, moi à votre place, franchement, je la jouerais profil bas, parce que vous n'avez tellement plus de souffle sur le plan politique, que vous vous sentez obligé d'aller demander l'avis aux citoyens pour constituer votre programme électoral !

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Bon, allez !

M. Georges-Louis BOUCHEZ, Conseiller : Allez voir Benoît HAMON, ça c'est bien, ça c'est utile, ça vous fait passer devant les caméras pour pas cher comme ça vous ne devez pas assumer votre bilan !

Sortie de Mme MOUCHERON = 38 présents.

46^e Objet - 3 : Proposition de motion au Conseil communal de la Ville de Mons proposant l'audit de l'ensemble des Intercommunales et structures para communales. Point inscrit à la demande de M. le Conseiller communal MR Georges-Louis BOUCHEZ.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : S'il vous plaît, un peu d'ordre, j'en suis à une proposition de motion qui proposerait l'audit de l'ensemble des intercommunales à des structures para-communales, c'est encore vous, je vous en prie, Monsieur le Conseiller.

M. Georges-Louis BOUCHEZ, Conseiller : Merci, Monsieur le Bourgmestre. Là aussi, vous pouvez rire, mais néanmoins, vous êtes quand même bien emmerdés de voir la situation de dossiers comme Publifin et alors à Mons, on a quand même Mons Expo, le Manège, des difficultés dans l'Administration, mais ça aussi c'est certainement de la faute du MR, c'est nous qui avons créé toutes ces difficultés. Un moment, moi je veux bien qu'on joue au plus fin mais vous savez, de toute façon, mais oui on peut rigoler, mais il faut voir un petit peu l'état de la population, et la situation dans la population pour se rendre compte que la situation ne prête pas à rire, mais en tout cas ce qui est certain, c'est que nous nous retrouvons dans une série de structures en Wallonie où il y a quand même un cas qui est assez phénoménal, c'est qu'on paie des personnes de manière indue, où on paie deux fois le même jeton, où on paie de gens de façon trop élevée. Cela n'est pas arrivé une fois, ce n'est pas arrivé deux fois, ce n'est pas arrivé trois fois, on est sur six cas, il y en a un septième qui est soupçonné par ailleurs, et donc, on se retrouve par ailleurs dans des structures qui sont assez particulières où on a des organes qui paient pendant plusieurs années, des administrateurs de façon totalement indue, personne ne sent rend compte au moment des paiements, mais alors ce qui encore plus admirable, c'est que personne ne s'en rend compte au moment des fiches fiscales. Alors ça je trouve cela assez dingue, parce qu'il y en a plusieurs parmi nous qui sont administrateurs, on reçoit une fiche fiscale en fin d'année, qui reprend le bilan des émoluments, et donc je trouve quand même assez particulier que personne ne se soit jamais rendu compte du problème. Mais admettons qu'il y ait le choix entre soit d'un côté, la mauvaise gestion, soit peut-être pire, mais je ne veux pas envisager le pire. En tout cas ce qui est certain Monsieur le Bourgmestre, c'est que... oui oui vous me priez, mais le bruit autour, je ne voudrais pas être nerveux.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Mes chers collègues, pourriez-vous permettre à Monsieur le Conseiller de s'exprimer clairement, et cesser de faire du bruit parce que votre bruit crée un climat qui n'est pas propice à la sérénité. Je vous en prie.

M. Georges-Louis BOUCHEZ, Conseiller : Merci Monsieur le Bourgmestre, merci pour votre sérénité. Et donc, comme je l'ai indiqué, il y a beaucoup de dossiers pour les intercommunales

qui posent quand même question et la Région Wallonne en tant que pouvoir de tutelle n'a apparemment pas mis le doigt sur une série de difficultés, et donc, il est normal qu'en tant que pouvoir de tutelle maintenant, la Wallonie assume sa responsabilité et puisse avancer dans la recherche d'une meilleure gouvernance au niveau de ses structures ; c'est pourquoi Monsieur le Bourgmestre, il est proposé ici que la Ville de Mons formule de manière officielle à la Wallonie une demande d'audit des structures intercommunales et para-communales présentes sur le territoire, mission qui doit être circonscrite à tout ce qui relève des paiements de la gestion de conseils d'administration, et de l'organisation en tant que telle mais je crois que c'est fondamental parce que vous savez, c'est assez intéressant de voir les rires, les ricanements, etc..., parce que quand on a dit une série de choses il y a un an, on a aussi ricané, on a aussi rigolé, et puis après il y a eu les faits, ben oui, c'est comme ça. Quand on a parlé de certains fonctionnements dans des majorités absolues, on a aussi ricané, d'ailleurs on ricane encore maintenant, c'est dingue comme il n'y a rien qui sert de leçon. Pourtant on a vu dans d'autres communes, pas loin, gérée par des gens de votre famille politique, ou dans d'autres structures, on a vu de quelle manière parfois le pouvoir absolu, même quand il y avait l'une ou l'autre personne d'un parti autour de la table, posaient des problèmes. Et donc, par rapport à cela je trouve que le temps n'est pas à rire et à ricaner mais chacun assume les problèmes comme il le veut, le rire détend, peut-être que vous en avez besoin, Monsieur le Bourgmestre de vous détendre, mais dans tous les cas, le citoyen lui ne rit pas. Et ce qui est certain c'est que si nous n'avions pas une presse qui fait son travail, qui par ailleurs est de plus en plus l'objet de critiques ouvertes de la part du monde politique, ce qui est totalement inacceptable, parce que si la presse n'avait pas fait son travail, nous n'aurions rien su de ces difficultés dans de nombreux organes des intercommunales du côté de Charleroi, des intercommunales du côté de Liège, Bru-Télé, du côté montois également, où la presse a par exemple relayé à juste titre, le Manège, relayé, à juste titre, Mons Expo, et a relayé à juste titre les émoluments de certains dans des structures publiques. Si nous n'avions pas la presse pour faire ce travail, les débats n'auraient pas lieu, et jusqu'à présent, les bonnes promesses des partis politiques ne sont que le fruit de la pression exercée par la presse qui elle-même envoie une information vers l'opinion publique. Si la presse n'était pas là, rien de tout cela n'aurait été connu, aucune réforme n'aurait été menée, et donc il est fondamental de pouvoir respecter ce rôle-là. Par contre, ce qui serait peut-être mieux, c'est que plutôt d'attendre des journalistes qu'ils divulguent des informations au prix de données qui arrivent par des vents favorables, il serait peut-être intéressant que les pouvoirs publics prennent réellement la mesure de la difficulté, et que de ce fait, on ose affronter un audit direct par exemple de l'IDEA, par

exemple de l'IPFH, par exemple de l'IGH, et de voir si dans ces structures tout est conforme. Je ne jette pas le soupçon, je ne porte pas d'accusation, je dis juste que la défiance est telle entre les structures publiques et les citoyens qu'il est fondamental de ramener la confiance. Pour ramener cette confiance, il faut prendre des mesures, pas uniquement s'engager sur sa bonne foi et sa bonne parole, et donc de ce fait, Monsieur le Bourgmestre, je vous demande, en qualité de Bourgmestre, d'une grande ville de Wallonie, de procéder à cette demande auprès de la Wallonie qui doit à la fois assumer les coûts de cette opération, puisque la Wallonie a également failli dans son rôle de pouvoir de tutelle, ou en tous les cas on peut dire que sa tutelle n'a pas été exercée avec beaucoup de zèle, premier aspect, et deuxième aspect, il est normal que la Wallonie envisage cette action de manière très large, alors, nous nous le demandons dans notre périmètre, mais il n'y a pas de raison qu'on fasse un travail uniquement nécessairement dans ce périmètre, et je suis certain que votre poids politique qui amène même un candidat à la présidentiel française à avoir besoin de votre soutien, je suis certain que votre poids politique ne peut être qu'un atout fondamental dans cette démarche et donc à ce titre là également, vous êtes sollicité. Je vous remercie.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Bien, pour une fois, je partage votre opinion, on doit saluer le travail de la presse, que nous félicitons tous les deux. En revanche, pour vos propositions, c'est non. C'est non, d'abord parce que je pense que vous surfez sur la vague du populisme et que vous tentez par tous les moyens d'importer à Mons des éléments qui sont ailleurs, mais pour être plus factuel, sachez quand même qu'au niveau de l'Arrondissement de Mons-Borinage, les présidents des fédérations politiques mais, si j'ai bien compris, les partis ce n'est plus votre truc, vous cherchez des coalitions ...

M. Georges-Louis BOUCHEZ, Conseiller : Et donc si j'ai bien compris, vous, l'allocation universelle depuis ce soir c'est votre truc, c'est ça ? Parce que si vous voulez jouer à ce jeu-là, il n'y a pas de problème, je peux vous trainer jusqu'à demain matin, il n'y a aucun souci.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Je pourrais vous répondre longuement, en ce compris sur l'allocation.

M. Georges-Louis BOUCHEZ, Conseiller : Si vous voulez Monsieur le Bourgmestre, je peux même vous l'offrir, cela me ferait grandement plaisir de vous offrir le bouquin et vous comprendrez... et je vais vous le dédicacer, alors je vous l'offre.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Non, nous aurons l'occasion, donc je vous disais, les présidents de fédérations politiques, il y avait Madame Jacqueline GALANT, et je vous invite bien sûr à la questionner, il y avait pour le MR, voilà, la présidente de votre fédération, si vous êtes toujours dans la fédération, je ne sais pas. Monsieur Ghislain STIEVENART pour le

CDH, Monsieur Manu DI SABATO pour Ecolo et Monsieur Martin pour le PS, et ils travaillent dans le but d'établir notamment un cadastre des intercommunales de notre région et aussi travailler sur les structures qui pourraient faire l'objet de regroupement et bien entendu avec un certain nombre d'aspect tout à fait particulier sur la gouvernance. Par ailleurs, Monsieur le Ministre DERMAGNE a questionné toutes les communes et les intercommunales, il y a tout un travail qui est réalisé, d'analyse au niveau régional et nous pensons dès lors que la Région Wallonne n'a certainement pas besoin d'un signal de la Ville de Mons pour agir d'une manière appropriée et nous proposons à la majorité de refuser votre proposition de motion.

M. Georges-Louis BOUCHEZ, Conseiller : Merci Monsieur le Bourgmestre. Alors, vous avez appelé au respect des débats, c'est vrai que ça commence bien quand vous commencez votre phrase en disant vous surfez sur la vague du populisme. Je trouve que c'est toujours de nature à bien commencer le débat. J'ai l'habitude, on a l'habitude dans le débat politique, dès qu'il y a un propos qui ne plaît pas, le mot « populisme » arrive très vite. Je dois vous avouer qu'avec votre cœur qui saigne, vous êtes quand même pas mal dans le secteur, et donc, venant de vous, c'est presque un compliment, parce que quand ça vient d'un connaisseur, ça a toujours une saveur particulière. Mais quoi qu'il en soit, Monsieur le Bourgmestre, je trouve que considérer que parce qu'on demande un audit, je ne vois pas en quoi c'est populiste, un propos populiste aurait été de dire eh bien je considère qu'il y a eu des magouilles à l'IDEA, il y a eu des magouilles dans telles autres structures, et donc je demande qu'on fasse la clarté, j'ai pas dit ça, j'ai dit que pour rendre la confiance au citoyen, il est utile de prendre des initiatives et de ne pas être un passager finalement, d'aller de scandales en scandales dans cette course au « sauve qui peut » par rapport aux citoyens. Et donc, Monsieur le Bourgmestre, je trouvais qu'il était intéressant de par vos qualités, vous me dites que vous agissez en tant que Bourgmestre de la Ville de Mons, mais vous-même vous me rappelez souvent à ma condition politique, à mes amis, parfois à ceux qui sont un peu moins mes amis, dans ma famille, et donc moi aussi je ne peux pas m'empêcher de vous rappeler à votre condition, je vais dire, Elio DI RUPO, il est Elio DI RUPO partout, Elio DI RUPO il a une série de qualités bien méritées d'ailleurs avec un parcours qui force le respect, je vous l'ai déjà dit à plusieurs reprises, malgré nos divergences. Et donc par rapport à cela, Monsieur le Bourgmestre, je trouvais qu'il était important, utile, de pouvoir mener cette démarche. Vous la refusez sans motif sur le fond, vous ne répondez pas à la question du fond, il aurait été intéressant d'entendre le Ministre DERMAGNE sur cette question, et surtout de montrer la volonté de la Ville de Mons. Un dernier point par rapport à ces réunions, et c'est très

intéressant par rapport à ce que vous avez vécu il y a quelques heures. Parce que vous nous dites que la transparence elle va se faire via cette task-force composée de présidents d'arrondissements. Je ne sais pas chez vous, vous avez beaucoup plus de membres que chez nous, mais vous savez très bien que c'est une poignée de personnes qui déterminent la question d'un président d'arrondissement. Mais surtout ce qui est plus fondamental, c'est qu'on est en plein dans la gestion participative de ces questions.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Une poignée de personnes, mais n'y a-t-il pas eu un vote au MR pour la fédération ?

M. Georges-Louis BOUCHEZ, Conseiller : Si bien sûr, mais ça a concerné, je crois qu'il y a eu, que je ne dise pas de bêtises, je crois 600 ou 700 personnes. Il y a 95.000 habitants à Mons, il y a 250.000 habitants dans l'arrondissement.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Ah oui, 600-700 c'est une poignée...

Monsieur Georges-Louis BOUCHEZ, Conseiller : ben ce n'est pas grand monde par rapport à 250.000 habitants Monsieur le Bourgmestre. Par rapport à 250.000, vous êtes scientifique, vous aurez vite fait le ratio entre les deux et donc, vous comprendrez bien qu'en matière de légitimité démocratique, il est quand même plus intéressant d'avoir des débats dans des structures élues au suffrage universel où une série de personnes s'y retrouvent sans appartenir à une formation politique ou appartenant à une formation politique qui n'est pas représentée dans cette task-force, et donc je trouve qu'il est plus légitime et ouvert d'ouvrir la discussion dans les cénacles qui se veulent adéquats. Et donc par votre réponse, Monsieur le Bourgmestre, vous faites une première contradiction par rapport au fait d'avoir salué le programme de Benoît Hamont tout à l'heure, en disant que c'était un vrai programme de rupture, ce qui est certain, c'est que dans votre chef, le fonctionnement participative de notre démocratie ne fait pas partie de la rupture à mener, puisque plutôt que de mener un débat dans une assemblée publique avec des élus de tout horizon, vous préférez cadenasser le débat dans les quatre familles traditionnelles et comme ça, à l'abri des regards. Mais par contre, puisque vous l'avez demandé, vous l'avez presque réclamé, en tout cas je l'ai compris comme tel, je vais vous offrir un ouvrage, en tout cas un livre que j'ai écrit, dans lequel j'explique justement l'intérêt de la disparition des partis, vous ne partagerez peut-être pas mais c'est mon petit cadeau, et dedans il y a également un passage sur l'allocation universelle, ce qui vous permettra de rejoindre votre ami Benoît Hamont parce que moi sur cette question je l'ai déjà rejoint. Je vous remercie.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Ne vous fatiguez pas, je l'ai, nous l'avons analysé et ... nous avons passé un moment singulier. Alors, vous voulez un vote personnalisé ? OK Alors, oui ou non pour la motion de Monsieur le Conseiller BOUCHEZ ?

L'Assemblée passe au vote :

PTB : OUI – ECOLO : OUI – CITOYEN : ABSTENTION – MR : OUI – CDH : NON – PS : NON

Et qui donne le résultat suivant : Par 10 voix pour, 27 contre et 1 abstention.

REJETE

Entrée de Mme MOUCHERON = 39 présents.

46^e Objet – 4 : Proposition de motion au Conseil communal de la Ville de Mons proposant la communication des PV de Collège aux chefs de groupe au Conseil communal. Point inscrit à la demande de M. le Conseiller communal MR Georges-Louis BOUCHEZ.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : M. Alors nous en arrivons à la motion suivante proposant la communication des PV du collège aux Chefs de Groupe du Conseil Communal. Je vous en prie Monsieur BOUCHEZ.

M. Georges-Louis BOUCHEZ, Conseiller : Merci Monsieur le Bourgmestre. Finalement, vous n'êtes pas conservateur sur tout, parce que ça fait quand même depuis 15 ans au moins si pas 20 que les PV de collège sont sans cesse communiqués automatiquement aux Chefs de Groupe du Conseil Communal, et depuis à peu près deux mois les PV ne sont plus communiqués. Alors je peux déjà vous répondre partiellement puisque je vous ai lu. Vous avez parlé de fuites dans la presse. Franchement je vais même vous faire un aveu parce que ces PV de collège, à titre personnel je n'avais pas nécessairement le temps de les lire et je peux vous dire que c'est souvent les autres Conseillers Communaux de mon groupe qui les lisaient et à aucun moment on ne les a pas utilisés ; toutes les informations qui sont débattues ici sont des informations à disposition des Conseillers Communaux dans le cadre des dossiers du conseil. Et d'ailleurs vous pourrez, puisque je vois que vous faites une revue de presse personnelle, vous pourrez reprendre dans ma revue de presse, d'ailleurs je vous demanderais de me la communiquer parce que ça m'aidera pendant la campagne etc... j'aurai mes archives puisque vous les faites pour moi, mais tout au long des interventions que l'on a faites, à aucun moment nous n'avons divulgué la moindre information qui était tenue par une quelconque confidentialité, toute ces informations sont à la disposition des Conseillers

Communaux. Deuxième aspect, je crois avoir été assez explicite tout à l'heure si c'est ça le moteur de votre décision par rapport à la maternité commerciale, puisque vous ne vous en êtes peut-être pas rendu compte, mais ces infos étaient simplement au Salon des Portraits en consultation de tous, et donc ce ne sont pas les rapports collège qui nous ont permis d'y parvenir et surtout Monsieur le Bourgmestre, ce qui est profondément gênant et incompréhensible de la part de quelqu'un comme vous qui avez toujours eu le souci du respect, le souci de la présomption d'innocence, le souci de discuter et d'échanger de ne pas porter d'accusation à l'emporte-pièce, d'ailleurs c'est à ce titre là que de temps à autre vous faites l'une ou l'autre leçon. Là vous nous accusez, sans preuve, sans fondement, parce qu'en plus c'est totalement faux, je peux vous le dire avec beaucoup de facilités, de communiquer des informations, et donc vous dites « Puisque vous communiquez des informations, mais je n'ai pas de preuve pour établir que vous communiquez des informations, je ne vais plus vous communiquer les pv ». C'est un non-sens, d'autant que je vous rappelle quand même que les décisions prises en collège ne sont pas des décisions qui sont frappées du sceau du secret des affaires, ce sont des décisions qui concernent l'argent public, des décisions publiques et pour la plupart d'entre elles, elles doivent quand même être validées après par le Conseil Communal, en tout cas pour les décisions stratégiques. Alors sauf à considérer qu'il y aura un Conseiller Communal qui s'amuse à commenter des octrois ou des refus de permis de bâtir, en tout cas de permis uniques, à part ça, toutes les autres décisions politiques arrivent tôt ou tard au Conseil Communal, et donc la pratique est que ça arrive au collège une semaine avant le conseil, donc objectivement, il y n'y a vraiment aucun intérêt à fuiter ces rapports du collège puisque dans l'heure après le collège ils se retrouvent dans les fardes et maintenant sur Plone, consultables par tous les Conseillers Communaux. Et donc à ce titre-là, Monsieur le Bourgmestre, je peux considérer que c'était juste un effet de mauvaise humeur, et que cette bonne pratique qui existe depuis près de 20 ans dans notre ville va perdurer puisqu'il n'y a pas de raison de cacher l'information aux Conseillers Communaux. Je vous remercie.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Merci Monsieur le Conseiller. Décidément c'est une journée où l'on ne peut pas vous donner satisfaction dans un certain sens.

Mme Charlotte DE JAER, Conseillère : Si je peux intervenir maintenant... Nous on va soutenir la motion présentée par le MR et on irait même plus loin. La ville n'a rien à cacher, si on pose des questions écrites sur des décisions de collège, elle nous sont parvenues, donc pour aller même plus loin, pourquoi ne pourrait-on même pas mettre les PV de collège sur le site de la Ville comme le sont les PV de conseil. Cela permettrait une transparence totale et je pense que cela permettrait de justement aller dans un sens de beaucoup plus de transparence

par rapport aux citoyens, et d'éviter justement cette défiance par rapport aux décisions de collège, donc, non seulement nous soutenons la motion mais aussi nous vous demandons d'aller plus loin et de les mettre en ligne sur le site internet de la Ville.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Je vous remercie Madame, malheureusement, nous ne sommes pas en mesure de vous donner satisfaction, c'est vrai qu'il y avait un « gentleman agreement » qui datait depuis un certain temps ; le Collège dans ses décisions, il est très fréquent que ce ne soient pas des décisions définitives mais bien des décisions qui consistent à élaborer les dossiers qui prennent parfois plusieurs semaines et des allers-retours. Ce que je voulais vous dire, c'est que les citoyens peuvent consulter bien entendu, non seulement participer aux débats publics mais également toutes les délibérations du Conseil Communal, et nous les mettons sur le site de la Ville. Le paragraphe 2 de l'article 1122.10 du Code de la Démocratie locale stipule que les Conseillers Communaux peuvent obtenir copie des actes et des pièces relatives à l'administration de la commune dans les conditions arrêtées par le Règlement d'Ordre Intérieur. Et le Règlement d'Ordre Intérieur, en son article 6, dit que les conseillers communaux peuvent obtenir copie des actes et pièces relatives à l'administration de la commune au prix de revient et les demandes sont à adresser à Madame la Directrice Générale, et le collège s'en tiendra ni plus ni moins aux prescrits légaux et aux dispositions du Règlement d'Ordre Intérieur.

M. Georges-Louis BOUCHEZ, Conseiller : C'est quand même un peu particulier, après vous nous direz que c'est nous qui posons problème, mais vous avez une conception de la démocratie qui est particulière. Quand vous n'avez pas une opposition qui vous ennuie trop vous êtes d'accord de communiquer les PV, puis après quand cela devient de plus en plus corsé, et apparemment la motivation de votre décision vient des maternités commerciales mais je viens de vous démontrer par A+B, même sur la photo, on voit la table du Salon des Portraits que cela ne vient pas d'un rapport collège, et alors vous nous avez quand même lâché une énormité, je trouve que c'est pas mal pour quelqu'un qui est Bourgmestre depuis autant d'années, vous avez dit, « En collège, on prend souvent beaucoup de décisions qui ne sont pas définitives » faut arrêter Monsieur le Bourgmestre, j'en ai fait un peu partie, beaucoup moins longtemps que vous ; 99% des décisions prises en collège sont des décisions définitives, et celles qui ne font pas l'objet d'un accord politique ne figurent pas dans le pv, on dit que le point est remis, nous avons eu une discussion politique, nous savons dans quelle direction nous voulons aller, et il n'y a pas d'autre mention sur le PV que le simple fait que le point est remis. Alors faire croire qu'il y a des décisions qui sont temporaires ou intermédiaires au collège, c'est totalement inexact. Parce que vous ne faites pas des PV que

vous démentez en permanence. On est déjà revenu sur quelques-unes des décisions mais c'était plus qu'à la marge, et donc, ça ne tient vraiment pas comme pratique, d'autant que, et cela ça me gêne parce que vous et moi Monsieur le Bourgmestre, nous sommes des professionnels de la politique, nous sommes payés pour faire de la politique du matin au soir, mais l'immense majorité des gens dans cette salle c'est pas leur cas, résultat des courses si vous leur demandez de venir consulter les PV de collège, lors en plus dans les heures d'ouvertures du Secrétariat Communal, c'est tout bonnement impossible sur le plan matériel. Et donc vous empêchez la bonne information des Conseillers Communaux alors que cela existe depuis près de 20 ans uniquement pour des petites considérations partisans en espérant quoi ? En espérant que le MR va vous foutre un petit peu plus la paix. Et donc c'est vraiment sauve qui peut. On menace de calomnie, diffamation, on prive des PV, on insulte, on a l'idée de destructeur, on traite de populiste, on se moque des initiatives des uns et des autres. On ne sait plus quoi faire pour essayer de faire en sorte que le MR puisse nous foutre la paix. Ce n'est pas la question de vous foutre la paix ou de ne pas vous foutre la paix, nous ce qu'on veut c'est juste que les dossiers soient bien gérés. Et à ce titre-là, on fait notre boulot, on fait notre boulot en tant que Conseillers Communaux, sans avoir le soutien d'une administration, ni le soutien de cabinets, et donc à partir de là, il est quand même normal que l'on puisse au moins jouir d'un niveau d'informations semblable, parce que si comme on l'a déjà vécu dans certains débats, il s'avère que certains groupes du Conseil Communal ont des informations venant du Collège dont ne disposent pas les autres groupes, mais tout simplement vous faussez le débat démocratique, c'est déjà arrivé, je ne vais pas rappeler qui a été l'auteur de cette question mais on nous a un moment donné évoqué dans une motion qui a normalement dû être déposée le mercredi à minuit, une décision qui a été prise au Collège le lendemain, donc le jeudi, entre 10H et midi, et donc, à partir de là, Monsieur le Bourgmestre, il faut que vous puissiez assurer l'égalité entre les différents groupes politiques dans le débat démocratique, et donc, à ce titre, je vous le demande encore une fois, de communiquer à nouveau ces PV parce que matériellement, cela empêche une série de Conseillers Communaux de pouvoir exercer leurs missions de pleine manière, de plein exercice, et finalement vous bridez la démocratie en agissant de la sorte, alors que dans le même temps vous n'arrêtez pas de nous dire qu'il faut faire la transparence, qu'il faut une nouvelle démocratie, qu'il faut avancer, que vous vous voulez rassembleur, et bien franchement, plutôt que des mots, je crois qu'il est fondamental d'apporter des actes, donc encore une fois Monsieur le Bourgmestre, vous avez l'occasion de ne pas vous montrer sectaire en la matière

parce que je ne comprendrais pas et vous n'avez avancé aucun argument d'ailleurs qui justifierait de retirer cette prérogative qui existait préalablement. Je vous remercie.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Merci.

M. Hervé JACQUEMIN, Conseiller : Sans être polémique, vous venez de dire que les PV étaient consultables sur demande auprès du Secrétariat, quelles sont les modalités de cette demande ?

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Il suffit de le demander à la Directrice Générale par toutes les voies possibles et imaginables, par mail, par téléphone, et vous prendrez les rendez-vous qui s'indiquent il n'y a pas de souci.

M. Hervé JACQUEMIN, Conseiller : Et donc je peux lui demander maintenant d'avoir les PV de collège depuis le mois de janvier ?

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Non, vous le demanderez...

M. Hervé JACQUEMIN, Conseiller : Et donc, c'est pour ça que je demande les modalités...

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Oui mais vous réglerez les modalités avec la Directrice Générale.

M. Georges-Louis BOUCHEZ, Conseiller : Et donc Monsieur le Bourgmestre, ils nous seront communiqués sur demande ou bien il faut aller les consulter.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Vous allez les consulter

M. Georges-Louis BOUCHEZ, Conseiller : Pourtant je sais de source certaine que vous avez envoyé par mail depuis 2 mois à certains Chefs de Groupe.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Ecoutez...

M. Georges-Louis BOUCHEZ, Conseiller : Non non, Monsieur le Bourgmestre, écoutez-moi, je suis un menteur ou pas ? Des PV de collège ont été envoyés à des Chefs de Groupe de certains groupes politiques

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : La grande différence entre vous et moi, c'est que moi je ne vous traite pas de menteur, je vous respecte

M. Georges-Louis BOUCHEZ, Conseiller : Monsieur le Bourgmestre, moi je vous pose la question de savoir si moi j'en suis un. Ma question est simple. C'est oui ou non, est-ce que des PV de collègues ont été envoyés à certains groupes politiques depuis deux mois ou pas.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Allez, moi, je n'ai pas ...

M. Georges-Louis BOUCHEZ, Conseiller : Voilà, donc je pense que votre silence veut dire que oui

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Mais cela c'est votre interprétation ...

M. Georges-Louis BOUCHEZ, Conseiller : ... Et donc c'est bien une mesure que vous prenez à l'égard et contre ma formation politique, cela montre votre grandeur d'esprit et en tout cas votre grande difficulté avec la contradiction.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Allez, vous voulez que ce soit nominatif ? OK. Pour ou contre la motion que vient de défendre Monsieur le Conseiller.

L'Assemblée passe au vote :

PTB : OUI – ECOLO : OUI – CITOYEN : ABSTENTION – MR : OUI – CDH : NON – PS : NON

Et donne le résultat suivant : Par 10 voix pour, 28 contre et 1 abstention

REJETE

Sortie de M. F. HAMBYE, Mme MARNEFFE et M. BEUGNIES = 36 présents.

46^e Objet – 5 : Proposition de motion au Conseil communal de la Ville de Mons demandant la communication du dossier "Primark" au Conseil communal. Point inscrit à la demande de M. le Conseiller communal MR Georges-Louis BOUCHEZ.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : J'ai une proposition de motion toujours de Monsieur BOUCHEZ relative à PRIMARK. Je vous en prie Monsieur le Conseiller.

M. Georges-Louis BOUCHEZ, Conseiller : Merci Monsieur le Bourgmestre. Alors, pour clarifier les choses tout de suite avec l'Echevin compétent parce que je le lis aussi, chacun fait des revues de presse sur l'autre, à croire que le matin on pense les uns aux autres en premier lieu. A aucun moment, et vous pouvez regarder tous les PV, vous pouvez regarder tous les articles de presse, à aucun moment il a été question dans mon chef de dire que PRIMARK ne viendrait pas, et je tiens à vous le dire Monsieur l'Echevin, et heureusement que vous souriez parce que la suite va être moins agréable, que je n'accepte pas vos propos, excusez-moi de vous le dire, mais de « caniveaux » dans la presse, qui consistent à faire penser que j'ai le temps d'aller d'un commerce à l'autre pour aller dire aux gens que PRIMARK ne viendra pas. Si vous vous avez le temps Monsieur l'Echevin, de passer vos journées, de monter les gens les uns contre les autres, je peux vous dire qu'il y en a d'autres qui ont autre chose à faire, et donc à aucun moment cela n'a été le cas ; ce que je dis et ce que nous disons, parce qu'il y a quand même des éléments objectifs, c'est que depuis un an, même deux maintenant, nous avons un Echevin et un promoteur immobilier, d'ailleurs on se demande parfois entre l'Echevin et le...

M. Nicolas MARTIN, Echevin : Ce que vous alliez dire m'intéressait au plus haut point, donc vous pouvez continuer, Monsieur BOUCHEZ. J'allais écouter attentivement chaque mot de ce que vous alliez dire justement.

M. Georges-Louis BOUCHEZ, Conseiller : Merci Monsieur l'Echevin, et j'en suis certain, et écoutez bien parce que vous verrez, cela va régler toute une série de confusions chez vous, en tout cas sur ce dossier. Et donc depuis maintenant de très nombreux mois, on a un promoteur immobilier et un Echevin qui n'arrêtent pas de jouer au VRP pour PRIMARK, société que vous devez aimer certainement dont les pratiques sont totalement en phase avec votre idéologie politique, d'ailleurs la crédibilité lorsque vous me parlerez de dumping fiscal, de dumping social et de travail dans des pays sans protection, on en reparlera le jour où vous viendrez me faire de grandes leçons par rapport à ces questions, parce que vous savez, que vous ayez le choix ou pas de PRIMARK est une chose, mais que vous alliez en couverture d'un journal pour annoncer leur arrivée, là je trouve que cela, c'est quand même passer un petit peu une étape, et donc en terme de cohérence politique, je vous aurais peut-être attendu en première page du journal pour soutenir une solution altermondialiste, anticapitaliste, voire peut-être contre l'économie de marché, mais aller défendre l'exemple même de l'économie de marché dans ce qu'elle a de plus outrancier, franchement, je trouve que cela n'est pas mal comme révolution en matière d'esprit. Mais dans tous les cas, Monsieur l'Echevin, vous et BREG n'arrêtez pas d'indiquer l'arrivée de PRIMARK, et vous nous dites, c'est la stratégie de PRIMARK de ne pas dire quand ils vont arriver quelque part. Très bien. Sauf qu'ici PRIMARK ne dit pas qu'ils vont arriver, ils démentent ; et je vous ai mis un article du journal l'Echo, ce n'est pas le MR, c'est un journal sérieux, avec les propos à la fois du CEO de PRIMARK et de leur GRH. Que dit le CEO ? Le CEO dit « le deal n'est pas fixé avec Mons, le deal n'est pas finalisé ». Que dit la GRH ? Elle dit « Pendant des années, notre venue a été annoncée dans un endroit déterminé d'Amsterdam, et jamais nous ne sommes venus » Et donc Monsieur l'Echevin, nous notre question elle est très simple. Elle est de se dire, nous sommes des responsables publics, des élus, et donc à ce titre-là on doit prendre une série de décisions par exemple en matière de stratégies – développement commercial, maternité commerciale etc. Et donc vous avez eu beau jeu de dire, vous ne devez prendre, vous Conseillers Communaux, aucune décision sur PRIMARK, mais néanmoins vous ne pouvez quand même pas faire semblant que la venue ou non de PRIMARK n'a aucune incidence sur la stratégie qui est menée. Je vous donne un exemple très simple, vous concentrez par exemple les maternités commerciales dans certains secteurs, compte tenu de l'arrivée ou non de PRIMARK. Vous décidez, ou du moins vous arrivez à encourager certaines enseignes selon

l'arrivée ou non de PRIMARK, je ne me prononce pas sur l'opportunité d'avoir PRIMARK, je ne crois pas que c'est l'objectif de ville mais bon si nous avons un projet de ville, cela serait beaucoup plus simple, mais en tous les cas, on se retrouver ici avec une donnée fondamentale dans la prise de décision des uns et des autres. Et donc, Monsieur l'Echevin, Monsieur le Bourgmestre, par rapport à l'ensemble de ces propos, je trouve qu'il est normal que les Elus d'une ville puissent disposer d'informations objectives. Si même vous avez la garantie Monsieur l'Echevin que par exemple, parce qu'on vous a montré les documents, qu'il y a un accord signé entre BREG et PRIMARK, par exemple, parce que souvent vous le dites, et bien, prenez un engagement devant cette assemblée, écrit, communiquez une information en la matière, en disant, voilà je m'engage personnellement, moi j'ai vu l'accord, mais il est protégé par exemple par le secret des affaires, parce que c'est un autre argument qui a été avancé, ça a été de nous dire, PRIMARK fonctionne toujours comme ça parce qu'il y a le secret des affaires. Mais à partir du moment où vous dites que PRIMARK vient, et où BREG dit que PRIMARK vient, il n'y a plus de secret des affaires du tout, je vais dire, tout est mis sur la place publique. Si à la rigueur vous aviez dit il y a une grande enseigne de vêtements qui va venir s'installer à Mons, on ne peut pas vous dire qui c'est et que les journalistes spéculent, ça c'est une chose, mais ici c'est vous-même qui annoncez qui c'est. Vous avez même fait imprimer aux frais de la Ville de Mons un prospectus, et c'est également le Conseiller John Joos qui avait mis cela en évidence, un prospectus dans lequel vous parlez des travaux relatifs à PRIMARK et vous valorisez l'arrivée de PRIMARK dans cette ville. Donc, vous ne pouvez pas nous expliquer que d'un côté il y a le secret mais quand il s'agit de faire votre communication, il n'y a plus de secret. Le secret il est total ou il est inexistant. Mais il ne peut pas être partiel. Et donc, par rapport à cela, Monsieur l'Echevin, nous ce que l'on demande, c'est très simple, c'est simplement d'avoir le dossier pour avoir des garanties, avoir des certitudes, du moins, le même niveau de dossier que celui qui est en votre possession, car je vous le rappelle quand même, un collègue n'agit que grâce au soutien du conseil communal, et donc le centre du pouvoir de la gestion de la Ville demeure quand même dans cette assemblée, même si parfois on l'oublie de temps à autre. Donc encore une fois, nous, nous ne sommes pas des diseurs de mauvaise aventure en disant PRIMARK ne va pas venir, on n'est pas non plus des « bénioioui » en disant c'est sûr qu'ils viennent, on veut juste à un moment donné avoir des éléments objectifs. Surtout que le secret de l'information, je vais quand même vous donner une donnée, Monsieur l'Echevin, et peut-être que cela motivera PRIMARK à bouger, c'est que nous sommes à plus ou moins 16 mois de l'inauguration supposée de PRIMARK, et bien la même période, PRIMARK avait confirmé, eux-mêmes, officiellement,

leur venue à Charleroi au sein de Rive Gauche, vous pouvez retrouver les articles de presse très facilement en tapant dans Google. Et donc, même période, plus ou moins, il semblerait que PRIMARK arrive quand même dans la dernière ligne droite qui lui permet d'annoncer sa venue en tout cas, c'est ce qui s'est fait à Charleroi. D'autant Monsieur l'Echevin, qu'il serait intéressant d'avoir un débat sur ce dossier je vais vous dire pourquoi. Quand PRIMARK a fait la demande initialement à Mons, nous nous sommes basés sur les chiffres de Liège. A l'époque, Liège était le seul magasin PRIMARK en Belgique francophone. Depuis lors Bruxelles a ouvert, Charleroi vient d'ouvrir, et il en existe un également à Lille. Cela veut dire que la zone de chalandise potentielle de Mons, s'est considérablement réduite. Tous les gens qui habitent du côté de Charleroi vont aller au PRIMARK de Charleroi, les gens qui habitent Tournai risquent d'aller au PRIMARK de Lille. Bruxelles, je ne vous en parle pas, et Bruxelles non plus. Et donc, finalement, il nous reste le Brabant Wallon. Alors je ne veux pas être désagréable, Monsieur l'Echevin, mais connaissant les sociologies, etc des différentes provinces que vous connaissez comme moi, je ne crois pas que l'essentiel de la clientèle de PRIMARK, ils ont certainement des statistiques en la matière, viennent du Brabant Wallon. Ils pourraient. Je n'ai pas cette impression, et même si c'était le cas, je crois qu'ils sont plus proches de Bruxelles que de nous, donc je ne vois pas non plus la zone de chalandise à ce niveau-là. Et donc je crois que depuis lors la zone de chalandise, même si elle existe, elle s'est considérablement réduite, ce qui change également les faits d'attractivité et de locomotive que peut jouer PRIMARK puisqu'on va jouer sur un rayon qui est beaucoup plus restreint compte tenu de la politique d'expansion du groupe, ça serait également une question intéressante à débattre si nous pouvions disposer du dossier, je vous remercie.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Merci, alors Monsieur l'Echevin, que conseillez-vous comme attitude à adopter compte tenu des propos tenus par Monsieur le Conseiller ?

M. Nicolas MARTIN, Echevin : Ecoutez Monsieur le Bourgmestre, le moins que l'on puisse dire, c'est que c'est un dossier récurrent dans ce Conseil, puisque c'est difficile de passer un Conseil communal sans voir le groupe MR remuer ce dossier et, tenter de faire croire, qu'effectivement il y a des doutes sur la véracité des propos qui ont été portés par les investisseurs. Moi ce que je voudrais simplement dire en la lecture du texte qui a été déposé par le MR. Il y a deux articles, le premier article demande à l'Echevin du Développement Economique de divulguer les pièces du dossier. J'étais assez sidéré quand j'ai lu cet article pour une bonne et simple raison, c'est que divulguer les pièces du dossier, je n'ai pas fait philologie romane, je ne suis pas un spécialiste en lettres, mais ça donne quand même une fâcheuse impression que l'on cache des choses, c'est d'autant plus fâcheux que le dossier est

un dossier qui est public, qui a été soumis à l'enquête publique, à la vie potentielle de l'ensemble des citoyens de cette ville, relayée largement amplement par toute la presse sur plusieurs pages, que ce soit dans les quotidiens de presse écrite, que ce soit en radio voire même en télévision locale, et d'ailleurs il y a eu toute une série de réclamations, tantôt positives, tantôt négatives, sur le dossier qu'il faut divulguer. Je vous rappelle Monsieur le Conseiller Communal, par ailleurs que, en tant que conseiller, je pense que vous êtes bien renseigné sur vos droits, vous en avez fait la démonstration à plusieurs reprises ce soir, il suffit de faire une demande au Secrétariat Communal pour obtenir copie d'un dossier administratif, point n'est besoin d'inscrire un point à l'ordre du jour du conseil communal par le biais d'une motion pour obtenir ce type de dossier. Donc, ce fameux dossier secret, mystère que vous évoquez, c'est un dossier qui a été présenté à l'enquête publique, à l'ensemble de nos concitoyens, et qui a fait l'objet d'une décision de la Région Wallonne, puisque je vous le rappelle, c'est la Région qui a octroyé le permis, non sans avoir obtenu au préalable l'avis du Collège Communal. Un Collège Communal, qui, je vous le rappelle par ailleurs a non seulement examiné le dossier par la voie classique, c'est-à-dire, la voie administrative papier, mais mieux que cela, puisque que compte tenu de l'importance du projet, nous avons à l'époque invité les investisseurs non seulement en présence du Collège, c'est-à-dire des membres du collège, mais également sur proposition du Bourgmestre, notamment à l'époque, élargi aux Chefs de Groupe du partenaire de la majorité que vous étiez à l'époque et donc vous étiez présent dans la salle du collège lorsque l'investisseur est venu présenter ce projet. Quand vous nous dites oui vous avez des informations dont on ne dispose pas, il y a une espèce de grand mystère autour de ce dossier, permettez-moi quand même de sourire légèrement, parce que non seulement ce dossier est public, non seulement vous y avez droit et accès en permanence en tant qu'Elu, en plus, vous étiez présent à la séance de collège qui a débattu des enjeux liés à ce projet. Alors vous me demandez également parce que vous vous adressez aux Echevins et pas au Collège, ce qui est assez particulier, puisque vous aimez bien personnaliser les choses, vous nous demandez également d'interférer dans les discussions entre l'investisseur immobilier privé et l'enseigne, c'est quand même assez particulier, vous avez l'air de douter, je vais vous lire, puisque vous doutez, « de mandater l'Echevin du Développement Economique de faire le nécessaire afin d'obtenir et de communiquer au Conseil Communal une position officielle de l'état d'avancement des négociations entre le promoteur privé et l'enseigne PRIMARK » Depuis quand la Ville de Mons joue le rôle d'intermédiaire entre des investisseurs privés ? Depuis quand ? Mais on ne se soumet pas, Monsieur Bouchez, je vais vous expliquer quelque chose de très simple, vous avez peut-être

un peu de mal sur les règles d'urbanisme mais quand quelqu'un veut construire une maison, jusqu'à preuve du contraire ça n'est pas la Ville de Mons qui dessine les plans de la maison, de l'aménagement de la cuisine et de la salle de bain, c'est le demandeur de permis. Le demandeur de permis introduit une demande, et s'il est dans les règles, il obtient son permis, s'il n'est pas dans les règles, il ne l'obtient pas, c'est la même chose pour des investisseurs privés. Quand vous nous dites, parce que c'est un peu cela que vous laissez supposer quand vous nous prêtez des intentions qui ne sont pas les nôtres à savoir que l'on fait des déclarations d'amour à une enseigne parce que tout d'un coup on serait épris de cette enseigne et que on aurait une attraction particulière pour elle, il s'agit en l'occurrence pour en revenir au fait et non pas au procès d'intention auquel vous nous avez habitué non seulement ce soir mais depuis longtemps, d'une demande de permis que nous avons reçu d'un investisseur privé qui comme il l'a clairement indiqué dans la presse est allé lui-même chercher l'enseigne, qui a négocié avec lui indépendamment de la Ville de Mons. Donc ce sont des raisons qui nous poussent effectivement à repousser votre proposition de motion, par ailleurs, je regrette tout de même le discrédit que vous apportez sur ce type de dossier et les propos que vous avez effectivement tenus auprès notamment de certains commerçants, puisque vous avez dit que vous teniez de source sûre que PRIMARK ne viendrait pas à Mons, témoignages en attestant auprès de commerçants du centre-ville. Je trouve vraiment regrettable que dans le chef d'un Elu Communal qui est censé travailler au quotidien au développement de sa ville à son rayonnement qu'on soit dans la majorité ou dans l'opposition, on a vue des oppositions avant vous, on n'a jamais vu un tel comportement, je pense qu'à un moment donné, on l'a dit tout à l'heure pour Mons 2015 et pour la biennale de 2018 également, pour ce type de dossier qu'on aime ou qu'on aime pas, qui peut ramener 40.000 clients par semaine dans le piétonnier de Mons et dans les commerces du centre-ville de Mons, je pense qu'il y a un minimum de retenue à avoir par rapport aux investisseurs qui prennent le risque de mettre des dizaines de millions d'euros dans le cœur de la Ville de Mons, parce que ce n'est pas un privilège de venir investir des dizaines de millions d'euros dans le piétonnier de Mons aujourd'hui, compte tenu de la situation commerciale qui est la nôtre et qui est celle de toutes les villes moyennes, que ce soit en France, en Belgique et qui n'est pas le fruit de la gestion municipale en particulier mais qui est une tendance lourde de tous les cœurs de villes moyennes en Europe, et vous le savez très bien si vous vous occupez un petit peu de ce secteur, et je trouve cela regrettable de faire ce que vous faites, de jeter un discrédit mais peu importe, l'histoire nous dira, puisque nous ne sommes pas à une semaine ou à un mois près, si vos propos étaient fondés et si votre crédibilité sera ou non entamée.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Et bien... oui

M. Georges-Louis BOUCHEZ, Conseiller : Monsieur le Bourgmestre, je ne peux pas accepter les propos de Monsieur Martin qui continue à caricaturer, j'ai commencé... vous pouvez vous énerver jusque demain cela ne changera rien, j'ai commencé en disant que je ne dis pas qu'ils viennent ou qui ne viennent pas, mais je trouve que c'est quand même un petit peu bizarre que ce ne soit même pas le fait que PRIMARK ne s'exprime pas, c'est que PRIMARK dément. L'article ce n'est pas moi qui l'ai écrit, quand il y a dans le journal l'écho un journaliste qui écrit « Le deal n'est pas ficelé » sur la base des propos du CEO, et que la GRH se sent même obligée de dire « A Amsterdam, il y a eu aussi des rumeurs pendant des années, et finalement, on ne s'est pas installé à l'endroit où l'on nous l'a dit », je suis désolé, qu'est-ce qu'il faut faire ? Il faut être un Elu, et ne pas lire ça ? Il faut faire comme si cela n'existait pas ? Et donc si vous avez un problème avec des gens qui répandent des rumeurs, adressez-vous au patron de PRIMARK, et dites-leurs qu'il faut peut-être être plus respectueux, de la Ville qui les accueille, et d'arrêter de faire ce genre de dénégations, et de jeter le discrédit sur votre crédibilité, sur celle du promoteur, et donc c'est à eux que vous devez vous adresser Monsieur Martin, ce n'est pas moi qui alimente cela, l'article de l'Echo du 10 mars, il n'y a pas mon nom qui est cité une seule fois, je n'ai rien fait, je n'ai même pas assisté à la conférence de presse de Rive Gauche, alors je vous demande de garder vos accusations et adressez-vous aux bonnes personnes, à ceux qui n'ont aucun respect pour les autorités publiques, qui figent, et ça je suis désolé mais c'est quand même votre responsabilité, mais quand vous vous adressez aux gens dans le piétonnier à l'heure actuelle, qu'est-ce qu'ils vous disent ? Ah on verra, peut-être avec PRIMARK cela ira mieux ? C'est le seul truc qu'on entend, il n'y en a pas un qui cite vos maternités commerciales, il n'y en a pas un qui cite l'amélioration de la mobilité, il n'y en a pas un certainement qui parle de l'amélioration de la propreté ou de la sécurité, tout le monde se dit « Peut-être qu'avec PRIMARK » alors ça c'est un autre débat de savoir s'il faut faire venir ce genre d'enseigne ou pas, mais, et c'est à ce titre-là Monsieur Martin que je vous pose la question, c'est que PRIMARK a acquis une telle importance, a créé un tel espoir chez tant de gens, et apparemment c'est le seul espoir auquel se raccrochent beaucoup de gens, qu'il est quand même légitime que les Elus Communaux prennent leurs précautions quand ils voient des dirigeants d'entreprises traiter avec si peu de respect leur partenaire commercial, c'est leur problème, mais les autorités publiques. On n'a quand même pas à accepter qu'à chaque fois qu'on leur parle de Mons ils en parlent comme s'ils se bouchaient le nez en se disant attendez, on verra si on va venir parce que bon, on n'est pas super chauds de venir, et que vous en plus, vous jouiez, et ça je suis désolé, la couverture de la Province ce n'est pas moi qui l'ai faite,

quand vous-même en tant qu'Echevin vous allez annoncer l'arrivée d'une boîte privée, excusez-moi, mais à mon sens, sur le plan politique, ce n'est pas votre rôle, vous avez décidé de le faire, c'est votre choix, vous l'assumez, mais je pense que vous ne deviez pas le faire. A partir du moment où vous le faites, il est normal que moi je m'adresse à vous, parce que je me dis si Monsieur MARTIN il va en couverture de la Province, c'est qu'il a quand même des acquis, je vous sais raisonnable, vous n'allez quand même pas aller vous exposer à ce point, et puis j'entends des patrons d'un grand groupe qui disent exactement l'inverse de vous, qui eux aussi normalement sont raisonnables, alors mettez-vous à la place de quiconque où un moment donné on s'interroge, alors je sais que vous n'arrêtez pas de nous dire que c'est leur stratégie de communication. Encore une fois ne pas annoncer sa venue c'est une chose, la démentir c'est encore autre chose. Pour le reste, je trouve qu'il est quand même normal aussi que nous fassions savoir qu'on n'accepte pas ce genre de stratégie de communication, parce que ce n'est pas très respectueux des autorités publiques et de notre ville, vous qui êtes tant attaché au respect de la Ville moi je n'aime pas lire ce genre de chose comme si nous étions des mendiants de leur arrivée, s'ils ne veulent pas venir à Mons, qu'ils le disent et qu'ils s'en aillent, si par contre ils ont envie d'investir parce qu'ils y trouvent un intérêt, qu'ils le disent aussi, et qu'ils assument, mais ce comportement « mi-chèvre mi-choux » n'est vraiment pas acceptable. Enfin, Monsieur l'Echevin, vous nous avez quand même expliqué que le centre-ville souffrait beaucoup, c'est assez rare d'entendre dans votre bouche une reconnaissance dans une politique que vous gérez depuis longtemps. Moi ce que je vous dis Monsieur MARTIN, c'est que quand ça va mal, vous dites c'est une tendance lourde du secteur, je le sais, j'ai déposé des textes également au Parlement de Wallonie, alors vous pouvez me considérer moi pas très sérieux, mais je vous prie quand même d'avoir du respect pour le groupe parlementaire wallon, il y a des conseillers qui ont travaillé sur cette motion, il y a un groupe qui l'a validé, etc, donc le texte avait quand même un petit peu de tenue, certainement pas grâce à moi, mais grâce à tous les autres qui ont travaillé dessus. Dans ce texte, il y avait toute une série de propositions, il y avait les centre-ville qui fonctionnaient et les centre-ville qui fonctionnaient moins, et donc, de un vous ne pouvez pas dire que c'est une tendance lourde dans toutes les villes qui ont fait le choix d'avoir de telles extensions en extramuros, ça c'est une réalité, et je vous rappelle juste pour ne pas dire que j'étais dans le Collège, quand on a décidé les Grands Près, j'avais douze ans, j'étais à l'Ecole des Canonnières ici pas loin, j'avais douze ans, donc franchement là je ne suis pas responsable de ce truc-là, mais en tous les cas, c'est vrai que les villes qui ont des extramuros comme ceux-là souffrent, d'ailleurs la raison de Charleroi d'avoir fait Rive-Gauche en centre-ville, également la gestion de Louvain-

la-Neuve, la gestion de Namur et les gestions dans d'autres villes, que ce soit Bruxelles, Lille ou Anvers où l'on a des coins spécifiques de commerce, des commerces de masse dans certains quartiers, du commerce plus spécialisé dans d'autres, on a déjà eu le débat dix fois, et donc Monsieur Martin, vous ne pouvez pas vous valoriser des bons résultats et de dire, ah regardez il y a 35 nouveaux commerces d'ailleurs, je tiens à vous dire que dans le Mons Mag, j'ai juste regardé en diagonale la première page avec les 35 nouveaux commerces, il y en a trois, parmi les trois, il y en a un qui a déjà fermé, et je suis vraiment désolé, et il y en a deux autres c'est juste des reprises ou des déménagements de 100 mètres. Donc on n'est déjà plus qu'à 32, et je n'ai pas fait une analyse dans le détail. Mais vous ne pouvez pas vous valoriser de telles choses si vous ne voulez pas assumer la responsabilité de l'échec, alors soit, ce soir vous nous dites qu'en réalité on ne peut rien y faire, que le comportement commercial évolue et alors vous rentrez dans la logique soutenue par l'Université de Mons maintenant, parce que rappelez-vous quand j'avais dit, j'étais encore à l'époque en majorité, dans un article de la DH, j'avais indiqué, et bien voilà, il faut remettre de l'habitat, il faut changer la destination du centre-ville, on en avait rigolé pour ne pas parler de critique, maintenant, c'est la Faculté d'Architecture de l'Université de Mons qui propose cette chose-là, qui n'est certainement pas liée au mouvement réformateur, et donc, à partir de là, Monsieur l'Echevin, soit vous entamez une mutation du centre-ville, soit vous considérez que vous pouvez encore redresser le commerce, mais alors dans ce cas-là si vous le redressez, vous en aurez tous les lauriers, mais si c'est un échec, vous devrez aussi en assumer la responsabilité. Je vous remercie.

M. Nicolas MARTIN, Echevin : Simplement, deux mots complémentaires, pour être tout à fait clair, il n'y a pas eu de démenti de PRIMARK sur l'implantation montoise, il y a eu une expression d'une responsable des ressources humaines du groupe dans le journal l'Echo. J'ai eu dans mon bureau il y a moins d'un mois le directeur du développement Bénélux de l'enseigne qui m'a confirmé le projet montois. Quand on investit des dizaines de millions d'euros dans le piétonnier de Mons pour faire un projet tel que celui-là, en général, on essaie de le faire en ayant quelques garanties derrière soi.

M. Georges-Louis BOUCHEZ, Conseiller : Monsieur le Bourgmestre, juste sur ce point-là, Monsieur Martin vient de me donner ce dont j'avais besoin. Il a eu une rencontre par exemple je ne sais plus dans quelle période, dans un délai récent, un mois je crois que vous avez cité, avec le responsable Benelux. Est-ce que à cette occasion le responsable Benelux vous a autorisé à prendre un engagement à son nom ici dans cette salle par écrit et de nous rassurer ? Et donc, voilà, le responsable Benelux de PRIMARK ne dit pas la même chose, et je suis désolé, je ne vais pas vous relire l'article, dans l'article avant que la GRH ne s'exprime, on

parle du CEO qui refuse de s'exprimer, et le journaliste en conclut que le deal n'est pas ficelé à Mons. Donc Monsieur Martin, est-ce que dans le cadre de cette rencontre, vous pouvez vous engager ici voire par écrit je le préférerais, parce que les écrits restent, c'est toujours plus intéressant, et alors le deuxième élément, à l'heure actuelle PRIMARK a investi zéro dans la ville de Mons, et BREG a juste entamé une démolition qui a été à l'arrêt pendant deux mois, et donc pour le moment, BREG est propriétaire d'un terrain, d'un permis pendant 5 ans et donc il est riche de ça dans son patrimoine ; la construction n'a toujours pas été entamée ; et donc, je vois mal la ville maintenant que tout est détruit laisser le chancre. Alors BREG, quoi qu'il arrive, à l'heure actuelle il est gagnant, parce que soit effectivement PRIMARK vient, ce que je crois d'ailleurs, parce que je pense qu'on ne met pas une opération pareille à un tel niveau, mais le doute est raisonnable, mais cela ne sert à rien de rire, j'ai été très précis, moi je demande qu'à un moment donné on ait des choses objectives, précises et des engagements. Vous-même tout à l'heure vous insistiez sur le fait que par exemple on ne pouvait pas se fier aux déclarations d'Anne-Sophie CHARLE, mais que c'étaient les décisions des structures qui comptaient. Et bien Monsieur Martin, je vous renvoie votre leçon, moi je veux des décisions de structure pour pouvoir me prononcer. Et donc à partir de là, soit PRIMARK vient, soit BREG a un terrain, un permis et je vois mal la ville dire à BREG que si c'est comme cela, on laisse mourir le lieu pendant 5 ans. Donc BREG, à l'heure actuelle, quoi qu'il arrive, ils s'en sortiront, ils arriveront à valoriser financièrement la situation, puisque justement, cela sera peut-être une occasion de remettre du logement, cela peut-être qu'un jour il faudra l'envisager aussi Monsieur Martin, mais donc, par rapport à cela, on vous demande simplement des engagements clairs et précis. Pourquoi le responsable Benelux va vous dire cela dans votre bureau et que nous on n'est pas assez dignes d'avoir le même niveau d'information ? Cela devient limite vexant.

M. Nicolas MARTIN, Echevin : Je vous rappelle simplement comme le Bourgmestre l'a dit tout à l'heure, que tout ce que nous disons ici est consigné par écrit. Il y a des procès-verbaux. Donc, cela vaut réponse, me semble-t-il.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Vous souhaitez le vote nominatif ? On ne pourrait pas passer au vote par partis ?

M. Georges-Louis BOUCHEZ, Conseiller : On peut passer au vote par parti.

L'Assemblée passe au vote

CITOYEN : NON - MR : OUI – CDH : NON – PS : NON

Et qui donne le résultat suivant : Par 7 voix pour et 29 contre

REJETE

46^e Objet – 6 : Proposition de motion au Conseil communal de la Ville de Mons organisant une nouvelle stratégie pour Mons Divertissement. Point inscrit à la demande de M. le Conseiller communal MR Georges-Louis BOUCHEZ.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Alors j'en viens à la dernière annonce. C'est une proposition de motion qui organise une nouvelle stratégie pour Mons Divertissement. Je vous en prie Monsieur le Conseiller.

M. Georges-Louis BOUCHEZ, Conseiller : Merci, Monsieur le Bourgmestre. Alors, comme vous le savez, lorsque Monsieur Martin était Bourgmestre faisant fonction il avait décidé que la gestion du Théâtre Royal devait revenir à la Ville de Mons et qu'un certain nombre de jours étaient octroyé au Manège, et puis après quand il n'a plus été Bourgmestre faisant fonction, on a fait l'inverse et on est revenu à la situation initiale, c'est-à-dire que le Manège devenu Mars, avait la gestion du théâtre avec un certain nombre de jours octroyés à la Ville. Voilà, on a fait on a défait, c'est toujours faire, et finalement Mars, certainement pour des questions budgétaires a décidé de confier l'exploitation du Théâtre à une société qui s'appelle Mediascène, qui est une société bien connue de la région, puisqu'elle est active à l'Espace Magnum de Colfontaine. Au passage, je sais que c'est certainement désagréable à entendre, mais l'arrivée de Mediascène confirme l'échec de la stratégie culturelle des 20 dernières années puisque il était question au Théâtre d'y mettre de la création, d'y mettre des spectacles plus élitistes, résultat des courses, on a eu un théâtre qui s'est vidé, une difficulté à créer l'adhésion du public, et 20 ans plus tard, on en revient à ce qu'on faisait dans les années 90, c'est-à-dire des spectacles plus populaires, c'est-à-dire des figures plus connues et appréciées du grand public, j'ai lu qu'on parlait de Michel Drucker, on parlait de Julien Clerc, on parlait d'humoristes aussi, des gens qui n'avaient plus droit de cité au Théâtre Royal de Mons, on se souvient de la polémique par exemple avec François PIRETTE à une certaine époque, on se souvient que certains humoristes qui faisaient des cartons partout ailleurs étaient refusés à Mons car c'était certainement pas assez chic, et bien finalement, on en revient à plus de raison, c'est-à-dire le choix du public qui a toujours raison dans ce genre de domaine, c'est un peu comme en politique, Monsieur le Bourgmestre, c'est toujours finalement le citoyen qui a raison, et donc pour le moment c'est vous qui avez raison. Et donc par rapport à cela, Monsieur le Bourgmestre, cela pose la question du devenir de Mons Divertissement et de la stratégie de Mons Divertissement dans son ensemble, puisqu'à l'époque, Mons

Divertissement avait été mis sur pied pour justement avoir cette approche un peu plus populaire sur le plan culturel et donc on se rend compte que finalement c'est un opérateur privé maintenant qui va faire le boulot. Et donc, à partir de là, on peut se demander que va faire Mons Divertissement, quelle est sa valeur ajoutée dans la structure et donc, la proposition de cette motion est de demander à Mons Divertissement, peut être que vous avez la réponse immédiatement, de nous proposer un programme d'activités, de définir ses missions d'ici le 30 juin 2017. Si on voit effectivement qu'il a du sens, une plus-value et bien on continue, on soutient. Si maintenant ce n'est pas le cas, il faudra remettre en cause l'existence et les sens de Mons Divertissement.

Je vous remercie.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Merci. Madame l'Echevine, est-ce que vous auriez quelques commentaires à formuler ?

Mme Savine MOUCHERON, Echevine : Quelques commentaires, effectivement.

A partir d'octobre, le Théâtre sera effectivement confié à la société Médiascène et l'objectif visé ici, c'est de développer toutes les cultures au sein du Théâtre royal, d'en augmenter la programmation, et la fréquentation. Ce qui aura aussi des effets notables sur le centre-ville et des impacts économiques certains. A l'heure actuelle, Mars, Mons Divertissement, dans quelques temps Médiascène, mais la Ville aussi avec ses dates de disponibilité offrent une programmation la plus large possible au public mais absolument pas en concurrence, parce que pour information, la société Médiascène est spécialisée en chansons spécialement françaises et en woman show particulièrement les humoristes qui comptent programmer entre 20 et 25 spectacles. Mons Divertissement quant à eux, sont l'héritage des amis de Gérard NOEL pour le rappeler et programment notamment des opérettes mais pas que cela. Je vous invite à venir voir la pièce de théâtre écrite par Sébastien MINISTRU, qui aura lieu jeudi soir, qui est aussi programmée par Mons Divertissement. Ces programmes ne peuvent pas rentrer dans la programmation de Mars parce qu'ils sont liés par un contrat programme avec la Fédération Wallonie Bruxelles. Donc pour le moment, aucun des trois programmeurs en dehors de la Ville de Mons n'entre en concurrence. Cela n'empêche pas que les choses évoluent à l'avenir. Mais remettre en cause aujourd'hui la programmation Mons Divertissement c'est aussi vouloir supprimer des spectacles auxquels les Montois sont attachés comme notamment les 50 ans de Michel MEAUX, qui, pour rappel ici, a géré pendant plus de 50 ans la Philharmonie de Saint Symphorien. Le théâtre était complet, on a eu des messages de félicitations y compris de spectateurs de Bruxelles. Pour répondre aussi à un des arguments qui a été écrit en disant, je ne sais plus très bien le terme, je voudrais ne pas

trop me tromper mais que le public extrêmement confidentiel, ce qui n'est pas le cas puisque le théâtre est à plein à chaque fois que Mons Divertissement fait une programmation. Donc, vous comprendrez bien, et je vous recommande de ne pas prendre en compte la motion qui est déposée ici, puisque le Collège a déjà entamé une stratégie en ce qui concerne l'occupation du théâtre en complément avec ce que Mons Divertissement propose.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Merci. Vous voulez dire quelque chose ?

M. Georges Louis BOUCHEZ, Conseiller : Simplement, puisqu'il y a déjà une stratégie peut-on la connaître ? Parce que je sens que l'on va recommencer le débat sur le Projet de Ville où on nous disait si... si, il y a un Projet de Ville. Il y a tellement un Projet de Ville que j'ai vu que l'on allait consulter la population pour monter ce Projet de Ville ! Et donc, ici, cette stratégie on peut nous la communiquer ou peut-on avoir une date à laquelle la stratégie d'occupation des structures par Mons Divertissement aura lieu et je vais même vous dire, Madame l'Echevine, on pourra aller beaucoup plus loin. C'est-à-dire, et j'avais déjà émis la proposition en étant dans la majorité, après, je crois que c'était les fêtes de la communauté Wallonie Bruxelles, où on s'était rendu compte que, pour le Service Financier de la Ville de Mons, devoir gérer, par exemple, le paiement à priori de cachet pour des groupes de musique, ce n'était pas nécessairement évident, et que Bruxelles avait résolu le problème en mettant sur pied une structure spécifique qui avait la souplesse lui permettant de mener une telle gestion et donc on pourrait peut-être au contraire envisager de muscler, alors dans ce cas-là la structure pour lui permettre alors d'avoir la flexibilité nécessaire dans un tel secteur comme le fait le Bip par exemple pour la ville de Bruxelles. Je vous remercie.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Bien, alors je passe au vote.

L'Assemblée passe au vote :

CITOYEN : NON - MR : OUI – CDH : NON – PS : NON

Et qui donne le résultat suivant : Par 7 voix pour et 29 contre

REJETE

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Nous passons alors aux questions et interpellations.

J'ai une question de Monsieur Xavier DUPONT au sujet des bulles à verre à la Place de Maisières. Je vous en prie.

M. Xavier DUPONT, Conseiller : Monsieur le Bourgmestre, Mesdames, Messieurs les Échevins, Chers Collègues, Comme vous le savez, je suis sensible au cadre de vie de nos

concitoyens et dès lors comme nombreux d'entre eux, j'ai apprécié l'initiative du Collège pour la mise en place de bulles à verre enterrées sur la Place de Nimy.

Fini les tas de bouteilles au pied des bulles qui parfois contribuaient au dépôt d'autres objets qui ne devaient pas s'y trouver.

Nous le savons tous, les places communales sont les lieux de croisement de toutes les populations locales mais aussi des personnes venant de l'extérieur et donc l'environnement sur et autour de celles-ci doivent être le meilleur possible.

Dès lors, pourriez-vous me dire s'il est, ou pourrait, être envisagé la même initiative sur la Place de Maisières, qui a aussi des bulles à verre en surface actuellement ?

Je vous remercie.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Merci beaucoup, Madame l'Echevine.

Mme Mélanie OUALI, Echevine : Monsieur le Conseiller, merci pour votre question. Comme vous le savez, dans un souci actuel d'intégrer correctement les bulles à verre dans l'espace public, nous inscrivons depuis maintenant plusieurs années un crédit au budget extraordinaire afin d'enterrer celles-ci. Ce type d'aménagement permet une accessibilité notamment aux personnes à mobilité réduite mais également de réduire les dépôts clandestins, comme vous l'avez indiqué, aux abords des bulles, car cela permet effectivement un meilleur contrôle visuel. Donc nous avons déjà procédé à l'aménagement de plusieurs sites notamment à la Place de Bootle, la Place Nervienne, la Place de Nimy, comme vous l'avez indiqué, la Place de Ciply, l'Avenue des Guérites (Pont Rouge), et donc dans le budget extraordinaire, nous avons inscrit un crédit pour l'aménagement du site de Ghlin mais comme le budget a déjà avancé, évidemment, on ne pourra pas satisfaire pour cette année Maisières mais croyez bien que le Collège sera attentif à votre demande et pour les prochains crédits, nous penserons aux différents villages.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Merci beaucoup Madame l'Echevine. Comme c'est une question, il n'y a pas de réplique.

Et nous entamons les interpellations. Monsieur Guillaume HAMBYE sur les résultats de l'intégration sociale des minimexés. Je vous en prie.

M. Guillaume HAMBYE, Conseiller : Monsieur le Président du CPAS, Mesdames et Messieurs les Echevins, Chers Collègues, Récemment, le Ministre, Monsieur BORZU, dans un journal bien connu, Ministre de l'Intégration Sociale, a fait de la publicité sur les différentes dispositions qui permettent aux CPAS de remettre directement à l'emploi une personne qui bénéficie d'une allocation sociale dite minimexée, articles 60 et 61.

Les chiffres sont éloquentes et sont le résultat d'un travail mené de longue haleine par

l'ensemble des équipes du CPAS, et différents CPAS de notre pays.

Pourriez-vous nous donner des informations pour savoir si depuis 2014, 2015 ou 2016 les résultats s'intensifient et nous donner une synthèse pour démontrer la réussite de ce mécanisme d'intégration sociale au sein de la Ville de Mons. Merci.

M. Elio DI RUPO Bourgmestre : Merci à vous. Monsieur le Président.

M. Marc BARVAIS, Président du CPAS : Merci Monsieur le Conseiller. Voici les chiffres des articles 60 et 61 cumulés pour les années. Donc ce sont les chiffres de décembre des années, donc décembre 2013 il y avait : 258 mises à l'emploi, décembre 2014 : 288, décembre 2015 : 343, décembre 2016 : 341 et le chiffre de février 2017 : ce sont 346 mises à l'emploi. Donc, il y a une évolution importante des mises à l'emploi. Nous avons trouvé des nouveaux partenaires. Bien sûr, la Ville et le CPAS représentent à peu près la moitié des mises à l'emploi article 60. Mais, il y a de nombreuses ASBL avec 60 articles 60 payants et des partenaires privés avec des articles 60 payants, 61. Donc, au niveau évolution on a vérifié avec le CPAS de notamment celui de La Louvière, c'est la même croissance. Maintenant, évidemment, le travail du CPAS ne s'arrête pas à la limitation des droits au chômage et à la sortie du RIS. On a quand même une action spécifique notamment par rapport aux jeunes et particulièrement la catégorie de jeunes que l'on appelle les NEETS. C'est-à-dire les jeunes sans formation, qui ne sont plus aux études, ni en formation, ni en stage, ni à l'emploi et donc ce sont des ateliers de remobilisation et nous travaillons avec des partenaires que ce soit les CPAS de La Louvière, Binche, Frameries, l'Université de Mons, la Haute Ecole et l'IDEA. Comme actions menées en plus, vous devez savoir que depuis plusieurs années, nous travaillons avec le FOREM à travers le service de Proaction et où nous proposons une aide individuelle dans les trois mois qui précèdent la fin du contrat d'insertion, afin de trouver des sorties positives pour ces personnes. Sur 152 sorties en 2016, on a répertorié 106 sorties positives c'est-à-dire 22 % de formations professionnelles, 51% de CDD, 11% de CDI et je tiens à signaler, par exemple, qu'au niveau des articles 60 qui ont travaillé au niveau de la Ville de Mons, 57 de ces agents ont finalement été engagés soit en PTT soit en CDI. Donc, ce n'est pas uniquement évidemment une voie vers le chômage mais une voie vers l'insertion que nous essayons de construire de manière la plus durable que possible.

Il y a d'autres chiffres ici si vous le souhaitez.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Merci Monsieur le Président.

M. Guillaume HAMBYE, Conseiller : Merci pour toutes ces réponses et en tout cas chapeau pour tout le travail d'équipe.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Merci beaucoup. Alors j'ai Monsieur le Conseiller TONDREAU qui évoque dans une interpellation l'arrivée de PRIMARK, les travaux Masquelier, bas de la Grand Rue, Passage du Centre. Je vous en prie.

M. Emmanuel TONDREAU, Conseiller : Ce que Georges Louis BOUCHEZ vient de déclarer mais d'une certaine façon, j'essaye d'être dans la question que je pose, c'est une interpellation mais en fait des questions, d'être le plus précis et j'essaye quand même d'être le moins polémique possible pour ne pas donner la possibilité à certains de nouveau remonter sur leurs grands chevaux.

Mais voilà, on dit et je ne vais pas revenir là-dessus que il y a eu cet interview, le vendredi de mars dans l'Echo, des dirigeants de PRIMARK qui nous disent « on n'est pas sûr du tout de venir à Mons », je résume. Mais parallèlement, c'est ce qui est frappant, et j'ai même ressenti, Monsieur l'Echevin, puisque je crois que c'est sans doute vous qui allez répondre, que vous-mêmes maintenant vous êtes tout d'un coup pris d'un doute. Disons cela comme ça, c'est comme cela que j'ai ressenti un peu votre réaction tout à l'heure.

Mais parallèlement, ce qui m'a frappé aussi c'est que dans le même journal trois jours après, nous avons vu le promoteur BREG qui déclare, lui, que PRIMARK viendra à Mons.

Alors moi cela me perturbe : d'un côté il y a les patrons d'une entreprise qui disent on n'est pas sûr du tout de venir et de l'autre côté leur intermédiaire financier, le promoteur qui dit : je suis sûr. Je comprends très bien qu'il déclare cela vu qu'il a intérêt à ce que PRIMARK vienne. C'est pour cela que je demande à la Ville de redoubler de prudence par rapport à ce promoteur qui pourtant à une époque, je dis, semblait bien en cour auprès de l'échevin qui était responsable de ce dossier. Celui-ci nous a annoncé 10.000 mètres carré de bureaux Rue Masquelier. C'est la première annonce qu'il nous a faite, puisqu'il a obtenu un permis après un long parcours. Je viens vous demander où en est ce dossier, quand va-t-il commencer, on n'en parle plus ! D'autre part celui-ci nous a aussi annoncé sur le terrain dont il est propriétaire, ce n'est pas BREG, mais en tout cas, c'est le même administrateur délégué, si vous avez bien vérifié, ce n'est pas BREG qui a acheté les terrains en bas mais c'est une société dont les administrateurs délégués sont les mêmes, nous a annoncé dans la presse qu'il allait faire des travaux mais il va surtout d'abord évacuer tous les débris, les briques, etc...qui se trouvent sur le terrain et puis commencer quelques travaux qui se limitent uniquement en sous-sol et ces travaux n'ont strictement rien à voir, il faut savoir lire entre les lignes, avec l'implantation de PRIMARK. C'est simplement des travaux concernant les sous-sols. Et il dit qu'il va commencer le reste au mois d'août et il dit aussi que PRIMARK arriverait en novembre de l'année prochaine. Et si je me souviens bien, à plusieurs reprises, il y a quelques

mois, il y a quelques années, il nous annonçait l'arrivée de PRIMARK beaucoup plus tôt, ce n'est pas des mois plus tôt, c'est fin 2017 en tout cas. Donc, cela fait beaucoup d'interrogations et c'est cela qui interpelle d'une certaine façon, toutes ces promesses qui sont tenues chaque fois avec un peu de recul, chaque fois, on change d'avis, etc.

Voilà, alors en plus il y a aussi, il est aussi entré dans le dossier du Passage du Centre, puisqu'il a eu des contacts avec les propriétaires du Passage du Centre, il y a eu des accords, sous la forme d'option d'achats, il y a eu des accords avec une grande partie des propriétaires et maintenant, tout d'un coup, tout cela d'après ce que j'entends, celui-ci hésite, celui-ci ne donne plus signe de vie, celui-ci en tout cas ne répond pas aux demandes des propriétaires et alors que parallèlement la Ville de Mons, normalement, il est prévu que des fonds européens pour la rénovation de ce site existent. Alors à moins peut-être que vous vouliez garder ces fonds pour d'autres opérations et je pense aux fameuses maternités d'entreprises !

Bref, je m'inquiète et on peut s'interroger de tous les projets qu'il nous annonce, donc cette société BREG, sur ce qu'il veut faire sur Mons. Pour moi, ils sont liés au fait que PRIMARK vienne ou ne vienne pas. La réaction que j'ai toujours eu dès le départ, c'est quelque chose que j'ai toujours dit, il faut que la Ville de Mons fasse attention de ne pas vouloir jouer imprudemment au Monopoly avec des hommes d'affaires qui sont certainement de loin supérieurs dans ce genre de domaine que la Ville et je pense à ce qui s'est passé au niveau des Grands Près, ce qui se passe au niveau des maternités d'entreprises lorsque vous envisagez. Je dis, envisagez d'acheter 9 immeubles appartenant au fameux commerçant Marotta, on ne peut pas dire promoteur, qui n'est actuellement plus à Monaco, d'après mes renseignements, mais qui est à Marrakech et aussi, avec ces sociétés BREG. Donc, je me demande si on ne risque pas de rater complètement la rénovation commerciale du Centre-Ville. Et de plus, je me souviens aussi Monsieur le Bourgmestre que vous aviez dit que vous interrogeriez le promoteur au niveau de ce Passage du Centre dans le courant d'avril. Voilà, alors moi je me pose la question, c'est ça qu'il ne faut pas avoir peur d'envisager : si ça ne marche pas, est-ce que vous avez prévu un plan de rechange si les promesses ne se réalisent pas ? Voilà, ce sont des questions toutes pratiques qui ne veulent pas être polémiques mais qui sont la réalité.

Merci beaucoup.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Merci beaucoup. Monsieur l'Echevin.

M. Nicolas MARTIN, Echevin : Merci pour ces propos non polémiques, Monsieur le Conseiller. Je vais y répondre de manière assez factuelle, donc pour le premier dossier que vous évoquez qui est celui du développement de bureaux dans le quartier de la gare, à la Rue Masquelier, le permis a été octroyé comme vous le savez le 10 novembre dernier. Ce qui

signifie que compte tenu de la période de recours qui suit l'octroi du permis de 20 jours, cela signifie que le permis a pu être considéré comme définitif début décembre. Ce qui veut dire qu'on est aujourd'hui en mars, il s'est écoulé quelques mois. Vous le savez, c'est un projet d'ampleur, le demandeur a deux ans pour entamer les travaux selon la loi et 5 ans pour les réaliser. Mais, néanmoins, compte tenu de votre interpellation, nous avons bien entendu pris contact avec lui pour savoir où en était l'état d'avancement de son projet. Il nous a fait part du fait qu'il était en voie de commercialisation pour le moment et des contacts ont lieu tout azimut, si je puis dire, pour la commercialisation de ce projet qui peut être un projet effectivement extrêmement positif pour le quartier. Deuxième point que vous évoquez, le dossier PRIMARK, que l'on a évoqué longuement il y a quelques instants. Simplement pour vous dire quels sont les propos exacts du CIO de PRIMARK. Il dit ceci : nous n'annonçons jamais un projet à l'avance tant que nous n'avons pas en main les clefs du magasin. Ronald Vaughn c'est le CIO de PRIMARK. Je pense donc que les choses sont dites clairement quant à la politique de PRIMARK et je pense que les journalistes qui ont eu l'occasion de discuter avec vous aujourd'hui sur le sujet vous ont expliqué eux-mêmes leur ressenti par rapport à cette enseigne et à sa politique de marketing. Néanmoins, pour répondre à votre question et je répète ce que j'ai dit tout à l'heure, vous semblez indiquer que le chantier qui est en cours n'est pas un chantier ou que ce sont des mouvements de terrain ou dans le sous-sol ou ce genre de chose je ne sais pas, moi, en tous les cas, il y a un permis qui a été octroyé pour un projet précisé, qui a été déposé auprès de la Région Wallonne et c'est ce permis-là qui est mis en œuvre actuellement comme le démontre le chantier qui est en mouvement comme vous l'aurez remarqué. Troisième élément, pour ce qui concerne le Passage du Centre, vous le précisez très justement dans votre intervention, nous avons et le Bourgmestre, en particulier, laissé un délai au promoteur pour négocier et discuter avec l'ensemble des propriétaires, de la même manière que je l'ai dit tout à l'heure la Ville n'interfère pas dans les discussions entre un potentiel acquéreur et les propriétaires privés. Le délai n'est pas encore atteint. Le moment venu nous reprendrons contact évidemment avec lui pour voir si ces discussions sont plus avancées et je ne doute pas que vous reviendrez vers nous pour nous interroger sur le suivi de ce dossier. Je terminerai simplement en vous disant quelques propos de manière non polémique également, Monsieur TONDREAU, simplement pour vous dire qu'on ne joue pas avec des hommes d'affaires, que personne n'est mieux en cour que d'autres à la Ville de Mons auprès de l'Echevin, auprès de je ne sais qui. Tous les porteurs de projets sont en cour à la Ville de Mons, nous les accompagnons dans la mesure de nos possibilités pour faire en sorte que leurs projets puissent aboutir si nous estimons qu'ils rentrent dans les critères sur le

plan administratif, si en plus ce sont des projets qui peuvent apporter un plus sur le rayonnement et la création d'emplois au sein de la Ville, c'est quelque chose de positif mais il n'y a pas de privilège et encore une fois, je le redis, je l'ai déjà dit à plusieurs reprises en ce conseil, on n'est pas ici devant une file de dizaine d'investisseurs qui attendent pour avoir l'autorisation de dépenser des millions d'euros dans le cœur de Ville et donc il n'y a pas des plans A, des plans B, des plans C, etc ..Si vous avez des candidats investisseurs qui sont prêts à venir dans le cœur de Ville pour dépenser des millions d'euros pour contribuer à la revitalisation du cœur de Ville, ils seront accueillis avec le plus grand soin et donc, soyez en convaincu, nous ferons en sorte qu'ils puissent développer leurs projets le mieux possible mais en l'occurrence, ici, il n'y a pas file. Et donc, quand il y a un investisseur qui vient et qui développe des projets, que nous estimons que ces projets encore une fois rentrent dans les critères administratifs par rapport au RCU, au CWATUP, et en plus peuvent apporter un plus à la Ville, nous sommes bien évidemment preneur et nous les avons nous-mêmes démarchés à travers des salons, à travers nos publications, à travers la politique du Collège et à travers le projet qui est porté par ce Collège globalement à l'échelle de la Ville. Puisque si ces projets ont pu se développer, c'est aussi parce qu'il y a une dynamique globale qui attire certains investisseurs dans la Ville. Celui-là mais pas seulement celui-là, si on prend le domaine du logement, il y a énormément de projets qui sont en cours pour le moment sur Mons et qui sont portés par d'autres investisseurs, qui sont accompagnés. Qu'ils soient grands ou petits, nous y mettons le même soin. Je pensais important d'apporter cette précision par rapport à votre interpellation.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Merci, je vous en prie.

M. Emmanuel TONDREAU, Conseiller : Comme Monsieur l'Échevin vient de dire, je reviendrai certainement dans quelques mois si pas plus tôt dans ce dossier. Merci beaucoup.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Merci, l'incident est clos. J'ai Monsieur DUFRANE sur les véhicules électriques. Je vous en prie Monsieur le Conseiller.

M. Florent DUFRANE, Conseiller : Je vais vous proposer un projet très intéressant et intelligent. J'espère que la réponse de l'Echevin sera positive. Comme vous le savez, la Ville de Lyon s'est essayée à une première mondiale, toujours en phase de test et qui semble porter ses fruits, une ligne de transport public via un véhicule électrique autonome et sans chauffeur. Le parcours des navettes mesure 1350 mètres et se compose de 5 arrêts. A une vitesse moyenne de 15km/heure. Les navettes ont la capacité de 15 personnes, qui pourraient ainsi transporter 400 à 1000 personnes par jour avec un passage toutes les 10 minutes en heure de pointe et de 20 minutes le reste de la journée. L'expérience gratuite est amenée à durer un an

dans la Ville de Lyon. Plusieurs sociétés sont spécialisées, vous le savez, dans le développement de solutions de mobilité innovantes, intelligentes et durables. Ici ce n'est pas le but de faire la publicité de ces sociétés mais surtout le concept. La Ville de Mons devrait, selon nous, anticiper la mobilité du futur, elle pourrait donc, selon nous, s'ouvrir à de tels tests de transport public intelligent entre le site de la future gare et la desserte vers les sites du Centre des Congrès, Mons Expo, les Grands Prés, IKEA, la Digital Innovation Valley et Imagix. Pour ne citer que ces sites. En effet, cet axe relie, vous le savez, le Collège le sait, 4 pôles importants en termes de mobilité la future gare, en termes commercial et de logique congressiste le Centre des Congrès et Mons Expo, en termes économique au sens large, le zoning des Grands-Prés et Imagix et enfin le fameux pôle scientifique que j'ai cité précédemment. Il est évident que de tels systèmes autonomes ne doivent pas devenir la solution unique, ils doivent s'intégrer dans un transport public traditionnel, mais ils sont complémentaires. Ils ont cet avantage de décongestionner les itinéraires traditionnels, notamment le week-end par exemple. Ils réalisent, bien évidemment, des économies substantielles en termes de carburant, vu que l'on parle d'électricité, et enfin ils privilégient une trajectoire environnementale durable et cela devrait vous parler également, vu que c'est une compétence échevinale également. L'opportunité est de disposer via ce projet pilote et des pôles précités, d'une vitrine attractive, qui l'est déjà, mais encore plus attractive, avec les nouvelles technologies à notre service pour cet axe qui, quand même, a été investi assez massivement par la Ville de Mons ces dernières années, en voulant créer une jonction entre la vieille ville et les pôles que je viens de vous citer.

Alors c'est évidemment un gros projet à moyen terme et assez couteux, je le reconnais, ou on pourrait même avoir d'autres solutions mais en tout cas, la phase pilote est intéressante et donc, elle est vraiment à mettre en relation avec l'érection de la nouvelle gare, qui arrivera quand même un jour. Et donc ma question est : envisagez-vous de vous informer sur les possibilités d'un tel projet pilote ? Et l'avis que vous avez sur ce projet qui est évidemment, selon moi, à mettre vraiment en relation avec la gare quand elle sera érigée et également on pourrait penser à d'autres solutions via le Centre-Ville et les musées.

Mais voilà, je vous écoute Monsieur l'Echevin.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Merci beaucoup. Alors Monsieur l'Echevin.

M. Pascal LAFOSSE, Echevin : Merci Monsieur le Bourgmestre. Monsieur le Conseiller, je vous remercie pour votre interpellation. Au travers de son échevinat de la mobilité, le Collège est de manière générale très attentif à la mouvance par cities et aux nouvelles technologies en matière de mobilité innovante et durable. Nous avons d'ailleurs reçu, jeudi dernier au Collège,

la société qui a implanté le système achats minute en Centre-Ville et qui souhaitait venir nous présenter sa philosophie en matière de Smart Cities. C'est bien volontiers que nous rencontrons diverses sociétés orientées vers les nouvelles technologies pour s'inspirer de nos projets futurs et nous tenir ainsi informés de ce qui se fait en matière d'innovation en Wallonie mais aussi à l'échelle nationale et internationale. Dans ce cadre, nous sommes régulièrement en contact avec le TEC, pour ce qui concerne ces évolutions technologiques par le transport public. Le TEC participe d'ailleurs notamment à des comités au sein de l'Union Internationale du Transport Public, comités dans lesquels est débattu tout un ensemble d'idées innovantes et notamment celle dont vous faites part aujourd'hui.

Nous sommes tout à fait informés de ce test effectué par navettes électriques autonomes à Lyon, fin 2016. Paris a d'ailleurs emboîté le pas début 2017. C'est bien entendu très intéressant mais dans l'état actuel des choses, et vu les moyens financiers, il n'est pas envisagé pour le moment de réaliser un tel test. Néanmoins, des pistes avec le TEC sont actuellement en réflexion pour proposer d'ici quelques mois un test en matière de transport public innovant. Nous ne manquerons donc pas de venir au sein de cette assemblée avec des nouvelles propositions en matière de mobilité durable et innovante. Je vous remercie.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Je vous en prie oui bien sûr.

M. Florent DUFRANE, Conseiller : Je vous remercie Monsieur l'Echevin pour votre réponse, une courte réplique. Quand vous parlez de transport public innovant, est-ce qu'on peut imaginer, envisager les axes que j'ai énoncés dans l'interpellation ? Ou vous êtes plutôt vers quelque chose d'intra-muros ?

M. Pascal LAFOSSE, Echevin : Actuellement, c'est à l'étude mais on ne néglige pas évidemment les axes que vous proposez mais également aussi en intra-muros.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Merci, l'incident est clos. Je demande à Monsieur BONJEAN s'il veut bien présenter son interprétation sur le Comité de Spiennes.

M. Lionel BONJEAN, Conseiller : Oui Monsieur le Bourgmestre. En fait mon collègue, enfin notre collègue, Maxime POURTOIS et moi-même avons déjà eu l'occasion d'intervenir en Conseil Communal sur certains problèmes rencontrés à Spiennes dans ce que j'ai un peu appelé, personnellement, le dossier « Comité de Spiennes ».

Rappelez-vous, suite aux événements malheureux de la dernière ducasse où il y avait deux groupes qui avaient organisé des activités différentes, j'avais d'ailleurs déposé une nouvelle interpellation, que j'avais retirée en séance pour diverses raisons en me disant que je reviendrais plus tard, et que l'on verrait si les choses bougeaient.

Et là, je dois reconnaître chers collègues, que même si j'ai retiré mon interpellation, l'Echevin

Marc DARVILLE, que je remercie, a pris l'initiative d'organiser une réunion le 31 janvier dernier entre l'actuel Comité des Fêtes de Spiennes, les services de l'Echevin, les Echevins LAFOSSÉ et SAKAS ainsi que Maxime et moi-même. La Présidente n'a pas daigné nous honorer de sa présence et ce, d'ailleurs, sans même s'excuser. Mais trois membres du Comité, dont le secrétaire et le trésorier étaient bien présents.

Il y a eu une seconde réunion qui a été organisée, toujours à l'initiative de l'Echevin DARVILLE à Spiennes, le 20 février. A cette réunion participaient les 3 membres du CA + un 4^{ème} qui nous a rejoints en cours de réunion. Ce décompte peut vous paraître un peu lourd mais va trouver son sens dans un instant. Je note au passage qu'une nouvelle fois, la Présidente ne s'était pas déplacée, sans même s'excuser auprès de l'Echevin.

Au terme de ces deux réunions, les décisions suivantes furent prises et actées dans un PV. Je cite : « Au terme de leurs discussions et travaux, les représentants présents arrêtent

1. La création de deux comités distincts dénommés ASBL Comité des Fêtes de Spiennes – GESTION CALVA – ASBL Comité des Fêtes de Spiennes – ANIMATIONS.
2. La constitution de nouvelles assemblées générales pour ces deux structures au travers d'un appel à la participation citoyenne. L'ensemble des habitants du village répondant favorablement à l'appel deviennent membres desdites assemblées générales, en précisant s'il s'agit d'une seule ASBL ou, cas échéant, des deux.
3. Les assemblées générales des deux comités se réunissent pour approuver les statuts et désigner les membres des deux bureaux, publiés au Moniteur belge, conformément à la législation en vigueur.
4. Ladite ouverture de l'assemblée générale et le renouvellement du CA de l'actuelle ASBL Comité des Fêtes de Spiennes – GESTION CALVA fait l'objet d'une présentation à son actuel Conseil d'Administration par les membres de celui-ci présents à la réunion du 20 février 2017. Une réponse est attendue avant le vendredi 10 mars.
5. Le Collège Communal, par le biais de ses représentants, est consulté afin de répondre à la demande d'un avis juridique de la part des services de la Ville de Mons vis-à-vis de la viabilité des décisions retenues et validées. »

Bien entendu nous n'avons obtenu aucune réponse pour la date prévue du 10 mars mais le mardi 14 mars, nous recevions des services de l'Echevin SAKAS un PV d'une réunion demandée par une partie du CA du Comité des Fêtes de Spiennes et je vous lis assez rapidement des extraits du PV donc : « Le Bureau (Madame Sylviane LARMUSIAUX, Présidente, Monsieur Jean-Marc LETE, Secrétaire, Monsieur Pierre LEBACQ, Trésorier) de l'ASBL Comité des Fêtes de Spiennes a souhaité rencontrer Monsieur l'Echevin SAKAS le

jeudi 09 mars dernier en sa qualité de représentant de la Ville de Mons auprès du Comité de Gestion du Calva de Spiennes, et ce, en suivi de la réunion du 20 février 2017. L'ASBL a présenté à Monsieur l'Echevin les décisions prises lors de son dernier CA : - Accord pour la création imminente d'une nouvelle ASBL « Comité d'Animations de Spiennes » par les membres fondateurs suivants : M. Hugo LEPINOIS, Me Dominique MONNAIE, M. Thomas MATHIEU. Cette ASBL sera notamment chargée de l'organisation de la ducasse, mais aussi, d'autres activités d'animation du village au cours de l'année telles que le carnaval des enfants, qui vient d'avoir lieu et la chasse aux œufs en avril.

- Après constitution, la nouvelle ASBL fera un appel à « élargissement » auprès des villageois pour intégrer dans la structure toutes les bonnes volontés.

S'en suivent les points concernant le financement de la nouvelle structure, le fait de convoquer une assemblée extraordinaire. A la lecture de ce PV, je ne peux tout d'abord que me réjouir de savoir que la Présidente ait retrouvé la forme et accepte dorénavant de se déplacer à une réunion avec une autorité communale. Cependant, et je n'incrimine nullement, je répète pour que un certain Conseiller Communal, que je ne citerai pas, qui interprète les mêmes propos, les entendent bien, je n'incrimine nullement l'Echevin SAKAS, je répète, je n'incrimine nullement l'Echevin SAKAS, Monsieur MANDERLIER, je peux m'étonner quand même quant à la forme, pourquoi lors de cette réunion les membres du Comité de Spiennes ont-ils voulu boycotter les Echevins DARVILLE et LAFOSSE.

A mon avis, parce que les résultats des deux premières réunions ne cadraient pas vraiment avec les intérêts personnels de certains membres du Comité de Spiennes. Enfin, vous constaterez dans ce que j'ai lu que les décisions prises en CA, ne correspondent nullement avec ce qui avait été décidé à l'issue de ces deux réunions. Vous pourriez me répondre que le Conseil d'Administration de cette ASBL est libre de ses décisions, ce qui est tout à fait exact. Cependant quand on sait que le CA aujourd'hui est composé, cela démontre le dynamisme de 5 personnes dont 4 qui ont participé aux discussions. Alors je ne vois à ce stade qu'une explication : soit ces 4 personnes n'ont aucune parole, ont changé d'avis lors de la réunion du CA et se sont donc moquées ouvertement des autorités communales. Deuxième point qui m'interpelle, c'est que les 5 membres actuels du CA décident seul des futurs membres fondateurs d'une nouvelle ASBL chargée de l'animation festive du village. Je connais le dynamisme des personnes qui ont été citées dans le PV que ce soit M. Hugo LEPINOIS, que ce soit, Thomas MATHIEU, et je me réjouis vraiment de les voir dans cette nouvelle ASBL. Mais de quel droit les 5 membres actuels du CA décideraient-ils pour tout un village alors, que la volonté de toutes les parties présentes aux réunions convoquées par l'Echevin

DARVILLE, la volonté était d'ouvrir le plus largement possible aux habitants du village pour susciter l'adhésion citoyenne à la démarche et l'implication de nouvelles personnes motivées aux côtés des personnes bien entendu décrites ci-avant. Au vu de ce que je viens d'exposer, je pense qu'il est grand temps, Monsieur le Bourgmestre, de rappeler à la Présidente du Comité des Fêtes de Spiennes que l'époque des seigneuries est révolue et que Spiennes n'appartient pas à la famille LARMUSIAUX et encore moins à sa dame Liliane et à ses trois ou quatre chevaliers. Je souhaiterais vraiment que les autorités communales invitent fermement le Comité des Fêtes de Spiennes - Calva, à mettre en œuvre les décisions prises lors des deux réunions organisées par les autorités communales et à lesquelles participaient quatre membres du CA sur cinq ; que le Collège désigne un Echevin comme cela, ça évitera que l'on joue avec un et avec l'autre, en fonction des intérêts, qui serait responsable de la mise en œuvre des décisions de ces deux réunions et enfin Maxime POURTOIS et moi-même n'ayant jamais réussi à obtenir des réponses précises lorsque nous étions membres du Comité des Fêtes et du CA, que la Ville procède à une analyse détaillée, voir un audit des comptes du Comité des Fêtes de Spiennes. Je vous remercie.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Merci beaucoup. Je pense que oui, je vous en prie.

M. Maxime POURTOIS, Conseiller : Merci beaucoup Monsieur le Bourgmestre. En style télégraphique, tout d'abord, moi je voulais simplement préciser que je comprends d'autant mieux le ressenti de Lionel que forcément, au nom de différentes personnes qui se sont investies pendant plusieurs années dans un comité, c'est vrai que l'on a envie que les choses avancent donc je comprends d'autant mieux que l'on puisse intervenir et puis je partage sa volonté qui est celle que l'on puisse aller de l'avant. Alors, simplement revenir sur ce que disait Lionel qui est très juste, la Ville a vraiment joué un rôle d'initiative, et je pense qu'elle a pleinement joué son rôle de moteur ici, puisque on est passé d'une première situation avec notre intervention à des rencontres avec trois Echevins où on a pu clairement mettre sur pied des groupes de travail. Alors, ces groupes de travail ont abouti à des décisions que Lionel vient de lister qui sont le fruit de deux réunions que l'on a pu avoir. Alors évidemment, Lionel faisait une troisième réunion qui est plutôt ici l'œuvre du comportement de certains membres du Conseil d'Administration en question. Je pense que là aussi, l'Echevin concerné a joué son rôle, c'est-à-dire qu'on a demandé à le recevoir il a pleinement joué son rôle en le recevant. Le problème n'est pas tellement là, l'idée c'est d'ailleurs de dire que cela avance, puisque maintenant, on va avoir deux comités distincts qui vont être créés, même si évidemment à titre personnel, moi aussi, je déplore la décision du Conseil d'Administration, elle est vraiment liée au Conseil d'Administration mais voilà de ne pas ouvrir naturellement et d'emblée la

composition du CA composé pour le CALVA à tous ses citoyens. Par contre et là, je rejoins ce qui a été dit, je pense qu'il serait bon et je demande à la Ville si cela est possible, d'organiser une rencontre de cette nature que l'on puisse profiter de l'occasion qui nous est donnée de dynamiser en même temps le Comité CALVA et en même temps le Comité animations pour faire un plan justement précis, détaillé, sur l'utilisation que l'on a du CALVA. C'est-à-dire, quel est, en ce moment-ci de l'année, le taux d'occupation, quels sont les différentes perspectives futures que l'on a, quels sont les états financiers détaillés et c'est justement la mesure sur laquelle je vous demande aujourd'hui de vous prononcer. Merci beaucoup.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Merci alors Monsieur l'Echevin, je vous en prie.

M. Achile SAKAS, Echevin : En tout cas, merci tous les deux pour votre implication. Je remercie aussi mes collègues Pascal LAFOSSE et Marc DARVILLE. Comme vous savez, quand vous êtes Echevin, il y a quelqu'un qui vous téléphone pour avoir un rendez-vous, vous le prenez. Donc, moi ce que je vous propose aujourd'hui, vous avez tout dit tous les deux, je crois, c'est de faire une réunion ensemble avec mes collègues concernés et avec vous deux.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Si je peux me permettre d'ajouter un élément, je pense que nos collègues Conseillers Communaux ont insisté, Monsieur l'Echevin avec d'autres collègues, peuvent organiser cette réunion et je me permets de plaider pour que ce soit le plus transparent possible et qu'il y ait bien deux comptabilités et que chacun sache ce que l'on fait dans la clarté avec les publications légales, etc...pour que l'on puisse continuer à travailler avec beaucoup de dynamisme sur le territoire de Spiennes.

M. Lionel BONJEAN, Conseiller : Simplement merci pour cette initiative. Cependant je ne demande pas une réponse aujourd'hui, le Collège peut nous la communiquer par la suite mais j'aimerais savoir quel sera l'Echevin en charge.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Je pense qu'Achile va présider mais on fera venir les Echevins qui ont contribué comme ça vous pourrez parler tous les deux plus les Echevins.

M. Lionel BONJEAN, Conseiller : Et moi, je souhaiterais que l'on reparte sur les orientations, peu importe la manière finale de la forme qui sera utilisée, mais notamment comme l'a souligné Maxime, son ouverture citoyenne, pour la nouvelle ASBL Comité d'Animations, il y a plein de gens dans le village qui ont envie de s'investir et la troisième chose que je demande c'est que l'on examine les comptes de manière précise, même du passé, parce que nous avons eu une série de questions que nous avons posées en Conseil d'Administration, nous avons trouvé de quoi financer un comptable externe. Le Conseil d'Administration à l'unanimité prend l'accord de passer par un comptable externe et ce comptable externe n'a jamais été saisi

de travailler, parce que la Présidente l'a refusé unilatéralement. C'est le genre de chose et je ne soupçonne, je le précise tout de suite, je ne porte aucune accusation de soupçon ou autre mais je crois qu'il est bon que l'on ait des éclaircissements, que l'on sache si tout est bien correct. Des erreurs de gestion, cela peut arriver à tout le monde donc il n'y a aucune suspicion de faux ou quoi que ce soit, loin de là de fraude, mais je crois que cela apaiserait pas mal de rumeurs qui circulent dans le village.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Merci on fera comme ça. Merci beaucoup.

J'en viens à Monsieur BOUCHEZ sur l'ASBL Jardin suspendu. Je vous en prie

M. Georges Louis BOUCHEZ, Conseiller : Merci Monsieur le Bourgmestre.

Simplement la presse s'est faite l'écho apparemment de signaux différents venant de la Ville auprès de l'ASBL qui gère les jardins suspendus puisque il semblerait que l'Echevin DARVILLE ait fait savoir à cette structure qu'elle était mise en demeure de partir, compte tenu apparemment d'un état de délabrement ou en tout cas d'un manque d'entretien. Et puis après, il s'avère que ce n'est pas tout à fait cela et qu'au Cabinet du Bourgmestre on corrige, c'est la deuxième fois que cela arrive après d'ailleurs le stade Tondreau, et donc, simplement nous aimerions connaître le fin mot de l'histoire. Est-ce qu'il y a mise en demeure pour un départ ou pas. Premier élément et deuxième élément il serait aussi intéressant de savoir, si jamais effectivement il devait y avoir un problème avec cette ASBL, quel est le plan B de la Ville de Mons, puisque j'ai en mémoire que c'était la seule structure qui acceptait de gérer les jardins suspendus et que si elle ne souhaitait plus exercer cette mission et bien il y avait le risque tout simplement que la structure doive fermer. Je vous remercie.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Merci beaucoup, Monsieur l'Echevin.

M. Marc DARVILLE, Conseiller : Merci Monsieur le Conseiller. Je vous remercie pour votre...

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Excusez-moi, Monsieur MELIS avait demandé la parole, je m'excuse. Trente secondes.

M. Cédric MELIS, Conseiller : Voilà. Merci. Simplement m'associer à la thématique mais pas forcément au sujet des questions que Monsieur BOUCHEZ a posées. En fait, sans polémiquer, ce n'est pas parce que j'ai été interpellé par notamment aussi des citoyens qui m'ont posé la question de savoir ce qu'il en était, de faire un peu le point sur la situation. Et l'autre chose, c'est de savoir et bien oui, que quand j'ai pu me rendre plusieurs fois aux jardins suspendus, il y avait quand même une activité qui était intéressante dans le cadre de Mons 2015 et savoir si cette activité va continuer avec cette ASBL. Voilà je vous remercie.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : OK, très bien, merci beaucoup. Monsieur l'Echevin.

M. Marc DARVILLE, Echevin : Bien, Monsieur le Conseiller, je vous remercie pour votre interpellation qui me permet de clarifier la situation à propos des structures installées sur le site des Jardins suspendus. Dans un premier temps, et pour que tout le monde puisse suivre le débat, permettez-moi de vous lire le courrier qui a été adressé par la Régie Foncière le 31/01/2007 à l'ASBL qui gère les activités dans ce parc. « Monsieur, lors d'une réunion portant sur les préparatifs de la Ducasse de Messines, il a été fait part de la collaboration de l'ASBL Jardins suspendus durant le week-end des festivités. Lors de cette réunion, l'Echevin des Fêtes, des Sports et de la Mobilité, Monsieur LAFOSSE a également soulevé la problématique des structures en bois installées pour Mons 2015 et qui sont fortement dégradées (j'avais spécifié protection plastifiée complètement déchirée par le vent dont photo en annexe). La vue de ces structures présente un aspect peu attrayant et peut jouer en la défaveur des animations prévues lors de la Ducasse de Messines. Il serait préjudiciable de laisser la situation perdurer et vous rappelons que, conformément à l'article 4.2 de la convention, vous êtes responsable de l'entretien en bon père de famille des structures en bois afin d'empêcher celles-ci de pourrir et de se dégrader. Aussi, nous vous saurions gré de bien vouloir prendre les mesures qui s'imposent et de tenir informés les services techniques de la Ville de l'état d'avancement des différentes réparations effectuées. En comptant sur votre vigilance, formule de politesse. ». A l'analyse de ce courrier, vous pouvez noter que ce dossier, que je gère, a été établi en fonction des engagements des uns et des autres. Donc, il ne s'agit nullement ici d'une quelconque mise en demeure visant à retirer la gestion de l'espace mais plutôt une demande tout à fait légitime de réparation des structures en place. Permettez-moi encore à ce stade de vous livrer un extrait de la réponse apportée au début de ce mois par le Bourgmestre, en mon absence aux signatures d'une pétition. Et on disait notamment dans ce courrier « le Service de l'Urbanisme termine aujourd'hui l'examen du dossier qui sera transmis dans les trois semaines à la Région Wallonne, seule habilitée à fournir le permis d'urbanisme pour un bâtiment Ville. C'est ce que l'on appelle un article 127. Le Fonctionnaire Délégué disposera alors d'un délai de 90 jours ou de 130 jours, s'il y a des dérogations, pour accorder le permis. Comme convenu, il appartiendra alors à l'ASBL d'effectuer les travaux prévus. Enfin, permettez-nous de vous signaler que le courrier qui a été transmis par la Régie Foncière aux responsables de l'ASBL n'était nullement une mise en demeure mais bien une simple demande d'entretien de ces structures fortement dégradées par le temps. Vous reconnaîtrez que ces protections plastifiées complètement déchirées présentent un aspect pour le moins peu attrayant. Donc les propos du Bourgmestre confirment

bien mes propos et il n'y a aucune discordance dans les propos de l'Echevin dans le courrier que, l'Echevin que je suis, a envoyé par rapport à une mise en demeure quelconque. Merci.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Merci beaucoup. Vous souhaitez réagir ? Oui, je vous en prie.

M. Georges Louis BOUCHEZ, Conseiller : Simplement, apparemment, le courrier n'a quand même pas été pris de la sorte et c'est vrai que à la lecture de ce que vous nous indiquez, il y a quand même des critiques qui sont faites, légitimes ou non ça je ne saurais pas en juger ici. Mais il y a quand même des critiques qui sont faites par rapport à cette structure et, j'insiste sur la question qui avait été posée, c'est que si jamais on considère que cette ASBL n'est plus en mesure de gérer, ce qui semble ne pas être le cas selon votre réponse, est-ce qu'il y a démentis ou pas, chacun jugera, mais en tous les cas, si cette structure ne devait plus pouvoir assumer cette responsabilité ça serait la fin des jardins suspendus puisque je crois que, si la décision n'a pas changé, il n'entre pas dans les ambitions de la Ville de gérer cet espace. Ici on a continué l'espace après Mons 2015 par la manifestation de cette structure. Donc, ce sera quand même un dossier à suivre et de voir dans quelle mesure ils peuvent être aidés et améliorer la communication. Parce que je que j'avais pu comprendre aussi, c'est qu'il y avait eu des interférences entre les services, ce qui peut toujours arriver mais de voir de quelle manière on peut améliorer la communication avec la structure pour qu'il n'y ait plus ce genre de malentendu. Je vous remercie.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Merci infiniment. Il me reste, mais c'est encore vous, Monsieur BOUCHEZ au sujet de l'argent liquide dans les surveillances des festivités liées à la Cavalcade de Jemappes.

M. Georges Louis BOUCHEZ : En fait il y a deux titres qui ont été fusionnés.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : La gestion de l'argent liquide dans les structures. Ah, ici, il y a un mélange d'ordinateur. Donc gestion de l'argent liquide dans les structures du CPAS.

M. Georges Louis BOUCHEZ, Conseiller : Merci Monsieur le Bourgmestre. Monsieur le Président, Monsieur BARVAIS nous sommes maintenant à près de trois mois suite aux événements que nous connaissons et il existe toujours des structures dans lesquelles l'argent liquide est manipulé sans nécessairement avoir beaucoup de surveillance, j'ai trouvé la liste dans la question écrite comme par exemple ACASA ou des structures, le grenier aux trouvailles, enfin on a toute une série de structures où on continue à manipuler de l'argent liquide et il y avait d'ailleurs une différence de traitement entre les deux MRS, puisque une procédure spécifique existait à Bouzanton, une qui avait d'ailleurs été mise sur pied après l'avis de la commission ad hoc et au niveau d'Havré, cette nouvelle procédure n'avait pas été

mise sur pied. Donc, Monsieur le Président je voulais savoir dans quelle mesure vous aviez pris des dispositions au niveau du CPAS pour régler ces questions de traitement d'argent liquide et avoir plus de garanties à l'avenir pour éviter les événements que nous avons pu connaître il y a quelques semaines. Je vous remercie.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Merci infiniment. Monsieur le président

M. Marc BARVAIS, Président du CPAS : Merci Monsieur le Bourgmestre, merci Monsieur le Conseiller, merci non seulement pour cette interpellation mais surtout pour l'intérêt que vous portez au bon fonctionnement financier des services du CPAS. Vous avez été Echevin des Finances et nous avons déjà à plusieurs reprises pu discuter lors de nos réunions budgétaires de la gestion financière au niveau du CPAS. Alors quand vous dites ou plutôt vous écrivez que de nombreux services du CPAS manipulent de l'argent liquide sans contrôle, je suis quand même un peu surpris par la légèreté dont vous faites preuve. Evidemment il y a des procédures de contrôle, les procédures de contrôle sont exercées par la ligne hiérarchique et dans le cas des maisons de repos vous évoquez effectivement la Commission de Contrôle, Commission de Contrôle qui existe depuis longtemps, qui a été composée d'une conseillère MR et d'une conseillère PS et malgré le changement de majorité, en 2016, nous avons maintenu la même composition de cette Commission de Contrôle, ce qui veut dire qu'au niveau du CPAS et bien la bonne collaboration a toujours prévalu. Cette Commission de Contrôle vérifie évidemment périodiquement certains aspects et émet des recommandations. Il faut savoir que dans cette Commission de Contrôle il existe aussi la juriste du service financier et le directeur financier. Alors dans le cas particulier qui nous occupe c'est la MRS d'Havré. Effectivement il y a eu des recommandations de la Cellule de Contrôle. Ces contrôles étaient en cours d'implantation et c'est ce qui a mis une grosse pression sur l'agent indélicat. Le fautif a constaté effectivement lui-même qu'il n'était plus possible de camoufler les faits, pour des raisons médicales il a été hospitalisé et finalement nous avons pu tomber sur ces malversations. Alors au niveau du Conseil d'Action Sociale, la procédure disciplinaire est en cours, le dernier dossier PV de la dernière audition a été envoyé à la partie adverse, nous attendons les dernières conclusions de la partie adverse et la décision disciplinaire tombera au niveau du conseil d'avril. C'est la procédure classique et normale et d'autre part au niveau du BP nous avons décidé de constituer une Contrôle Interne, nous avons désigné 2 personnes, 2 personnes qui sont au niveau 1 et sont déjà inscrites à des formations de gestion du contrôle interne et leur bureau est attribué. Donc leur but est premièrement, évidemment, de valider les procédures qui sont en cours. Faire en sorte qu'on ait une gestion transversale notamment au niveau des maisons de repos. Ce qui permet d'avoir du personnel administratif et financier qui

peut travailler dans les deux maisons et faire des switch entre ces différentes structures. Alors vous avez mentionné des structures où soit disant il n'y a pas de contrôle de l'argent liquide, j'ai ici toutes les procédures de contrôle au niveau de l'ACASA, au niveau des ILA plutôt que d'allonger le débat et de révéler des procédures de contrôle ici en séance, je crois qu'il est plus utile que vous veniez examiner ça. Je vous rappelle aussi que nous avons quand même 2 conseillers au niveau MR depuis longtemps et que je m'étonne un peu que eux-mêmes n'aient jamais soulevé ce problème que vous évoquez de manière aussi criante, embarrassante et urgente, puisque jamais, il n'était question de cette problématique au niveau du Conseil et au niveau du BP, alors que nous n'avons jamais rejeté aucune proposition d'amélioration. Donc, les processus sont ici. Je veux bien les énumérer avec vous mais je crois qu'il est plus simple que vous veniez en prendre connaissance et que nous en devisions. Voilà.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Merci Monsieur le Conseiller, je vous en prie.

M. Georges Louis BOUCHEZ, Conseiller : Merci Monsieur le Bourgmestre. Dire qu'on n'a jamais soulevé le problème ce n'est pas exact puisque vous savez que dans la Commission de Contrôle, ça a été soulevé au niveau des maisons de repos. Donc, ça l'a été. Ça a été suivi du côté de la Bonne Maison Bouzanton, ça ne l'a pas été du côté de la MRS d'Havré. Donc, c'est particulier, premier aspect. Deuxième aspect, vous avez un événement malheureux, vous ne prenez aucune décision spécifique. Vous nous dites voilà il existe déjà des procédures et votre lecture de ce qui s'est passé à la MRS D'Havré est quand même particulier puisque si l'agent n'était pas tombé malade on n'aurait jamais découvert le problème. Donc on ne peut pas dire qu'il croulait sous le contrôle et que c'est ça qui a engendré la difficulté. Donc, Monsieur le Président, il y a quand même un problème déjà à Havré, de comprendre pourquoi on n'a pas appliqué ce qu'on a mis à la Bonne Maison de Bouzanton. Là, il y avait véritablement un problème et le deuxième élément c'est quand même un peu particulier d'être encore avec des services où il y a du traitement d'argent liquide et qu'on ne prenne pas de disposition particulière. Donc votre réponse c'est circulez, il n'y a rien à voir. Je trouve que c'est quand même plus que décevant. Je vous remercie.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Merci beaucoup...

M. Marc BARVAIS, Président du CPAS : Je crois qu'il n'y a pas plus sourd que celui qui ne veut pas entendre. Les procédures au niveau d'ACASA, elles sont claires, elles sont définies. Je peux vous les citer ici maintenant il n'y a aucun problème, hein. Le problème c'est que vous ne voulez pas entendre quand on vous donne des réponses.

M. Georges Louis BOUCHEZ, Conseiller : Mais il n'y a pas que ACASA

M. Marc BARVAIS, Président du CPAS : Quand j'évoque le fait qu'on n'en n'a pas parlé au BP ni au CAS, vous revenez chaque fois avec la Commission de Contrôle. Il y a autre chose que la Commission de Contrôle.

M. Georges Louis Bouchez, Conseiller : oui mais dire que cela n'a pas été dit, cela n'est pas exact, Monsieur le Président, puisque si cela n'a peut-être pas été dit dans les organes, vous auriez souhaité que ce soit dit, mais ça l'a été ailleurs. Premier élément et qu'il est quand même compétent en la matière.

Deuxième élément, vous parlez d'ACASA, c'est très bien, moi je vous cite toute une série d'autres organismes et il y a quand même encore une fois le problème auquel vous ne répondrez certainement jamais de savoir pourquoi on a appliqué quelque chose à la Bonne Maison de Bouzanton et pas du côté d'Havré. Voilà, c'est juste un fait.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : OK, l'incident est clos. Alors je demande au public de bien vouloir quitter la salle.

Sortie de M. JOOS et Mme LAGNEAU = 34 présents.

La séance à huis clos s'ouvre avec 34 présents

Sont absents : MM. J.-P. DUPONT, Fr. HAMBYE, JOOS, Mmes LAGNEAU, MARNEFFE, M. BEUGNIES

Par 28 voix et 6 abstentions

2^e Objet : Remplacement d'un Directeur Général - Détermination de la procédure

ADOPTE

Par 6 voix pour et 28 contre

46^e Objet – 7 : Proposition de motion au Conseil communal de la Ville de Mons afin de clarifier les relations entre la Ville, le CPAS et l'ASBL GARANCE. Point inscrit à la demande de M. le Conseiller communal MR Georges-Louis BOUCHEZ.

REJETE

Par 34 suffrages sur 34 votes valables,

47^e Objet : GRH/SH/11075 - Prorogation d'une interruption de carrière à 4/5 temps (plus de 50 ans)

ADOPTE

Par 34 suffrages sur 34 votes valables,

48^e Objet : PO/FM - Démission honorable d'un ouvrier qualifié (conducteur d'engins) définitif

ADOPTE

Par 34 suffrages sur 34 votes valables,

49^e Objet : Mise à disposition de 2 E.A. au sein de la ZHC - Régularisation de la situation

ADOPTE

Par 34 suffrages sur 34 votes valables,

50^e Objet : Octroi d'un congé exceptionnel en vue d'exercer un stage dans un emploi (M.M.)

ADOPTE

Par 34 suffrages sur 34 votes valables,

51^e Objet : PA-Mise en disponibilité d'une employée d'administration (V.V)

ADOPTE

Par 34 suffrages sur 34 votes valables,

52^e Objet : GRH/GG/APE/Octroi d'une Interruption de carrière à mi-temps à un employé d'administration (chargé d'accueil) (MN)

ADOPTE

Par 34 suffrages sur 34 votes valables,

53^e Objet : GRH- Octroi d'une interruption de carrière à temps plein à une Contredame APE (D. B.)

ADOPTE

Par 34 suffrages sur 34 votes valables,

54^e Objet : Mise à disposition d'un d'Attaché sp. (Technicien prév. contre incendie) à la ZHC

ADOPTE

Par 34 suffrages sur 34 votes valables,

55^e Objet : Mise à disposition de 4 secrétaires de direction au sein de la ZHC

ADOPTE

Par 34 suffrages sur 34 votes valables,

56^e Objet : GRH/AD/APE/Demande d'un congé pour assistance médicale (SN)

ADOPTE

Par 34 suffrages sur 34 votes valables,

57^e Objet : GRH-GG-PA-Démission honorable d'une employée d'Administration (NB)

ADOPTE

Par 34 suffrages sur 34 votes valables,

58^e Objet : GRH-GG-APE/Congé Parental pour un Chef de Bur. (Conserv.Dir.) - (MV)

ADOPTÉ

Par 34 suffrages sur 34 votes valables,

59^e Objet : GRH/CC/réserve recrutement agent technique (D7) – électromécanique

ADOPTÉ

Par 34 suffrages sur 34 votes valables,

60^e Objet : GRH/CC/réserve promotion Brigadier Voirie

ADOPTÉ

Par 34 suffrages sur 34 votes valables,

61^e Objet : GRH/CC/réserves promotion Contremaître Gestion des biens - voirie

ADOPTÉ

Par 34 suffrages sur 34 votes valables,

62^e Objet : IMIO - Remplacement d'un Conseiller à l'assemblée générale

ADOPTÉ

Par 34 suffrages sur 34 votes valables,

63^e Objet : 4202/Désignation à titre temporaire dans un emploi non vacant d'une institutrice primaire

ADOPTÉ

Par 34 suffrages sur 34 votes valables,

64^e Objet : 7888/Mise en disponibilité pour maladie d'un instituteur primaire définitif

ADOPTÉ

Par 34 suffrages sur 34 votes valables,

65^e Objet : 3502 - Mise à la retraite d'une institutrice maternelle définitive

ADOPTÉ

Par 34 suffrages sur 34 votes valables,

66^e Objet : 3918/Désignation d'une institutrice maternelle à titre intérimaire

ADOPTÉ

Par 34 suffrages sur 34 votes valables,

67^e Objet : 3882/Désignation d'une institutrice maternelle à titre intérimaire

ADOPTÉ

Par 34 suffrages sur 34 votes valables,

68° Objet : 7395 - Mise à la retraite d'une institutrice maternelle définitive

ADOPTÉ

Par 34 suffrages sur 34 votes valables,

69° Objet : ACAMUS/7638/désignation d'un professeur d'art dramatique et formation pluridisciplinaire à titre temporaire dans un emploi non vacant

ADOPTÉ

Par 34 suffrages sur 34 votes valables,

70° Objet : 4067/Désignation à titre temporaire dans un emploi non vacant d'une institutrice Primaire

ADOPTÉ

Par 34 suffrages sur 34 votes valables,

71° Objet : 4068/Désignation à titre temporaire dans un emploi non vacant d'un maître d'éducation physique

ADOPTÉ

Par 34 suffrages sur 34 votes valables,

72° Objet : 3890/Désignation à titre temporaire dans un emploi non vacant d'un instituteur primaire

ADOPTÉ

Par 34 suffrages sur 34 votes valables,

73° Objet : 3890/Désignation d'un instituteur maternel à titre intérimaire

ADOPTÉ

Par 34 suffrages sur 34 votes valables,

74° Objet : 3023/Démission de ses fonctions en vue de sa mise à la retraite temporaire d'une institutrice primaire définitive

ADOPTÉ

Par 34 suffrages sur 34 votes valables,

75° Objet : 4068/Désignation à titre temporaire dans un emploi non vacant d'un maître d'éducation physique

ADOPTÉ

Par 34 suffrages sur 34 votes valables,

76° Objet : 3349/Désignation à titre temporaire d'une Directrice d'école

ADOPTE

Par 34 suffrages sur 34 votes valables,

77^e Objet : 4120/Désignation à titre temporaire dans un emploi non vacant d'une institutrice primaire

ADOPTE

Par 34 suffrages sur 34 votes valables,

78^e Objet : 4146/Désignation à titre temporaire dans un emploi non vacant d'un maître d'éducation physique

ADOPTE

Par 34 suffrages sur 34 votes valables,

79^e Objet : 8043 - Mise en disponibilité pour maladie d'une institutrice maternelle définitive

ADOPTE

Par 34 suffrages sur 34 votes valables,

80^e Objet : 3879/Désignation d'un instituteur maternel à titre intérimaire

ADOPTE

Par 34 suffrages sur 34 votes valables,

81^e Objet : 4174/Désignation à titre temporaire dans un emploi non vacant d'une institutrice primaire

ADOPTE

Par 34 suffrages sur 34 votes valables,

82^e Objet : 4067/Désignation à titre temporaire dans un emploi non vacant d'une institutrice primaire

ADOPTE

Par 34 suffrages sur 34 votes valables,

83^e Objet : 6998/Octroi d'une mise en disponibilité pour convenances personnelles précédant la pension de retraite de type I à une institutrice primaire définitive

ADOPTE

Par 34 suffrages sur 34 votes valables,

84^e Objet : 3098/Octroi d'un congé pour prestations réduites à mi-temps pour raisons médicales à un maître d'éducation physique définitif

ADOPTE

Par 34 suffrages sur 34 votes valables,

85^e Objet : 3965/Désignation à titre temporaire dans un emploi non vacant d'une institutrice primaire

ADOPTE

Par 34 suffrages sur 34 votes valables,

86^e Objet : 3879/Désignation à titre temporaire dans un emploi non vacant d'un instituteur primaire

ADOPTE

Par 34 suffrages sur 34 votes valables,

87^e Objet : 4067/Désignation à titre temporaire dans un emploi non vacant d'une institutrice primaire

ADOPTE

Par 34 suffrages sur 34 votes valables,

88^e Objet : 4203/Désignation à titre temporaire dans un emploi non vacant d'une institutrice primaire

ADOPTE

Par 34 suffrages sur 34 votes valables,

89^e Objet : 3800/Désignation à titre temporaire dans un emploi non vacant d'une institutrice primaire

ADOPTE

Par 34 suffrages sur 34 votes valables,

90^e Objet : 3918/Désignation d'une institutrice maternelle à titre intérimaire

ADOPTE

Par 34 suffrages sur 34 votes valables,

91^e Objet : 3800/Désignation d'une institutrice maternelle à titre intérimaire

ADOPTE

Par 34 suffrages sur 34 votes valables,

92^e Objet : 3917/Désignation d'une institutrice maternelle à titre intérimaire

ADOPTE

Par 34 suffrages sur 34 votes valables,

93^e Objet : 3918/Désignation d'une institutrice maternelle à titre intérimaire

ADOPTE

Par 34 suffrages sur 34 votes valables,

94^e Objet : ACAMUS/7621/désignation d'un professeur d'art dramatique et formation pluridisciplinaire à titre temporaire dans un emploi non vacant

ADOPTE

Par 34 suffrages sur 34 votes valables,

95^e Objet : ACAMUS/7944/octroi d'un mi-temps médical à un professeur d'art dramatique à partir du 24.01.17

ADOPTE

Par 34 suffrages sur 34 votes valables,

96^e Objet : 4124/Désignation à titre temporaire dans un emploi non vacant d'une institutrice primaire

ADOPTE

Par 34 suffrages sur 34 votes valables,

97^e Objet : 4062/Désignation à titre temporaire dans un emploi vacant d'une institutrice primaire

ADOPTE

Par 34 suffrages sur 34 votes valables,

98^e Objet : 4174/Désignation à titre temporaire dans un emploi non vacant d'une institutrice primaire

ADOPTE

Par 34 suffrages sur 34 votes valables,

99^e Objet : 4173/Désignation à titre temporaire dans un emploi non vacant d'une institutrice primaire

ADOPTE

Par 34 suffrages sur 34 votes valables,

100^e Objet : 8114/Désignation à titre temporaire dans un emploi non vacant d'une institutrice primaire

ADOPTE

Par 34 suffrages sur 34 votes valables,

101^e Objet : 4191/Désignation à titre temporaire dans un emploi non vacant d'un instituteur primaire

ADOPTE

Par 34 suffrages sur 34 votes valables,

102^e Objet : 8050/nomination définitive d'une directrice

ADOPTE

Par 34 suffrages sur 34 votes valables,

103^e Objet : ASBL « Parc Communal de Jemappes » - Régularisation de la représentation de la Ville de Mons à l'AG et au CA pour la mandature 2013-2018 – Remplacement et désignation

REMIS

Par 34 suffrages sur 34 votes valables,

104^e Objet : ASBL "Gestion centre-ville" - démission et remplacement d'un représentant Ville

ADOPTE

Par 34 suffrages sur 34 votes valables,

105^e Objet : Démission et remplacement d'un administrateur au CA de Mons Expo S.A.

ADOPTE

L'ordre du jour étant épuisé et aucun membre de l'Assemblée n'exprimant le désir de prendre la parole, M. le Président constate qu'au vœu de l'article L 1122-16 du Code Wallon de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, la séance s'est déroulée sans réclamation contre le procès-verbal de la réunion du 14 février 2017. Celui-ci est alors adopté.

La séance est ensuite levée

Adopté et signé à Mons.

PAR LE CONSEIL :
La Directrice générale ff,

Le Bourgmestre-Président,

C. BRULARD.

E. DI RUPO

=====